



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

19475 (1 of 6)

327 P
- 1991
1991
1991

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 1 - FILIERE FRUITS ET LEGUMES

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

REPUBLIQUE DE GUINEE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 1 - FILIERE FRUITS ET LEGUMES

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE FRUITS ET LEGUMES

SOMMAIRE

=====

I	- LA CONFIGURATION	1
I.1	- Le cadre général	1
I.2	- Les activités	1
I.3	- Les acteurs	2
II	- LE DIAGNOSTIC	5
II.1	- La structure de l'offre	5
II.1.1	- Les ressources (existant et potentiel)	5
II.1.2	- Les coûts	7
II.1.3	- La technologie	7
II.1.4	- Les atouts et les contraintes	9
II.2	- La structure de la demande	10
II.2.1	- Le marché guinéen	10
II.2.2	- Les marchés à l'exportation	10
II.3	- L'environnement industriel	12
II.3.1	- Les infrastructures	13
II.3.2	- Les services extérieurs	13
II.3.3	- Le cadre réglementaire	14
II.3.4	- L'intégration	15
II.4	- Les résultats et performances	15
II.5	- La synthèse du diagnostic	15
III	- L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	17
III.1	- Le contexte international	17
III.2	- Les objectifs de développement	18
III.3	- Les variables d'actions	19
III.3.1	- Développement de la production de matière première	19
III.3.2	- Organisation du fonctionnement de la filière	20
III.3.3	- Redéploiement des activités de transformation propres et connexes à la filière	21
III.4	- Le calendrier de mise en oeuvre	22

SOMMAIRE (suite)

IV	- LE PLAN D' ACTIONS	25
IV.1	- Le développement des productions a rendement rapide	25
IV.2	- La relance des vergers de mangues	28
IV.3	- La relance des vergers d' agrumes dans la région de Kankan	30
IV.4	- La diversification des productions	31
IV.5	- Le développement de la recherche agricole	32
IV.6	- La création de petites unités de conditionnement jus et pulpe	33
IV.7	- Installation d' une unité de transformation des ordures en compost	35
IV.8	- L' installation des stations de calibrage et de conditionnement	39
IV.9	- La création de lieux de stockage en froid positif	42
IV.10	- Le développement de la formation au niveau de la production	44
IV.11	- La mise en place d' un système de normes	46
IV.12	- L' amélioration de l' environnement fiscal et réglementaire	47
IV.13	- Mesure d' accompagnement n°1 : mise en place de structures professionnelles et juridiques en vue de l' organisation de la filière	49
IV.14	- Mesure d' accompagnement n°2 : création d' un LABEL	54

La filière "Fruits et Légumes" s'articule autour de la valorisation en frais et en produits transformés de ces productions. Les débouchés de cette filière sont le marché guinéen et le marché international sur lequel les différents pays producteurs de produits tropicaux se concurrencent vivement. Cette filière qui bénéficie d'atouts non négligeables (variété des climats, proximité des marchés européens...) contribue ou peut contribuer :

- au maintien de l'emploi en milieu rural,
- à l'équilibre alimentaire de la population.

I. - LA CONFIGURATION

I.1 - LE CADRE GENERAL

La GUINEE était dans les années 1950 le principal producteur exportateur de fruits et légumes d'Afrique de l'Ouest. Ce potentiel existe toujours, cependant :

- une grande partie de la production destinée au marché intérieur reste inexploitée.
- les volumes exportés en 1990, malgré une faible progression, restent encore loin en deça des potentialités guinéennes et de ceux enregistrés au début des années 1970.
- les moyens de pénétration des différentes zones guinéennes et les potentialités agricoles ont conduit à différencier géographiquement 3 zones à fort potentiel :
 - . La Basse Guinée avec comme principaux centres : Fria, Forecariah, Kindia, Conakry.
 - . Le Bas et Haut Fouta Djallon, et notamment : Frigiabeh, Mamou, Faranah, Dalaba, Pita, Labé.
 - . La Haute Guinée : Dabola, Kankan, Kouroussa.

La transformation de type industriel est assurée par des entreprises généralement implantées auprès des sites de production dans chacune de ces zones. Parmi ces unités, une seule est en fonctionnement avec un taux d'utilisation des capacités variant de 10 à 25%. L'approvisionnement en matières premières de ces unités est un problème majeur.

I.2 - LES ACTIVITES

Au sein de la filière, on distingue :

- la production, le tri et le calibrage de fruits et légumes frais
- l'exportation des fruits et légumes frais

- la transformation des produits frais (conserves, jus de fruits, pulpes, confitures, déshydratation).

La production de la filière fruits et légumes a connu de fortes variations au cours des dernières décennies, variations liées aux divers changements de statut.

Il suffit de considérer l'évolution des productions des deux principaux produits d'exportation : l'ananas et la mangue. Pour le premier, entre 1975 et 1985 les exportations sont passées de 6.300 T à 300 T pour remonter à 1.300 T en 1989. Pour le second, entre 1975 et 1985 les tonnages ont chuté de 1.300 T à 190 T pour atteindre à nouveau 1.000 T en 1989.

La production de légumes, exception faite des cultures traditionnelles (manioc, fonio...), est encore peu répandue.

Les productions industrielles sont le fait de SALGUIDIA qui ne produit pour l'instant que des jus de fruits (1000 à 2000 T/an selon les années).

I.3 - LES ACTEURS

L'activité de la filière s'exerce autour de 3 catégories d'acteurs :

- les producteurs
- les exportateurs
- les transformateurs.

Les producteurs

La production de type industriel est très peu développée en GUINEE. Seules SALGUIDIA et SAMED ont de grandes plantations de type industriel.

La majeure partie de la production est assurée par des petits producteurs regroupés ou non en coopératives ayant des terrains très parcellisés (notamment dans la région de Kindia).

Il existe cependant quelques producteurs de type intermédiaire, c'est-à-dire pouvant, par exemple, produire 50 à 60 T d'ananas par saison et par producteur. C'est dans la région de Maférinya que l'on en trouve le plus : 5 à 7 producteurs.

La production guinéenne de fruits est donc essentiellement caractérisée par une atomisation des producteurs.

L'encadrement technique est peu développé, seules des sociétés comme SALGUIDIA, SAMED, SAIG MAMOU ou GUINEE FLEURS le pratiquent.

Les exportateurs

En 1988/1989 on recensait 8 exportateurs principaux : SALGUIDIA, SOFILCI, FRUITEX, AFRIC FRUITS, SOGUITIE, BANGOURA, BIOGUINEE, GUINEE FLEURS.

Les deux sociétés SALGUIDIA et FRUITEX ont totalisé à elles seules en 1988/1989 50 % des exportations globales de fruits et légumes. Les autres exportateurs privés sont réunis au sein du R.E.F.L.E.G.

Les transformateurs

La transformation des fruits frais est assurée par des entreprises généralement implantées auprès des sites de production, la distance maximale n'excédant guère les 150 km. Ce sont :

- en état de marche :

SALGUIDIA société d'économie mixte (Etat libyen/Etat guinéen) installée à Maférinyah en Guinée Maritime. Unité conçue pour produire des conserves et des jus de fruits :

- Ligne ananas 10.000 T/an
- Ligne mangue 1.500 T/an
- Ligne agrumes 1.800 T/an

- en cours de réhabilitation :

SAIG MAMOU, en moyenne Guinée, détenue à 55 % par des privés français (SIASS et JOUVAL INTERNATIONAL), 35 % par des privés guinéens, 10 % par l'Etat. L'objectif de redémarrage courant 1990 va être pénalisé par le retrait de la SIASS qui avait l'initiative du groupement. La capacité de transformation devrait être de 20.000 T/an de produits à transformer.

- Tomates 6.500 T/an
- Mangues 4.000 T/an
- Agrumes 8.000 T/an
- Fruits de la passion

- à l'arrêt :

L'USINE DE JUS DE FRUITS de KANKAN (U.J.F.K) en Haute Guinée qui a été récemment cédée à des privés guinéens.

Les capacités théoriques sont de :

- 644 tonnes de jus d'orange
- 74 tonnes de pamplemousse
- 1.176 tonnes de mangue

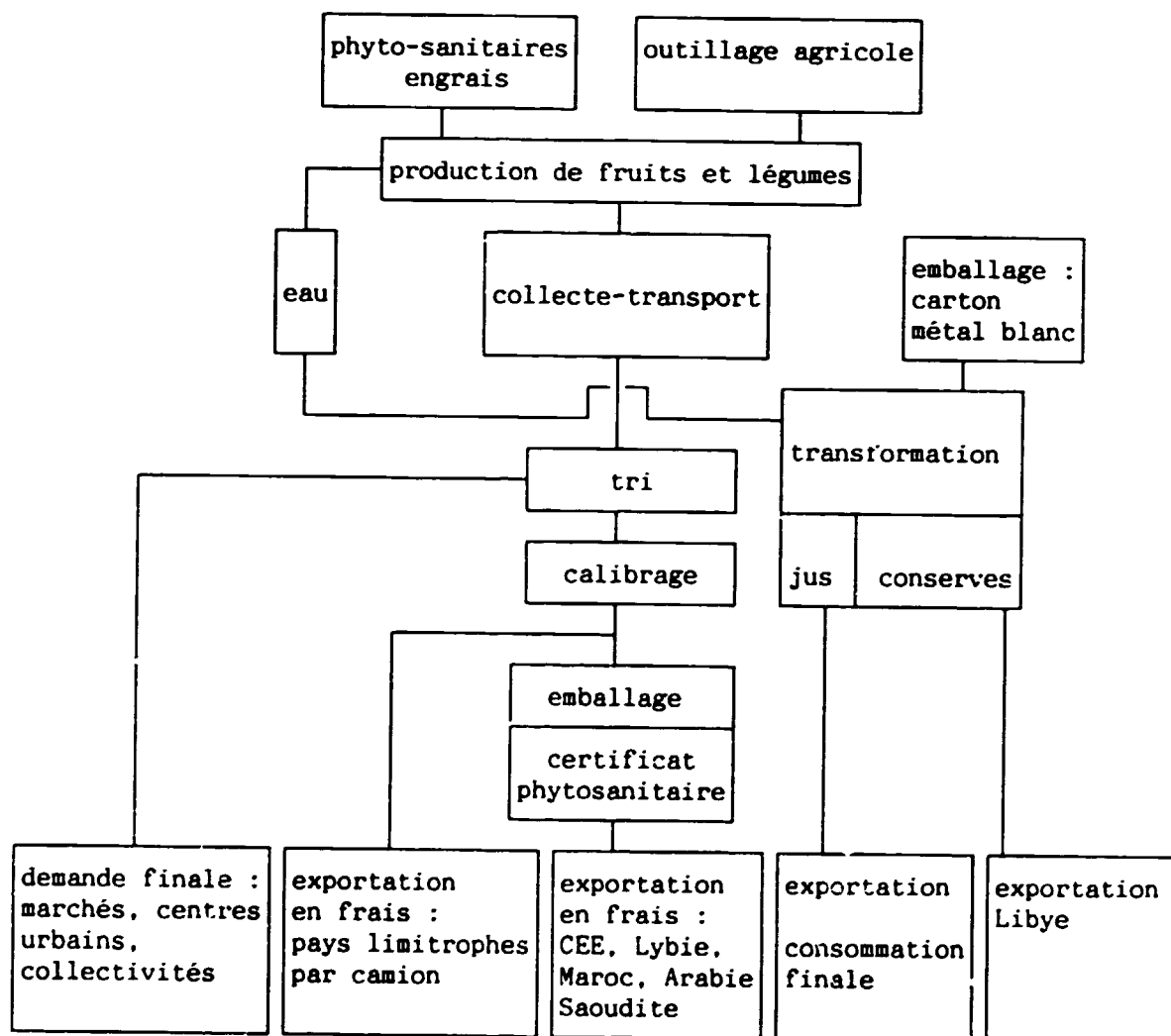
L'usine vient d'être privatisée et est arrêtée, mais ces dernières années elle tournait à 15 % de ses capacités théoriques.

LE COMPLEXE DE BOISSONS de FOULAYAH KINDIA (C.B.F.K) situé en Moyenne Guinée. La capacité de production est de 35.000 Hl de jus de fruits par an.

La privatisation de ce complexe, arrêté à ce jour, est en cours.

Le schéma d'organisation de la filière fruits et légumes fait ressortir l'importance de l'environnement - environnement agricole, transports, structures de commercialisation - sur l'ensemble de la filière

Sur le schéma présenté les activités de transformation apparaissent bien que peu représentatives actuellement.



II - LE DIAGNOSTIC

II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

II.1.1 - Les ressources (existant et potentiel)

La GUINEE dispose d'un fort potentiel en fruits et légumes mais très mal exploité aujourd'hui, et d'une production très irrégulière.

La production destinée au marché intérieur semble considérable et en grande partie inexploitée. Des études de flux révèlent l'existence de zones excédentaires, notamment toute la Guinée Maritime hors Conakry, et des zones déficitaires. Les niveaux réels des potentiels, des productions effectives, des pertes, des flux commercialisés sont inconnus dans l'état actuel des statistiques.

Les productions actuelles guinéennes bien que très limitées sont essentiellement des produits d'exportation notamment l'ananas et la mangue.

La production de légumes - exception faite des cultures traditionnelles (manioc, fonio...) - est encore peu répandue, aussi constate-t-on qu'une partie des pommes de terre et oignons vendus à Conakry sont importés de la CEE.

En règle générale :

- les surfaces sont sous-exploitées avec des périodes de jachère trop longues
- les vergers nécessitent une régénération et certaines variétés ne sont pas adaptées.

Ainsi pour l'ananas les rendements sont en moyenne de :

- 45 à 50 T/ha pour quelques plantations privées ou de type industriel
- 25 T/ha pour la majorité des autres plantations

Ces rendements sont faibles puisque les pays concurrents atteignent 60 à 65 T/ha. En outre du tonnage produit (4000 T environ) ne sont exportables que 35 à 50%, le reste étant déclassé pour cause de calibre et/ou maladie.

Le verger manguier est très vieux, disparate et nécessite une régénération totale. La production de mangues greffées se situe aujourd'hui aux alentours de 20.000 T dont seulement 4.000 T sont exportables pour des raisons de poids et de maladie.

Les bananeraies sont inexistantes et devraient être entièrement reconstituées.

Les plantations de marakoudja (fruits de la passion) réalisées dans les environs de Mamou sont d'une variété (jaune) ne convenant qu'à la production de jus, alors que la variété violette pourrait alimenter le marché jus et le marché frais.

En ce qui concerne les légumes non traditionnels, la culture se développe progressivement dans les régions de Labé et Kindia (choux, carottes, haricots verts, pommes de terre, oignons...). Seul le haricot vert est exporté mais encore en quantité limitée.

Le développement des ressources passera par :

- une amélioration des rendements
- une meilleure sélection des variétés (notamment pour les mangues)
- une diversification des productions pour l'exportation : haricots verts, piments, tomates cerises, cornichons. Ces produits pourraient alimenter un marché lucratif à l'export en frais ou en produits de 4ème gamme en traitement industriel.
- une diversification des productions pour la consommation nationale.

On présentera ci-après succinctement les potentialités de chacune des 3 zones identifiées précédemment.

La Basse Guinée

En fonction des températures moyennes et de la pluviométrie, des qualités de terre (bas-fonds irrigués, nombreuses jachères) et du réseau routier existant, il est possible de développer toute sorte de production tropicale, particulièrement les cultures traditionnelles donc les plus rapides à remettre en état, telles que : ananas, bananes poyoo, rose ou figue pomme (freyssinette), fruits passion, piment, gimbo, poivre, papaye, goyave.

Il est également possible de développer dans cette région certaines cultures mécanisées (ananas, bananes).

Le Bas Fouta et le Haut Fouta

Avec une pluviosité différente et des températures plus basses cette zone forme une sorte de synthèse entre Labé et Mamou. Elle est favorable au développement arboricole et fruitier et à la culture des légumes (fruit passion, mangue, orange, citron lime, avocats, haricots verts, pomme de terre, choux, carottes, poireaux, en résumé toute culture vivrière).

La propriété des terres est plus morcellée et d'accès plus difficile à cause du relief. Les méthodes culturales sont différentes : c'est la zone des jardins et des fermes de polyali. Le travail attelé peut y être développé ainsi que l'usage de motoculteurs ou de petits engins servant à la fois de moyen de travail et de moyen de transport. Le développement des charettes à bras ou tirées par des boeufs serait un apport considérable aux cultures moyennant un faible coût d'investissement. La desserte par route en direction de Conakry permet des approvisionnements et des collectes rationnelles.

La Haute Guinée

Malheureusement cette zone au riche potentiel arboricole (jaba, manguiers, orangers) n'est pas d'accès suffisant pour s'inscrire dans un développement national. Par contre elle peut en elle-même être un exemple de réalisation régionale tournant autour d'une conserverie adaptée à la production locale et permettant de l'inscrire dans le contexte Guinée à part entière.

II.1.2 - Les coûts

La production de fruits et légumes étant actuellement très restreinte et effectuée dans des conditions artisanales, il n'y a pas de comptabilité permettant de connaître le coût exact des productions. L'ananas est aujourd'hui vendu "bord champ" en moyenne 125 GNF mais seule une petite partie de la production du champ est commercialisée ; de même pour la mangue, vendue "bord champ" 300 GNF les 5 Kg. Ces prix tiennent compte du faible rendement moyen et du taux élevé de pertes.

En ce qui concerne la transformation, la seule unité aujourd'hui en exploitation est la SALGUIDIA. Or le taux d'utilisation de la capacité de transformation étant très faible, les coûts de transformation ne peuvent être considérés comme éléments de référence.

II.1.3 - La technologie

L'examen de l'outil et des capacités de production existantes conduit aux constats suivants :

Production agricole

Le niveau technologique est faible et plus particulièrement pour les producteurs locaux ne bénéficiant d'aucune aide étrangère.

- Hormis les cultures d'ananas et bananes le matériel végétal est souvent inadapté (mangues de verger naturel non greffées, manque de semences saines)...
- Les intrants (engrais, produits phytosanitaires) sont tous importés. Le manque de devises et de fonds de roulement limite très fortement l'utilisation de ces produits et en conséquence les productions sont d'un rendement relativement bas, et d'une qualité médiocre (maladies...).
- L'outillage agricole est très rudimentaire, les quelques équipements mécaniques existants (tracteurs, motopompes...) étant souvent inutilisables par manque de pièces de rechange : l'artisanat pour l'outillage agricole est très peu développé.

D'une manière générale :

- la production de type artisanal à faible rendement
- le manque de main d'oeuvre qualifiée
- le manque de moyens d'évacuation et de structure de collecte
- le manque d'infrastructures routières
- le manque d'études pédologiques

sont cause de dysfonctionnements importants dans un pays ayant de hautes potentialités agricoles.

Exportation

Le niveau technologique est également faible à cette étape de la filière. Une part des produits arrivant en Europe n'est pas conforme aux normes et les conditions d'exportation font que les pertes sont importantes (pourrissement, vente bradée sur les marchés de Conakry lorsque les tonnages destinés à l'exportation arrivent après le décollage de l'avion ...).

Transformation

L'examen de l'outil et des capacités de production existantes conduit aux constats suivants :

SALGUIDIA : Unité conçue pour produire des conserves de fruits et des jus de fruits.

L'unité a été réhabilitée en 1982 et dispose des sections suivantes :

- préparation de fruits
- fabrication et conditionnement de conserves ananas et prunes (kantinyi)
- extraction, raffinage de pulpe de mangue
- extraction de jus d'agrumes
- préparation de nectars
- concentration de jus
- conditionnement de jus, nectars, concentrés, pulpes
- fabrication de jus gazeux (mais il n'y a pas d'équipements de conditionnement
- ferblanterie

Il apparaît que :

- cette installation est prévue pour des jus pasteurisés ; or actuellement c'est le congelé (concentré, pulpe) qui se développe sur les marchés occidentaux.
- la ferblanterie, dans les conditions d'exploitations actuelles, n'est pas rentable. C'est une belle installation (soudure électrique) mais sous-exploitée comparée à sa grande capacité 300 boîtes/minute.
- l'énergie électrique est fournie par 2 groupes électrogènes (275 et 500 KVA).

SAIG MAMOU est une ancienne conserverie actuellement en cours de privatisation après réhabilitation de la partie production jus de fruits.

Actuellement arrêtée l'installation comprend une ligne de préparation des fruits, des unités d'extraction propres aux différents fruits, 1 ligne de préparation de jus après extraction, 1 atelier de concentration, 1 ligne de conditionnement de jus de fruits et concentrés, 1 ligne de conditionnement de concentré de tomates, le laboratoire.

Seule la partie réhabilitée est en réel état de marche.

Unité de Jus de Fruits de Kankan (UJFK). Cette unité est équipée d'une ligne d'agrumes, d'une chaîne universelle pour jus pulpeux et d'une ligne de concentration.

L'équipement est relativement ancien, mais bien entretenu ; le matériel est en bon état malgré son âge.

Le Complexe de Boissons de Foulaya Kindia (CBFK)

L'unité est arrêtée. Sa capacité de production est de 35.000 Hl de jus de fruits par an. Il n'a pas été possible de visiter l'unité mais selon les contacts pris à Conakry l'unité nécessitera une réhabilitation.

L'on remarquera qu'une seule unité est en état de marche et présente un niveau technologique relativement satisfaisant. Mais les productions de jus (SALGUIDIA et autres unités à l'arrêt) ne sont adaptées qu'à la consommation nationale et des pays limitrophes compte tenu du type de productions : concentré, pasteurisé.

Il n'existe pas aujourd'hui en Guinée d'équipements pour le congelé.

II.1.4 - Atouts et contraintes

La GUINEE dispose d'un certain nombre d'atouts tout à fait favorables au développement de la filière "fruits et légumes" :

- la GUINEE a longtemps joui d'une excellente image de marque pour toutes ses exportations de produits tropicaux. Celle-ci est certes à réhabiliter mais le label "Guinée" peut bénéficier rapidement de cette ancienne réputation
- la GUINEE fait partie des pays A.C.P. et peut intervenir sur le marché européen à un moment où des pays comme la COTE D'IVOIRE éprouvent des difficultés dans la régularité, la compétitivité et la qualité de leurs productions
- les conditions climatiques sont très variées et permettent une grande diversification des cultures pour la consommation nationale comme pour l'exportation ou la transformation
- les conditions pédologiques sont telles que les producteurs guinéens peuvent relancer leurs cultures et obtenir d'excellents rendements sans engrais chimiques (à court terme) ce qui allège sensiblement le coût de production. Seuls les produits phytosanitaires sont indispensables.

Cependant les contraintes restent nombreuses :

- le matériel végétal souvent en mauvais état
- la faiblesse des rendements tant en production qu'en produits exploitables ou commercialisables
- le manque de formation professionnelle adaptée
- le manque de structures de collecte et stockage
- les difficultés de maintenance des équipements techniques et du matériel agricole

- le mauvais état du réseau routier entraînant un coût de transport élevé et une insécurité dans la fiabilité des transports.
- la carence d'énergie électrique.

II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

II.2.1 - Le marché guinéen

Compte tenu de l'enclavement des zones de production, les excédents locaux sont difficilement acheminés vers les marchés urbains ou semi-urbains. Les difficultés entraînent des surcoûts et donc une diminution de la demande.

En ce qui concerne les légumes, l'on trouve actuellement sur les marchés de Conakry des produits importés concurrents de ceux produits à Labé : oignons, pommes de terre.

Le marché guinéen est un débouché absolument pas exploité aujourd'hui. Ainsi dans chacune des régions ne trouve-t-on que les productions purement locales.

Les jus et les conserves de fruits guinéens sont rares sur le marché intérieur, les produits SALGUIDIA ne sont visibles qu'à Conakry et accidentellement dans quelques préfectures du pays. En ce qui concerne les jus, l'on ne trouve pratiquement que des produits d'importation.

II.2.2 - Les marchés à l'exportation

Nous avons ci-après présentés les marchés des produits pouvant être le plus rapidement développés.

II.2.2.1 - Le marché européen

Compte tenu des grandes potentialités que représente le Marché Commun Européen, nous nous intéresserons tout particulièrement à l'évolution de ce dernier. Mais il ne faut pas oublier qu'à moyen terme les pays de l'Est représenteront un nouveau marché.

Ananas

Le marché des produits en frais a doublé entre 1983 et 1988. Sur les 229.274 tonnes importées en 1988 145.000 tonnes ont été fournies par la COTE D'IVOIRE contre 165.000 tonnes en 1986.

La diminution des parts de marché de la COTE D'IVOIRE a profité au COSTA RICA - Compte tenu d'une certaine saturation des marchés traditionnels on estime que le taux moyen de croissance sera de 2 à 3 % d'ici l'an 2000.

La FRANCE largement en tête importe 73.000 tonnes suivie de la R.F.A. et de la BELGIQUE avec chacune 29.000 tonnes. Le prix de vente moyen (ananas avion) varie selon les saisons et la qualité entre 14,50 et 22,00 F/kg.

Mangues

Les importations sont passées de 9.000 tonnes en 1982 à 27.800 tonnes en 1988. La part des A.C.P. représentait environ 44 % en 1983 et 23 % en 1988. C'est un fruit qui est encore en phase d'expansion et son taux de croissance devrait être de 10 % entre 1991 et 1996 et 7 % de 1996 à l'an 2000.

Les principaux importateurs sont :

- la GRANDE BRETAGNE : 10.000 t
- la FRANCE : 6.500 t
- les PAYS BAS : 5.000 t

L'approvisionnement du marché européen est très varié, mais l'Amérique Latine et les Etats Unis ont renforcé leur part au détriment de l'Afrique.

Le prix moyen au cours de l'année oscille, selon la saison et la variété, entre 16,00 F et 22,00 F/kg.

Papayes

C'est un marché en croissance régulière qui double tous les deux ans : 1.200 tonnes en 1983, 6.200 tonnes en 1988. On estime que le taux de croissance devrait être de + 15 % entre 91 et 96 et + 10 % de 96 à l'an 2000. Le BRESIL a perdu des parts de marché mais reste le principal exportateur : 52 % des importations. Le prix varie entre 22 et 24 F/kg.

Haricots verts filets

Pour ce produit de contre-saison les importations sont passées de 20.000 tonnes en 1983 à 35.000 tonnes en 1988 dont 18.000 tonnes fournies par les A.C.P. On estime la croissance à 5 % pour la période de 1990 à l'an 2000. Les principaux consommateurs sont les PAYS BAS, la BELGIQUE et la FRANCE. Le prix varie selon la qualité et la saison entre 22 et 35 F/kg.

Pulpes et Jus de fruits

Le marché mondial des pulpes et jus de fruits à usage industriel a fortement augmenté depuis 1977 tant en quantité qu'en valeur. Il représente plus de 2 millions de tonnes et 2,5 milliards de USD en chiffre d'affaires.

Les prix internationaux des pulpes et jus étaient jusqu'à présent assez fluctuants mais tendent à se stabiliser. Ils dépendent de plus en plus de la qualité des produits, or la banalisation n'est plus de règle. Les concentrés et jus d'agrumes dominent toujours (55 %) et influent beaucoup sur les cours des autres principaux jus exotiques.

En 1990 le prix des pulpes était de :

- 1200 US\$/T pulpe mangue goyage pasteurisée 15/16 Brix
- 1400 - 1600 US\$ T pulpes congelées.

Le prix des jus était de :

- 3000 à 6000 US\$ T de concentré 50 Brix de Fruit de la Passion
- 1000 à 2000 US\$ de jus simples 14-15 Brix de de Fruit de la Passion

Le marché du jus d'ananas est relativement stable :

- 400 à 600 US\$ T jus simple 14/15 Brix
- 9000 à 1000 US\$ T jus concentré à 60 Brix

Les pulpes et jus de mangues, fruits de la passion et goyaves représentent un commerce international de plus de 80.000 tonnes.

Ainsi il ressort que :

Le marché des fruits et légumes frais offre de réels débouchés. En outre il n'a pas été tenu compte ici des grandes potentialités que représente l'ouverture des pays de l'Est qui ne connaissent pas les fruits tropicaux.

Le marché de pulpes et jus tropicaux (congelés) se développe plus vite que celui de l'orange et l'ananas. De nouveaux producteurs ont donc leur chance surtout en fruits de la passion et mangues, produits porteurs.

II.2.2.2 - Les marchés d'Afrique du Nord et du Moyen Orient

Si le Marché Commun exige essentiellement des fruits (ananas, mangue) de taille relativement petite, ces marchés sont prôneurs de fruits beaucoup plus gros, offrant ainsi un débouché pour ces produits, (hors normes selon la classification européenne) notamment les mangues qui peuvent atteindre 1 Kg.

A moyen terme il sera intéressant d'exploiter ces marchés et notamment celui de la LIBYE, pays avec lequel la GUINEE entretient des relations anciennes et privilégiées.

II.2.2.3 - Les marchés de la sous-région

Bien que n'ayant pu obtenir de statistiques on citera plus particulièrement :

- le SENEGAL qui reçoit déjà des produits guinéens (produits non exploitables sur le marché européen)
- la SIERRA LEONE qui fait partie comme la GUINEE de la Zone Economique "Mano River Union".

Il y aura lieu d'approfondir les potentialités de débouché de ces deux marchés.

II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

L'environnement de la filière est relativement contraignant pour l'ensemble des acteurs.

II.3.1 - Les infrastructures

Au niveau des transports

Les distances entre les lieux de production et les lieux de transformation, consommation ou exportation font que cette filière est très sensible à la qualité des transports et communications.

Aussi le manque d'infrastructures de transport, le mauvais état des pistes et axes routiers, le parc de camions disponibles vétuste et mal entretenu sont-ils un lourd handicap.

Actuellement il est aussi coûteux de produire "bord champ" que d'emballer et transporter jusqu'à l'avion, ce qui est tout à fait anormal.

Au niveau des télécommunications

Les déficiences du réseau téléphonique pour les communications avec l'intérieur de pays pénalisent l'organisation des approvisionnements.

Au niveau de l'énergie

L'absence de distribution d'énergie électrique fiable implique l'utilisation de groupes électrogènes et entraîne des coûts de revient plus élevés.

II.3.2 - Les services extérieurs

Au niveau de la sous-traitance

La maintenance du matériel agricole est mal assurée (manque de pièces, de personnel qualifié, d'antennes en région...). Compte tenu de leur localisation en région, les unités de transformation sont également fortement handicapées pour la maintenance de leurs équipements.

Au niveau de la formation

Il n'y a pas de formation professionnelle adaptée aux besoins de la filière.

Au niveau de la distribution, commercialisation

Les différents problèmes de transport ont déjà été évoqués précédemment. Cependant, il faut souligner l'absence de structures appropriées pour la commercialisation, en particulier :

- stations de collecte, tri, calibrage,
- hangars,
- chambres froides (froid positif, froid négatif).

Au niveau des échanges extérieurs

Les exportations peuvent se faire par la voie maritime ou la voie aérienne.

La voie aérienne offre une capacité de fret de 74 tonnes/semaine, le prix variant de 4,50 FF à 5,10 FF du Kg selon la campagne aérienne.

La voie maritime est handicapée par :

- les coûts élevés du port de Conakry et du frêt (Conakry le Havre/Anvers 3 FF du Kg en container réfrigéré)
- le fait que les navires ne s'arrêtent qu'à la descente 2 fois par mois avec une durée de rotation de 19-20 j
- les infrastructures de stockage, empotage inexistantes.

Les coûts de mise à FOB sont élevés de 1,35 à 1,40 FF/kg alors qu'en COTE D'IVOIRE ils sont de 0,50 FF/kg. Un tel écart résulte pour 0,45 FF/kg du poste "transit à l'aéroport", pour 0,30 FF/kg des droits de sortie et taxes de conditionnement, le reste est dû aux "vacations douanes". Enfin il faut ajouter une taxe de frêt de 5%.

II.3.3 - Le Cadre réglementaire

Le cadre institutionnel intervient tant au niveau de la production qu'au niveau de la commercialisation et de la transformation.

- Le code foncier est en cours de révision. A ce jour la propriété foncière appartient à l'Etat, ce qui empêche tout nantissement du bien immeuble.
- Le code du droit commun et commercial devrait permettre de poursuivre les débiteurs insolubles.

Pour les exportations, la filière fruits et légumes bénéficie des conditions favorables à la promotion des exportations mises en place dans le cadre du programme de réforme économique telles que :

- exemption partielle d'impôts sur le BIC
- exonération du droit fiscal de sortie.

Il convient cependant de constater un certain nombre de contraintes administratives et financières présentées ci-après :

- . multiplication des taxes (circulation, conditionnement, prélèvement d'échantillons)
- . lourdeur des circuits administratifs : certificat phytosanitaire, demande descriptive d'exportation, délivrance du EUR 1 et contrôle d'exportation
- . crédits de campagne à des taux préférentiels pratiquement inexistantes
- . difficulté d'obtention de devises : l'accès au marché aux enchères est subordonné à la présentation par les opérateurs privés de quitus fiscal afférent aux impôts
- . absence de lignes de crédit pour les opérateurs économiques guinéens.

Conscients de ces difficultés, un certain nombre d'organismes (Banque Mondiale, FED, Caisse Centrale) ont mis en oeuvre un projet cadre pour la promotion de l'exportation agricole (P.C.P.E.A) comprenant un volet institutionnel et un volet investissement (infrastructures) : différentes études portant sur le marché communautaire européen, les conditions de relance des productions fruitières, etc... sont en cours de lancement.

II.3.4 - L'intégration

Actuellement l'intégration dans la filière est très limitée puisque les unités de transformation en fonctionnement ne peuvent utiliser au mieux que 20% de leur capacité de transformation par manque de matières premières : la collecte est inorganisée lorsque les unités n'ont pas leur propre exploitation.

La filière des fruits et légumes guinéenne n'a que de très faibles relations avec le reste du tissu industriel guinéen : le seul lien est l'achat d'emballages auprès de la S.G.E., les autres inputs (engrais, produits phytosanitaires, sucre, matières premières pour fabrication d'emballages plastiques et métalliques) étant importés.

II.4 - LES RESULTATS ET PERFORMANCES

Compte tenu de la situation actuelle de la filière, il est difficile de parler de performances pour les acteurs de la filière.

Il convient cependant de noter que dans les conditions actuelles relativement mauvaises le prix de la production "bord champ" d'ananas et mangue est comparable à celui de la COTE D'IVOIRE.

II.5 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic approfondi de la filière a permis de mettre en évidence les atouts et contraintes qui peuvent être résumés ainsi :

Pour développer l'agro-industrie, la production doit "déferler" sur les marchés pour que la valorisation puisse être totale aux trois niveaux suivants :

- . exportation des produits de qualité
- . vente sur le marché local des produits frais
- . transformation des produits frais.

Une production abondante permet de baisser le prix de revient et lorsque le prix du marché intérieur baisse, la consommation augmente et les prix se confortent. La production abondante permet une exportation de qualité et des quantités disponibles pour l'industrie plus importantes.

Actuellement la Guinée est dans le schéma inverse : la rareté des produits induit des prix élevés donc la consommation baisse. La faible production n'autorise pas une exportation de qualité suffisante (les tonnages disponibles ne permettent pas une réelle sélection), ni le développement de la transformation.

- la GUINEE dispose de conditions climatologiques, pédologiques et géographiques très variées permettant des productions très diversifiées, avec d'excellents rendements. En outre elle fait partie des pays ACP qui ont des avantages non négligeables sur les marchés européens.

- l'agriculture guinéenne est actuellement réduite à sa plus simple expression :
 - . produits peu exportables sous leur forme actuelle, insatisfaction des besoins nationaux
 - . insuffisance de matières premières pour les unités de transformation existantes
 - . manque de compétence des producteurs, de "savoir-faire"
- la GUINEE a perdu ses parts sur les marchés d'exportation
- les blocages actuels sont d'ordre juridique, logistique, administratif et financier
- il y a un manque de concertation entre les acteurs de la filière, chacun travaillant et programmant son activité individuelle, il n'y a pas par exemple d'organisation entre les unités de transformation et les producteurs de matières premières.
- les activités industrielles ou artisanales d'appui telles que :
 - . outillage agricole
 - . moyens de transport de proximité
 - . récupération de produits dérivés de l'agriculture, la pêche, l'élevage pour la fabrication d'engrais ou d'aliments du bétail.

sont quasiment inexistantes, handicapant ainsi lourdement le développement de la filière.

III - L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

La stratégie de développement consiste à se fixer des objectifs opérationnels en terme de résultats économiques et à définir les voies et moyens devant permettre d'atteindre ces objectifs.

Compte tenu du réseau de contraintes dans lequel évoluent les différents opérateurs, de nombreux objectifs ou moyens théoriquement envisageables s'avèrent à l'évidence irréalistes ou sans intérêt pour la démarche (cas non opérationnels) et s'éliminent donc d'eux-mêmes sans examen plus approfondi.

Par ailleurs, la logique de la démarche qui repose sur la prise en charge du développement de la filière par les acteurs économiques eux-mêmes, suppose que les objectifs ou actions envisageables aient quelque chance d'être pris en compte par ces mêmes acteurs. C'est donc dans le cadre du Groupe Stratégique que les objectifs ci-dessous proposés ont été retenus.

Avant de présenter les différents objectifs, il nous a semblé opportun de replacer la Guinée par rapport au contexte international.

III.1 - LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Les produits concernés et les débouchés possibles ont été présentés au chapitre II.2.2.

Cependant, il nous a paru nécessaire de mieux situer les conditions de la concurrence internationale.

Les deux grands marchés importateurs de produits tropicaux ou de contre saison sont le marché européen et le marché américain.

Jusqu'aux années 1980 l'on notait une certaine spécialisation des zones d'approvisionnement :

- Afrique, pays A.C.P., vers les pays européens,
- Amérique Centrale, Amérique du Sud vers l'Amérique du Nord.

Ces dernières années on a vu des produits d'Amérique Latine (PEROU, BRESIL) ou du continent asiatique, pour les mangues et les litchis, arriver de plus en plus nombreux sur le marché européen. Par ailleurs, au niveau des fournisseurs A.C.P., l'on constate une diversification des sources d'approvisionnement. Cependant, pour un certain nombre de produits on constate une diminution de la part des pays A.C.P.

Si les pays A.C.P. possèdent aujourd'hui des avantages par rapport au reste du monde, il y a évidemment les pourparlers au sein du GATT qui conduiront à une harmonisation de traitement de tous les pays en voie de développement par la Communauté. Il y a de la place pour tous mais "pas d'abonné", aussi faut-il se conformer aux impératifs du marché : aujourd'hui les productions concurrentes sont industrialisées, normalisées (exigence d'une qualité irréprochable), les variétés sont adaptées au goût des consommateurs. Enfin, la régularité est également un atout déterminant sur le marché européen.

En ce qui concerne les conserves, conserves d'ananas notamment, il faut savoir que le marché est dominé par les productions concurrentes d'Asie et d'Amérique Latine "DEL MONTE, DOLE, CASTLE AND COOKE".

Pour les autres produits transformés, la demande des marchés européens porte essentiellement sur les jus concentrés congelés et les pulpes très épaisses ou "purées" pasteurisées (pour confitures, glaces).

Les pulpes "commerciales" doivent être homogènes au niveau de la variété. Les pulpes à haute teneur aromatique sont les plus recherchées.

C'est dans ce contexte que la GUINEE doit redéployer ses exportations.

III.2 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les différents objectifs retenus sont le plus souvent interdépendants mais, dans la poursuite de l'objectif général qui est le développement de la filière, il importe de bien individualiser les objectifs prioritaires ou moteurs afin de déterminer, au niveau des moyens à mettre en oeuvre et les actions, les acteurs à mobiliser (à l'intérieur ou non de la filière), les degrés d'urgence et les implications financières. Les objectifs proposés ci-après prennent en compte cette orientation générale et ce souci de cohérence.

Valorisation des atouts de la GUINEE

La mise en place d'un programme de développement des ressources existantes et potentielles doit permettre :

- d'améliorer les revenus des agriculteurs et par là même stabiliser les populations
- de décentraliser les activités à l'intérieur du pays
- de donner à la population guinéenne la possibilité d'accéder à des produits frais au coût le plus bas possible et en quantités suffisantes
- de développer l'agro-industrie et de la diversifier
- de générer de nouveaux flux de devises par le développement de l'exportation

Organisation de la filière et de son environnement

Une meilleure utilisation des potentialités suppose l'adoption d'un certain nombre d'objectifs induits :

- créer une concertation permanente entre les différents acteurs de la filière: producteurs, transformateurs, exportateurs.
- constituer des structures juridiques et administratives pour fédérer les producteurs, et leur donner une assise permettant l'accès au crédit
- organiser les exportateurs pour éviter une autoconcurrence sur les marchés d'exportation

- abaisser les prix de revient par une rationalisation des implantations agricoles, de stockage, de transformation dans un souci de limitation de coût de transport
- assurer la promotion de la production guinéenne (concertation, label de qualité)

III.3 - LES VARIABLES D' ACTIONS

A partir des objectifs définis plus haut, le Groupe Stratégique a identifié les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs avec le souci de retenir ceux qui peuvent être opérationnels dans les meilleurs délais et avoir le meilleur impact sur l'ensemble de la filière.

III.3.1 - Développement de la production de matière première

Bien que n'ayant pas un caractère industriel à proprement parler, l'obtention en abondance de "matière première" conditionne tout l'avenir de la filière. Les actions préconisées dans ce domaine sont un préalable à la réussite du développement de la filière.

Développer les productions à rendement rapide

Afin de générer aussi rapidement que possible une valeur ajoutée, nécessaire pour constituer des fonds de trésorerie, on procédera au développement des cultures à rendement rapide,

- l'ananas, qui est une culture traditionnelle pour la consommation locale, l'exportation et la transformation. Il faut passer d'un rendement moyen de 25 t/ha à 50/60 t/ha avec un objectif de 20 à 25.000 t d'export sur la C.E.E. : quantités que le marché peut absorber sans problèmes,
- les bananes pour la consommation locale et éventuellement la transformation sous forme de bananes séchées, farine de banane,
- les haricots verts pour l'exportation en contre saison et la consommation locale
- les cornichons pour l'export en frais
- les pommes de terre, oignons pour la consommation locale.

Relancer les vergers existants

La GUINEE dispose déjà de vergers mais devant être réhabilités.

Deux types d'action sont à envisager :

- relancer les vergers de mangues par la culture de variétés mieux adaptées à l'exportation, tout en traitant le verger actuel et en utilisant les fruits disponibles pour produire de la "purée" destinée à l'exportation. Aujourd'hui entre 15 et 20.000 tonnes sont collectables.

- relancer les vergers d'agrumes dans la région de Kankan pour l'exportation de proximité et la transformation en jus.

Diversifier les productions

Cette diversification pourra porter autant sur les produits destinés tant à l'exportation qu'à la consommation locale.

- nouvelles variétés de fruits de la passion pour l'export en frais et l'industrie
- gingembre pour l'export et la fabrication de boissons
- melon, goyave pour l'export et le jus de consommation locale
- promouvoir les cultures maraichères pour le marché local, pour l'export

Développer la recherche agricole

Le développement des productions locales ne pourra se faire qu'en étroite relation avec la recherche agricole.

L'IRAG de Foulayah est particulièrement bien placé pour participer à la relance de la "Recherche-Développement". L'IRAG devra avoir les moyens lui permettant de réaliser et coordonner toutes les recherches d'amélioration et d'adaptation de variété de plantes, ainsi que le développement des semences.

III.3.2 - Organisation du fonctionnement de la filière

La filière réunit trois grandes catégories d'acteurs. Un certain nombre de dispositions doivent être prises pour faciliter la concertation mais aussi organiser les flux. Les variables d'actions proposées dans le cadre du groupe stratégique sont :

- Installer des stations de calibrage et conditionnement

L'installation de stations de calibrage et conditionnement permettront une meilleure valorisation de la production car elles permettent :

- la sélection des apports
- un arbitrage des prix payés aux producteurs
- une valorisation optimale de la production : les pertes sont minimisées au maximum grâce à la transformation.

- Installer des lieux de stockage en froid positif

Actuellement, aucun équipement dans les zones de production ne permet de grouper les productions afin de rentabiliser au mieux les équipements de calibrage ou transport.

- Développer la formation

Aujourd'hui les capacités de formation et le type de formations dispensées ne répondent que très difficilement au contexte spécifique agricole.

Les besoins portent tant sur la formation du personnel de production agricole, que sur la formation pour les activités d'appui à l'agriculture ainsi que pour les activités de gestion marketing.

- Mettre en place un système de normes et un label de qualité

La mise en place de normes de qualité, taille, conditionnement... sera un des éléments clés de la relance d'un label Guinée.

- Mettre en place des structures administratives et juridiques spécifiques à la filière

Cette organisation permettra de renforcer la cohérence de la filière, les incitations à produire pour l'exportation en frais, le marché local et les unités de transformation, de promouvoir l'exportation et d'étudier la création de modalités de financement adaptées à la filière.

III.3.3 - Redéploiement des activités de transformation propres et connexes à la filière

Les unités agro-alimentaires existantes sont parfaitement placées de par leur situation géographique c'est-à-dire au centre de zones de production.

Mais actuellement une seule est en fonctionnement, n'utilisant que 15 à 20 % de sa capacité de production.

Les variables d'actions, ayant un impact sur les activités de transformation sont :

- l'organisation des producteurs autour de chacune de ces unités de transformation
- à court terme l'orientation de la production de ces unités vers la fabrication de produits pour le marché local ou les pays limitrophes :
 - . jus de fruits concentrés pasteurisés
 - . jus frais pasteurisés
- le développement à plus long terme de transformation utilisant une technologie plus élaborée
 - . jus congelés concentrés
 - . pulpe d'agrumes et de mangues concentrés.

Dans le cadre du développement à court terme de la filière, certaines activités industrielles seront également sollicitées :

- développer la production de moyens de transport de proximité (brouettes, charrettes) et d'outillage agricole, ainsi que l'artisanat de maintenance
- promouvoir la production de compost à partir des ordures ménagères ramassées sur le marché et des déchets agricoles
- développer la production de palettes de bois.

III.4 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La stratégie consiste à réunir, en un ensemble organisé les objectifs associés aux moyens correspondants, eux-mêmes spécifiés en terme d'acteurs, d'initiateurs et de coût pour certains d'entre eux.

Les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre ont été identifiés plus haut : on s'est efforcé de ne retenir que les actions performantes et pouvant être opérationnelles dans des délais rapprochés et par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel la filière doit évoluer au cours des prochaines années.

Les deux tableaux suivants présentent, sous sa forme synthétique, la stratégie qui découle des analyses précédentes :

Le premier tableau présente :

- en colonne l'ensemble des moyens considérés eu égard aux objectifs retenus
- par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre.

Le tableau met ainsi en évidence les actions à entreprendre chaque année, les premières apparaissant dans chaque colonne étant les plus importantes à réunir. Les acteurs les plus importants sont également mis en évidence.

Le deuxième fait apparaître, mentionnées en gras, la ou les phases où la réalisations du moyen considéré commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filière.

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Developper les productions à rendement rapide	Developper cultures existantes	PRO	Developpement produits adaptés	PRO	Developpement des produits	PRO	Developpement des produits	PRO	Developpement des produits	PRO
	Developper recherche	IRAG		IRAG		IRAG		IRAG		IRAG
Relancer les vergers de mangues existants	Traiter verger actuel	PRO	Plantations nouvelles variétés	PRO	Suivi, contrôle poursuite plantations	PRO	Suivi, contrôle poursuite plantations	PRO	Suivi, contrôle	
	Recherche nouvelles variétés	IRAG		IRAG		IRAG		IRAG		
Relancer vergers d'agrumes région de KANKAN	Diagnostic	IRAG	Relance plantations	PRO	Relance plantation	PRO	Suivi, contrôle	IRAG		
	Traitement	PRO								
Diversifier les productions	Developper recherche	PRO	Developpement nouveaux produits	PRO	Poursuite develop. suivi controle	PRO	Poursuite develop. suivi controle	PRO	Suivi, contrôle	IRAG
		IRAG		IRAG		IRAG		IRAG		
Création de petites unités de conditionnement Jus et Pulpe							Etudes faisabilité Montage financier	CLIFEL	Mise en oeuvre éventuelle	IND
Installation unité de transformation ordures compost	Etudes de faisabilité	PRO	Montage financier Réalisation	IND	Mise en route	IND				
Installation de stations de calibrage et de conditionnement	Expertise équipements existants	PRO	Etude faisabilité	PRO						
	Etude localisation	CLIFEL	Montage financier	CLIFEL						
Installation des lieux de stockage en froid positif	Etude localisation	PRO	Etude faisabilité	PRO	Mise en oeuvre	PRO	Mise en oeuvre	PRO		
		CLIFEL	Montage financier	CLIFEL						
Developper la formation au niveau des producteurs	Diagnostic du système actuel	ONFP PNVA	Formation de vulgarisateurs formateurs	ONFP PNVA	Poursuite formation	ONFP PNVA	Poursuite formation	ONFP PNVA	Poursuite formatio	ONFP PNVA
Mise en place d'un système de normes	Définition normes	CLIFEL CCIAO INM	Publication	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM
		CLIFEL								
Amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire	Diagnostic et mise en oeuvre	MEF MARA	Mise en oeuvre	MEF MARA	Mise en oeuvre	MEF MARA				
Mise en place de structures professionnelles et juridiques pour l'organisation de la filière	Constitution		Présentation d'un programme sur 5 ans		Suivi contrôle		Suivi, contrôle			
			Opération test							
Création d'un label GUINEE	Préparation de normes	CLIFEL INM	Publication Normes	CLIFEL	Promotion du label	CLIFEL	Promotion Contrôle	CLIFEL	Contrôle	CLIFEL

MARA : Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales
MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
CCIAO : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
INM : Institut de Normalisation et Métrologie
CLIFEL : Comité de Liaison Interprofessionnel des Fruits et Légumes

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
IRAG : Institut de la Recherche Agronomique Guinéenne
ONFP : Office National de la Formation Professionnelle Permanente et de Perfectionnement Professionnel
PNVA : Projet National de Vulgarisation Agricole

IND : Industriels
PRO : Producteurs

MOYENS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5 et +
Developper les productions à rendement rapide	Developper cultures existantes Developper recherche PRO IRAG	Developpement produits adaptés PRO IRAG	Developpement des produits PRO IRAG	Developpement des produits PRO IRAG	Developpement des produits PRO IRAG
Relancer les vergers de mangues existants	Traiter verger actuel Recherche nouvelles variétés PRO IRAG	Plantations nouvelles variétés PRO IRAG	Suivi, contrôle poursuite plantations PRO IRAG	Suivi, contrôle poursuite plantations PRO IRAG	Suivi, contrôle PRO IRAG
Relancer vergers d'agrumes région de KANKAN	Diagnostic Traitement IRAG PRO	Relance plantations PRO	Relance plantation PRO	Suivi, contrôle IRAG	
Diversifier les productions	Developper recherche IRAG	Developpement nouveaux produits PRO IRAG	Poursuite develop. suivi controle PRO IRAG	Poursuite develop. suivi controle PRO IRAG	Suivi, contrôle PRO IRAG
Création de petites unités de conditionnement Jus et Pulpe				Etudes faisabilité Montage financier CLIFEL	Mise en oeuvre éventuelle IND
Installation unité de transformation ordures compost	Etudes de faisabilité PRO	Montage financier Réalisation IND	Mise en route IND		
Installation de stations de calibrage et de conditionnement	Expertise équipements existants Etude localisation PRO CLIFEL	Etude faisabilité Montage financier Mise en route PRO CLIFEL			
Installation des lieux de stockage en froid positif	Etude localisation PRO CLIFEL	Etude faisabilité Montage financier PRO CLIFEL	Mise en oeuvre PRO	Mise en oeuvre PRO	
Developper la formation au niveau des producteurs	Diagnostic du système actuel ONFP PNVA	Formation de vulgarisateurs formateurs ONFP PNVA	Poursuite formation ONFP PNVA	Poursuite formation ONFP PNVA	Poursuite formation ONFP PNVA
Mise en place d'un système de normes	Définition normes CLIFEL CCIAG INM	Publication INM	Contrôle application INM	Contrôle application INM	Contrôle application INM
Amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire	Diagnostic et mise en oeuvre CLIFEL MEF MARA	Mise en oeuvre MEF MARA	Mise en oeuvre MEF MARA		
Mise en place de structures professionnelles et juridiques pour l'organisation de la filière	Constitution du CLIFEL	Présentation d'un programme sur 5 ans	Suivi contrôle	Suivi, contrôle	
Création d'un label GUINEE	Préparation de normes CLIFEL INM	Opération test Publication Normes CLIFEL	Promotion du label CLIFEL	Promotion Contrôle CLIFEL	Contrôle CLIFEL

MARA : Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales
MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
INM : Institut de Normalisation et Metrologie
CLIFEL : Comité de Liaison Interprofessionnel des Fruits et Légumes.

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
IRAG : Institut de la Recherche Agronomique Guinéenne
ONFPP : Office National de la Formation Professionnelle Permanente et de Perfectionnement Professionnel
PNVA : Projet National de Vulgarisation Agricole

IND Industriels
PRO Producteurs

IV - LE PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue.

Le Groupes Stratégique s'est prononcé pour les actions suivantes, ce sont :

- soit des opportunités d'investissement
- soit des actions d'organisation
- soit des actions d'accompagnement.

Ces actions peuvent concerner aussi bien les acteurs industriels que les acteurs liés à l'environnement des entreprises.

IV.1. - LE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS A RENDEMENT RAPIDE

Présentation

Afin de générer aussi rapidement que possible une valeur ajoutée on procédera au développement des cultures à rendement rapide.

Ces cultures seront développées soit pour le marché intérieur (diversification de la consommation locale) soit pour l'exportation :

- Pour le marché intérieur peuvent être développés, sans difficulté, compte tenu de l'existence de semences en Guinée :
 - . les produits faisant actuellement l'objet d'importation tels que la pomme de terre et les oignons
 - . les bananes pour la consommation locale en frais ou sous forme de bananes séchées ou de farine de banane.
 - . les pastèques qui supportent mal le transport sur longues distances
- Les productions à croissance rapide, destinées à l'exportation, et pouvant être développées en Guinée sont :
 - . les haricots verts (extra fins) le gingembre (variété brésilienne) le gombo, les melons, les cornichons frais.

On développera de préférence les variétés commercialisables en Europe, ayant un rendement important à l'hectare et se développant bien dans les conditions climatiques guinéennes.

Les principales caractéristiques de ces produits sont présentées ci-après :

Produits	Prix HT/Kg moyen à Rungis	Rendement moyen à l'hectare
Haricots verts extra fins	15 à 34 FF	8 T/ha
Tomate cerise	16 à 20 FF	5 à 6 T/ha
Gingembre brésilien	18 à 20 FF	6 à 8 T/ha
afrique	16 à 18 FF	6 à 8 T/ha
Gombo	17 à 20 FF	5 à 15 T/ha
Piment (avion)	28 à 35 FF	6 T/ha
Melons de contre saison	8 à 18 FF	20 à 25 T/ha
Cornichons frais	Prix négocié de gré à gré avec les conserveries (DUCROS, AMORA....).	

Plusieurs remarques sont à faire sur ces données :

- Les rendements varient très sensiblement en fonction du climat, des conditions pédologiques, de la protection des sols au cours des 3 dernières années.
- Les rendements du gombo et du piment sont calculés sur toute la période de cueille ; or celle-ci est particulièrement longue pour ces deux produits (3 à 4 mois).
- Le prix moyen et le rendement moyen des melons varient beaucoup en fonction des variétés et de la protection phytosanitaire.

Les variétés recommandées sont pour :

- les melons, de type charentais :

- . Le DIAMEX (pour la région entre COYAH et MAMOU)

- . Le CANTOR pour la région de LABE.

Il faut prévoir 1 Kg/ha de semences

- les haricots verts : de type haricot filet extra fin

Le ROYALNEL, le MONEL, le GARONEL.

Ces trois variétés conviennent en fonction des altitudes, ainsi :

- le ROYALNEL pour la région de PITA

- le MONEL pour la région de MAMOU.

Il faut prévoir 80 à 100 Kg de semences/ha.

- le gombo : le gombo Puso qui donne des fruits plus petits et plus recherchés (12 à 16 cm de longueur).

Cependant des essais devront être faits pour la sélection définitive des variétés.

Toute décision de lancement de culture d'exportation à rendement rapide et de contre saison notamment ne devra être prise qu'après avoir obtenu des engagements d'importateurs.

Les essais de culture de gingembre et du melon effectués dans la région de Kindia et de Mamou ont été concluants ; par contre les mêmes essais effectués sur la région côtière ont été moins satisfaisants, aussi bien quantitativement que qualitativement.

Effets attendus

- Connaissance améliorée des potentialités
- Développement général des productions
- Création rapide d'une valeur ajoutée

Responsable ou initiateur

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales au travers de l'Institut de Recherche Agronomique Guinéen, en coordination avec les producteurs.

Assistance technique

Oui

Délai

Lancement des investissements et des études dès la 1ère année.

IV.2 - LA RELANCE DES VERGERS DE MANGUES

Présentation

La Guinée a un large verger de mangues mais il est vieillissant, peu homogène et comporte des variétés peu adaptées à la transformation ou l'exportation en frais.

Quatre opérations doivent être menées simultanément :

- traiter le verger actuel et utiliser les fruits disponibles pour produire de la "purée"
- identifier les plantations où une production à l'export est possible
- lancer la culture de variétés mieux adaptées à l'exportation, et évitant d'arriver sur le marché en même temps que la production du Mali et du Burkina
- révaloriser les écarts de tri pour la transformation artisanale ou agro-industrielle

Pour traiter le verger actuel plusieurs dispositions sont à prendre :

- traitement de l'antrachnose par machine à pulvériser montée sur tracteur (un traitement doit être fait après chaque chute de pluie)
- revoir la taille des manguiers afin d'éviter la pousse en hauteur.

Pour les nouvelles plantations :

- sélectionner avec l'INRA de Foulaya les espèces les mieux adaptées pour répondre à la demande qui s'oriente plutôt vers des fruits de bonne coloration, d'un poids moyen de 250 à 350 grammes conditionnés en emballage de 4 kgs net.

Le marché européen est dominé par les variétés floridiennes et par l'Amélie, variété antillaise introduite en Afrique.

Les variétés cultivées en Guinée sont : ELDON, HADEN, IRWIN, KEITT, KENT, PALMER, RUBY, SMITH.

Les variétés les plus adaptées au marché d'export sont HADEN, KENT et PALMER.

Les recherches faites par l'INRA de Foulayah devront permettre de choisir les variétés les plus sollicitées selon le type d'utilisation envisagé :

- * exportation en frais en Europe, au Moyen-Orient
- * pulpe...

Il faudra également tenir compte du calendrier d'approvisionnement de l'Europe, et du calendrier de maturité des différentes espèces.

- planter les nouveaux pieds en haie fruitière qui permettra :
- un meilleur traitement
- une cueillette à la main

- former le personnel pour la "taille" des arbres, pour obtenir de petits arbres.

Effets attendus

- satisfaction des besoins des unités de transformation
- redéploiement de l'exportation
- amélioration de l'image de marque du label "Guinée"
- amélioration des revenus paysans

Responsable ou Initiateur

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales au travers de l'Institut de Recherche Agronomique Guinéenne et du Centre de Recherche Agronomique de Foulayah en liaison avec les producteurs.

Assistance technique

Oui

Délai

Lancement des études dès à présent.

IV.3 - LA RELANCE DES VERGERS D'AGRUMES DANS LA REGION DE KANKAN

Présentation

Un diagnostic de l'état actuel du verger et de ses possibilités d'extension devra être réalisé et porté notamment sur :

- les variétés plantées, homogénéité du verger, état des arbustes, condition de cueille, de transport, ...

Compte tenu des rendements moyens qui peuvent être attendus de ces plantations, c'est-à-dire :

- orange 25 à 35 T/ha
- citron 18 à 20 T/ha
- pamplemousse 25 à 35 T/ha.

il sera possible de définir les surfaces nécessaires pour satisfaire les besoins de :

- l'unité de jus de fruit de KANKAN
- pour l'exportation en frais de proximité MALI, ainsi que la vente locale.

Effets attendus

- satisfaction des besoins des unités agro industrielles
- satisfaction du marché local
- exportation de proximité

Responsable ou Initiateur

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales au travers de l'Institut National de Recherche Agronomique et des cellules régionales d'études et de suivi chargées de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Assistance technique

Oui pour le diagnostic

Délai

Dès la première année : lancement du diagnostic

IV.4 - LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS

Présentation du projet

Compte tenu de l'évolution constante de la demande sur les marchés d'exportation et de l'arrivée permanente de nouveaux produits sur ces mêmes marchés, il est nécessaire de prévoir dès maintenant la diversification des productions.

Le marché actuel et prévisionnel offre des débouchés intéressants pour des fruits exotiques autres que l'ananas et la mangue, tels que : la goyave, la papaye, la carambole, les fruits de la passion,...

Ce sont certes des produits pour lesquels les tonnages concernés restent modestes en comparaison de la mangue ou de l'ananas mais qui offrent de réelles possibilités de diversification et qui sont en pleine expansion.

Le Brésil leader sur le marché européen des papayes (passé de 1 200 tonnes en 1983 à 6 000 tonnes en 1988) perd néanmoins des parts de marché au profit des pays A.C.P. (64 % en 1987, 52 % en 1988). Les exportations de Côte d'Ivoire sont passées de 100 tonnes en 1985 à 260 tonnes en 1988.

Les importations de carambole par les marchés européens sont très récentes.

Les fruits de la passion ont le grand avantage d'avoir, outre le marché en frais en pleine expansion, un débouché très important dans l'industrie agro-alimentaire sous forme de concentré, pulpe...

Les variétés ou types de produits à développer, après essais, seraient :

- la papaye : SOLO HAWAI
- les fruits de la passion : la grenadille violette a l'avantage de posséder un arôme plus délicat, d'être plus sucrée, moins acide et donc de pouvoir être utilisée tant pour la consommation en frais que pour la transformation industrielle.

Effet attendu

La diversification permettra aux producteurs guinéens de mieux faire face aux à-coups que peuvent subir les exportations de fruits et légumes frais ou transformés.

Responsable ou Initiateur

L'Institut de Recherche Agronomique Guinéenne sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Délai

Les études de marché pour cibler cette diversification peuvent être réalisées dès maintenant.

IV.5 - LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Présentation

Il apparaît que le développement des ressources et potentialités passe systématiquement par une phase de recherches et applications sur le terrain afin de sélectionner les plants ou graines les mieux adaptés à chaque localisation.

Le centre de Foulayah est actuellement le mieux placé pour la recherche guinéenne.

Cependant il faut envisager la relance d'autres centres installés dans des conditions climatologiques et pédologiques différentes.

La restructuration de la recherche et la coordination des actions sont des éléments fondamentaux du développement de la filière.

Responsable ou Initiateur

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales

Assistance technique

Oui

Délai de réalisation

Lancement des études dès la première année

IV.6 - LA CREATION DE PETITES UNITES DE CONDITIONNEMENT JUS ET PULPE

IV.6.1 - Cadre général

La transformation des écarts de tri, qui ne seront pas commercialisés sur le marché local, sera assurée par les 4 unités agro-industrielles existantes, c'est-à-dire :

- SALGUIDIA
- SAIG Mamou
- U.J.F.K. (Usine de Jus de Fruits de Kankan)
- C.B.F.K. (Complexe de Boissons de Foulaya - Kindia).

Il est apparu souhaitable pour limiter les transports des écarts de tri, de stations éloignées de l'une des unités de transformation, d'envisager la possibilité de créer des petites unités de pré-conditionnement sous forme de jus ou pulpe.

Délai souhaitable de réalisation

Il faudra attendre que la relance de la production ait eu lieu, et procéder à une étude de rentabilité mettant en parallèle les investissements et les avantages d'une telle implantation. En effet il faudra considérer : l'éloignement de l'unité agro-industrielle, l'importance des productions, l'état des routes, les infrastructures nécessaires, ...

Ce n'est donc qu'à moyen terme que de telles installations pourront être envisagées.

IV.6.2 - Présentation du projet

Lieu de localisation

Celui-ci ou ceux-ci résulteront de l'étude de factibilité évoquée ci-dessus. Il serait souhaitable que cette mini-station puisse être mobile afin de pouvoir desservir plusieurs plantations.

Cependant, dans le cadre de cette étude, pour le Schéma Directeur d'Industrialisation, seul un fabricant d'équipements non mobiles a pu être identifié.

En effet, une telle installation requiert une installation frigorifique difficilement mobile. De plus, la polyvalence d'une telle unité est peu compatible avec un degré avancé de mécanisation.

Descriptif du Process

La mini-station a une capacité de traitement de 2 T/heure et peut être utilisée en continu (soit 3 équipes x 8 h). L'ensemble est installé sur un sol cimenté. Le process est le suivant :

- préparation de fruits
- extraction (rapeuses, raffineuses)
- pasteurisation

Le jus ou la pulpe est en sachets plastique. Il est nécessaire de prévoir 15 jours d'adaptation du personnel au process.

- 1 installation frigorifique
- 1 groupe électrogène

IV.6.3 - Evaluation des investissements

Part devises

Le coût d'un tel ensemble est

- Prix sortie usine	1 800 000 FF
- Transport au port France Frêt rendu sous palan à Conakry	185 000 FF
Coût total rendu Conakry (Valeur Février 91)	1 985 000 FF. 268 000 000 GNF.

Part locale

La part locale est négligeable, si ce n'est la surface cimentée pour recevoir la mini-station.

IV.7 - INSTALLATION D'UNE UNITE DE TRANSFORMATION DES ORDURES EN COMPOST

IV.7.1 - Présentation du projet

Le projet a pour but la création dans la zone industrielle de Conakry d'une unité de récupération, traitement et valorisation des ordures ménagères, pour l'obtention du compost.

L'objectif final de l'usine est d'obtenir quel que soit le cas un produit final irréprochable et ne comportant pas de risque dans son utilisation.

Ce produit doit :

- d'une part, assurer une augmentation du rendement dans l'agriculture
- d'autre part, économiser les devises destinées actuellement à l'importation des engrais.

IV.7.2 - Disponibilité de Matières premières

Le compost sera fabriqué à partir des matières premières les plus différentes.

- ordures humides et ordures résiduelles, ramassées sur les marchés
- ordures de cuisine (bio-ordures)
- déchets agricoles
- ordures mélangées ayant les compositions les plus différentes (subtropicales)

La production d'ordures et leur composition varient d'un pays industrialisé à un pays en voie de développement. La production d'ordures dépend beaucoup des conditions de vie et du régime alimentaire.

- En France on produit en moyenne 500 g./personne/jour. Ces ordures contiennent une grande quantité de produits non bio-dégradables : papiers, cartons, textiles, plastiques, synthétique, nylon, et aussi de verre, boîtes métalliques, et moins de déchets bio-dégradables destinés au compostage.
- Dans les pays Nord Africains, on produit en moyenne 600 g./pers./jour soit 200 kg/an/personne. Ces ordures contiennent davantage de produits humides, bio-dégradables et très peu de non-bio-dégradables, notamment boîtes métalliques, bouteilles plastiques etc...

Nous n'avons aucune statistique ni sur le tonnage des ordures ramassées par jour en Guinée ni sur la composition de ces ordures, mais compte-tenu qu'elles seront ramassées de préférence sur les marchés, ces déchets peuvent être considérés comme bio-dégradables avec partie humide.

Nous estimons que le tonnage ramassé par jour dans Conakry I, II et III, doit se situer dans la fourchette comprise entre 50 et 100 tonnes/jour comportant notamment des ordures humides et des déchets agricoles.

IV.7.3 - Qualité et rôle du produit final

Le compost fin est riche en matières organiques et en substances nutritives favorables aux plantes, il est un correcteur organique du sol, à deux niveaux :

- remplace la matière organique emportée par les récoltes
- modifie la structure physique des sols par augmentation de la capacité de rétention en eau et en éléments nutritifs, ce qui contribue à réduire les pertes d'éléments fertilisants par lessivage des sols.

Le compost peut se mélanger avec d'autres composants, engrais minéraux.

Le rendement estimatif de l'installation est le suivant :

Quantité traitée d'ordures ménagères 100 t.

Produits finis obtenus :

Séparés par tamisage et séparateur magnétique

- Matières irrécupérables
 - * Pierres, verres, cailloux, terre 8 t.
- Métaux ferreux
 - * Bois métalliques 5 t.
- Fraction énergétique 7 t.
 - * Plastique, nylon, papier
- Entrée au compostage 80 t.
 - * Rejet 8 t.
 - * Pertes par fermentation 32 t.
 - * Sortie au compostage après affinage 40 t.

Le rendement en compost affiné par jour est de : 40 %.

IV.7.4 - Description du procédé

La production de compost comporte 2 phases :

- broyage et triage de déchets et obtention du compost grossier
- affinage du compost grossier pour obtenir le compost fin

De la fosse de réception les déchets sont envoyés au broyage puis vers deux séparateurs magnétiques disposés en cascade, afin de séparer les éléments métalliques (1ère sélection).

Un tamisage sépare les ordures en deux circuits de valorisation : les éléments bio-dégradables (< 50 mm) destinés au compostage et les corps non bio-dégradables (> 50 mm) : (plastiques et synthétiques qui sont récupérés et peuvent être utilisés comme combustible).

A ce stade la production bio-dégradable constitue un compost brut et frais transporté sur l'aire de compostage.

Pendant deux mois ce compost reste répandu sous le hangar et grâce à ce contact avec l'air extérieur, les micro-organismes intérieurs transforment par oxydation les matières d'origine végétale en humus stable. La température qui monte jusqu'à 60° et 80° C fait fermenter le compost provoquant la destruction thermophile de tous les germes, le compost étant ainsi conforme aux exigences de l'hygiène.

Après ces deux mois, il est affiné par tamisage.

Le compost peut être récupéré soit en vrac soit en sacchet.

IV.7.5 - Evaluation financière

Le coût approximatif pour une installation permettant de traiter 50 à 100 tonnes/jour d'ordures ménagères est :

A - Part en devises

- Matériel électro-mécanique	3 750 000 FF
- Engins tels que tracto-chargeurs, camion citerne et containers	8 750 000 FF
- 3 bennes de ramassage d'ordures	3 000 000 FF

Total estimatif matériel production (hors douane, hors taxes)	15 500 000 FF
Pièces de rechange	1 085 000 FF
Emballage, mis à FOB et fret de port) français à sous palan Conakry)	2 645 000 FF
Supervision, frais et montage)	

Total estimatif en devises	19 230 000 FF

B - Part locale (prix entreprise, hors douane, hors taxes)

1 hangar métallique + parc de compostage soit 9 000 m2 couvert comprenant : prix entreprise, hors taxes, hors douane)	11 700 000 FF
- Groupe d'appoint installé, 450 KW à 2 500 FF/Kw	1 125 000 FF

Total estimatif part locale	12 825 000 FF

Total estimation investissements

- Part en devises	19 230 000 FF
- Part locale	12 825 000 FF

TOTAL ESTIMATION (Valeur Février 1991)	32 055 000 FF ou 4 200 000 000 GNF

IV.7.6 - Nombre d'emplois créés

- Conducteurs de bennes	3
- Electro-mécanicien	1
- Manoeuvres	6
- Gardiens	3
- Contremaitre	1
- Administratif	14

total main d'oeuvre : 15

IV.8 - L'INSTALLATION DES STATIONS DE CALIBRAGE ET DE CONDITIONNEMENT

IV.8.1 - Le cadre général

L'installation des stations de calibrage et de conditionnement permettra une meilleure valorisation des productions agricoles, et une concentration des opérations en un même lieu, limitant en conséquence les pertes.

Afin de :

- réduire au maximum le transport des produits avant conditionnement, ce qui induira une réduction des coûts de transport de proximité
- assurer une meilleure rentabilisation de ces mêmes équipements
- permettre la présence au tri du producteur, qui pourra voir ainsi ce que l'on fait de sa production et comprendre les prix proposés
- favoriser un meilleur arbitrage des prix payés à la production
- aiguiller directement sur les marchés périphériques et de Conakry les produits non exportables
- promouvoir un meilleur groupage des exportations.

il est proposé d'installer des stations mobiles.

Forme d'activité

Les stations étant des stations mobiles pouvant desservir plusieurs producteurs ou groupements de production, elles pourraient être gérées sous forme de GIE, coopérative,...

IV.8.2 - Présentation du projet

Capacité de calibrage conditionnement

Une station mobile de calibrage et conditionnement peut desservir 3 à 5 sites. Le débit moyen d'une station est de 2 t/heure. Les stations mobiles seront en priorité installées sur les zones ayant la plus forte concentration de production. A moyen terme, selon le développement des productions prévisibles, l'installation de 3 à 4 stations mobiles est envisageable.

Lieu de localisation

Les emplacements pour accueillir les stations mobiles seront déterminés avec les usagers de la station ; on pourra tenir compte des locaux existants aujourd'hui inexploités.

Process et descriptif des équipements

Lorsque les produits sont amenés à la station de tri et calibrage ils sont successivement :

- désinfectés
- triés visuellement (pour retirer les produits atteints de maladie)
- triés par calibrage pour le transport
- emballés
- palettisés

L'équipement d'une telle station est donc le suivant :

- Une plateforme d'accueil pour la station mobile avec :
 - * un plan incliné pour le chargement du camion (s'il n'y a pas de plan incliné il faut prévoir un chariot élévateur)
 - * une surface plane revêtue pour accueillir les équipements
 - * un abri pour l'installation. Cet abri peut être très simple et comportera également un emplacement pour monter les emballages reçus à plat.

La plateforme aura une surface de 80 m².

- les équipements proprement dits :

- * deux bacs d'eau d'1 m³ (l'un pour l'eau avec fongicide, l'autre pour l'eau pure)
- * un tapis pour égoutter et sécher
- * 1 calibreuse à tourangelles
- * 20 m de tapis caoutchouc monté sur rouleaux
- * un groupe électrogène de 2 CV qui assurera le fonctionnement des équipements et l'éclairage.

IV.8.3 - Evaluation financière

Il faut ici rappeler que FRUITEX dispose actuellement de 4 tourangelles qui n'ont jamais été mises en service. Si ces tourangelles sont en état, elles pourront être cédées (moyennant une valeur à définir) pour la constitution des stations mobiles de calibrage et conditionnement.

Dans ce cas, seuls les travaux de génie civil relativement limités et l'investissement en tapis caoutchouc, groupe électrogène et transpalette seraient à considérer pour ces projets.

En première approche ces coûts peuvent être estimés comme suit pour une station mobile :

- Génie civil (part locale) 10 000 FF
- Equipements (part devises)
frêt et transport jusqu'à
sous palan Conakry inclus..... 180 000 FF

Soit un total de (valeur Février 1991) . 190 000 FF ou 25 000 000 GNF

Délai souhaitable de réalisation

L'investissement pour une station de calibrage et conditionnement est relativement limité ; cependant il faudra attendre la constitution des groupements de producteurs et une production relativement abondante. Ce n'est donc qu'à moyen terme qu'il semble souhaitable de créer de telles installations.

IV.9 - LA CREATION DE LIEUX DE STOCKAGE EN FROID POSITIF

IV.9.1 - Cadre général du projet

Justification

La présence sur les zones de production de fruits et légumes de chambres froides (froid positif, soit 0 à + 6°) permettrait de stocker un court délai les produits triés et calibrés afin de constituer des lots plus importants permettant de mieux rentabiliser les transports.

Forme d'activité

Les stations étant des stations mobiles pouvant desservir plusieurs producteurs ou groupements de production, elles pourraient être gérées sous forme de GIE, coopérative,...

Délai de réalisation

A moyen terme, conjointement avec l'implantation des stations de tri et calibrage.

IV.9.2 - Présentation

Lieu de localisation

Ces chambres en froid positif devront accueillir les produits en stand by avant l'expédition.

Au début de la création de ce réseau de chambres froides, seules 4 chambres froides seraient à implanter sur un emplacement facile d'accès pour l'ensemble de la zone desservie par la station mobile de tri et de calibrage.

Descriptif

Deux types de chambre froide peuvent être envisagés :

- la chambre froide de type industriel dont la quasi-totalité des éléments sont importés
- la chambre froide de type semi-industriel, dont les cloisons extérieures sont faites en matériaux locaux, seul le polystyrène isolant ainsi que les évaporateurs et les compresseurs étant importés.

Il a semblé préférable d'opter pour ce second type de chambre froide moins élaboré et de coût moindre.

Compte tenu du fait que cette chambre froide ne servirait que pour les produits en stand by elle aurait une capacité moyenne de stockage de 35 t., ce qui représente, compte tenu des espaces de circulation, une surface au sol de 140 m² et un volume intérieur de 337 m³.

Les cloisons sont en parpaings et doublées d'un panneau polyester isolant d'une épaisseur minimum de 16 cm.

Le sol est plan et revêtu. Une seule porte coulissante donne accès, afin de limiter les déperditions de froid.

L'équipement technique est constitué de 3 évaporateurs et de 3 compresseurs, ainsi qu'un groupe électrogène 35 KVA pour chaque chambre froide.

L'équipement technique a été défini en fonction des contraintes suivantes :

- température moyenne à l'intérieur : + 6°
- quantité moyenne introduite par jour : 6 t.
- rétablissement de la température dans la chambre froide en 4 h.

IV.9.3 - Evaluation financière

Part locale

La part locale correspond à la réalisation de la chambre froide hors équipements mais y compris le groupe électrogène, elle représente: 86 000 000 GNF

Part devises

Chaque chambre froide sera équipée de trois ensembles constitués chacun d'un évaporateur et d'un groupe condensateur. L'investissement correspondant s'élève pour les trois ensembles à : 185 000 FF.

Le coût global -toutes monnaies confondues- est estimé à : 111 000 000 GNF.
(Valeur Février 1991)

IV.10 - LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION AU NIVEAU DE LA PRODUCTION

Cadre général

La manque actuel de formation porte autant sur les activités agricoles spécifiques que sur les activités connexes.

Le développement de la formation devra concerner :

- les activités d'appui à l'agriculture : entretien, fabrication de petit outillage
- . des artisans pilotes sélectionnés chargés de la diffusion des nouvelles techniques
- . des séminaires et ateliers de formation mis en place pour former les artisans villageois à la fabrication et l'entretien du petit outillage
- . les cadres à la gestion d'entreprise, au marketing, au management, à la gestion des ressources humaines.
- . les formateurs et vulgarisateurs agricoles.

Ces actions à mener auprès des entrepreneurs actuels peuvent être envisagées sous forme de cycles de courte durée, de séminaires, ou des stages.

Présentation du projet

La mise en place d'une stratégie efficiente de formation et de perfectionnement professionnels est un préalable indispensable pour créer et maintenir une production compétitive.

Il serait souhaitable pour cette population de mettre en place toute une stratégie essentiellement axée sur :

- a - une enquête portant sur l'étude des postes de travail en vue d'identifier les besoins en formation ;
- b - l'élaboration des plans-programmes de formation en accord avec les résultats de l'enquête au sein de la filière ;
- c - la mise en place d'actions de formation (modulaire).

Dans l'attente de l'enquête sur les postes de travail il nous semble important de préciser la formation d'une classe très spécifique de techniciens : "les vulgarisateurs" et d'insister sur la sélection.

Des "formateurs" jeunes plus perméables aux nouvelles méthodes.

Il serait bon de prévoir des :

- "vulgarisateurs" responsables de toute une zone pour la collecte et l'export. L'on pourrait en prévoir un par station mobile

- "formateurs" de niveau technique moindre mais assurant un suivi sur le site : en moyenne 2 par zone de production.

Les "vulgarisateurs", qui doivent avoir une bonne expérience préalable de la culture recevraient une formation complémentaire en Europe visant à leur faire connaître :

- les problèmes de qualité, de conditionnement et d'emballage
- la qualité moyenne et le prix des produits concurrents
- les types de manutention, la répartition des produits en Europe.

Cette formation serait dispensée sous forme de stage de 3 semaines en Europe avec séjour à Hambourg, Rotterdam, Londres et Paris-Rungis.

Les "formateurs" devront avoir un niveau "chef de culture" et une grande expérience.

Ils devront avoir une bonne connaissance du terrain, de la langue et devront donc être issus du milieu agricole et de l'ethnie locale.

Ils seront astreints à une zone et devront avoir un rôle "productif" et non "administratif". Ils seront supervisés par les vulgarisateurs. Des formations modulaires devront être mises en place pour des formations intermittentes, à la carte, supervisées par les vulgarisateurs.

Responsable ou Initiateur

Office National de Formation Professionnelle Permanente et Projet National de Vulgarisation Agricole

Délai de réalisation

Immédiat

IV.11 - LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE NORMES

Présentation du projet

La mise en place de normes sera un des éléments clés de la relance de l'exportation.

Cette normalisation devra conduire à l'obtention d'une qualité permettant de relancer le label "Guinée".

Il conviendra donc de :

- . déterminer les normes de produits et de conditionnement
- . préciser que l'exportateur ou l'organisme d'exportation assurera le contrôle
- . interdire l'exportation de produits non agréés.

Il est important que le contrôle soit effectué au niveau de la station de tri et colisage, les contrôles au port ou à l'aéroport devant être supprimés. Le certificat phytosanitaire devrait également être établi au niveau de la station de tri.

Responsable ou Initiateur

L'étude des normes se fera sous l'égide du CLIFEL (Comité de Liaison Interprofessionnel des Fruits et Légumes) en étroite collaboration avec l'Institut National de Normalisation et la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

Délai

Dans l'immédiat.

IV.12 - L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT FISCAL ET REGLEMENTAIRE

Présentation du projet

Composante importante du contexte dans lequel les entreprises fonctionnent, le tissu juridique et institutionnel doit offrir les conditions favorables au développement de la filière. On trouvera ci-après des propositions de moyens législatifs et réglementaires à mettre en oeuvre.

- Les mesures fiscales incitatives

Il conviendrait de :

- . supprimer le droit fiscal de sortie ainsi que la taxe de conditionnement
 - . réduire fortement ou même supprimer les taxes à l'importation sur les équipements, le matériel agricole, les produits et fournitures diverses destinés à l'agriculture. Cette mesure devrait être étudiée et présentée dans le cadre d'une révision du Code des Investissements qui prévoirait des procédures strictes d'exonération fiscale et douanière pour éviter les décisions au coup par coup.
 - . revoir le Code des Investissements afin de lui donner un caractère plus incitatif, en particulier pour les créations de société :
 - * exempter les droits d'enregistrement sur les actes de constitution de société, les apports en capitaux
 - * augmenter les exonérations des droits et taxes d'exploitation
 - * exonérer de tout droit et taxe la partie du B.I.C réinvestie et affectée au compte de réserve.
- les mesures administratives et institutionnelles :
- . accélérer la mise en place d'un nouveau Code Foncier
 - . simplifier les circuits administratifs, limiter les relais étatiques
 - . faciliter l'accès aux devises
 - . relancer l'épargne mutualiste
 - . mettre en place des instances juridiques libérales par ex : commissions d'arbitrage bilatérales
 - . mettre en place un Comité de Politique industrielle, permettant de coordonner toute la politique d'industrialisation
 - . mettre en place des systèmes de consultation entre l'Etat et les représentants du Privé
 - . publier, pour les transports routiers, un barème à la T/km

- . créer une cellule de réflexion sur les possibilités et la programmation de désenclavement des régions productrices

Délai de réalisation

L'amélioration de l'environnement fiscal et réglementaire, déjà amorcée, doit se poursuivre.

Une étroite collaboration du Ministère de l'Economie et des Finances, et du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat avec le CLIFEL est nécessaire.

IV.13 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N°1 : MISE EN PLACE DE STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA FILIERE

IV.13.1 - Justification

La GUINEE dispose d'importants atouts favorisant le redéploiement d'une filière "Fruits et Légumes", notamment :

- les conditions climatologiques et pédologiques très variées
- l'intégration à la zone A.C.P. qui lui confère de réels avantages pour exporter vers les pays européens

Toutefois, le diagnostic approfondi a fait ressortir :

- la perte par la GUINEE de ses parts sur les marchés d'exportation et le faible niveau actuel des exportations
- la faible crédibilité des produits guinéens frais sur les marchés internationaux
- l'insuffisance de matières premières pour les unités de transformation existantes
- l'insatisfaction des besoins nationaux
- le manque de "savoir faire"
- le manque de concertation entre les acteurs de la filière
- les blocages actuels d'ordre juridique, logistique, administratif et financier.

Un programme d'actions a été préconisé ; mais au cours des réunions du Groupe Stratégique il est apparu qu'il ne pourrait être valablement mis en oeuvre sans une organisation de la filière permettant d'une part de fédérer les producteurs tant en face des Autorités locales que des industriels guinéens ou importateurs européens, d'autre part d'assurer une cohérence de fonctionnement de l'ensemble de la filière.

IV.13.2 - Effets attendus

La mise en place d'une structure fédérée permettra à la filière de :

- . constituer un "interlocuteur" représentatif pour le dialogue avec les Autorités publiques nationales et locales et les bailleurs de fonds
- . disposer d'une courroie de transmission permanente entre les acteurs
- . prendre en charge le développement cohérent de la production guinéenne pour répondre aux mieux à la demande des différents marchés : export, marché local, industrie
- . créer des associations d'acteurs pouvant se porter garants les uns des autres pour les dettes contractées
- . assurer un suivi permanent de la qualité des productions par l'établissement de Plans de Campagne ainsi que leurs réajustements successifs
- . créer un nouveau climat de confiance permettant la promotion et le développement de la filière

- . réduire les coûts d'exploitation par le groupement des achats, transports, exportations, ...
- . vulgariser des méthodes d'exploitation adaptées, promouvoir la formation spécifique.

IV.13.3 - Présentation de la mesure

a) La définition

Suite au diagnostic et aux constats faits au cours des réunions, il a été décidé en accord avec le Groupe Stratégique de créer une Structure de Concertation sous forme d'Office, G.I.E, S.C.A ou Société Civil qui devrait :

- prendre en charge l'organisation de la filière (mise en place de programmes de production en fonction des besoins des exportateurs et transformateurs)
- mettre en oeuvre la stratégie de développement
- assister les producteurs pour les méthodes de production, les intrants, les équipements, les emballages, la recherche de marchés
- se porter garant des producteurs
- se porter garant pour la mise en place de crédits aux producteurs. Le système juridique et foncier actuel ne permet pas aux producteurs d'offrir des garanties suffisantes pour tout crédit.
Des Sociétés Civiles Agricoles regroupant par régions plus ou moins larges les producteurs pourraient se constituer pour servir de base de nantissement pour les crédits
- faciliter les relations avec les Autorités locales pour la mise en place des conditions et mesures d'accompagnement nécessaires.

En outre, il est apparu primordial que l'intégration des différents acteurs (producteurs, industriels et exportateurs) soit assurée dans le cadre de la nouvelle structure envisagée.

Enfin, l'adhésion de cette nouvelle structure représentative de la filière "Fruits et Légumes" à la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat Guinéenne tout récemment créée a semblé déterminante pour son intégration dans le tissu économique guinéen

b) Le cadre institutionnel et financier

Une Commission de Réflexion a été créée au sein du Groupe Stratégique afin de proposer un modèle de structure fédérée, celle-ci devant tenir compte :

- de la prise de conscience des différents acteurs effectuée dans le cadre du Groupe Stratégique
- des objectifs fixés par la Lettre de Politique de Développement des Exportations Agricoles (L.P.D.E.A)

- des résultats des études effectuées par les experts de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme Cadre pour la Promotion de l'Exportation Agricole (P.C.P.E.A).

Les différentes réunions et concertations ont conduit à proposer le schéma suivant :

- Création d'un Comité de Liaison Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CLIFEL) regroupant des organismes représentant l'ensemble des acteurs (individuels ou collectivités) :
- . AGROFEL : Groupe Agro-Industriel de Transformation des Fruits et Légumes (Organisme à créer)
- . REFLEG : Association d'exportateurs déjà en place mais qui devra s'élargir à l'ensemble des exportateurs
- . FRUITEX : Association de producteurs déjà existante à laquelle pourront adhérer l'ensemble des producteurs

Le CLIFEL comportera un bureau exécutif et des commissions techniques.

Le CLIFEL sera un instrument de réalisation, c'est pourquoi le bureau devra être permanent.

Le CLIFEL aura une organisation centrale et des antennes régionales.

Enfin, le CLIFEL devra adhérer à la Chambre de Commerce.

c) Les modalités de fonctionnement

Les membres d'AGROFEL, REFLEG et FRUITEX éliront l'Assemblée Générale qui comportera 21 membres

- 9 membres issus de la production agricole (AGROFEL)
- 5 membres représentant les exportateurs (FRUITEX)
- 5 membres représentant les agro-industries (REFLEG)
- 1 représentant du MARA
- 1 représentant du MICA.

L'Assemblée Générale élira à son tour un bureau exécutif de 7 membres :

- 3 producteurs
- 3 exportateurs
- 1 transformateur

Le Bureau comportera :

- 1 président
- 1 trésorier
- 1 responsable de la promotion et des emballages
- 1 responsable de la commercialisation
- 1 responsable de la production agricole (liaison avec les différentes SCA nucleus estate ...constitués au niveau général).

- 1 responsable de la transformation
- 1 responsable des transports.

Le Bureau recrutera un Secrétaire Général, (choisi en fonction de ses capacités), qui ne sera pas membre du Bureau exécutif. Il ne doit pas venir de l'extérieur de la filière.

Le Secrétaire Général sera là à plein-temps et assurera la liaison entre le Président et les différents responsables. Il sera le seul membre permanent et n'étant pas élu il ne participera pas aux votes.

Sous la responsabilité de l'un des responsables du Bureau exécutif (selon la spécificité des problèmes abordés) des commissions techniques pourront être constituées selon les problèmes identifiés.

Le Bureau pourra en cas de besoin faire appel à des personnalités extérieures en consultation ou collaboration technique.

Le financement du fonctionnement du CLIFEL se fera en deux étapes :

- Première phase : Création du CLIFEL.

Dans un premier temps les membres ne pourront assurer la totalité des frais de fonctionnement. Aussi, outre les cotisations versées par les adhérents présentant les capacités suffisantes, le CLIFEL demandera à la Chambre de Commerce à bénéficier des crédits d'action prévus dans le cadre du PCPEA. Pour ce faire le CLIFEL devra faire preuve d'efficacité et sérieux (organisation, statuts, mise en place de moyens de contrôle, ...) et présenter pour le financement un programme d'ensemble sur 5 ans.

- Deuxième phase : Une fois lancé, le CLIFEL ne fonctionnera qu'avec les cotisations des adhérents.

IV.13.4 - Calendrier de mise en oeuvre

Au cours des réunions tenues par le Groupe Stratégique en Avril 1991 le calendrier suivant a été retenu :

- Création d'AGROFEL (seule association non encore constituée) pour début Mai.
- Assemblée Générale d'AGROFEL en Mai 1991
- Etude des statuts et du règlement intérieur, avec assistance d'un avocat
- Dépôt des statuts du CLIFEL chez le notaire dans les 3 mois
- Une fois le CLIFEL constitué, le Président et le Secrétaire Général présenteront auprès des différents acteurs les objectifs et le programme du CLIFEL.

Un Coordonnateur, membre du REFLEG, a été nommé en Avril 91, pour les démarches de création du CLIFEL.

IV.14 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 2 : CREATION D'UN LABEL

IV.14.1 - Justification

Lors du diagnostic approfondi il est apparu que la production guinéenne souffrait d'irrégularité et de manque de production, mais aussi que, jouissant auparavant d'une excellente image de marque sur les marchés extérieurs, elle avait perdu sa place sur les marchés d'exportation. Les faibles quantités exportées ces dernières années en témoignent. En outre, certaines expéditions arrivées en Europe n'ont pas été acceptées par manque de qualité.

IV.14.2 - Effets attendus

La création d'un LABEL est une composante déterminante de la stratégie commerciale qui permettra de relancer les exportations et de créer une image de marque spécifique des produits guinéens.

La réputation ainsi acquise facilitera le placement des produits sur les marchés, en période d'arrivées massives, ainsi que la vente à un prix plus favorable.

En effet, le LABEL d'origine et de qualité assurera la fiabilité du vendeur-exportateur ainsi que la qualité et la standardisation du produit.

IV.14.3 - Présentation

Dans le cadre du CLIFEL, structure en cours de création présentée au chapitre précédent, les normes devront être définies : normes de qualité et de conditionnement spécifiques à chaque produit. Ces normes devront correspondre aux normes internationales.

Le LABEL devra quant à lui correspondre à des exigences supérieures à celles indiquées dans les normes internationales OCDE - CEE

Seuls les produits de calibre A et B pourront bénéficier du LABEL. Les produits bénéficiant du LABEL seront expédiés en priorité sur les marchés très concurrentiels, c'est-à-dire ceux de l'Europe.

Le LABEL doit être concrétisé sur le fruit, et les emballages par une petite collerette ou un adhésif.

Cette collerette ou cet adhésif comportera l'inscription LABEL de GUINEE ainsi qu'un logo significatif permettant d'identifier "à l'oeil" ces produits. Une collerette portant une inscription à caractère valorisant de type "Fruit sauvage de Guinée, ..." pourra également être envisagée.

Le CLIFEL et la CCIAG devront promouvoir ce LABEL au niveau international lors des foires, auprès d'importateurs grossistes sélectionnés, ou même de chaînes de grande distribution.

Afin d'assurer le LABEL il faudra un contrôle strict de la qualité et du conditionnement des produits car toute expédition défectueuse de produits

guinéens, même sans LABEL, fera perdre beaucoup de terrain à l'ensemble des produits guinéens.

Par ailleurs si une expédition portant le LABEL n'est pas conforme aux normes arrêtées, l'agent du service de contrôle devra faire supprimer la mention sur tous les cartons, le produit étant alors expédié comme répondant simplement aux normes internationales.

IV.14.4 - Mise en oeuvre

Mise en place de normes spécifiques à chaque produit.

Le CLIFEL devra publier les normes spécifiques d'exportation. Pour ce faire il pourra consulter l'Institut de Normalisation et de Métrologie. Il s'agira de reprendre les normes en vigueur sur les marchés internationaux.

La création du LABEL d'origine et de qualité, qui correspondra à une qualité supérieure aux normes en vigueur devra se faire sur un ou deux produits au départ (ananas, mangues, ...). Les normes envisagées pour la création du LABEL pourraient être testées au cours de 2 ou 3 expéditions en demandant aux bénéficiaires leur avis.

L'emballage devra être étudié - deux types d'emballage sont à prévoir :

- . emballage 12 fruits
- . emballage 6 fruits.

Le LABEL devra être déposé pour être protégé.

Un contrôle rigoureux des expéditions devra être mis en place. Le contrôle portera sur :

- . le respect du calibrage
- . la maturité
- . l'emballage et le conditionnement.

Les opérations de contrôle pourra être effectuées sous l'égide du CLIFEL par des agents rémunérés par le CLIFEL mais agréés auprès du Service National de Conditionnement. Dans ce cas ces mêmes agents assureront également le contrôle de tous les produits sous LABEL

La promotion du LABEL devra être faite :

- par publicité dans les revues professionnelles
- par la participation aux foires internationales et européennes en installant des stands de dégustation
- par l'envoi de documentation technique et commerciale auprès des importateurs grossistes et des grands distributeurs
- par des opérations de promotion montées avec les grands distributeurs

Pour cette promotion, le COLEACP sera un interlocuteur privilégié.

Une campagne promotionnelle devra être lancée auprès des producteurs afin de leur présenter les avantages de fournir des produits pouvant recevoir le LABEL.

Il pourra être étudié la possibilité, pour les exportateurs s'engageant à respecter la qualité LABEL, de bénéficier de priorités d'embarquement en cas de manque de capacité, retard d'avion, ...

Au cours des réunions du Groupe Stratégique, il est apparu que le CLIFEL devait coordonner et contrôler l'ensemble des opérations pour la mise en place du LABEL.

Un suivi rigoureux devra être exercé en permanence par le CLIFEL car tout écart (normes, emballage, ...) pénalisera l'ensemble des exportateurs. Seule l'implication totale du CLIFEL pourra garantir la réussite du lancement d'un Label Guinée.

Echéancier de mise en oeuvre

Les mesures à prendre pour l'introduction du LABEL devront être mises en place au cours des deux premières années.

194.75

(2 of 6)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 2 - FILIERE B.T.P. ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE B.T.P. ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

SOMMAIRE

=====

I	- LA CONFIGURATION	1
I.1	- Le cadre général	1
I.2	- Les activités	1
I.3	- Les acteurs	2
I.4	- Schéma d'organisation	4
II	- LE DIAGNOSTIC	5
II.1	- La structure de l'offre	5
II.1.1	- Les approvisionnements	5
II.1.2	- Les outils et capacités de production	6
II.1.3	- Les coûts	10
II.1.4	- La technologie	12
II.1.5	- Les atouts et contraintes	12
II.2	- La structure de la demande	13
II.2.1	- Le secteur des Travaux Publics	13
II.2.2	- Le secteur du bâtiment	14
II.2.3	- Le secteur des Matériaux de Construction	16
II.3	- L'environnement industriel	18
II.3.1	- Les infrastructures	18
II.3.2	- Les services extérieurs	18
II.3.3	- Le cadre institutionnel	19
II.4	- La synthèse du diagnostic	20
III	- L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	21
III.1	- Les objectifs de développement	21
III.2	- Les variables d'action	22
III.2.1	- Recensement et exploitation des ressources	22
III.2.2	- Densification de la filière	23
III.2.3	- Organisation et concertation au niveau de la filière	24
III.3	- Le calendrier de mise en oeuvre	26

SOMMAIRE (suite)

IV	- LE PLAN D' ACTIONS	29
IV.1	- Installation de briquetteries de 2 à 10 000 tonnes/an	29
IV.2	- Promotion de la fabrication de briques en terre stabilisée et/ou compressée	34
IV.3	- Relance des unités existantes	37
IV.4	- Promotion et exploitation des matériaux locaux	38
IV.5	- Recensement des matériaux locaux	39
IV.6	- Concertation à l'intérieur de la filière	40
IV.7	- Amélioration de la maintenance	41
IV.8	- Mesure d'accompagnement n° 1 : Création de moyens d'information et de promotion pour l'utilisation des matériaux locaux	42
IV.9	- Mesure d'accompagnement n° 2 : Mise en place d'un système de normes pour les matériaux de construction produits par le pays	45

La filière "BTP - MATERIAUX DE CONSTRUCTION" s'articule autour de trois activités : le bâtiment, les travaux publics et la production de matériaux de construction. Elle présente le double avantage d'évoluer dans un secteur en forte croissance (investissements publics, logements privés, programme de réhabilitation) et d'entretenir de nombreuses liaisons avec d'autres filières ou sous-secteurs industriels (bois, mécanique, matériel électrique...).

I - LA CONFIGURATION

I.1 - LE CADRE GENERAL

Tout diagnostic portant sur la situation économique ou sociale de la Guinée range la carence ou le mauvais état des infrastructures parmi les premiers obstacles au développement : le déficit accumulé dans ce domaine dont la résorption constitue un préalable à tout autre programme d'actions explique les efforts accomplis par les pouvoirs publics et les initiatives prises par le secteur privé pour participer à la naissance et la structuration d'une filière qui ne manque pas d'atouts.

La disponibilité en matériaux de construction et la présence réduite des groupes internationaux du Bâtiment et des Travaux Publics comparées aux autres pays de la région ont contribué à jeter les bases d'un sous-secteur qui peut être considéré, tant actuellement que potentiellement, parmi les plus structurés de l'économie guinéenne.

Les capacités de la cimenterie qui constitue un facteur d'intégration de la filière ajoutées à la coexistence de nombreux produits naturels ou manufacturés à l'intérieur de cette même filière ou à sa périphérie sont de nature à répondre à la forte croissance qu'occasionnent les importants programmes d'infrastructures, de constructions industrielles ou de logements privés.

L'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique, sans sous-estimer la part réservée aux importations, justifie d'autant plus l'attention qui doit être portée à l'organisation de la filière.

I.2 - LES ACTIVITES

Le secteur des Travaux Publics tire son activité de la réalisation des importants projets d'infrastructure routière et portuaire, portant notamment sur la construction ou le bitumage de nouvelles routes, la réfection des routes existantes et la construction de routes en terre ainsi que sur la réhabilitation, l'aménagement et l'extension des ports. Ce secteur joue un rôle moteur dans l'économie du Pays et entraîne les autres secteurs de la filière : entre 1988 et 1991, les investissements prévus s'élèvent à 218,4 milliards GNF.

Le secteur du Bâtiment couvre l'activité de construction immobilière tant dans le secteur privé que dans le domaine public : les besoins en logements établis par les Services de l'Habitat à l'horizon 2000 annoncent une forte activité de ce secteur. Pour la même période (1988 - 1991), les investissements prévus pour l'Urbanisme et l'Habitat s'élèvent à 22,6 milliards GNF.

Le secteur des Matériaux de Construction est aussi en pleine expansion : il doit accompagner l'évolution de l'ensemble du BTP, en fournissant les matériaux nécessaires aux programmes évoqués plus haut.

Les matériaux appartenant à la filière et retenus par le Groupe Stratégique, outre le bitume et le fer à béton sont les suivants :

- le ciment
- les concassés (sable et gravier)
- le gravier latéritique
- le sable ordinaire
- l'ardoise
- les briques
- le béton manufacturé
- les carrelages de sol
- le bois
- les éléments de couverture
- les produits métalliques
- les autres produits (PVC, verre, etc...)

La contribution du BTP au PIB n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années puisqu'elle est passée de 4 % en 1986 à 5,5 % (estimé) en 1990 alors que les activités de transformation (hors mines) ne représentent respectivement que 3,5 % en 1986 et 3,6 % (estimé) en 1990.

Il faut noter enfin que le secteur affiche le meilleur taux de croissance au cours de la même période : 13,2 % en moyenne annuelle contre 5,4 % pour l'ensemble du secteur secondaire et 4,6 % pour le P.I.B. national. Dans cette évolution, le secteur moderne s'est mieux comporté que le secteur informel ou traditionnel : 18,3 % pour le premier contre 9,5 % pour le second, les parts respectives des deux modes d'exploitation ayant fortement tendance à se rapprocher (les données estimées de 1990 attribuent respectivement 46 % et 54 % aux secteurs moderne et informel alors qu'elles étaient de 38 % et 62 % il y a cinq ans).

Cela confirme que la forte croissance de l'activité de construction en GUINEE se traduit à la fois par un développement simultané des deux types d'activités (moderne et informelle) et par une part prépondérante du secteur moderne : ce qui constitue un atout pour l'organisation de la filière.

I.3 - LES ACTEURS

Il convient de distinguer les fabricants et les utilisateurs des matériaux de construction (liste non exhaustive)

PRODUITS

Ciment
 Concassés
 Briques
 Parpaings et béton manufacturé
 Carrelages de sol
 Eléments de couverture
 Produits en aluminium

FABRICANTS

Ciments de Guinée S.A.
 SOMIAG
 Briquetterie de Kankan
 S.G.B.M.
 Usine de carreaux EGIMAG
 Soguifag et Fagg
 Simalu et Fagg

Constructions métalliques
Tuyauteries P.V.C.
Peinture

Conmetal et USOA
Indyplagui
Guinée Color et Socipeg

ACTIVITES

ENTREPRISES

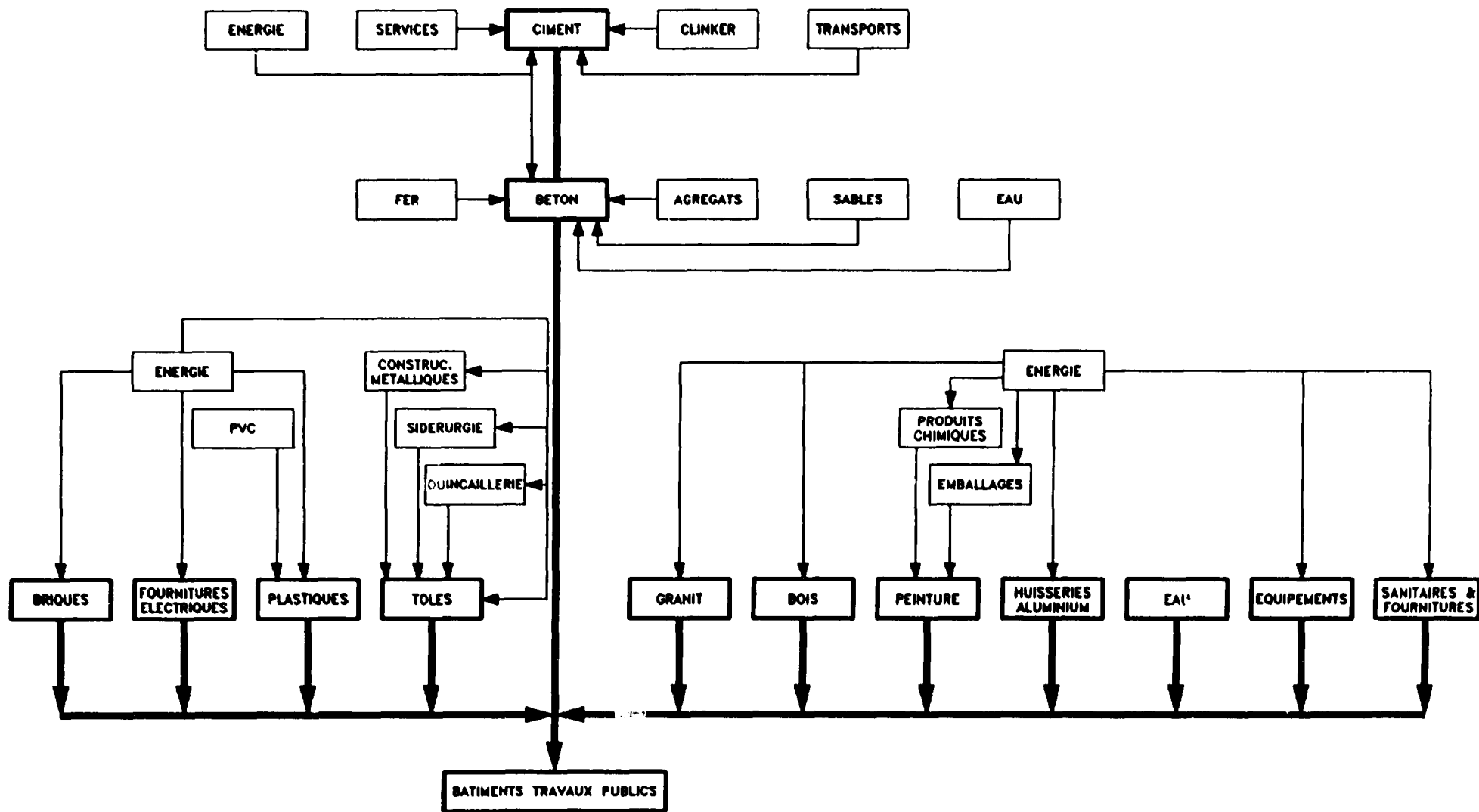
Génie Civil et Routes
Génie Civil et Routes
Génie Civil et TP
Bâtiment et TP
Bâtiment et TP
Bâtiment
Bâtiment
Bâtiment
Bâtiment
Bâtiment
T.P.
T.P.

Cochery Bourdin Chaussé
Jean Lefebvre
Nord France
Satom
Astaldi Guinée
Africaf
Maurice Delens
C.D.E.
Sabci
Batco
Khayat
Guiter.

I.4 - SCHEMA D'ORGANISATION

Le schéma d'organisation est présenté page suivante. Cette filière est l'une des plus structurés, parmi les filières industrielles guinéennes. Le schéma a été élaboré à partir du T.E.I.

FILIERE BTP-MATERIAUX DE CONSTRUCTION



II - LE DIAGNOSTIC

II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

La diversité des matériaux de construction entrant dans la composition de la filière se traduit à la fois dans l'origine des approvisionnements pour laquelle la Guinée occupe une place de premier plan et dans la transformation des produits impliquant une forte valeur ajoutée locale.

II.1.1 - Les approvisionnements

L'origine géographique des principaux matériaux de construction est indiquée ci-après :

Ciment	Guinée (clinker importé d'Europe et de la Région Méditerranéenne)
Sable	Guinée
Gravier concassé	Guinée
Gravier naturel	Guinée
Argile	Guinée
Ardoise	Guinée
Brique cuite	Guinée (Kankan et Sonfonia)
Brique de terre stabilisée	Guinée (région de Conakry)
Brique de terre compressée	Guinée (région de Conakry)
Parpaing	Guinée - Conakry
Claustra béton	Guinée - Conakry
Linéau armé	Guinée - Conakry
Carrelage	Italie - Espagne - France
Tôle ondulée galvanisée	Côte d'Ivoire - Allemagne - France - Guinée
Fer à béton	Allemagne - France
Bois	Guinée - Gabon
Fenêtres et portes alu.	Guinée (profilés importés de France et d'Italie)
Vitres	France et autres pays
Bitume	France et autres pays

L'évolution des importations de matériaux de construction a été la suivante :

ANNEE	VOLUME MC en TH	VARIATION %
1983	25.896	-
1984	57.324	124,4
1985	73.045	27,4
1986	175.045	139,7
1987	148.148	-15,7

Source : Rapport PAC ED 1988

De 1983 à 1987 leur croissance est de 472,1 % et leur part dans l'ensemble des importations passe de 12 % en 1983 à 27 % en 1987.

II.1.2 - Les outils et capacités de production

A - Les matériaux de construction

Ciment : Le ciment est produit à partir de clinker importé dans une usine bénéficiant d'un équipement très moderne et d'excellente qualité.

La capacité théorique de CIMENTS DE GUINEE est de l'ordre de 250 000 t/an. Les besoins du pays sont estimés à 225 000 tonnes/an et l'usine produit 220 000 t en 1990, à 2 postes de 8 heures et 5 jours par semaine de production réelle. La capacité de l'unité pourrait passer de 315 000 t/an sur la base de 3 postes de 8 heures : le taux d'utilisation en 1990 peut, dans ce cas, être estimé à 69 %.

Des extensions en projet permettront d'atteindre, dans les 5 prochaines années et en 3 phases, une production maximale de 500 000 t/an.

Les importations de ciment sont de l'ordre de 30 000 t/an, compte non tenu des 10 à 20 000 tonnes/an entrées clandestinement. La production a été de :

1988 (7 mois)	: 71 000 tonnes
1989	: 170 000 tonnes
1990	: 220 000 tonnes

soit une consommation de 34 kg/habitant, alors que cette dernière est estimée pour le reste de l'Afrique à 90 kg/habitant. (Source : Ciments de Guinée S.A.).

Graviers et sables :

Les graviers et sables granitiques sont fournis par la SOMIAG, qui exploite deux carrières l'une à Maneah et l'autre à Gbantama. Mais il faut signaler l'existence de carrières intégrées à des projets pour les besoins de ces derniers ainsi que de carrières naturelles pour l'extraction de sable.

L'équipement comprend, des broyeurs primaires, (concassage jusqu'à 200 mm), broyeurs secondaires et tertiaires, produisant : sable 0 à 4 mm ; graviers 4 à 100 mm ; gravillons de 10 à 16 mm et de 16 à 25 mm.

Les machines sont récentes et bien entretenues.

La capacité théorique de la carrière SOMIAG est de 200 t/heure, mais la production cumulée sur un mois, suite aux arrêts d'entretien, donne un débit moyen de 100t/heure, soit une production réelle annuelle de 230 000 à 240 000 T. Une extension de la production est prévue pour atteindre 300 000 T/an réelles. (Sources : enquête industrielle S.D.I.)

Briques :

Les deux principaux produits utilisés sont la brique en ciment et la brique en terre cuite et à une échelle très inférieure : les briques en terre stabilisée, en terre compressée, les parpaings et les briques en banco.

- Briques de ciment :

Les fabricants sont extrêmement nombreux à Conakry : un moule rustique suffit pour produire des parpaings séchés à l'air libre.

Ce matériel est fabriqué en bonne partie localement sur des terrains en plein air, l'épaisseur des briques étant de 15 et 10 cm. Les informations disponibles sont insuffisantes pour estimer le marché annuel de cette brique artisanale.

- Briques cuites :

La BRIQUETTERIE DE KANKAN (actuellement à l'arrêt par manque de financement) est la seule qui soit en état de fonctionner. Usine réhabilitée en 1982. Matériel robuste et bien entretenu.

Sa capacité théorique est de 20 000 tonnes/an, pour une production effective de 5 à 10 000 tonnes/an selon la demande, soit un taux de capacité réelle de 25 à 50 %.

La demande actuelle est de 14 000 tonnes de briques/an et les prévisions de consommation de briques en argile cuite à l'horizon 2000, sont de l'ordre de 32 000 à 35 000 tonnes de briques/an.

Il existe par ailleurs plusieurs petites unités artisanales, notamment :

- à N'Zérékoré : briquetterie de la Mission dont les produits sont de médiocre qualité en raison du sable contenu dans l'argile
- à Sonfonia pour la Région de Conakry et dans le reste du Pays : briques rustiques, fabriquées dans des moules en bois, empilées en pyramide et cuites au bois à la façon traditionnelle.

- Briques en terre stabilisée

Ce sont des blocs de terre dosée à 5 % de ciment et comprimés pour former des blocs, dans une presse à levier manuel.

Ces briques d'un prix de revient modique permettent de construire des habitations de qualité très convenable. Deux unités sont installées dans la région de Conakry, à Matoto et à Ratoma. Les quantités produites sont très faibles et le procédé très récent.

- Briques en terre compressée

Le procédé de fabrication est le même, mais sans adjonction de ciment.

Le bloc obtenu n'en est pas moins relativement dur et il peut servir aux mêmes types de construction que précédemment. Le mur ainsi monté recouvert de chaux offre une bonne isolation thermique et pluviale.

- Parpaings

Ce sont de blocs creux, constitués de sable et gravier, agglomérés avec du ciment. Quand ce mélange est homogène on le moule pour former des blocs creux de l'épaisseur d'un moule.

L'utilisation du parpaing devient de plus en plus large, la production pouvant être industrielle ou artisanale. Dans le premier cas l'utilisation d'une pondeuse améliore la qualité par un mélange plus homogène, qui accroît la résistance mécanique du parpaing. L'intérêt de cette fabrication industrielle ne peut être assuré que si elle concurrence par le prix et non seulement en qualité, les parpaings fabriqués dans des moules métalliques au bord des routes.

Le manque de statistiques ne permet pas de chiffrer la production annuelle de briques et de parpaings.

Béton manufacturé

Les pièces manufacturées sont faites en béton, le béton pouvant être armé ou non.

La S.G.B.M. fabrique des parpaings, des hourdis, des bordures de trottoir, des tuyaux vibres, des poutrelles, des tuyaux comprimés et vibrés, des poteaux électriques.

L'outil de production est composé de bétonnières de 375 et 500 litres et d'une série de moules pour manufacturer les pièces.

Seules, les commandes fermes sont mises en production. Aucun renseignement n'a été communiqué sur les capacités de production de l'unité.

Carrelages de sol

L'usine de carreaux de Maneah n'a jamais été mise en fonctionnement. Elle a été reprise par Ciments de Guinée S.A. sous le nom de EGIMAG.

Le matériel est neuf et a été entretenu avant la reprise par une équipe de maintenance restée sur place. Les deux lignes de production conduiront à une production théorique annuelle de 150 000 m²/an pour la première année, la demande étant estimée à 250 000 m²/an.

Les matières premières : ciment, sable, matériaux nobles pour les granits sont d'origine locale.

A l'horizon 2000, le marché doit atteindre une demande de 650 à 750 000 m²/an, en fonction du programme de construction de logements.

Le bois

Il convient de considérer le bois non pas en tant que matériau mais en terme de produit fini : blocs-portes, chassis NACO, éléments de support de couverture, etc...

Les menuiseries industrielles existantes dans le pays sont : Sonfonia, Sérédou et sciage de N'Zerekore (référence : filière "BOIS").

Produits métalliques

- Tôles pour couvertures

La plus généralisée dans le pays est la tôle de couverture ondulée produite et découpée à partir d'aluminium laminé ou de la tôle galvanisée, tous les deux importés. Les trois sociétés de transformation SOGUIFAB, FAGG et GALVALU ont chacune une machine à onduler et à découper.

A noter que SOGUIFAB produit des tôles Alu, FAGG et GALVALU (Ramina Santou) des galvanisées.

Capacité théorique installée : 6 000 t/an par machine et 12 000 tonnes/an pour les deux unités en exploitation en 1990.

Production totale en 1989 : 5 060 t/an, soit une utilisation de 42 % de leur capacité installée (source : enquête industrielle du S.D.I.)

La peinture

Cinq fabricants de peinture sont en mesure de couvrir les besoins du pays, à savoir :

GUINEE COLOR	(MASTER en France)
SOCIPEG	(Société DUFOUR à Coleah)
SISSIC	(JEFFRO)
SIGMA	(BATICOLOR)
SIPECO	actuellement à l'arrêt.

Les capacités de production correspondantes sont estimées à 5 000 tonnes : le taux d'utilisation actuel (24 % en 1989) est expliqué, en grande partie, par le prix de vente supérieur pratiqué par ces sociétés aux produits identiques importés. Ajoutons que toutes les matières premières sont importées.

Autres produits

Tubes en PVC

La société INDYPLAGUI produit des tubes en PVC de 16 mm de diamètre jusqu'à 200 mm pour adduction d'eau, à pression et sans pression et gaine électrique. Sa production théorique installée est de 1 500 tonnes/an.

Sa production réelle est de 465 tonnes/an. Le coefficient d'utilisation de l'installation est de 31 %.

La société SOGUIPLAST (en cours de privatisation) produit des tubes en PVC pour adduction d'eau et à pression (capacité de production : 250 tonnes) et tubes souples d'arrosage.

Verre plat

Il est importé notamment de France et en faibles utilisations (15 conteneurs/an et 1 400 m² par conteneur).

Fer à béton

En l'absence de production locale, la totalité des besoins est assurée par les importations (estimées à 12 000 tonnes).

Quincaillerie

La totalité de la quincaillerie pour le bâtiment (serrures, poignées, charnières, ...) est importée, il n'existe pas de fabrication locale.

Marbre et ardoise

Ces deux marchés sont très restreints et limités aux immeubles de standing. Il n'existe pas de production locale de marbre et une carrière d'ardoise, actuellement à l'arrêt, est installée à Labé.

B - Le Bâtiment et les Travaux Publics

Bien qu'évoluant dans des activités dispersées (domaine et localisation), les entreprises du B.T.P. sont davantage concentrées à Conakry ou dans sa région immédiate que les unités fabriquant les matériaux de construction.

L'importance du marché fourni par la Capitale (logements, réfections des bâtiments et des chaussées...) ainsi que les contraintes du transport routier et l'absence du transport ferroviaire expliquent la présence à Conakry de quelques entreprises internationales - dont le nombre reste néanmoins limité - et de nombreuses PME guinéennes.

Ces dernières sont également présentes à l'intérieur du pays où elles coexistent avec un secteur informel dont l'importance s'explique par le niveau élevé de l'autoconstruction des logements représentant plus de 50 % de la production totale de la filière et 75 % de la seule activité du bâtiment alors que les travaux publics relèvent entièrement du secteur moderne. Ce dernier assure l'ensemble des grands chantiers qui impliquent un équipement important et des structures financières et administratives stables. Toutes les entreprises présentes en GUINEE se sont installées, en général à l'occasion d'un contrat et, afin de rentabiliser leur investissement, cherchent à augmenter leur volume d'activités par des contrats de moindre taille (rénovation des ministères et administrations, immeubles de bureaux...).

Les PME et entreprises du secteur informel se limitent à la maçonnerie, aux services liés et au commerce des matériaux de construction.

II.1.3 - Les coûts

La place occupée par le secteur informel dans l'approvisionnement et la distribution des matériaux de construction et la substitution progressive - y compris par les entreprises étrangères - des produits disponibles localement aux matériaux importés (le ciment notamment) conduit à évaluer le niveau des prix pratiqués sur le marché de Conakry pouvant tenir lieu de référence, pour apprécier la compétitivité du secteur de la construction (Source : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat - Mai 1990).

- Matériaux produits ou transformés localement - Prix à Conakry

Matériaux	Origine	Unité de vente	Prix unitaire en FG
Ciment	Conakry	Le sac de 50 kg	4 250
Sable	Maneah	le camion de 15 t. (8m ³)	125 000
Gravier granit	Maneah	"	220 000
Gravier noir	Conakry, Dubreka	"	80 000
Brique cuite	Kankan	l'unité 30x19x10	350/400
	Sonfonia	l'unité 30x19x10	80
Brique en terre stabilisée	Conakry	l'unité 29x14x9	80-100
Brique en terre compressée	Conakry	l'unité 29x14x9	50-75
Parpaing	Conakry	l'unité 40x20x15	300
		l'unité 40x20x10	250
Claustra béton	Conakry	l'unité suivant format	600-800
Linteau armé	Conakry	la pièce 1,30x15x10	3 000
Bois	Conakry	m ³ bois rouge	200 000

- Matériaux importés disponibles à Conakry

Carrelage	Italie-France Espagne	le m ²	8 000-11 000
Tôle ondulée galvanisée	Côte d'Ivoire R.F.A.	l'unité 2x1 m. (4 kg) " " (6 kg)	4 000 4 500
Fer à béton	R.F.A.	la tonne	475 000
Bois	Gabon	m ³ bois rouge m ³ samba (coffrage)	250 000 165 000
Fenêtre alu.	Italie-France	le m ² sans la vitre	100 000
Vitre	France-St Gobain Autres pays	le m ² le m ² (verre étiré)	30 000 15 000
Chassis NACO	n.c.	le m ² vitré	50 000

II.1.4 - La technologie

La présentation des sociétés appartenant à la filière a permis de faire les constats suivants :

- la cimenterie du groupe HOLDERBANK dispose d'un excellent niveau technologique avec une direction ayant une bonne connaissance du continent africain et un équipement très moderne (engineering Lafarge).
- l'usine de carreaux (actuellement à l'arrêt) mais qui sera mise en exploitation par les Ciments de Guinée devrait tirer profit du même niveau technologique ;
- la briquetterie de Kankan (également à l'arrêt) a bénéficié d'une réhabilitation et d'une formation de son personnel satisfaisantes : son démarrage devra être accompagné d'une assistance technique pour valoriser ces conditions favorables ;
- les autres activités à caractère plus artisanal ou informel ont une production irrégulière (pièces de rechange, entretien...) mais, sur la base de connaissances plus pratiques que théoriques, témoignent d'un niveau technique acceptable si l'on se réfère notamment à la qualité des matériaux produits. Seule exception notoire : les constructions métalliques en métaux ferreux qui ne disposent pas des moyens suffisants.

Quant aux entreprises de construction, qui bénéficient le plus souvent de l'apport des maisons-mères, le niveau technologique est satisfaisant et fait montre d'une bonne adaptation aux conditions d'exploitation parfois difficiles (transport, énergie, main d'oeuvre...).

II.1.5 - Les atouts et contraintes

Au niveau de cette filière, les sociétés disposent de nombreux atouts qui peuvent être résumés ainsi :

- excellentes matières premières
- machines presque neuves
- bonne implantation , pour la plupart près de Conakry sur la route principale menant à l'intérieur du pays
- certaines installations (cimenterie) à l'abri des inondations pluviales
- réserves importantes de matières premières d'origine locale (sauf pour la cimenterie :clinker importé) d'excellente qualité
- bon matériel, bonne gestion et bon entretien du matériel.

Elles sont néanmoins confrontées à un certain nombre de contraintes :

- besoin important en matériel de transport
- obligation de produire son propre courant électrique
- carrières noyées pendant la saison des pluies
- approvisionnement en fuel et gazoil mal assuré par wagon citerne
- manque de main-d'oeuvre qualifiée
- difficultés de financement
- marché intérieur éloigné des lieux de production.

II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

Face à l'importance du marché national qui interdit avant longtemps toute perspective de pénétration sur le marché sous-régional (qui resterait dans tous les cas limité), le développement de la filière doit être organisé pour la satisfaction de deux niveaux de marchés : les travaux publics et le bâtiment d'une part, les matériaux de construction correspondants d'autre part.

II.2.1 - Le Secteur des Travaux Publics

L'essentiel du transport en Guinée est assuré par route. Les enquêtes origine-destination ont conduit à une estimation du trafic inter-urbain en 1988 de 205 millions de véhicules x km, répartis à raison de 71 % pour le trafic de véhicules légers et 29 % pour le trafic de poids lourds ; depuis 1988, le trafic inter-urbain ne cesse d'augmenter.

Le secteur routier est donc un élément essentiel de l'aménagement du territoire ; il permet le déplacement de facteurs de production de l'économie rurale, favorise les déplacements et les échanges ainsi que les activités économique-administratives et sociales.

Dans le passé la construction et l'entretien des routes se sont heurtés aux contraintes de financement : d'où un état de dégradation généralisé auquel les programmes en cours ont pour objet de remédier.

Le réseau routier actuel de 14 000 km, comprend 1 163 km de routes revêtues, 2 890 km de routes en terre et 9 947 km de pistes (source : Rapport du Gouvernement sur le secteur routier), soit 4,3 km de route par 100 km² ou 1,8 km pour 1 000 habitants.

Le programme d'investissements pour la période 1988-1991 atteint 240 milliards de FG. 91 % de ce budget sont destinés aux Travaux Publics et les 9 % restants sont affectés à l'urbanisme et à l'habitat.

Le programme routier absorbe la plus grande partie réservée aux Travaux Publics. Les bailleurs de fonds sont : BAD, IDA, CCCE, USAID, FED, Banque Mondiale et différents fonds arabes. Le marché routier est potentiellement très important, car la plupart des infrastructures sont à créer ou à réhabiliter.

Les travaux routiers neufs ou d'entretien sont ou seront réalisés par des entreprises, mais actuellement les seules entreprises exécutant des travaux neufs importants sont des entreprises internationales travaillant en Guinée.

Il serait souhaitable, compte-tenu du montant et de la variété de ces travaux, de promouvoir des petites entreprises nationales pouvant dans un premier temps réaliser des travaux d'importance moyenne ou intervenir en sous-traitance.

Les nouveaux projets de réalisation immédiate, et dont les financements sont acquis consistent en :

Route	km	Financement
Dubreka-Boffa	95	C.C.C.E. - 39 M. US \$
Boffa-Koloboui	104	USAID - 38,2 M. US \$
Mamou-Kankan	410	5 lots : 120 M. US \$ 1er et 2ème : fonds japonais 3ème : Banque Mondiale 4ème et 5ème : partiellement acquis

Les inputs nécessaires par km et leur coût (pour une route de 7 m. de largeur) ont été obtenus auprès de l'Entreprise Jean Lefebvre intervenant depuis de nombreuses années en GUINEE.

- Terre-laterite (local) : Epaisseur moyenne 30 à 50 cm - Consommation 15 000 m³/km - Prix de revient étalé : 2 025 à 2 700 FG/t - Coût par km : 87 750 000 FG
- Granit concassé (local) : Granulométrie 0-25, épaisseur 20 cm - Consommation 2 300 t/km - Prix de revient : 16 200 FG/t - Coût par km : 37 260 000 FG
- Revêtement bituminé (importé) : Epaisseur : 1 couche = 2 cm, enrobé = 5 cm - Consommation : 50 t/km - Prix de revient CAF : 200 US \$/t - Coût par km : 10 000 US \$ = 6 885 000 FG
- Gas oil (importé) : 100 000 litres/km (pour engins routiers) - Prix de revient : 150 FG/l CAF - Coût par km : 15 000 000 FG
- Main d'oeuvre : 6 à 7 % du total

soit un coût total au km de 147 420 000 FG (fournitures) + 10 314 000 FG (main d'oeuvre).

Autrement dit, sur la base d'un coût total par km de 158 millions en FG, la part importée est inférieure à 10 %.

La réhabilitation et la construction des routes et des ouvrages d'art, sont un passage obligé pour tout projet d'industrialisation, l'enveloppe financière prévue pour ces travaux devrait motiver les entreprises locales à y participer en tant que fournisseurs d'inputs.

A ce jour, le réseau ferroviaire ne fait pas l'objet de projet d'investissement et de financement à moyen terme tandis que d'importants projets portuaires sont engagés (port de Conakry, secteur pêche, ...)

II.2.2 - Le Secteur du Bâtiment

L'évaluation du marché guinéen est fonction à la fois de la croissance démographique en milieu urbain notamment et de l'état des logements et de leur taux de renouvellement ou de réfection.

La détermination de la population attendue pour l'année 2010 à Conakry doit être abordée par l'examen de la croissance démographique de la Guinée et

aussi par le flux migratoire de la population rurale vers les villes notamment vers Conakry.

Le taux de croissance est estimé entre 4 et 6 % par an, conduisant à une progression comprise entre 50 et 95 000 personnes par an, uniquement pour Conakry.

L'évolution de la population généralement retenue pour Conakry entre 1985 et 2010 est la suivante (source : Plan de Développement Urbain de Conakry - Mai 1989) :

1985	:	830 000 habitants
1990	:	1 110 000 habitants
1995	:	1 450 000 habitants
2000	:	1 845 000 habitants
2005	:	2 300 000 habitants
2010	:	2 800 000 habitants

La superficie de l'agglomération était en 1985 de 70 km², les besoins de l'urbanisation devrait la faire passer à 135 km² en l'an 2000.

Les conditions actuelles d'habitat sont mauvaises et le nombre de constructions existant à Conakry est évalué à 110 000 unités réparties ainsi:

- 5 500 constructions de bon et moyen standing
- 77 000 constructions économiques de type ciment/tôle
- 27 500 constructions sommaires en terre.

A l'intérieur du périmètre urbain on compte 48 000 parcelles, d'une taille moyenne de 730 m² et le nombre de logements par parcelle ressort à 2,3.

D'ici l'an 2000 110 000 logements supplémentaires seront nécessaires. Ils seront localisés dans les zones en extension et pourront accueillir un total de 700 000 personnes maximum, soit 80 000 à 120 000 ménages.

La décomposition de cette demande serait la suivante :

- 5 500 logements environ de bon standing
- 38 000 logements de moyen standing
- 38 000 logements économiques
- 27 500 logements très économiques.

Cette projection conduit à prévoir 11 000 logements neufs par an pour la seule ville de Conakry.

Le nombre de logements à prévoir (hors cases) pour absorber l'accroissement de la population d'ici l'an 2000, pour les villes de l'intérieur est (source: M.U.H.)

VILLE	TOTAL	MINIMUM ANNUEL
Kindia	5 462	420
Kankan	8 048	618
Labe	4 011	308
N'Zérékoré	5 852	450

II.2.3 - Le Secteur des Matériaux de Construction

Comme indiqué lors de l'examen de l'offre, la Guinée dispose d'importantes ressources en matériaux de construction et de capacités potentielles de transformation (ciment, carreaux, briques...).

Des enquêtes effectuées sur la nature des matériaux utilisés, il ressort que:

- 23 % des logements sont construits en briques de terre (dont 83 % enduites de ciment)
- 91 % des logements ont des toitures en tôle
- 82 % ont des sols en ciment et 11 % en carrelage.

Une étude récente du PNUD portant sur un programme de 3000 logements de moyen standing fournit les besoins en matériaux suivants :

- 22 millions de briques stabilisées
- 3 000 000 m² de toiture
- 23 000 portes et 20 000 fenêtres
- 50 000 m² de vitres
- 120 000 m² de carreaux
- 120 000 m² de céramique et de faïence auxquels s'ajoutent la peinture et l'électricité

Le tableau suivant se réfère à l'année 1989 et permet d'apprécier, pour les principaux matériaux de construction, les parts respectives des besoins du marché, de la production locale utilisée et des capacités théoriques permettant d'évaluer le taux d'utilisation de ces dernières : il s'ensuit que les disponibilités en matériaux de construction qui représentent près des 2/3 de l'ensemble de la demande guinéenne sont en mesure à la fois de limiter au maximum la part importée dans les catégories représentées (c'est le cas du ciment, du bois de construction, de la peinture...) et de répondre au taux de croissance des prochaines années.

Cela suppose que les efforts entrepris pour la structuration de la filière portent en premier lieu sur la mise en route des unités à l'arrêt ou en réhabilitation et sur la promotion en faveur de l'utilisation des produits locaux : deux actions qui composeront la stratégie de développement de la filière.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION : MARCHE ET PRODUCTION COMPARES

Type de matériaux	Unités	Demande 1989	Import 1989	Unité de production	Production locale		
					Production 1989	Capacité installée théorique	Capacité utilisée
Ciment	tonnes	225 000	30 000	Ciments de Guinée S.A.	170 000	250 000	65 %
Tôle de toiture	tonnes	20 000	12 000	SOGUIFAB/ FAGG	5 060	12 000	42 %
Fer à béton	tonnes	12 000	8 500	-	-	-	-
Peinture	tonnes	4 000	M.P.	GUINEECOLOR	5 000	8 000	60 %
Bois de construction	m3	6 600	2 000	SOCIPEG USCZ/SCIERIE ARTISANS	-	-	-
Portes/fenêtres en aluminium	unité	6 000	6 000	SIMALU/ SOCOBA	5 500	12 000	46 %
Carreaux (sol/mur)	m2	200 000	n.d.	EGIMAG	-	150 000	-
Concassés	tonnes	275 000	-	SOMIAG	240 000	450 000	53 %
Briques cuites	unité	8 000 000	-	Briquetterie KANKAN	-	-	-
Briques ciment	unité	n.d.	-	Artisanal	n.d.	n.d.	-
Bitume (routes)	tonnes	8 000	-	-	-	-	-
Portes/fenêtres métalliques	tonnes	1 000	652	CONMETAL/ SIMALU	120	1 000	12 %

n.d. : non déterminé

(Source : enquête industrielle du S.D.I.)

II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Les entreprises de la filière n'échappent pas aux contraintes extérieures à leur activité, au niveau des infrastructures notamment.

II.3.1 - Les infrastructures

Au niveau du transport

Le mauvais état des routes se fait surtout sentir à travers les approvisionnements et la distribution des produits dans les régions éloignées, cette situation étant aggravée par la non utilisation de la voie ferrée, faute de locomotives et de wagons. A cela s'ajoute particulièrement l'ancienneté du parc automobile sensible aux conditions climatiques.

Au niveau des télécommunications

Les déficiences du réseau téléphonique affectent en particulier les communications à l'intérieur de la Guinée, comparées aux améliorations constatées dans la capitale et vis à vis de l'étranger. L'utilisation du télex et de la télécopie reste très limitée en dehors de Conakry malgré les améliorations récentes notoires.

Au niveau de l'énergie

L'ensemble des professionnels de la filière constate la précarité de la fourniture en électricité, ce qui oblige la plupart des entreprises de la filière à produire leur propre courant électrique au moyen de groupes électrogènes, ce qui obère le prix de revient du produit final. En outre, les irrégularités dans les approvisionnements de fuel ou de gas-oil obligent à constituer des stocks importants.

II.3.2 - Les services extérieurs

Au niveau de la sous-traitance

Comme pour l'ensemble de l'industrie, la filière du BTP est très tributaire des importations de pièces détachées pour la maintenance de ses installations.

La sous-traitance pour la maintenance préventive ou curative devrait prendre de l'ampleur avec le programme ambitieux d'investissements du secteur BTP.

A ce jour, un minimum de sous-traitance est assuré par le Centre Pilote, L.A.G, U.S.O.A, La Nouvelle Soguipeche, qui sont, dans l'ensemble, bien équipés pour l'entretien préventif et curatif. A noter que les principales entreprises du BTP réalisent leur propre maintenance.

Au niveau des inputs

Les difficultés rencontrées portent notamment sur :

- le coût élevé des matières premières non disponibles localement
- les procédures longues et coûteuses des formalités de douane lors de l'importation des intrants
- le manque de surveillance des produits importés.

Au niveau de la formation

Le personnel formé sur place dans les centres spécialisés témoigne d'un déficit en connaissances théoriques : les sociétés de la filière conviennent de la nécessité de porter tous les efforts sur la formation théorique des stagiaires.

Au niveau de la distribution

Les sociétés de matériaux de construction, à quelques rares exceptions comme les Ciments de Guinée et la Briquetterie de Kankan, ne disposent pas de distributeurs en dehors des unités de production et les acheteurs, qu'il s'agisse des utilisateurs ou des petites entrepreneurs du secteur informel, s'approvisionnent directement auprès des fabricants.

Au niveau de l'intégration

Le ciment est un maillon important d'intégration pour les différentes sociétés de la filière.

Les relations d'achat à l'extérieur de la filière sont susceptibles de se développer. Les clients potentiels sont constitués des installateurs électriques, la petite maçonnerie et les services liés aux commerces des matériaux de construction.

L'intensité des relations en aval de l'industrie des matériaux de construction avec le secteur du bâtiment et des travaux publics dépend essentiellement de l'origine des fonds utilisés pour le financement dans la construction. Les investisseurs étrangers et les projets d'aide bilatérale ont tendance à utiliser les ingénieurs et les matériaux en provenance de leur propre pays. Il est parfois prévu dans les cahiers des charges qu'une partie des matériaux de construction soit d'origine locale.

II.3.3 - Le cadre institutionnel

Dans le cadre institutionnel dans lequel doit désormais s'inscrire l'action gouvernementale et administrative, l'Etat doit s'obliger à soutenir activement le secteur privé.

La filière BTP et Matériaux de Construction est composée de petites industries relevant du secteur informel ou de l'artisanat et d'industries de taille importante relevant du secteur industriel.

L'importance du secteur informel et la diversité de la production locale doivent conduire l'Administration à organiser la concertation entre les différents secteurs de la filière et encourager l'adaptation de la production aux besoins du marché.

Les entreprises de la filière sont confrontées actuellement aux contraintes qui ralentissent le développement du secteur informel, notamment :

- les conditions très dures d'accès au crédit, (taux élevé de ces crédits notamment)
- la rigidité des structures des règlements financiers
- le manque de structures de soutien à l'initiative privée
- l'absence d'instances juridiques propres au fonctionnement de l'économie libérale
- le manque d'actualisation de la Législation du Travail
- le manque de qualification des ressources humaines
- le manque de séminaires des techniques d'organisation et de gestion
- les coûts élevés de l'assistance technique.
- les carences dans le Code de Droit Commun et Commercial qui devrait permettre la poursuite des débiteurs insolvables
- la déficience du cordon douanier
- les difficultés pour participer aux appels d'offres internationaux soit par les clauses du cahier des charges, soit par les cautions demandées, qui ne peuvent être couvertes par manque de moyens financiers.

Confrontés aux problèmes du secteur, l'Administration et les acteurs de la filière doivent trouver ensemble des solutions aux problèmes économiques du secteur.

II.4 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Figurant parmi les plus structurées de la Guinée, la filière BTP - Matériaux de Construction est dominée par l'importance de la demande au niveau des programmes prévisionnels de construction et d'infrastructure à laquelle les entreprises actuellement implantées opposent une bonne capacité d'absorption et par les potentialités en matériaux naturels ou transformés. Le retard accumulé justifie que la priorité soit accordée au marché intérieur, étant entendu qu'à long terme la Guinée dispose d'atouts (qualité et prix) pour engager une politique d'exportation en faveur des pays limitrophes.

Le diagnostic approfondi a mis en évidence un certain nombre de facteurs favorables, notamment :

- . un potentiel en matières premières, tant en quantité qu'en qualité
- . un niveau technologique confirmé par un matériel récent et bien entretenu
- . une implantation satisfaisante, à proximité de Conakry ou sur la route principale menant à l'intérieur du Pays.

Le développement de la filière est néanmoins confronté à d'importantes contraintes :

- . une carence en matériel de transport
- . une obligation de produire son propre courant électrique
- . des difficultés d'approvisionnement en fuel et diesel
- . le caractère artisanal d'exploitation des carrières..

La filière est, en outre, caractérisée par de nombreuses liaisons avec d'autres filières industrielles, prioritaires ou non, telles que le bois, la construction métallique, le matériel électrique et plastique pour le développement desquelles elle peut avoir un effet d'entraînement.

III - L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

La stratégie de développement consiste à se fixer des objectifs opérationnels en terme de résultats économiques et à définir les voies et moyens devant permettre d'atteindre ces objectifs.

Compte tenu du réseau de contraintes dans lequel évoluent les différents opérateurs, de nombreux objectifs ou moyens théoriquement envisageables s'avèrent à l'évidence irréalistes ou sans intérêt pour la démarche (cas non opérationnels) et s'éliminent donc d'eux-mêmes sans examen plus approfondi. Par ailleurs, la logique de la démarche qui repose sur la prise en charge du développement de la filière par les acteurs économiques eux-mêmes, suppose que les objectifs ou actions envisageables aient quelque chance d'être pris en compte par ces mêmes acteurs, ce que la procédure de concertation doit permettre d'apprécier.

III.1 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les différents objectifs retenus sont le plus souvent interdépendants mais, dans la poursuite de l'objectif général qui est le développement de la filière, il importe de bien individualiser les objectifs prioritaires ou moteurs afin de déterminer, au niveau des moyens à mettre en oeuvre et les actions, les acteurs à mobiliser (à l'intérieur ou non de la filière), les degrés d'urgence et les implications financières. Les objectifs proposés ci-après prennent en compte cette orientation générale et ce souci de cohérence.

Satisfaction des besoins nationaux

Le développement de la filière, à court et moyen terme, doit permettre :

- d'offrir les capacités d'absorption des programmes prévisionnels de construction et d'infrastructure (réhabilitation du réseau routier et de la voirie urbaine, construction de logements et de bâtiments collectifs, ...)
- d'inciter les entreprises à substituer les matériaux locaux aux produits importés par la vulgarisation des techniques de production et d'utilisation de ces mêmes matériaux
- d'intensifier les relations interindustrielles en amont et en aval.

Valorisation des ressources nationales

La mise en oeuvre d'un programme de valorisation des ressources existantes et potentielles doit conduire à :

- inventorier les matériaux naturels disponibles en Guinée
- privilégier et diversifier les matériaux de construction susceptibles d'être produits dans les unités existantes

- promouvoir l'utilisation des matériaux d'origine locale par la vulgarisation de nouveaux systèmes de fabrication, tels que les briques en terre compressée et/ou stabilisée
- associer l'artisanat au développement de la filière.

Organisation de la filière et de son environnement

Une meilleure utilisation des potentialités suppose l'adoption d'un certain nombre d'objectifs induits :

- abaisser les prix de revient en préconisant des implantations régionales dans un souci de limitation du coût de transport
- augmenter la valeur ajoutée de la filière en privilégiant la prise en charge par les unités existantes de la fabrication de nouveaux matériaux à partir des matières premières locales
- constituer une structure industrielle, d'une part en mettant en place de nouvelles sociétés exploitant les carrières, d'autre part en poursuivant la recherche de partenaires pour les unités à privatiser
- améliorer le niveau technologique de la filière (normes, formation, vulgarisation, ...)
- assurer la promotion de la production guinéenne (banque de données, concertation, label de qualité, ...)

III.2 - LES VARIABLES D' ACTIONS

A partir des objectifs définis plus haut, il s'agit d'identifier les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs avec le souci de retenir ceux qui peuvent être opérationnels dans les meilleurs délais et avoir le meilleur impact sur l'ensemble de la filière.

III.2.1 - Recensement et exploitation des ressources

La Guinée dispose d'un potentiel en matériaux de construction dont les quantités et variétés ainsi que les possibilités d'exploitation ou d'utilisation sont mal connues.

Les actions préconisées dans ce domaine sont un préalable au développement de la filière.

- identifier et inventorier les ressources

La mise en oeuvre de ce recensement doit être engagée au niveau national et porter à la fois sur la localisation des ressources, la qualité du matériau, les gisements estimés et la disponibilité en infrastructures environnantes.

- étudier les possibilités d'utilisation des produits locaux

A ce jour un certain nombre de matériaux font l'objet d'exploitation et/ou de transformation soit à un niveau industriel (ciment, carreau, brique, ...) soit dans un cadre artisanal (gravier, brique, parpaing, ...). Il convient de maintenir cette coexistence entre les unités industrielles et artisanales : pour se développer - en milieu rural, notamment - ces dernières doivent bénéficier d'une assistance technique en vue de vulgariser et promouvoir les procédés de fabrication qui utilisent une technologie adaptée en zone rurale et une part importante de main-d'oeuvre. La priorité sera accordée à la fabrication de briques en terre composée et/ou stabilisée. Une étude de marché préalable devra être engagée.

- valoriser les gisements non exploités à ce jour

Parmi les ressources guinéennes, un certain nombre de matériaux que l'on sait disponibles en quantités importantes peuvent être à l'origine à plus long terme d'avantages économiques (valeur ajoutée, substitution d'importations). Il y a lieu d'étudier dès maintenant les possibilités d'utilisation :

- . des gisements de calcaire en vue de créer une unité de fabrication de clinker (actuellement importé par Ciments de Guinée)
- . du gisement de sable de Wassou en vue de produire un verre de construction et d'emballage pour lesquels existe une forte demande (constructions, brasserie, jus de fruits, ...)
- . des gisements d'argile en vue de leur utilisation pour les unités de fabrication de briques
- . des gisements de granit en vue d'augmenter la production de concassés pour les travaux publics.

- promouvoir l'utilisation des produits locaux

Outre les actions en faveur de l'artisanat local, il importe d'encourager l'utilisation plus systématique des matériaux de production locaux et une réglementation minimale de certains marchés publics : cette action passe par la normalisation des produits et l'introduction de ces produits normalisés dans les dossiers d'appel d'offres..

III.2.2 - Densification de la filière

En amont par la disponibilité en matières premières et en aval par l'importance du marché intérieur, l'installation, la relance ou l'extension des unités de transformation constituent la seconde variable d'actions qui peut s'appuyer, en outre, sur un existant déjà significatif. Les actions proposées dans le cadre du Groupe Stratégique sont les suivantes :

- développer la production industrielle de briques

Actuellement, la fabrication de briques est assurée en grande partie par des petites unités artisanales. La seule unité industrielle - la Briquetterie de Kankan - est à l'arrêt. Les besoins à l'an 2000 sont estimés à 30 - 35 000 tonnes de briques/an. Outre la relance de l'unité de Kankan qui peut couvrir un tiers du marché, deux autres unités sont à prévoir d'une capacité maximale de 10 000 t/an et adaptées aux marchés de consommation de villes intermédiaires (sites de Boké et Labé).

- relancer la fabrication de béton manufacturé

L'outil de production existe (parpaings, hourdis, tuyaux, poteaux, ...) et le développement de l'activité de la S.G.B.M. limitée aujourd'hui à la mise en production auprès des entreprises du BTP et la création d'un stock minimum de produits finis.

A moyen terme, prévoir l'activité de préfabrication béton et béton précontraint en liaison avec la réalisation d'une usine de fer à béton .

- améliorer la valeur ajoutée de la filière

Un certain nombre de produits exploités ou manufacturés en Guinée peuvent faire l'objet d'une transformation au niveau industriel. On peut citer en particulier :

- . la fabrication d'éléments de couverture à partir du ciment et des fibres
- . la production de charpente (cf. filière bois) en accompagnement de la régénération forestière des espèces industrielles.

- prendre des initiatives en matière d'exportation

Si le marché intérieur absorbera aisément les capacités de production actuelles ou envisagées et avant longtemps, cela n'interdit pas d'initier quelques actions exportatrices soit au niveau de la commercialisation (roches ornementales), soit au niveau de la production (céramiques sanitaires, matériaux composites) : un examen du marché limitrophe est un préalable.

III.2.3 - Organisation et concertation au niveau de la filière

Les nombreux intervenants qui composent la filière dans les domaines de l'exploitation, de la transformation et de l'utilisation des matériaux de construction appartiennent à plusieurs professions qu'il s'agit d'intégrer pour une cohérence et un développement améliorés de la filière dont chacun peut tirer profit.

Les moyens à mettre en oeuvre sont de plusieurs ordres :

- donner un cadre juridique et des structures commerciales à l'exploitation des carrières
- mettre en place un ensemble de normes
- créer un processus de concertation permanent entre les acteurs de la filière : banque de données, actions de promotion, ...
- rechercher les conditions d'une participation des entreprises locales (en groupement ou en sous-traitance) pour les marchés importants de construction ou travaux
- adopter une réglementation minimale de certains marchés pour une utilisation des matériaux de construction locaux.

De ces initiatives au niveau de la filière on peut attendre les effets suivants :

- le développement de certaines fabrications et l'étude de nouveaux produits
- l'amélioration des liaisons inter-industrielles
- l'émergence d'une représentation de la filière qui deviendra l'interlocuteur de l'Administration pour l'examen des procédures administratives, de la fiscalité, de la législation, ...

La mise en commun de certains thèmes ou axes de réflexion que le Groupe Stratégique a eu le mérite de susciter peut constituer, par l'économie d'échelle qu'elle entraîne, la base d'actions de promotion et d'assistance technique qui ne pourraient être prises en charge individuellement.

III.3 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La stratégie consiste à réunir, en un ensemble organisé les objectifs associés aux moyens correspondants, eux-mêmes spécifiés en terme d'acteurs, d'initiateurs et de coût pour certains d'entre eux.

Les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre ont été identifiés plus haut : on s'est efforcé de ne retenir que les actions performantes et pouvant être opérationnelles dans des délais rapprochés et par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel la filiale doit évoluer au cours des prochaines années.

Les deux tableaux suivants présentent, sous sa forme synthétique, la stratégie qui découle des analyses précédentes :

Le premier tableau présente :

- en colonne l'ensemble des moyens considérés eu égard aux objectifs retenus
- par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre.

Le tableau met ainsi en évidence les actions à entreprendre chaque année, les premières apparaissant dans chaque colonne étant les plus importantes à réunir. Les acteurs les plus importants sont également mis en évidence.

Le deuxième fait apparaître, mentionnées en gras, la ou les phases où la réalisation du moyen considéré commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filiale.

MOYENS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5 et +
Recensement et exploitation des matériaux locaux		Inventaire Identification Localisation	Elaboration de fiches techniques	Eventuelles études de factibilité nouveaux sites	
Promotion et exploitation des matériaux locaux	Etudes des produits	MUH CCIAG MTTP MICA	Lancement des produits	Developpement des productions	MUH CCIAG
Installation de petites briquetteries	Etude de localisation	MUH CCIAG MTTP MICA *	Etudes techniques faisabilité	Mise en oeuvre	Projet 2 MICA MUH *
Promotion de la terre stabilisée et/ou compressée	Etude de localisation du projet pilote	MUH *	Etudes techniques	Mise en oeuvre	Eventuel nouveau projet MICA MUH *
Relance des unités existantes : SGBM	Diagnostic Definition de normes produits préfabriqués	IND INM	Relance activité Augmentation gamme activités	Augmentation gamme d'activités	
Relance des unités existantes : Briquetterie de KANKAN	Expertise Plan restructuration	IND *	Etude de faisabi- lité - Recherche de financement	Mise en oeuvre	IND *
Relance des unités existantes: MANEAH, LABE, N'ZEREKORE	Expertises	GBTP MICA *	Etudes faisabilité Recher partenaires	Mise en oeuvre	IND *
Amélioration de la maintenance	Diagnostic spécifique	IND	Mise en oeuvre	Mise en oeuvre	IND *
Mise en place de normes	Etude comparative produits locaux et étrangers	MUH INM *	Adoption de normes provisoires		Suivi d'application INM
Création de moyens d'information et de diffusion des matériaux locaux	Définition des moyens d'information et de diffusion	MICA MUH CCIAG GBTP	Prospection auprès des utilisateurs pour diffusion des matériaux locaux	Prospection Diffusion des matériaux locaux	Suivi d'application INM Adoption des normes définitives

MUH : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

MRNE : Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement

MICA : Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat

MTTP : Ministère des Transports et des Travaux Publics

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

GBTP : Groupe stratégique de la filière matériaux de construction-BTP

* : Assistance technique

IND : Industriels

INM : Institut de Normalisation

et de Métrologie

MOYENS	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5 et +				
Recensement et exploitation des matériaux locaux	Inventaire Identification Localisation	MICA MUH MRNE MTTP	Elaboration de fiches techniques	MUH MRNE	Eventuelles études de faisabilité nouveaux sites	MICA MRNE *			
Promotion et exploitation des matériaux locaux	Etudes des produits	MUH CCIAG MTTP MICA	Lancement des produits	GBTP MUH CCIAG MRNE	Developpement des productions	GBTP MUH MICA CCIAG	MUH CCIAG		
Installation de petites briquetteries	Etude de localisation	MICA MUH *	Etudes techniques faisabilité	MICA MUH *	Mise en oeuvre	MICA MUH *	MICA MUH *	Projet 2	MICA MUH
Promotion de la terre stabilisée et/ou compressée	Etude de localisation du projet pilote	MUH *	Etudes techniques	MUH *	Mise en oeuvre	MICA MUH *	MICA MUH *	Eventuel nouveau projet	MICA MUH
Relance des unités existantes : SGBM	Diagnostic Definition de normes produits préfabriqués	IND INM	Relance activité Augmentation gamme activités	IND IND	Augmentation gamme d'activités	IND			
Relance des unités existantes : Briquetterie de KANKAN	Expertise Plan restructuration	IND *	Etude de faisabi- lité - Recherche de financement	IND *	Mise en oeuvre	IND *			
Relance des unités existantes: MANEAM, LABE, N'ZEREKORE	Expertises	GBTP MICA *	Etudes faisabilité Recher. partenaires	MICA *	Mise en oeuvre	IND *			
Amélioration de la maintenance	Diagnostic spécifique	IND	Mise en oeuvre	IND	Mise en oeuvre	IND *			
Mise en place de normes	Etude comparative produits locaux et étrangers	MUH INM *	Adoption de normes provisoires			INM	Suivi d'application	INM	Adoption des normes définitives
Création de moyens d'information et de diffusion des matériaux locaux	Définition des moyens d'information et de diffusion	MICA MUH CCIAG GBTP	Prospection auprès des utilisateurs pour diffusion des matériaux locaux	CCIAG GBTP	Prospection Diffusion des matériaux locaux	CCIAG GTP	Suivi d'application	INM	Adoption des normes définitives

MUH : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

MRNE : Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement

MICA : Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat

MTTP: Ministère des Transports et des Travaux Publics

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

GBTP : Groupe stratégique de la filière matériaux de construction-BTP

* : Assistance technique

IND : Industriels

INM: Institut de Normalisation

et de Métrologie

IV - LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue.

Le plan d'actions retenu par le Groupe Stratégique regroupe : les opportunités d'investissement, les actions d'organisation, les actions d'accompagnement.

Ces actions peuvent concerner aussi bien les acteurs industriels que les acteurs liés à l'environnement de l'entreprise.

IV.1. - INSTALLATION DE BRIQUETERIES DE 2 A 10 000 TONNES/AN (projet industriel)

Présentation du projet

Il s'agit de développer de petites briqueteries adaptées aux marchés de consommation de villes intermédiaires (50 000 à 150 000 habitants). Les sites retenus sont ceux de Boke et Labé.

L'utilisation de briques de terre cuite semi-industrielles est peu répandue en Guinée, alors que la maçonnerie de blocs de ciment est mieux maîtrisée.

Ces deux technologies sont similaires, mais un temps d'apprentissage reste nécessaire pour acquérir les savoir-faire permettant de réaliser correctement les maçonneries.

Les briqueteries produisent, à partir d'argile et d'énergie :

- soit des briques pleines de dimensions réduites, généralement 20 x 10 x 7 cm, de l'ordre de 3 kg
- soit des briques creuses de plus grandes dimensions, de l'ordre de 35 x 20 x 15, similaires d'emploi aux "parpaings" de ciment.

Justification et capacités

PREFECTURE	BOKE	LABE
URBAINS	75 000	40 000
% PREFECTURE	30 %	16 %
LOGEMENT	500 à 700	260 à 370
BRIQUES (t)	1 500 à 2 000	750 à 1 100

Source : Etude Socio-Economique Régionale - Direction Générale du Plan

Il s'agit de remplacer sur le marché local les blocs de ciments constituant l'essentiel de la maçonnerie des constructions "en dur".

Ce marché correspond à l'habitat de standing, aux bâtiments administratifs et aux constructions du secteur industriel.

Le marché de Boké y compris Kamsar et Sangarelli correspond à 75 000 urbains environ (30 % de la population de la préfecture). Selon les ratios habituels, (7 logements pour 1 000 habitants en moyenne), la demande potentielle de logements est de l'ordre de 500 à 700 logements/an.

Si l'on considère la typologie actuelle de l'habitat il est raisonnable de limiter à 15 % la part de logements "en dur" sur le moyen terme, soit une demande potentielle ne dépassant pas 1 500 à 2 000 t/an.

Le marché local de Labé semble encore plus modeste, avec seulement 16 % d'urbains décomptés sur la préfecture, soit environ 40 000 personnes.

Le marché potentiel peut alors être estimé par analogie entre 750 et 1 100 t/an

Le produit concurrent de référence est le bloc de ciment ("parpaing") fabriqué le plus souvent artisanalement à partir de sable et de ciment.

Le coût du bloc de ciment dépend pour beaucoup de celui du ciment, dont le prix est élevé, d'autant que les coûts de transport sont importants dès qu'on s'éloigne des sites de production.

Quant aux disponibilités en matières premières, il existe dans la Préfecture de Boké des gisements d'argile, exploités aujourd'hui artisanalement.

Il faudra analyser avec le Ministère des Ressources Naturelles, les gisements recensés (qualité, quantité, conditions d'extraction, ...) afin de localiser l'unité. Les gisements recensés par le MICA, sont localisés dans les Préfectures de BOKE, BOFFA, CONAKRY, FORECARIAH, PITA et MAMOU.

Descriptif du projet

- Localisation : l'implantation doit être prévue à proximité immédiate d'un site d'extraction d'argile convenable et la distance aux lieux de consommation urbains doit rester faible.
- Ressource énergétique : on utilisera le fuel comme source d'énergie car le bois n'est pas admis comme source d'énergie, pour une question de protection de la flore.
- Capacité annuelle de production

La capacité finale serait de l'ordre de 1 500 à 2 000 t/an sur le site de Boké, de l'ordre de 750 à 1 100 t/an sur le site de Labé.

Dans un premier temps seule une installation pilote de 500 t/an serait installée dans les environs de Boké.

- Procédé de fabrication

Les process envisageables pour des productions réduites sont très divers. On peut envisager des installations très peu mécanisées, avec cuisson en "meule" ou bien des installations semi-industrielles fixes, avec des fours intermittents à chambres isolées.

Il est préférable de s'orienter vers une installation souple, capable d'évoluer à terme vers des produits plus élaborés (briques creuses, tuiles, etc ...) sans que l'investissement de départ soit important et impose des charges fixes élevées.

- Equipements

La briqueterie pilote pourrait consister en un four rectangulaire avec alimentation latérale et tirage inverse.

Le four et sa cheminée sont des constructions en briques locales.

La performance énergétique des systèmes à feu discontinu est pauvre, et impose des dispositifs de renforcement de l'isolation.

Les équipements sont très simples : brouettes de manutention, houes, pelles, palettes, etc ...

Les équipements mécanisés pourront être introduits progressivement, au fur et à mesure de la montée en production :

- . malaxeur pour la préparation de l'argile
- . presse pour le moulage des briques
- . manutention des palettes
- . brûleurs divers
- . etc ...

Evaluation financière

- Estimation des investissements

Par comparaison avec des projets similaires récemment implantés dans un pays limitrophe, les investissements pour une unité de production peu mécanisée, de 500 t/an, à four intermittent à isolation renforcée, peuvent être estimés à environ 240 000 FF ou 32 390 000 GNF (Valeur Février 1991).

- Coût de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement sont très sensibles au coût d'acquisition de l'énergie.

Le coût de la cuisson pour une production test de 500 T/an, utilisant un four tunnel et le fuel comme source d'énergie serait de 1 735 000 GNF (tableau ci-dessous).

Le coût de la cuisson pour une production de 2 000 T/an, sur le site de Boké et de 1 100 T/an sur le site de Labé, serait en francs constants de :

- . 6 940 000 GNF et de 3 817 000 GNF, respectivement

Malgré le déficit énergétique guinéen, il n'est pas possible de valoriser comme sources d'énergie le charbon et le bois qui ne sont pas adaptés, pour une question de protection de la flore.

Compte tenu de l'étroitesse du marché, les procédés à feu continu (tunnel Hoffmann) ne sont pas adaptés, même s'ils sont plus performants énergétiquement. Les capacités minimales de ce type d'équipement sont de l'ordre de 5 000 t/an.

Le coût de cuisson dépend des performances énergétiques du four.

Bien que le charbon et le bois ne soient pas retenus comme source d'énergie, le tableau ci-dessous montre le coût de la cuisson avec 3 types de combustible : fuel, charbon et bois, pour une production de 3,5 tonnes environ de briques, utilisant 3 types différents de fours à tunnel Hoffmann ou intermittent

Pour 1 000 briques (env. 3.5 t.)	Energie	Coût Combustible en GNF		
		Fuel	Charbon	Bois
Four tunnel (fuel)	4 000 MJ	12 145	(20 242)	(33 737)
Four Hoffmann	5 000 MJ	14 844	25 640	41 834
Four intermittent	16 000 MJ	(47 232)	76 921	130 900

MJ = Méga-Joule

() : utilisation peu fréquente

Il dépend aussi du coût d'acquisition du combustible. Le bois, les déchets de scieries, les déchets agricoles peuvent rétablir la compétitivité des fours rustiques et intermittents.

Impact économique

- Nombre d'emplois créés

Compte tenu des productivités habituellement constatées sur ce type d'installations, il faudrait compter environ 20 à 30 emplois.

Il s'agit essentiellement d'emplois peu qualifiés, affectés à des opérations de manutention.

La mécanisation de certaines tâches augmente les qualifications requises.

Dans tous les cas la supervision des opérations de préparation de l'argile, de moulage des briques et de cuisson font appel à un personnel de maîtrise spécialement formé et compétent.

- Economies en devises

La production des briqueteries vient en substitution des blocs de ciment. Le ciment est un produit avec une forte part d'intrants importés (le clinker), les opérations locales de broyage et de manutention représentant peu de valeur ajoutée.

La production des briqueteries peut être alimentée au fuel et, au moins partiellement, en énergie locale : déchets de scieries, déchets agro-industriels, etc ...

Délai de réalisation

S'agissant d'introduire sur le marché un nouveau produit, la production devra se faire d'abord sur un rythme réduit, compatible avec les efforts en faveur d'une meilleure répartition des maçons à l'intérieur du pays et de leur formation.

Une fois la demande renforcée, le produit connu et ayant fait ses preuves sur les chantiers (délais de 18 à 36 mois), la production pourra être intensifiée.

Une première phase correspondrait donc à un projet pilote d'une capacité de l'ordre de 500 t/an.

IV.2 - PROMOTION DE LA FABRICATION DE BRIQUES EN TERRE STABILISEE ET/OU COMPRESSEE (projet industriel)

Présentation du projet

Il s'agit de développer en milieu rural la construction en terre à partir de blocs stabilisés. La terre stabilisée permet de diminuer la consommation de ciment et de granulats. Elle utilise une part importante de main-d'oeuvre. C'est donc une technologie particulièrement adaptée en zone rurale.

Dès les années 1950 ce produit a été testé en Afrique de l'Ouest. Des murets d'essai ont été édifiés à Dakar qui ont prouvé la bonne tenue dans le temps.

Au même moment la Société Immobilière de Guinée a procédé pendant la période 1953 à 1957 aux études nécessaires pour l'implantation de ce procédé dans les régions de CONAKRY, BOKE, FRIA, KISSIDOUYOU, TELEMELE, DABOLA, KANKAN et LABE.

Des tests de Laboratoire ont été réalisés à Dakar par la Société de Recherche de l'A.O.F. sur la matière première à utiliser. Suite aux résultats obtenus, 600 pièces ont été construites (Cité Bouané, SIG Madina), qui après 30 ans d'existence sont toujours en bon état.

Le produit a été également développé au Burkina et au Mali sous l'égide de l'A.D.A.U.A., en Côte d'Ivoire sous l'égide de L.B.T.P..

- Conditions de développement

Un certain nombre de contraintes conditionnent le développement ou non d'un tel projet, car la construction en terre devra se constituer un marché face à l'aggloméré de sable et ciment qui est le produit de référence.

La brique en terre compressée et/ou stabilisée se développera plus aisément dans des régions où :

- le ciment est cher,
 - les granulats manquent,
 - le sable manque,
 - la terre disponible est adéquate (suffisamment argileuse, etc ...),
 - la main-d'oeuvre est abondante,
 - les moyens de communication sont limités.
- Le produit : il s'agit d'un bloc de format 29 x 14 x 9 cm fabriqué à base de terre et de ciment ou de chaux (5 à 6 %) obtenu par compression dans un moule. Le choix de la terre fait l'objet d'essais de résistance mécanique à partir des produits finis.
- Ce matériau vise avant tout le marché des logements non urbains en dur et semi-dur.

L'utilisation de briques en terre compressée et/ou stabilisée pour la fabrication de cases villageoises apporte une durabilité dans le temps, une bonne isolation à la chaleur et aux intempéries.

Les investissements étant limités, il est possible d'amener la population villageoise à produire elle-même ces briques à l'issue d'un stage de formation.

Descriptif du projet

Plusieurs méthodes de production de briques de terre compressée et/ou stabilisée existent, allant depuis la plus rudimentaire :

- une mécanisation minimale avec une presse manuelle type CINVA - RAM dont le coût peut être estimé à 4 500 - 5 000 FF. Avec une presse manuelle le rendement moyen est de 250 briques/jour ;

jusqu'à la plus sophistiquée :

- la production par l'intermédiaire d'une presse mécanisée dont le coût élevé atteint environ 1 000 000 de FF.

FILIERE	PRODUCTION (brique/jour)	MAIN D'OEUVRE	INVESTISSEMENT FF
Presse manuelle	300	6	30 000
Partiellement mécanisée	2 000	20	250 000
Unité semi-mobile automatisée	10 000	10	1 000 000
Unité fixe	60 000	15	20 000 000

Avant de faire un choix sur le procédé, il est nécessaire de tester la production sur une opération pilote, avec mécanisation minimale.

Une telle opération pourrait porter sur 10 maisons ou cases et nécessiterait de mettre en oeuvre les moyens suivants :

- Fabriquer les briques
- Construire les maisons ou cases.

Cette opération permettrait :

- de réaliser des bâtiments de démonstration afin de populariser le matériau ;
- de former un noyau initial de techniciens et maçons capables de participer ultérieurement à la vulgarisation de la technologie ;
- de tester le matériel, en particulier la maintenance ;
- de valider les normes existantes (LBTP, ADAUA, CRATERRE) en les adaptant aux matériaux guinéens.

Equipements et effectifs

- 2 presses manuelles , avec un rendement moyen par presse de 250 briques/jour ;
- une assistance technique avec le concours d'un expatrié pour encadrer le projet, assurer la mise au point, la conception et la formation des équipes de production. L'assistant technique assurera la responsabilité du projet jusqu'à la réalisation et son achèvement.

Evaluation financière

La mise en oeuvre d'un tel projet pilote est estimée à 2 500 000 FF ou 307,5 millions de GNF (valeur février 1991), ce montant comprenant :

- la fourniture des presses
- la fourniture des matériaux pour la construction de dix maisons
- six mois d'assistance technique pour un expatrié
- salaires et charges du personnel local formé pour la production.

Délai de réalisation

L'introduction sur le marché d'un nouveau produit devra se faire d'abord sur un rythme réduit, conjointement avec une action d'encadrement et de formation importante, ainsi que des opérations promotionnelles (réalisation de dispensaires, mairies, écoles, ...).

IV.3 - RELANCE DES UNITES EXISTANTES

Ne seront mentionnées ici que les actions à entreprendre pour la relance, ses justifications ayant été indiquées par ailleurs.

- La S.G.B.M.

- . assurer la promotion des produits fabriqués
- . définir les normes des éléments préfabriqués, en adaptant les normes de constructions utilisées en GUINEE, au MUH
- . augmenter la gamme de production
- . élargir le marché en inscrivant ces produits dans le cahier des charges
- . ouvrir les facilités d'accès aux crédits
- . faire une étude de marché et adapter la production en fonction des besoins du marché
- . développer une centrale à béton, pour l'utilisation du béton à l'emploi dans le cadre de la construction

- La Briqueterie de Kankan

- . établir un plan de restructuration de l'entreprise
- . introduire d'autres produits dans la gamme de fabrication
- . résoudre l'approvisionnement énergétique
- . préconiser une assistance technique
- . solliciter l'appui des pouvoirs publics pour l'utilisation du produit.

- La recherche de partenariat technique et/ou financier pour la mise en route ou la relance des unités à l'arrêt :

- . LABE - Gisement et unité de plaques d'ardoise
- . N'ZEREKORE - Unité de sciage de bois.

L'unité de carrelages de MANEAH a été reprise par Ciments de Guinée S.A. La mise en route était prévue pour le mois d'Avril/Mai 1991.

IV.4 - PROMOTION ET EXPLOITATION DES MATERIAUX LOCAUX

Justification

La recherche de l'utilisation plus systématique des matériaux de construction locaux et une réglementation minimale de certains marchés publics seraient de nature à ouvrir de nouveaux débouchés à la filière du BTP.

Il convient pour cela de normaliser les produits et d'introduire ces derniers dans les dossiers d'appel d'offres.

Parallèlement, des mesures de protection peuvent être prises vis-à-vis des matériaux importés similaires.

Effets attendus

- développement de certaines fabrications
- structuration de la filière
- étude de nouveaux produits.

Responsable ou initiateur

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
Ministère des Transport et des Travaux Publics
Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement.
ou Groupe Stratégique BTP - Matériaux de construction.

Assistance technique

Limitée à l'étude des produits à développer ou à créer.

Délai de réalisation

Année 1 : étude des produits
Année 2 : lancement des produits
Année 3 : développement des productions.

IV.5 - RECENSEMENT DES MATERIAUX LOCAUX

Justification

Le manque d'informations fiables sur la production (nature, localisation, gisements) de matériaux de construction constitue un frein au développement de la filière, en particulier pour les utilisateurs (les entreprises BTP) et pour les "transformateurs potentiels".

Les mesures à préconiser sont les suivantes :

- faire l'inventaire des matières premières disponibles
- localiser par région géographique les ressources et procéder à une identification des principaux gisements
- répertorier les infrastructures de proximité (existantes ou programmées)
- établir des fiches techniques de vulgarisation et des domaines d'utilisation pour les matériaux susceptibles d'être exploités ou manufacturés en milieu artisanal.

Effets attendus

- connaissance améliorée des ressources
- développement général des moyens d'exploitation et de fabrication
- amélioration des liaisons amont-aval de la filière.

Responsable ou initiateur

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
Ministère de Transport et de Travaux Publics

Assistance technique

Oui

Date de réalisation

La première année.

IV.6 - CONCERTATION A L'INTERIEUR DE LA FILIERE

Présentation

Dans le cas de la filière B.T.P - Matériaux de Construction tournée entièrement vers le marché intérieur, la concurrence entre les entreprises guinéennes est forte, ce qui rend difficile les possibilités d'une collaboration active entre les acteurs de la filière. Cependant cette collaboration peut concerner les aspects suivants :

- Maintenance
- Mise en commun de matériel de transport
- Mise en place de circuits commerciaux.

Cette collaboration pourrait revêtir la forme de contrats de collaboration entre les entreprises.

Effets attendus

- Amélioration de la productivité
- Diminution des coûts
- Meilleur respect des délais
- Amélioration de la qualité des produits.

Responsable ou initiateur

- Groupe Stratégique et Industriels.

Assistance recherchée

Il n'apparaît pas indispensable de prévoir une assistance extérieure : la mise en place de cette collaboration est avant tout de la compétence des entreprises.

Date de réalisation

Le démarrage de cette collaboration accrue devrait se faire aussi rapidement que possible.

IV.7 - AMELIORATION DE LA MAINTENANCE

Présentation

La maintenance souffre d'une façon générale de graves insuffisances, en Guinée certaines insuffisances étant générales, d'autres propres aux entreprises ou à une filière. Dans le cas de la filière B.T.P - Matériaux de Construction, la maintenance revêt une importance particulière du fait de la dispersion des entreprises. On mettra plus particulièrement ici en évidence les mesures que peuvent prendre les acteurs de la filière en vue d'améliorer la maintenance dans les entreprises travaillant les matériaux de construction ; ces mesures devront découler d'un diagnostic spécifique au sein des entreprises.

Des investissements relativement limités peuvent avoir des effets importants sur les capacités de production des entreprises.

Ces investissements s'orienteront de préférence vers la constitution de stocks de pièces de rechange, de sous-ensembles et d'ensembles complets, notamment pour les machines soumises à un travail dur, comme :

- les équipements d'extraction
- les équipements de concassage
- les véhicules de carrière
- les matériels de manutention.

Il est évident que la constitution de ces stocks au niveau de l'entreprise, oblige à immobiliser des sommes d'argent importantes ce qui, compte-tenu du coût de l'argent en Guinée, limite quantitativement l'importance du stock.

Effets attendus

- Augmentation des productions
- Amélioration de la qualité
- Réduction des coûts.

Responsable ou initiateur

- Les industriels

Assistance recherchée

- Aucune assistance n'apparaît nécessaire pour l'équipement rénové. Mais lors de la modernisation des unités, le fabricant devra fournir une assistance technique limitée.

Date de réalisation

- Action à entreprendre dès la première année.

IV.8 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 1 : CREATION DE MOYENS D'INFORMATION ET DE PROMOTION POUR L'UTILISATION DES MATERIAUX

IV.8.1 - Justification

La GUINEE a un fort potentiel en matières premières, tant en quantité qu'en qualité, qui peuvent être utilisées comme matériaux de construction, notamment :

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| - le granit | - les graviers et cailloux |
| - le porphyrite | - le grès |
| - le syenite | - le calcaire |
| - le gabbro | - la dolomite |
| - les argiles | - l'ardoise |
| - les sables de construction | - les marnes |
| - les sables de verrerie | - les gneiss |
| - les galets | - le kaolin. |

Ces carrières et gisements ne sont pas exploités pour les raisons évoquées plus haut, notamment :

- manque de recensement des produits locaux utilisables
- manque d'études de quantification des ressources
- manque de caractéristiques techniques des produits
- manque d'études de factibilité par gisement ou carrière pour déterminer :
 - . le coût de la mise en exploitation
 - . le coût du produit départ
- carence en matériel de transport
- carence en énergie sur les lieux d'extraction, d'où le recours permanent aux groupes électrogènes
- difficultés d'approvisionnement en fuel et gaz oil, sur les sites des gisements ou carrières
- absence ou insuffisance de financements
- éloignement de la plupart des gisements connus des centres ou lieux consommateurs.

Compte tenu du plan de relance des BTP., la demande en matériaux de construction est importante, d'où l'intérêt d'utiliser les matériaux locaux provenant de ces gisements inexploités aujourd'hui.

IV.8.2 - Effets attendus

Force est de constater que le premier opérateur concerné est l'Administration, qui doit mesurer les avantages que la mise en exploitation de ces carrières et gisements représente pour l'économie du pays. Outre la création de richesse il y a création d'emplois, amélioration de la productivité, diminution des coûts de production, réduction des délais, enrichissement de la gamme de produits offerts sur le marché.

IV.8.3 - Mise en oeuvre

La mise en oeuvre de moyens d'information et de promotion pour l'utilisation des matériaux locaux nécessite d'envisager deux étapes d'intervention.

▪ la première étape est une phase d'identification :

- recensement des matériaux locaux utilisables
- localisation des carrières et gisements
- détermination des caractéristiques techniques des produits (composition chimique, tests mécaniques, physiques, etc ...)
- dimensionnement des ressources
- études techniques comparatives des caractéristiques avec les mêmes produits importés
- étude des prix : exploitation, évacuation, commercialisation
- définition du montant des investissements nécessaires (infrastructures, équipements d'exploitation, etc ...) pour mettre la carrière ou gisement en exploitation
- création d'une base de données rassemblant tous les éléments ci-dessus mentionnés.

Si les objectifs recherchés sont atteints, pour un certain nombre de matériaux, ces derniers pourront être commercialisés sur le marché intérieur.

▪ la deuxième étape qui peut intervenir plus ou moins rapidement selon les matériaux locaux concernés consistera en une recherche de partenaires et la promotion des produits définis.

Une campagne de promotion des produits devra être envisagée afin d'en faciliter la commercialisation. La divulgation des produits détermine la mise en place de moyens d'information qui peuvent être assurés par :

- des visites de promotion chez les utilisateurs
- l'envoi de bulletins aux opérateurs concernés
- des petites publications dans les journaux et services
- l'utilisation périodique des moyens audio-visuels.

Compte tenu de ces différentes étapes de mise en oeuvre et de la diversité des acteurs concernés, la base de données pourrait être centralisée à la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne. Il appartiendra à cet Organisme de rechercher un partenariat privé, des sources de financement et de mettre en place une structure de financement, tant au niveau national à travers la CCIAG de Conakry qu'au niveau régional à travers les antennes de cette dernière installées dans tout le pays.

Les opérateurs concernées

Les opérateurs concernés sont :

- les entreprises de BTP implantées en GUINEE, nationales ou internationales
- les architectes et les bureaux d'études
- les organisations féminines qui produisent des matériaux locaux
- les O.N.G. (Organisation non gouvernementales)
- l'Etat qui devra prendre des mesures pour encourager les entreprises à utiliser ces matériaux locaux à travers les dispositions suivantes :
 - * établissement d'une détaxe pour l'utilisation de ces matériaux
 - * introduction de ces produits dans les dossiers d'appels d'offres, nationaux et internationaux
 - * dégrèvement du fuel et gazoil, utilisés dans les carrières et gisements
 - * prise en charge de la totalité ou d'une partie des frais d'assistance technique
 - * participation aux frais de la formation professionnelle des agents de maîtrise et ouvriers qui devront travailler dans les entreprises créées.

La recherche de bailleurs de fonds devra être initiée par la C.C.I.A.G., avec l'aide des Ministères concernés, les Organismes internationaux (Banque Mondiale, CCCE, FED, BAD, entre autres) devant être intéressés à la mise en oeuvre d'un tel projet.

La mise en place du financement pourra également se faire à travers la C.C.I.A.G. et les partenaires sélectionnés.

Responsable ou initiateur

1ère étape :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement
- Ministère des Transports et des Travaux Publics
- Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne.

2ème étape :

- Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
- Industriels.

Assistance technique

Il apparaît nécessaire de mettre en place une assistance technique avec le concours d'un ou plusieurs expatriés pour encadrer pendant un temps limité (dépendant de l'importance de la carrière ou du gisement) le lancement du projet, assurer la mise en route et la formation des équipes de production.

Calendrier de mise en oeuvre

- Année 1 : Etude et prospections de gisements
- Année 2 : Suivi des études de prospection de gisements et création des moyens d'information
- Année 3 : Recherche de partenariat et de financement
- Année 4 : Mise en exploitation des carrières et gisements retenus.

IV.9 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 2 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE NORMES POUR LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION PRODUITS PAR LE PAYS

IV.9.1 - Justification

La recherche de l'utilisation comme matériaux de construction des matières premières provenant des carrières ou de gisements non exploités justifie la nécessité d'établir une réglementation pour la protection de ces ressources locales, moyennant une normalisation qui comprendrait l'ensemble des matériaux locaux utilisés dans la construction, notamment :

- pierres calcaires, granit, granulats, argile, dolomite, ardoise, kaolin
et comme produits de transformation :

- ciment, parpaing, briques en terre cuite, béton, carreaux.

Dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur d'Industrialisation, il s'agit d'examiner les différentes étapes pour l'établissement de telles normes, l'élaboration des normes relevant quant à elle d'une étude spécifique.

IV.9.2 - Effets attendus

La normalisation est devenue un instrument utilisé pour concevoir et conduire une stratégie de développement et d'industrialisation des produits et services.

Parmi les objectifs fixés à la mise en place des normes figurent :

- la définition du produit et son identification
- la protection du produit local, face à la concurrence d'un produit importé
- le meilleur contrôle du produit importé
- la valorisation des produits locaux par l'introduction des produits normalisés dans les dossiers d'Appel d'Offres pour les marchés passés auprès de l'Etat.

La norme qui est également un outil de régulation du marché vise à définir :

- la terminologie applicable aux produits
- leurs dimensions normales
- leurs caractéristiques principales
- les signes et les symboles pour lesquels on les détermine
- les seuils de performance à atteindre
- les méthodes d'essai et d'analyse.

IV.9.3 - Présentation de la mesure

La norme est le résultat d'une élaboration consensuelle et d'une réflexion approfondie des experts qui participent à sa mise au point.

Les normes à mettre en place dans la filière BTP/Matériaux de Construction, concernent dans un premier temps les matériaux provenant des ressources locales et les produits de transformation issus des différentes matières

premières. Ces produits, qui ont été répertoriés ci-dessus, peuvent être répartis ainsi :

▪ Produits de carrière (comprenant l'ensemble de matières premières, ci-dessus énumérés, à l'exception de l'ardoise)

Chaque norme portera sur :

- les spécifications et caractéristiques du produit
- les essais géométriques :
 - . dimensions
 - . granulométrie, par tamisage
- les essais physiques :
 - . masse volumique
 - . porosité
 - . gélivité
 - . capillarité
- les essais mécaniques :
 - . rupture par compression
 - . usure au disque métallique
 - . flexion
 - . module d'élasticité dynamique
 - . dureté Vickers
- les essais chimiques :
 - . composition chimique.

▪ Ardoise

Dans une seule norme figureront :

- les caractéristiques géométriques :
 - . dimensions, planitude
- les caractéristiques physiques :
 - . noeuds, couleur, sonorité, densité, porosité, gelivité
- les caractéristiques mécaniques :
 - . résistance à la flexion.

▪ Produits de transformation

Une ou plusieurs normes seront établies par produit et, dans un premier temps, porteront sur :

♦ Ciment :

- essai du temps de prise et de stabilité
- essai de la résistance mécanique
- essai de finesse
- analyse chimique
- essai de détermination quantitative des constituants.

♦ Béton

- essai de compression
- essai de flexion
- essai de fendage

♦ Briques en terre cuite - Parpaings :

- caractéristiques dimensionnelles
- aspect
- caractéristiques géométriques
- éclatement
- dilatation à l'humidité
- résistance au gel
- résistance à l'écrasement.

♦ Carreaux :

- caractéristiques dimensionnelles et d'aspect de surface
- caractéristiques physiques :
 - . absorption d'eau
 - . résistance à la flexion
 - . dureté superficielle
 - . résistance à l'abrasion
 - . résistance aux chocs
 - . résistance au gel.

Dans un second temps, la normalisation sera étendue aux produits nouveaux intervenant en substitution des matériaux importés et/ou spécifiques à la production guinéenne.

IV.9.4 - Mise en oeuvre

La procédure d'établissement des normes comportera plusieurs étapes :

- 1 - Un document préparatoire (avant-projet) sera rédigé par un expert ou un organisme compétent
- 2 - Cet avant-projet sera examiné par une commission composée de personnalités qualifiées, généralement avec la participation de l'INM. Cet examen pourra susciter des études techniques approfondies, des recherches de laboratoire ou une enquête préliminaire
- 3 - Un projet de norme accepté provisoirement par la commission et par l'INM sera alors mis au point
- 4 - L'INM procédera ensuite à une enquête publique et compte tenu des observations reçues, rédigera le texte définitif, avec la participation des auteurs des principales remarques
- 5 - La norme sera finalement, soit homologuée, soit enregistrée ; dans le premier cas, elle fera l'objet d'un arrêté d'homologation publié au Journal Officiel ; dans le second cas, la décision d'enregistrement sera signée par le Commissaire à la normalisation (ou poste similaire), l'enquête publique pouvant alors être réduite en durée et en étendue. D'autres documents, élaborés par les bureaux de normalisation ne seront pas soumis à cette procédure comme les feuilles ou fascicules de documentation et les normes expérimentales qui feront l'objet d'une décision du Directeur Général de l'INM.

Les normes guinéennes pourront être signalées par le sigle N.G., suivi d'un indice formé par une lettre et des chiffres : la lettre (de A à Z)

indiquera la classe, celle-ci correspondant à la branche d'activité à laquelle appartient la norme répertoriée.

Leur application sera obligatoire pour les marchés passés auprès de l'Etat, les collectivités publiques, les établissements publics, les établissements publics concédés et les entreprises subventionnées.

Dans le secteur privé, la référence aux normes ne doit pas être obligatoire mais deviendra progressivement d'usage courant au sein des professions, ainsi que leur mention dans les marchés, ce qui engagera civilement les parties. En cas de litige, les experts et les juges pourront appuyer leurs conclusions sur le contenu des normes, même s'il n'y a pas été fait référence expresse dans le contrat.

La marque nationale : NG

La conformité aux normes guinéennes peut être sanctionnée par l'apposition d'une marque nationale de conformité aux normes - marque NG - dont l'INM serait habilitée à accorder le bénéfice aux producteurs. L'application des dispositions légales relatives à la marque NG devra être contrôlée par un Comité de Direction dont les membres seront nommés par le Commissaire ou Directeur à la Normalisation. Ce Comité établira dans chaque cas le règlement particulier de la marque qui fixe notamment les modalités d'essais des produits et les règles d'admission à la marque.

L'attribution de la marque NG implique l'institution d'un système de contrôle exercé par le Comité particulier de la marque, dont les membres, également nommés par le Commissaire à la Normalisation, représentent les fabricants, les vendeurs et les acheteurs ainsi que les administrations et laboratoires compétents. Le Comité sera chargé de l'application du règlement particulier ; il décidera sous le contrôle du Comité de Direction des admissions à la marque, des contrôles et des sanctions éventuelles.

- Organismes étrangers de normalisation

Un très grand nombre de pays possèdent leurs propres organismes de normalisation et éditent des normes nationales : la British Standards Institution (normes BS) au Royaume-Uni, le Deutscher Normenausschuss (normes DIN) en Allemagne, l'American National Standards Institute (normes ANSI) aux USA etc...

En France, par l'Association Française de Normalisation (normes AFNOR).

Les travaux de normalisation internationale sont menés par l'Organisation Internationale de Normalisation conventionnellement appelée ISO (International Organisation for Standardization). Cet Organisme remplace la Fédération internationale des associations nationales de normalisation ISA (International Federation of the National Standardization Association).

Ces travaux ont notamment pour but l'établissement de documents de normalisation internationale. La tendance actuelle est d'effectuer les

travaux de normalisation sur le plan international avant d'établir les normes nationales sur la base des normes internationales.

Il convient de signaler le CEN (Comité Européen de Normalisation) qui comprend les représentants des organismes nationaux de normalisation de 15 nations de la CEE et de l'Association Européenne de Libre-Echange AELE. Les normes européennes sont communes à l'ensemble de ces pays.

Aucun pays aujourd'hui ne peut se dispenser de normalisation, mais celle-ci doit être attentivement rattachée aux travaux effectués sur le plan international.

- Organisme chargé en Guinée de l'élaboration des normes

C'est à l'INM (Institut de Normalisation et Métrologie) qu'il appartient de mettre en oeuvre cette mesure.

Il est souhaitable dès un premier temps et compte tenu de la variété de normes que l'on peut rencontrer en Guinée et du fait que chaque pays voudra imposer sa norme, dans les transactions commerciales avec la Guinée, d'établir des normes nationales sur la base des normes internationales.

L'INM travaillera en étroite collaboration avec :

- le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- le Ministère de l'Urbanisme de l'Habitat.

L'assistance technique d'un expert en normalisation est à prévoir pendant deux ans.

- Calendrier de mise en oeuvre de réalisation

Les actions envisagées dans la première étape sont à engager à court terme.

19475

(3 of 6)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 3 - FILIERE PECHE

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE PECHE

SOMMAIRE

=====

I	- LA CONFIGURATION	1
I.1	- Le cadre général	1
I.2	- Les activités	1
I.3	- Les acteurs	2
I.3.1	- Les acteurs industriels	2
I.3.2	- Les acteurs artisanaux	3
I.4	- Schéma d'organisation de la filière	4
II	- LE DIAGNOSTIC	5
II.1	- La structure de l'offre	5
II.1.1	- Les ressources (existant et potentiel)	5
II.1.2	- Les approvisionnements	5
II.1.3	- La technologie	6
II.1.4	- Les atouts et les contraintes	8
II.2	- La structure de la demande	9
II.2.1	- Le marché guinéen	9
II.2.2	- Le marché sous-régional	11
II.2.3	- Le marché international	11
II.3	- L'environnement industriel	12
II.3.1	- Les infrastructures	12
II.3.2	- Les services extérieurs	13
II.3.3	- Le cadre réglementaire	14
II.3.4	- L'intégration	14
II.4	- La synthèse du diagnostic	15
III	- L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	16
III.1	- Compétitivité de la Guinée	16
III.2	- Les objectifs de développement	17
III.3	- Les variables d'actions	18
III.3.1	- Valorisation des ressources de la ZEE tout en préservant le potentiel halieutique	18
III.3.2	- Organisation du fonctionnement de la filière	19
III.4	- Le calendrier de mise en oeuvre	20

SOMMAIRE (suite)

IV	- LE PLAN D' ACTIONS	20
IV.1	- Installation d'une criée au port de pêche de Conakry et d'espaces de vente dans les débarcadères de pêche artisanale	23
IV.2	- Equipement en petites unités de glace écaille des débarcadères de pêche artisanale (Kaporo, Landreah, Dabondi, Kamsar) et de la criée du port de pêche de la Coronthie	30
IV.3	- Développement d'une flotille de pêche artisanale avancée spécialisée dans les céphalopodes	33
IV.4	- Autres opportunités	37
IV.5	- Mesure d'accompagnement n° 1 : constitution d'une structure pour la promotion des industries guinéennes dans la filière pêche : équipements, maintenance, emballage...	41
IV.6	- Mesure d'accompagnement n° 2 : mesures d'appui en faveur des initiatives d'opérateurs privés relevant de l'artisanat et des P.M.E.	45

La filière "Pêche" s'organise autour de l'exploitation des potentiels halieutiques, fluvial et piscicole guinéens.

Les débouchés de cette filière sont le marché national et le marché international, deux marchés qui offrent de fortes potentialités de demande, atout d'importance pour la réussite du développement et de la structuration de cette filière.

I - LA CONFIGURATION

I.1 - LE CADRE GENERAL

Les zones de pêche et les conditions d'exercice dans lesquelles sont habilités à pêcher les navires sont définies par, l'accord entre la Communauté Economique Européenne et la Guinée d'une part entré en vigueur en 1983 et reconduit en 1986 et 1989, des arrangements conclus entre la Guinée et les armateurs privés d'autre part (1987).

Le secteur pêche en Guinée est caractérisé par l'existence de deux sous-secteurs : industriel et artisanal.

La flotte artisanale est celle qui contribue le plus aux prises débarquées alors que la flotte industrielle et semi-industrielle ne débarque qu'une très faible part de ses prises.

I.2 - LES ACTIVITES

Les activités sont articulées autour de :

- la pêche en mer ou fluviale
- la pisciculture
- le traitement des prises par fumage ou congélation
- la commercialisation - distribution

La pêche

Les débarquements annuels de la pêche artisanale maritime sont de l'ordre de 30 000 t (35 000 t en 1989).

Les captures de la pêche industrielle sont mal connues. Cependant il a été estimé qu'après avoir atteint 120 000 t (début 1980) elles ne sont plus aujourd'hui que de 80 à 90 000 t dont 17 000 t seraient débarquées.

La production annuelle de pêche fluviale est estimée entre 6 et 8 000 t de poissons.

La pisciculture est encore à l'état embryonnaire.

L'aquaculture crevetteière fait également son apparition en Guinée avec un projet d'élevage de 3 t/an de petites crevettes. Les crevettes et les queues de crevettes crues seront traitées, calibrées et congelées en bloc pour

l'export. Le projet, dont l'expérimentation a été conduite près de Koba associe, dans une société mixte, l'Etat Guinéen et une société privée.

Le traitement des prises

Le manque d'équipements de traitement de conservation et d'infrastructures induit que la majeure partie des débarquements soit traitée artisanalement par fumage.

La commercialisation-distribution

Par manque d'infrastructures la commercialisation-distribution à l'intérieur de la Guinée est limitée et les mauvaises conditions de transports et conservation entraînent généralement d'importantes pertes.

I.3 - LES ACTEURS

L'activité de la filière s'exerce autour de 2 catégories d'acteurs : les acteurs industriels et les acteurs artisanaux.

I.3.1 - Les acteurs industriels

Les captures industrielles étaient principalement le fait des flottes de pêche étrangères jusqu'en 1987, où 152 navires étrangers étaient recensés dans les eaux guinéennes. On comptait 51,6 % de chalutiers, 28 % de thoniers et 11 % de céphalopodières. La structure de la flotte industrielle apparaît plus équilibrée en 1990 : 16 navires nationaux affrétés et consignés et 10 affrétés par des sociétés d'armement à la pêche sont en exploitation contre 42 navires étrangers consignés (hors CEE)

Les navires de pêche industrielle exploitent théoriquement les eaux guinéennes au delà de la zone des quinze milles.

Leurs débarquements au port se présentent sous forme de cartons congelés de 20 kg de "mixed fish" ou poisson africain, non prisé par le consommateur européen.

Avant la mise en route de l'usine de la Nouvelle Sogupêche le secteur pêche industrielle se résumait aux segments production-stockage lorsque fonctionnaient les frigos du port de Conakry.

L'essentiel des captures des unités industrielles est exporté ; une bonne part de ces exportations, difficilement chiffrable, s'effectue de manière illicite sous forme de transbordements en mer. La congélation des espèces nobles et le conditionnement de la crevette constituent les deux activités de la transformation.

Les trois acteurs principaux sont :

- La Nouvelle Sogupêche, dont l'Etat guinéen détient 51 % du capital social et la Société lorientaise Jégo-Queré 49 %. La Société mixte exploite trois chalutiers congélateurs et dispose d'une usine de transformation au port de Conakry. Elle emploie 237 personnes. Son importance est amenée à croître

avec notamment l'attribution, en location vente, de 10 chalutiers glaciers brésiliens de 15 m cédés par l'Etat, et de 2 autres chalutiers glaciers français cédés par l'armement partenaire Jego-Quere.

- La Société privée COGIP affrète six chalutiers congélateurs soviétiques et dispose d'une chambre froide au port de Conakry. Elle emploie 218 personnes.
- L'Etat enfin, par le biais de son bras droit exécutif, l'OPPI, ex ODEPI. Les actifs de l'Office pour la Promotion de la Pêche Industrielle se composent d'une flotte de pêche, 9 navires dont 2 hors d'activité, de 2 entrepôts frigorifiques (le Centre Frigorifique National et le Frigo de Kenen, fruit de la coopération espagnole), d'une fabrique de glace (29 t par jour) dont le fonctionnement semble épisodique, d'ateliers de maintenance. Les fonctions actuelles de l'OPPI consistent principalement à mettre à la disposition d'opérateurs privés les unités de pêche nationale par location simple et/ou location vente. Les statuts de l'office restent encore à préciser.

La mise en route du programme de privatisation a cependant été engagée : ainsi l'entrepôt frigorifique du quai ouest a été cédé à la société COGIP, chargé de sa réhabilitation.

Il convient de souligner l'existence de l'Union des Sociétés de Pêche Industrielle et Artisanale de Guinée qui regroupe des armateurs guinéens affrétant, entre autres, des chalutiers glaciers dont ceux gérés par l'OPPI. De fait, le qualificatif d'artisanal est ambigu et désigne un équipement qui s'apparente à celui de la pêche côtière européenne. L'Union représente les intérêts de la "pêche artisanale avancée" conçue comme un tremplin vers l'armement à la pêche industrielle.

Les équipages des navires sont marginalement composés de nationaux, en raison d'un savoir-faire encore embryonnaire.

I.3.2 - Les acteurs artisanaux

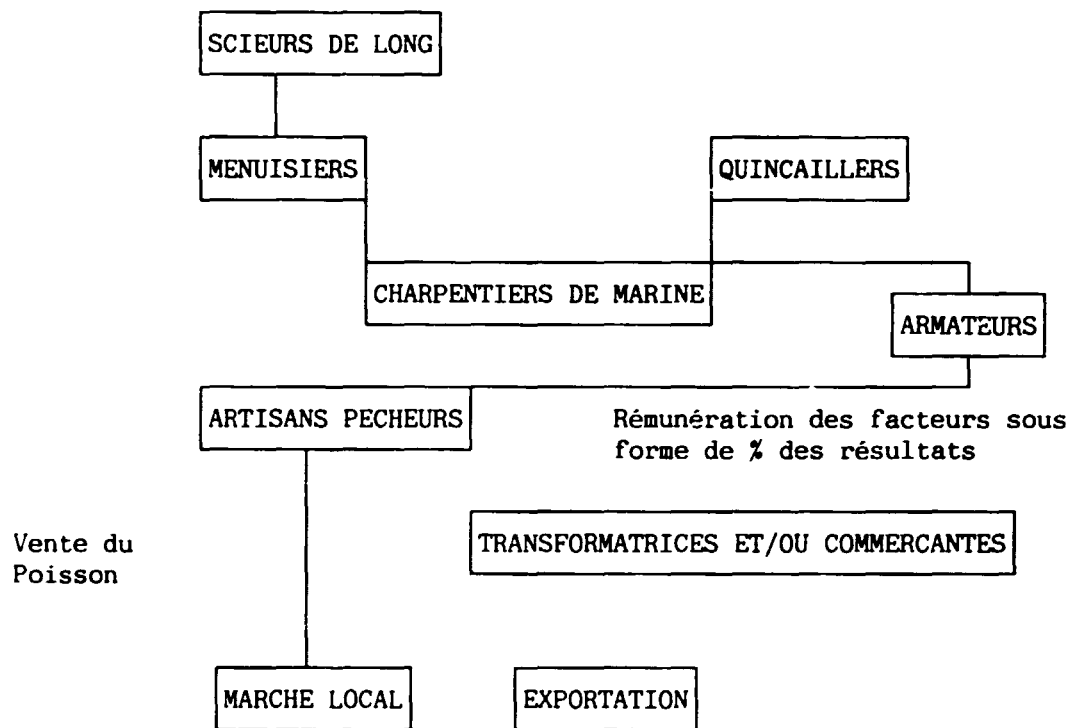
Le sous-secteur artisanal regroupe un effectif d'environ 6 000 pêcheurs dont 41 % à Conakry. Parmi les armateurs mais surtout les marins il y a, semble-t-il, une part importante de migrants temporaires ou définitifs originaires de la Sierra-Leone. Ceux-ci ont contribué à introduire des techniques de pêche ignorées des nationaux. La transformation et la commercialisation sont des quasi monopoles féminins. Au plan de la production comme de la transformation, les acteurs, échaudés par l'expérience des brigades, sont réticents à des formes d'organisation de type coopératif ou pré-coopératif. On compte néanmoins quelques coopératives fonctionnelles de pêcheurs à Conakry (Landréah Boulbinet), de femmes (Boffa).

Le sous-secteur artisanal débarque la presque totalité de ses prises (800 000 \$ d'export en 1990 soit 250 t) sur les débarcadères du littoral guinéen ; la production valorisée l'est en grande partie fumée. C'est le bonga (nom soussou de l'ethmalose qui est le poisson le plus prisé pour la sauce) ; des poissons nobles (otholites) l'agrémentent cependant.

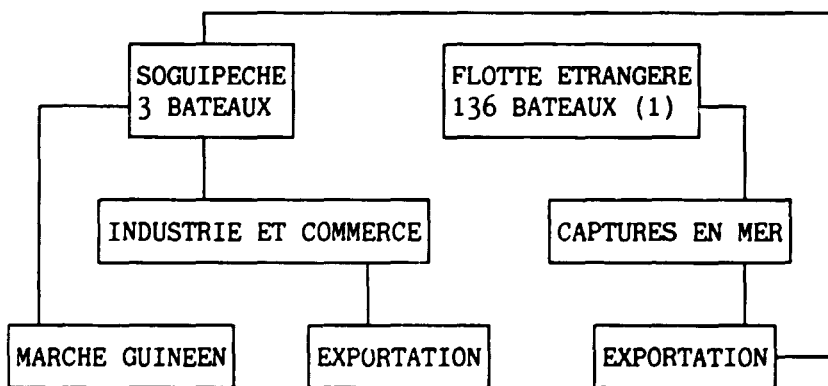
I.4 - SCHEMA D'ORGANISATION DE LA FILIERE

Ci-après la structure des filières pêche industrielle et pêche artisanale :

PECHE ARTISANALE



PECHE INDUSTRIELLE



- (1)
- | | |
|------------|----------------|
| Chalutiers | Poissonniers |
| | Crevettiers |
| | Céphalopodiérs |
| Thoniers | Senneurs |
| | Palangriers |

II - LE DIAGNOSTIC

II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

II.1.1 - Les ressources (existant et potentiel)

Les campagnes de chalutage du "André Nizery" réalisées par le CRHB avec la collaboration de l'ORSTOM ont mis en évidence un potentiel accessible à la pêche artisanale de 45 000 tonnes en demersaux, plus 35 000 tonnes en pélagiques.

Les campagnes ont démontré que la zone côtière de la Zone Economique Exclusive (ZEE) guinéenne, jusqu'aux fonds de 15 m, présentait des conditions particulièrement propices au développement d'une pêche artisanale et d'une pêche artisanale avancée (ou pêche semi-industrielle). La productivité y est estimée à 5,1 tonnes/km².

Le potentiel accessible à la pêche industrielle a également été évalué au cours de cette campagne et de campagnes antérieures :

- 67 000 tonnes de demersaux de grande ou moyenne valeur commerciale
- 65 000 tonnes de pélagiques.

En ce qui concerne les crustacés et les céphalopodes le potentiel exploitable est évalué respectivement à 4 000 t/an et 30 000 t/an.

Les eaux guinéennes sont relativement riches : cependant, d'ores et déjà, la distribution des captures par espèce (1987) met en évidence une surexploitation et par là-même une gestion non maîtrisée de certains stocks : les espèces demersales. A l'inverse, les pélagiques apparaissent manifestement sous-exploités.

Le stock accessible à la pêche artisanale apparaît relativement préservé ; les pêcheurs artisans déplorent cependant, en plusieurs points du littoral - Kamsar notamment - la raréfaction de la ressource due à des incursions trop fréquentes des navires industriels dans la zone des 15 milles.

Le potentiel des ressources fluviales est évalué à 6-8 000 tonnes/an. Par ailleurs, la Guinée offre d'importantes potentialités pour le développement de l'aquaculture à l'intérieur du pays.

II.1.2 - Les approvisionnements

Les débarquements de la pêche industrielle plafonnent depuis le début des années 70 à 15 000 tonnes environ (13 000 tonnes pour ces dernières années) et ce malgré l'augmentation conjuguée des navires habilités à pêcher dans les eaux guinéennes et du volume total des captures estimées. La pêche artisanale, dont l'essentiel de la production est débarquée localement, contribue à environ 70 % de l'approvisionnement du marché intérieur. La capitale reçoit plus de 50 % de ses prises.

Les débarquements de la pêche industrielle sont le fait des navires battant pavillon guinéen qui débarquent toute leur capture, ainsi que de certains navires consignés (les céphalopodières qui débarquent le poisson à Conakry) et

affrétés qui débarquent une faible proportion de leur capture ainsi que des chalutiers-glaciers de pêche artisanale avancée.

En ce qui concerne la transformation industrielle 39 % des consommations intermédiaires de l'usine de la Nouvelle Soguipeche -les emballages et l'électricité- sont d'origine locale ; il en est de même pour 17 % des autres coûts variables dont les produits nécessaires au fonctionnement des installations de froid (ammoniac) et à celui de l'atelier (oxygène et acétylène).

Pour la pêche artisanale, les approvisionnements sont constitués par les moteurs hors bord et les engins de pêche qui doivent être importés. Les premiers concernent les pirogues à membrure et proviennent pour l'essentiel du Japon. Le centre de motorisation de Boussoura assure la diffusion des moteurs de la coopération japonaise auprès des pêcheurs par un système de location vente et également auprès de certains projets de pêche artisanale implantés en différents points du littoral.

Une usine de fabrication de filets nylon et propylène, financée par le FENU à hauteur de 2,5 millions US \$ devrait assurer 60 % des besoins en engins de pêche dans un proche avenir. Elle proposerait 5 modèles de filet (soit 90 t de matériel par an) répliques du matériel coréen et japonais qui rencontrent la préférence des pêcheurs. Pour le moment, les artisans s'approvisionnent auprès du marché privé à Conakry et à l'ODEPAG, structure dépendante du SEP et chargée de la gestion du projet BAD-BADEA.

La construction des pirogues relève des charpentiers de marine dont les unités de fabrication se déplacent en fonction de la demande. une étude du CRHB a mis en évidence l'extrême faculté d'adaptation de cette activité à l'évolution des techniques de pêche.

L'essentiel de leurs consommations intermédiaires et de leur équipement est d'origine locale.

II.1.3 - La technologie

II.1.3.1 - Présentation de l'outil

Au plan des captures, les armements en pêche industrielle comptent actuellement 12 navires en activité ou en état de l'être : les trois chalutiers de la Nouvelle Soguipeche, deux congélateurs originaires du Brésil livrés fin 89 initialement mis à disposition de la société d'économie mixte mais par la suite mis en location gérance à une Société Privée et sept chalutiers glaciers dont la gérance est confiée à l'OPPI.

Les trois chalutiers - congélateurs de pêche industrielle, selon les classifications européennes, mesurent 38 m. Sur la base d'un rendement de 13 t/jour, ils produiront 3 100 t chacun en année de croisière. En fait, les rendements sont actuellement de 5 à 7 t/jour. Leur production est en-deçà des objectifs définis.

Le potentiel de production des chalutiers glaciers de 14 m. est voisin de 450 t/an soit pour 200 jours de pêche 2,25 t. par jour (en fait environ 200 t/an soit 1 t/jour pour des raisons de qualité de gestion). En raison d'une période d'exploitation insuffisamment longue, celui du congélateur d'origine brésilienne est inconnue.

A terre, l'usine de la Nouvelle Soguipeche devrait être capable, au premier trimestre 1991, de congeler quotidiennement 60 t de matière première, soit, sur la base de 310 jours de travail, 18 600 t. La chambre de stockage, réfrigérée à 0°C, de 1600 m³ permet de stocker le poisson congelé destiné à l'export ainsi que le frais, conditionné dans des bacs en polyester de 20 kg destiné au marché intérieur.

La fabrique de glace, pour les besoins de l'usine, des navires et la vente à des tiers, produit 25 t/jour.

L'usine de l'ex-Soguimar, d'une conception analogue dispose d'une capacité de traitement de 5 425 t/an ; une unité de conditionnement de la crevette y est installée ainsi qu'une chambre froide à 0° (100 t.), une autre à - 20° (100 t.), une fabrique de glace de 7 à 8 t/j et un tunnel de congélation de 7 t/j.

La Société COGIP dispose actuellement de 4 chambres froides à -18° -20° et affrète 6 chalutiers soviétiques dont le tonnage oscille entre 260 et 986 t. Une seule, de 1 000 t de capacité, est opérationnelle ; 3 chambres congélateurs à -24° de 50 t chacune sont en cours de montage. Le planning des investissements de la Société prévoit fin 1990, l'installation de 10 containers de 10 t de capacité sur Conakry et, en mars 1991, de 13 chambres froides à 0° de 50 t dans chacune des préfectures guinéennes ; à moyen terme, une usine à glace, une usine de transformation, dont 50 % de la production destinés à l'export, sont prévues.

Parmi les sociétés membres de l'Union, les sociétés Rouguimex (4 crevettiers de 70 TJB) et Alman (1 unité de 487 TJB et 1 crevettier) sont chacune impliquées dans la pêche aux crustacés pour l'exportation.

Il faut ajouter également, à Conakry, deux frigos : celui de Kenyen d'une capacité de 250 t, et celui de la Minière de 100 t. de capacité exploité par un privé ; celui-ci possède également une unité de froid de 50 t à Kankan.

Deux grands types d'embarcation peuvent être distingués au niveau de la pêche artisanale : les pirogues monoxyles, pouvant atteindre 6 m, taillées dans des troncs d'arbres ; les pirogues à membrures parmi lesquelles les salans, avec tableau arrière, et les flibotines reconnaissables à leurs 2 étraves à la proue et à la poupe. Les premières sont propulsées par pagaies ou voile ; à l'exception du filet popoh, elles sont limitées aux engins passifs et la productivité du couple embarcation-engin de pêche apparaît assez faible ; les flibotines, associées au filet encerclant "reggae" peuvent avoir un potentiel de production de 1 800 douzaines de "bonga" (ethmalose en Soussou) par sorties, soit environ 2,5 t.

Le fumage s'effectue sur le banda (fumoir) traditionnel, d'une capacité variant souvent entre 200 et 600 douzaines de bonga. Les coefficients techniques en bois sont fonction des espèces fumées. De nouveaux fours-chorkors (FAO, Bonfi, Conakry et Boffa) et des grillages résistants (FAO, Kaback) sont introduits afin de faire baisser le poste des charges d'exploitation.

II.1.3.2 - Niveau technologique

La flotte industrielle guinéenne présente un niveau technologique hétérogène : les trois chalutiers de Soguipeche sont neufs et disposent des équipements les plus modernes : sondeurs, radars, structures de congélation ;

quelques mois d'exploitation ont par contre démontré que les chalutiers brésiliens souffrent de défauts de conception au niveau de l'arbre d'hélice. Les usines de transformation (La Nouvelle Sogui pêche notamment) présentent un niveau de sophistication qui ne semble pas toujours se justifier.

La modernisation des embarcations de pêche artisanale est engagée surtout pour la catégorie des pirogues à membrures.

Le taux de motorisation le plus élevé est observé en préfecture de Boffa (46,7 %) et le plus bas dans Dubreka (9,1 %). Sur l'ensemble de la côte la propulsion par moteur hors-bord représente 23,1 %.

Est expérimentée, en différents points du littoral, l'implantation de caisses isothermes sur les embarcations qui permettent d'allonger la durée des sorties. C'est manifestement en aval de la phase captures que se situent les points névralgiques de la filière : conditions difficiles de débarquement - à même le sol- insuffisance de la glace qui limite la commercialisation en frais, consommation élevée en bois lors du fumage et insuffisance des moyens de transports pour la commercialisation sur l'intérieur.

II.1.4 - Les atouts et les contraintes

- Les atouts :

Ils consistent en l'abondance relative de la ressource, en un marché intérieur largement sous-approvisionné, et en l'existence d'industries de transformations traditionnelles (fumages) et récentes.

En outre le Programme de monitoring, contrôle et surveillance des Pêches devient progressivement opérationnel (surveillance maritime et aérienne).

- Les contraintes :

Elles résident en :

- . la déficience des infrastructures portuaires à Conakry, voire à Kamsar
- . un savoir-faire en pêche industrielle embryonnaire,
- . des comportements prébendiers dans l'attribution des licences ou la mise en exploitation de celles-ci qui tendent à renforcer le caractère rentier du secteur,
- . l'inorganisation, ou la mauvaise organisation, de la commercialisation ; des situations oligopolistiques maintenues parfois avec la complicité des Autorités, contribuent au maintien artificiel de prix élevés,
- . les coûts des transports sur les marchés forestiers.
- . la limitation du marché intérieur par la capacité d'absorption quantitative des marchés (manque d'infrastructures) et par la faiblesse du pouvoir d'achat des populations à l'intérieur.

II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

II.2.1 - Le marché guinéen

La situation actuelle

La distribution de la consommation est très inégale selon les régions comme le montre le tableau ci-après.

Consommation par habitant et répartition
de la population et de la consommation, 1987

Zone	Région	Consommation par habitant (kg)			Part en pourcentage de la			
		Rurale	Urbaine	Moyenne	consommation Région	consommation Zone	population Région	population Zone
Côtière	Conakry	-	30,80	30,80	53,0		12,7	
	Région côtière (à l'exception de Conakry)	21,19	19,13	20,87	42,1	95,1	15,5	28,2
Intérieur	Fouta Djalou	0,40	0,36	0,39	1,6		31,6	
	Plaine du Niger	0,64	0,58	0,63	1,7	4,9	20,6	71,8
	Région des forêts	0,64	0,58	0,63	1,6		19,6	
	Moyenne	4,02	16,57	7,41				

Source : Etude ONUDI 1989

De même que le riz, le poisson est un aliment stratégique dont les autorités guinéennes se sont efforcées de contrôler la commercialisation et le niveau des prix sur Conakry. Outre théorique, le système d'encadrement des prix du poisson congelé de la pêche industrielle s'avère inefficace. Les prix du poisson acheté à Sogui pêche - 12 000, 11 000 et 9 000 FG la caisse de 20 kg selon les catégories - s'ajustent en fait à ceux de la pêche artisanale sur les marchés de Conakry. Le différentiel entre les prix au détail et au port alimente par ailleurs un réseau d'intermédiaires dont la raison d'être dans la filière est justifiée mais exagérée entraînant des marges trop importantes.

Le poisson de la pêche industrielle concurrence, en bonne saison de la pêche artisanale, la production de celle-ci alors qu'il pourrait remédier à l'insuffisance de l'offre en saison pluvieuse et faire fléchir le niveau des prix. La gestion défectueuse des frigos, plus que l'insuffisance des capacités de ceux-ci, explique que le poisson de la pêche industrielle ne joue pas un rôle régulateur des marchés de la Capitale.

Le poisson de la pêche artisanale est à 80 % du pélagique et 20 % du démersal. En ce qui concerne le poisson démersal, le manque de glace et de

caisses isothermes sur les débarcadères obère la conservation du produit de la pêche artisanale. Il rend également critique la régularisation des apports aux marchés de la capitale.

La plus grande partie de la pêche en pélagique est fumée avant commercialisation même sur Conakry (bonga et bongar seri).

La distribution du poisson fumé à l'intérieur du pays est pour l'essentiel l'apanage du secteur informel. Des circuits organisés existent : un groupement de femmes de Boffa achemine régulièrement semble-t-il du poisson fumé en région forestière. Le coût de transport, mais également l'insuffisance de l'offre, explique l'écart de prix de 1 à 10 (100 à 1 000 FG/kg) du bonga fumé entre Conakry et N'Zérékoré.

Il faut par ailleurs souligner que les transports sont souvent effectués dans des conditions d'hygiène déplorable.

Par ailleurs, la distribution en frais du poisson de la pêche artisanale auprès des ménages et de la clientèle des supermarchés et hôtels gagnerait à une première transformation du produit : éviscération, écaillage et conservation sous glace. C'est la fonction de l'ODEPAG que d'encourager de telles améliorations sur les points de vente directs relevant du projet BAD/FAD.

L'évolution prévisible

L'objectif des autorités guinéennes est de porter à 15 kg/an et par habitant la consommation de poisson en l'an 2000. La réalisation de celui-ci, compte-tenu de la croissance démographique, nécessite de tripler le volume disponible sur le marché national.

Les habitudes alimentaires des populations sont favorables, en ce qui concerne le pélagique, à l'augmentation dans cette proportion, des mises sur le marché.

En l'état actuel des connaissances - que viendra combler l'étude (Projet US/GUI/89/203) sur les marchés et la formation des prix sur les produits de la mer - il est possible d'affirmer :

- les marchés apparaissent aussi segmentés et inorganisés que les circuits de commercialisation (à l'exception de ceux cités plus haut - Boffa-zone forestière - et vraisemblablement des circuits traditionnels transfrontaliers Guinée Mali que les pêcheurs bozzos, sur le Niger, alimentent).
- la "préférence" des guinéens pour le fumé est vraisemblablement difficilement réversible compte-tenu d'une part des habitudes mais aussi de la faiblesse des revenus car toute étude de marché sur les produits de la mer doit intégrer l'impact des programmes d'ajustement sur les secteurs "exposés" (au programme) et les revenus des agents qui y sont impliqués ; il est vraisemblable que l'élasticité prix de la consommation de produits alimentaires doit être élevée.

Aussi faut-il prévoir que la modification des habitudes de consommation en faveur du "frais" n'est envisageable qu'à long terme.

II.2.2 - Le marché sous-régional

- Les marchés sénégalais et ivoirien constituent des débouchés traditionnels des opérateurs impliqués dans la filière. La Nouvelle Soguipeche bénéficiera des réseaux de Jégo Quéré sur le Sénégal et la Côte d'Ivoire expérimentés avec la SAPO (Société ivoirienne) ; la société COGIP projette également d'exporter vers la Côte d'Ivoire à l'issue de la construction d'une usine de transformation réalisée fin 1992.
- L'élargissement de ces marchés reste hypothétique : la forte croissance des importations de poisson congelé - 13,2 % de croissance annuelle moyenne - en Côte d'Ivoire - entre 1983 et 1986 s'est estompée par la suite. les coûts de production de la Guinée peuvent néanmoins lui permettre de gagner des parts de marché.
- Des flux dont les volumes restent indéterminés existent entre la Guinée et les pays voisins : guedj - dont quelques pêcheurs artisans ont expérimenté la fabrication - en direction du Sénégal, poisson fumé, en direction du Mali, cité plus haut.

II.2.3 - Le marché international

La Guinée peut se positionner sur des produits à haute valeur marchande dont les pays européens sont structurellement importateurs. Les marchés européens de la crevette entière - et notamment la France 45 000 tonnes d'import en 1989 - est en forte progression. Le marché des poissons de froid, moins animé, offre cependant des prix rémunérateurs à des produits d'origine africaine.

Nous donnons ici à titre d'exemple les prix FOB et ceux pratiqués sur les marchés de Rungis (France).

	Prix FOB		Cours moyen à Rungis		en %
	Sept 89 F/kg	Sept 90 F/kg	Sept.89 F/kg	Sept.90 F/kg	
Dorade rose moyenne	30.7	33.4	40	42.9	+ 7.3
Limande Sole	23.4	27.7	32	36.7	+ 14.7
Gambas T1	122.7	112.6	140	129	- 7.9
Langoustines congelées	108.7	119.0	190	136	- 28.4
Capitaine	-	26.1	-	35	-

Source Mercuriales - Sept.90

- Le marché des céphalopodes, et plus particulièrement celui du poulpe, est caractérisé par des tendances haussières. Les débouchés du poulpe sur le marché japonais, via Las Palmas, pourraient être explorés.

- Le marché de la farine de poisson a franchi la barre des 400 \$/t (CAF Hambourg). Il est dépendant des cours des oléoprotéagineux et est dominé par les producteurs latino-américains.
- L'aquaculture crevette guinéenne organisée pour l'exportation ne peut justifier pour le moment la transformation de cette espèce benthique répulsive, semble-t-il, pour les habitudes alimentaires guinéennes.

II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Les acteurs de la filière "Pêche" évoluent dans un contexte général dont il convient de mesurer l'impact sur le niveau actuel de développement et de compétitivité.

II.3.1 - Les infrastructures

- Infrastructures portuaires

- . Au port de Conakry, elles sont extrêmement sommaires. De fait, le port autonome subit la concurrence de Dakar, Cap Vert, et de Las Palmas où les armateurs procèdent à l'avitaillement et au carénage de leurs navires. Les installations de la Nouvelle Soguipeche suppléeront néanmoins, en attendant le nouveau port de pêche, à leurs carences : la société peut vendre 3750 t de glace par an, s'ajoutant ainsi à la production intermittente de l'ancienne usine à glace (1974). Le réseau d'infrastructures implantées à Conakry s'est étoffé récemment : aux frigos de Kenyen, la Minière et aux chambres de Soguiamar s'adjoindra prochainement l'unité de froid de la société SAADI ALY (SONIT pêche). La Nouvelle SOGUIPECHE peut en outre fournir des services de réparation mécanique et de shipchandler et vendre du gaz-oil stocké dans une cuve de 2 500m³ de capacité.

Une aire de débarquement et de mareyage de la pêche industrielle fait cruellement défaut. La phase de mise à terre se déroule dans un désordre inextricable : la foule des acheteurs se presse derrière un cordon qui délimite la zone où sont seules habilitées à pénétrer quelques mareyeuses en cheville avec des policiers qui doivent assurer la protection du débarquement. La nécessité de cette criée est à articuler avec l'organisation du mareyage.

Cependant les toutes dernières années, il y a eu d'importants investissements pour faciliter le développement de la pêche artisanale : construction de débarcadères à Teminetaye, Bonfi, Dixin, Port III, Koukoudé, Bangalon, Kamsar, Benty, Dubreka, Taboria...

Ces investissements visent à combler le manque d'infrastructures d'accostage. Les infrastructures plus anciennes manquent de signalisation, d'aires de débarquement, de points d'eau, d'atelier de réparation hors-bord et de magasins de pièces détachées.

En l'état actuel de l'offre, les infrastructures de stockage paraissent suffisantes sur Conakry : les frigos de Kenyen et de la Minière tournaient respectivement, en 1989, à 10 et 13 % de leur capacité (saison des pluies).

En outre trois nouveaux entrepôts (froid) seront terminés mi-1991 : Yenguema, Tanènè, Bellevue.

- Transports et télécommunications

- . L'état du réseau routier complique l'acheminement des marchandises sur l'intérieur.

La Société COGIP dispose actuellement de 5 camions frigorifiques dont 2 de 15 t de charge et 3 de 10 t destinés à approvisionner les futurs containers de Conakry et les chambres froides situées dans les Préfectures de l'intérieur.

- . L'enclavement de certains débarcadères littoraux et insulaires rend délicate la situation des pêcheurs à l'égard des commerçants ; ceux-ci exercent alors un rôle déterminant dans la fixation du prix d'achat : la faiblesse des marges dégagées grève alors les investissements afférents à la production et aux transports de produits (barques) empêchant ainsi l'obtention de gains de productivité et la diversification des débouchés.
- . Les déficiences des réseaux téléphone et telex pénalisent lourdement la commercialisation et la distribution.

- Energie

- . Les ruptures d'approvisionnement sont fréquentes et les entreprises sont obligées d'y pallier en s'équipant de groupes électrogènes, ce qui entraîne un renchérissement des coûts de production.

II.3.2 - Les services extérieurs

- Le conseil

- . Théoriquement, l'OPPI a pour vocation la promotion de la pêche : assistance aux opérateurs du sous-secteur dans la recherche de partenaires extérieurs de lignes de crédit, d'études de projet, d'équipements, de maintenance et de suivi de toutes ses activités. mais ce statut n'est pas encore stabilisé.

Force est de constater que l'Office National, occupé à la gérance des bateaux et équipements nationaux, n'assure pas ces tâches d'ingénierie et de conseil. La conclusion des accords de consignation - qui relève de la rente de situation pour le propriétaire de la licence qui la concède en exploitation en propriétaire du bateau - se passe de ses services, comme la recherche de financements nécessaires à la mise en place des investissements. Il apparaît dès lors nécessaire de renforcer le potentiel de l'Office en ce domaine en détachant (ou affectant), par exemple, un membre de l'ONPPME pour le lui affecter.

- La formation

- . Un volet formation est intégré à l'accord CEE-Guinée (400 000 ECU gérés par le SEP). Le contenu de ce volet formation, ainsi que le nombre des bénéficiaires, est précisé par un accord SEP-CEE.

Des étudiants du CFPM devraient trouver des opportunités de stage auprès des sociétés dans le cadre d'un programme de coopération comme il en a été conçu entre le Centre de Formation et le Centre de Motorisation de Boussoura. Le CFPM par ailleurs bénéficie d'une aide de la CEE/FED et du FAC.

II.3.3 - Le cadre réglementaire

Les filières pêche industrielle et artisanale relèvent de la compétence du SEP. Le secteur pêche a été classé prioritaire dans le Programme Intérimaire de Redressement National pour la période 1987-1989. Il bénéficie par ailleurs des clauses des régimes privilégiés du Code des Investissements (article 8).

Depuis 1983, la Guinée est signataire des Accords de Pêche CEE Pays ACP. L'accord a été renouvelé en 1986 et 1989. Il porte sur une puissance de 12 000 TJB.

Le système d'attribution des licences fonctionne de la manière suivante : le titulaire de la licence est nécessairement guinéen. S'il n'a pas de navire, il affrète un bateau en abandonnant une part des prises ; il peut également concéder une exploitation de licence contre redevance au propriétaire du bateau. Les contractants passent alors un accord de consignation.

Les navires des pays membres de la CEE sont également consignés par une entreprise guinéenne.

II.3.4 - L'intégration

Les Autorités de la 1ère République ont développé une stratégie volontariste d'intégration d'amont vers l'aval qui s'est soldée par un échec retentissant. Le prix d'achat versé aux sociétés nationales ne pouvait couvrir les coûts de production et encore moins d'assurer le renouvellement des investissements. Les options affichées prennent le contrepied de cette stratégie passée : néanmoins pour que l'intégration interne de la filière - telle qu'elle transparait dans les projets Nouvelle Soguipeche et COGIP en phase de démarrage - devienne réalité, il faut que soient remplies un certain nombre de conditions : assainissement (position oligopolistique de mareyeuses sur certaines villes) et organisation des marchés, garanties et conditions incitatives aux investissements étrangers et nationaux.

L'amorce d'intégration interne entre les sous-secteurs industriel et artisanal a eu lieu : l'ex-Soguimar s'est ainsi approvisionnée en espèces nobles auprès des artisans.

Les relations d'achat entre les entreprises de pêche industrielle et d'autres branches de l'économie nationale, même si elles relèvent de l'anecdote, se sont développées : les emballages utilisés par Soguipeche proviennent de la Société Guinéenne d'Emballage et se sont substitués aux imports prévus initialement. Les difficultés d'accès aux prêts bancaires soulevées par des opérateurs soulignent l'absence d'intégration entre le secteur de la pêche et celui des services. Le projet Crédit Maritime, s'il est mis en oeuvre dès l'année prochaine devrait contribuer à remédier à cette situation.

II.4 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

La pêche industrielle est une activité hautement capitaliste dont les profits trouvent leur origine, en Europe, d'une demande structurellement déficitaire sur certaines espèces et de prix garantis par l'organisation des marchés. Ces conditions sont loins d'être réunies en Guinée.

Le diagnostic de la filière a, en effet, permis d'identifier un certain nombre d'atouts et de goulots d'étranglement qui peuvent être résumés ainsi :

- La Zone Economique Exclusive (ZEE) guinéenne présente de fortes réserves potentielles et tout particulièrement pour la pêche artisanale et semi-industrielle. L'exploitation des ressources est faite par :
 - * la pêche artisanale : 30 000 tonnes de débarquement/an en moyenne essentiellement destinées à la consommation locale en frais ou fumé,
 - * la pêche semi-industrielle récemment développée en Guinée : 4 200 tonnes débarquées par an,
 - * la pêche industrielle dont les captures totales sont d'environ 87 000 t/an actuellement.

mais les contraintes pesant sur le développement de la filière sont nombreuses :

- * la surexploitation de certaines catégories de poisson notamment les démersaux exploités par toutes les catégories de pêcheurs,
- * l'insuffisance de données précises sur les ressources halieutiques,
- * la difficulté à surveiller l'exploitation des eaux guinéennes (investissements lourds...),
- * l'insuffisance des infrastructures au port de Conakry : plan d'eau, criée, fabrication de glace écaillé, installations d'avitaillement et de carénage des navires,
- * l'absence de mécanismes de financement à l'armement, à la pêche industrielle, comme à l'affrètement, absence qui devrait cependant être palliée par la mise en place en 1991 du Crédit maritime,
- * la non-prise en considération de la spécificité du secteur Pêche dans le présent Code des Investissements,
- * le manque de structures de mareyage,
- * la limitation des possibilités d'absorption du marché guinéen suite aux conditions difficiles de transport et au manque d'infrastructures,
- * la faible expérience des nationaux en pêche semi-industrielle ou pêche artisanale avancée c'est à dire en pêche chalutière.
- * le manque de mesures incitatives (détaxes sur intrants, allègement des taxes à l'exportation, ...)

III - L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

La stratégie de développement consiste à se fixer des objectifs opérationnels en terme de résultats économiques et à définir les voies et moyens pouvant permettre d'atteindre ces objectifs.

Compte-tenu du réseau de contraintes dans lequel évoluent les différents opérateurs, de nombreux objectifs ou moyens théoriquement envisageables s'avèrent à l'évidence irréalistes ou sans intérêt pour la démarche (cas non opérationnels) et s'éliminent donc d'eux-mêmes sans examen plus approfondi. Par ailleurs, la logique de la démarche qui repose sur la prise en charge du développement de la filière par les acteurs économiques eux-mêmes suppose que les objectifs ou actions envisageables aient quelque chance d'être pris en compte par ces mêmes acteurs, ce que la procédure de concertation doit permettre d'apprécier.

Avant de présenter les objectifs prioritaires à atteindre et les variables d'action, il convient de situer la filière "Pêche" guinéenne dans son contexte régional et international, et en particulier les atouts spécifiques du secteur.

III.1 - COMPETITIVITE DE LA GUINEE

Sur le poisson congelé, la GUINEE dispose d'un avantage comparatif par rapport à d'autres pays potentiellement concurrents tel que Sénégal, Côte-d'Ivoire, qui réside essentiellement dans le coût de sa main-d'oeuvre voire dans celui des consommations intermédiaires locales en raison du taux de change entre le CFA et le FG. En égard au faible poids de ces deux postes de charges d'exploitations et de l'intensité capitalistique des entreprises de transformation, cet avantage comparatif n'est cependant pas aussi déterminant que souhaité.

Les entreprises sénégalaises sur lesquelles se fondent notre comparaison sont caractérisées par des ratios VA/CA extrêmement faibles. Ceux-ci sont révélateurs d'une faible rétribution de l'utilisation du capital et du travail national. Celui de Sogupêche (Etude de faisabilité) se monte à 45 % (il s'agit de la valeur ajoutée totale de l'armement et de l'usine).

Ces atouts de la GUINEE pourraient être renforcées par la mise en oeuvre de mesures incitatives spécifiques telles que l'allègement de taxes à l'export, ou à l'importation d'intrants : le fuel est à 92 FG or au Sénégal il ne coûte que 52 FG.

C'est avec ces avantages de compétitivité que la GUINEE arrive sur un marché international (notamment les pays de la Communauté Européenne) particulièrement demandeur de poisson de fond (démersal). Cette demande qui va en outre s'accroître à moyen et long terme représente un débouché aisé pour les exportations guinéennes.

Or si les ressources des côtes de l'Afrique de l'Ouest ont suscité depuis longtemps l'attrait des flottes de pêches étrangères (tradition mauritanienne des langoustiers bretons, déploiement de la flotte marocaine le long des côtes sahariennes et engouement des accords de pêche entre la CEE et les Etats Africains) la manne de l'or bleu est devenue moins florissante du fait

de la surexploitation des ressources par des unités étrangères : l'état des stocks des Etats du Golfe de Guinée en témoigne.

Le cas guinéen tranche dans ce contexte : si la surexploitation de certaines espèces a été et est encore une réalité, quelques stocks apparaissent relativement préservés ; par ailleurs, sous réserve d'un aménagement rigoureux des pêcheries, le secteur de la pêche industrielle offre des perspectives de valorisation pour les stocks non accessibles à la pêche artisanale.

III.2 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La Nouvelle Politique de développement des pêches s'articule autour de l'objectif fondamental suivant : "maximiser les bénéfices économiques et sociaux que le pays peut retirer de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques de sa zone économique exclusive" (Conférence Nationale des pêches).

Cet objectif fondamental a été présenté dès 1987 puis progressivement affiné et précisé.

Dans le cadre d'une étude ONUDI trois stratégies de développement ont été évaluées :

- un renforcement considérable des capacités nationales industrielles de pêche
- un renforcement maximum de la flotte artisanale
- un renforcement de la flotte de chalutiers glaciers de 14 m pour une meilleure exploitation à l'intérieur de la zone des 15 milles, tout en faisant une large place aux pirogues artisanales.

Il est apparu que la troisième stratégie était celle qui assurerait les valeurs les plus élevées pour l'emploi et la valeur ajoutée mais aussi qui permettrait de rétablir un meilleur équilibre des niveaux d'exploitation entre la zone industrielle et la zone artisanale.

Les objectifs proposés ci-dessous s'intègrent dans cette politique.

Tout en assurant la promotion simultanée de la pêche artisanale et de la pêche industrielle, le développement de la filière doit satisfaire aux objectifs suivants :

- **Amélioration de la satisfaction des besoins guinéens.** Le développement de la filière pêche doit permettre de :
 - * augmenter la consommation en protéines de la population par des débarquements plus importants et de meilleures conditions de distribution et de transformation (sécurité alimentaire)
 - * donner à la population guinéenne la possibilité d'accéder à des produits frais au coût le plus bas possible
 - * créer des emplois et stabiliser les populations.

- Valorisation des ressources de la ZEE tout en préservant le potentiel halieutique. La mise en place de mesures répondant à cet objectif doit permettre de :

- * assurer une exploitation permettant le renouvellement des espèces et donc un maintien du potentiel (amélioration de la gestion des pêcheries),
- * accroître les recettes d'exportation et améliorer la balance en devises,
- * augmenter les débarquements sur le territoire guinéen,
- * rentabiliser les équipements existants ou en cours de réalisation (ports flotte ...).

Organisation de la filière et de son environnement :

Une meilleure utilisation des potentialités suppose l'adoption d'un certain nombre d'objectifs induits :

- * préserver une répartition aussi équilibrée que possible entre les différents modes de pêche artisanale, semi-industrielle, industrielle
- * améliorer les infrastructures d'accueil pour la pêche industrielle,
- * faciliter le développement des pêches artisanales et semi-artisanales par l'amélioration des structures de débarquement, stockage, distribution,
- * faciliter l'accès au crédit
- * améliorer le développement technologique de la filière (formation, vulgarisation, motorisation, ...)
- * structurer et organiser la profession de mareyeur.

III.3 - LES VARIABLES D' ACTIONS

A partir des objectifs définis précédemment il s'agit d'identifier les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs avec le souci de retenir ceux qui peuvent être opérationnels dans les meilleurs délais et avoir le meilleur impact sur l'ensemble de la filière.

III.3.1 - Valorisation des ressources de la ZEE tout en préservant le potentiel halieutique

- * Etablir un programme de gestion des ressources halieutiques.

La Guinée dispose d'un potentiel halieutique dont les quantités et variétés ainsi que les possibilités d'exploitation sont encore mal connues malgré les récentes campagnes effectuées;

Cette connaissance des ressources devra être assortie de mesures de protection et surveillance.

- * Améliorer la gestion et l'exploitation de la pêche fluviale, développer la pisciculture.

La production annuelle de 8000 T ne peut être réellement augmentée, mais sa gestion peut être largement améliorée.

Par ailleurs le potentiel piscicole, excellent, en de nombreuses régions reste à l'état embryonnaire. Il y a lieu de développer cette ressource pour l'intérieur du pays.

Développer l'aquaculture marine = l'élevage de crevettes notamment. La production de crevettes est essentiellement destinée à l'exportation, les premiers essais ont été très fructueux.

III.3.2 - Organisation du fonctionnement de la filière

L'organisation de la filière implique d'une part une amélioration des conditions de débarquement et de distribution du poisson en Guinée (donc une meilleure satisfaction des besoins du marché) et d'autre part une meilleure utilisation et un redéploiement des infrastructures existantes et en cours de création.

Les variables d'actions proposées dans le cadre du groupe stratégique sont :

- * Faciliter l'accès au crédit pour les opérateurs semi-industriels ou groupements afin de faciliter l'émergence d'un secteur privé efficace.
- * Installer des espaces de vente dans les différents points de débarquement. Une halle à marée est prévue dans le projet du nouveau port de pêche de Conakry. Cependant, eu égard à l'importance de ses mises à terre la pêche artisanale doit pouvoir également bénéficier d'aménagements équivalents.
- * Inciter à l'évolution technologique de la flotte artisanale;

Dans certains pays de la sous-région tels que le Sénégal ou le Ghana, voire même en Guinée, la pêche artisanale a considérablement augmenté ses mises à terre grâce à une remarquable adaptation à des techniques nouvelles : la comparaison du rapport valeur ajoutée/production entre les sous-secteurs artisanal et industriel s'établit en faveur du premier.

L'on peut ainsi envisager la vulgarisation de l'utilisation des caissons à glace, la mise en place d'un centre de motorisation, ...

- * Développer la valorisation des réserves en céphalopodes.

Le stock de céphalopodes de la ZEE guinéenne semble relativement préservé, les conditions de valorisation sont donc à étudier précisément.

- * Promouvoir les exportations des produits de la pêche.

Les exportations guinéennes de poissons sont encore résiduelles. La croissance du volume des exports dépend de l'augmentation des débarquements mais également d'une action de promotion du produit sur les marchés à l'export.

- * Organiser le mareyage

L'instauration d'un statut de mareyeur permettra d'organiser la profession et de l'intégrer dans le développement de la filière.

- * Mettre en place des mesures favorisant les initiatives d'opérateurs guinéens en pêche industrielle et en partenariat avec des opérateurs étrangers.
- * Revoir le système d'attribution des licences de pêche (en cours).
- * Promouvoir l'intégration des industries guinéennes dans la filière pêche.

III.4 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La stratégie consiste, rappelons-le, en un ensemble organisé d'objectifs associés aux moyens correspondants spécifiés en terme d'acteurs et si possible de coût.

On a mis en évidence dans le chapitre précédent les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre.

On notera que les actions les plus appropriées ayant été progressivement choisies après avoir éliminé les actions moins performantes, la stratégie proposée sera proche de la stratégie optimum par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel on pense qu'évoluera la filière au cours des prochaines années.

On trouvera synthétisé dans les tableaux pages suivantes la stratégie qui se déduit des analyses précédentes.

Le premier tableau présente :

- en colonne l'ensemble des moyens considérés eu égard aux objectifs retenus.
- par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre

Le tableau met ainsi en évidence les actions à entreprendre chaque année, les premières apparaissant dans chaque colonne étant les plus importantes à réussir. Les acteurs les plus importants sont mis en évidence.

Le deuxième tableau fait apparaître, entourées en gras, la ou les phases où la réalisation du moyen considéré commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filière.

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Etablissement d'un programme de gestion de ressources halieutiques	En cours de lancement	CRHB CNSPP •	Poursuite du programme	SEP •						
Amélioration de la pêche fluviale et développement de la pisciculture	Etudes des méthodes d'exploitation, identification des lieux de pisciculture et des communautés de pêche fluviale	SEP • VPF	Programme d'amélioration et de développement	SEP • VPF	Recherche de financement Lancement de nouveaux projets	SEP • VPF	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •
Développement de l'aquaculture	Identification des nouveaux sites		Recherche de partenaires	CCIAG SEP	Lancement de nouveaux projets	SEP P	Développement de projets	SEP P	Développement de projets	SEP •
Promotion des exportations	Recensement des possibilités Etude de factibilité en cours	CCIAG SEP AP E	Elaboration d'une politique de Promotion et d'incitation	CCIAG SEP AP E	Mise en oeuvre	CCIAG E	Poursuite Contrôle	CCIAG E		
Organisation du mareyage	Etudes statuts pour le mareyage	CCIAG SEP •	Poursuite et mise en oeuvre	CCIAG SEP •	Poursuite et mise en oeuvre		Poursuite et mise en oeuvre			
Installation d'une criée au port de Conakry	Etude en cours	• SEP	Montage financier	SEP	Mise en oeuvre	SEP •	Mise en oeuvre	SEP •		
Création d'espaces de ventes dans les débarcadères de Pêche artisanale	Etude et choix des sites à équiper	SEP •	Etude de factibilité Montage financier	SEP •	Mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •
Création de petites unités de glace écaille des débarcadères artisanaux	Diagnostic des unités existantes Recensement des besoins	OPPI	Etude de factibilité Montage financier	OPPI •	Mise en oeuvre	OPPI P	Mise en oeuvre	OPPI P	Mise en oeuvre	OPPI P
Etude du développement de la pêche des Céphalopodes			Etude de marché et factibilité - Recherche de partenaires	OPPI •	Mise en oeuvre du projet	• P				
Constitution d'une structure pour promouvoir la pêche industrielle	Publication statuts Désignation des membres		Mise en oeuvre	OPPI						
Mesures d'appui aux opérateurs privés artisanat, PME	Mise en place Caisse Nationale de Crédit Maritime	SEP BCRG								

CRHB: Centre de Recherche Halieutiques de Bousoua
CNSPP: Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
SEP: Secrétariat d'Etat à la Pêche
P: Privés

CCIAG: Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
BCRG: Banque Centrale de la République de Guinée
OPPI: Office pour la Promotion de la Pêche Industrielle
VPF: Village de Pêcheurs Fluviaux

E: Exportateurs de Poisson
AP: Artisans Pêcheurs
•: Assistance Technique

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Etablissement d'un programme de gestion de ressources halieutiques	En cours de lancement	CRHB CNSPP •	Poursuite du programme	SEP •						
Amélioration de la pêche fluviale et développement de la pisciculture	Etudes des méthodes d'exploitation, identification des lieux de pisciculture et des communautés de pêche fluviale	SEP • VPF	Programme d'amélioration et de développement	SEP • VPF	Recherche de financement Lancement de nouveaux projets	SEP • VPF	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •
Développement de l'aquaculture	Identification des nouveaux sites		Recherche de partenaires	CCIAG SEP	Lancement de nouveaux projets	SEP P	Développement de projets	SEP P	Développement de projets	SEP •
Promotion des exportations	Recensement des possibilités Etude de factibilité en cours	CCIAG SEP AP E	Elaboration d'une politique de Promotion et d'Incitation	CCIAG SEP AP E	Mise en oeuvre	CCIAG E	Poursuite Contrôle	CCIAG E		
Organisation du mareyage	Etudes statuts pour le mareyage	CCIAG SEP •	Poursuite et mise en oeuvre	CCIAG SEP •	Poursuite et mise en oeuvre		Poursuite et mise en oeuvre			
Installation d'une criée au port de Conakry	Etude en cours	SEP •	Montage financier	SEP	Mise en oeuvre	SEP •	Mise en route	SEP •		
Création d'espaces de ventes dans les débarcadères de Pêche artisanale	Etude et choix des sites à équiper	SEP •	Etude de factibilité Montage financier	SEP •	Mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •	Poursuite de la mise en oeuvre	SEP •
Création de petites unités de glace écaille des débarcadères artisanaux	Diagnostic des unités existantes Recensement des besoins	OPPI	Etude de factibilité Montage financier	OPPI •	Mise en oeuvre	OPPI P	Mise en oeuvre	OPPI P	Mise en oeuvre	OPPI P
Etude du développement de la pêche des Céphalopodes			Etude de marché et factibilité - Recherche de partenaires	OPPI •	Mise en oeuvre du projet	• P				
Constitution d'une structure pour promouvoir la pêche industrielle	Publication statuts Désignation des membres	SEP •	Mise en oeuvre	OPPI						
Mesures d'appui aux opérateurs privés artisanat, PME	Mise en place Caisse Nationale de Crédit Maritime	SEP BCRG								

CRHB: Centre de Recherche Halieutiques de Boussoua
CNSPP: Centre National de surveillance et de Protection des Pêches
SEP: Secrétariat d'Etat à la Pêche
P: Privés

CCIAG: Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
BCRG: Banque centrale de la République de Guinée
OPPI: Office pour la Promotion de la Pêche Industrielle
VPF: Village de Pêcheurs Fluviaux

E: Exportateurs de Poisson
AP: Artisans Pêcheurs
•: Assistance Technique

IV - LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue.

Ces moyens peuvent concerner aussi bien les acteurs industriels que les acteurs appartenant à l'environnement des entreprises : ils comprendront successivement les opportunités d'investissement et d'organisation et les mesures d'accompagnement propres à la filière.

IV.1. - INSTALLATION D'UNE CRIEE AU PORT DE PECHE DE CONAKRY ET D'ESPACES DE VENTE DANS LES DEBARCADERES DE PECHE ARTISANALE

IV.1.1 - Généralités

Le projet du port de pêche industrielle de Conakry étant encore à l'étude et les documents correspondants n'ayant pu nous être communiqués, les propositions présentées ci-après pourront ultérieurement le cas échéant être adaptées pour rester en cohérence avec les résultats des études du port de pêche industrielle.

Les débarquements de la pêche industrielle - pour l'essentiel en poisson congelé, et pour une part marginale en pêche fraîche, - s'effectuent actuellement sur le quai bananier et celui qui lui est mitoyen au port de Conakry.

Si, à terme, les conditions des débarquements s'amélioreront avec le nouveau port de pêche de Conakry, la première vente de poisson, congelé ou frais, doit être organisée et ne doivent y participer que les seuls opérateurs patentés, producteurs et mareyeurs dont le statut devra être établi (voir mesures d'accompagnement). La construction d'une halle à marée vise à faciliter physiquement cette première vente. Le système de vente aux enchères à la voix permettra par ailleurs l'assainissement du marché au port.

Eu égard à l'importance de ses mises à terre, la pêche artisanale ne doit cependant pas être tenue à l'écart de ces aménagements.

Les débarcadères de Conakry et ceux de quelque importance en Guinée Maritime doivent comprendre, toute proportion de taille respectée, ces infrastructures minimales. Quatre d'entre eux sont déjà concernés par la volet développement des infrastructures du projet BAD/BADEA ; il semble nécessaire d'équiper de petites halles à marée et de pontons de débarquement ceux de Kaporé, Landreah, Dabondi. Le volume d'activité de ces débarcadères ("Recensement du parc piroguier guinéen", CRHB document scientifique n° 6 Août 1989) nous incite à sélectionner ces trois débarcadères de Conakry. Une étude menée avec les membres du projet PED, devrait préciser s'il convient d'ajouter Bentley, à l'extrême Sud de la Guinée maritime, à cette liste. Compte tenu des ententes qui prévalent entre transformateurs et/ou commerçants et pêcheurs, l'instauration du système de vente aux enchères à la voix ne paraît pas immédiatement recommandable, (voir mesures d'aménagement). L'effet d'apprentissage transmis par le port de pêche industrielle de Conakry se fera sentir à moyen terme et il y aura alors lieu d'envisager l'extension de cette pratique aux débarcadères de pêche artisanale.

Forme d'activité

Au port de pêche industrielle, on procède sur la halle à marée couverte à la vente. Celle-ci se fait par qualification décrite des cartons de poissons congelés ; alors que les espèces en frais sont triées, calibrées et disposées dans les bacs formant des lots exposés à la vente. Souvent les espèces nobles sont vendues avant la présentation à la criée. Les deux acteurs de cette vente sont : les seuls patrons - ou capitaines du navire s'ils sont habilités par leur société - et les mareyeurs agréés.

A cette halle initiale peuvent s'adjoindre, suivant les besoins, des magasins de marée, magasins d'accastillage et de réparation d'engins. Les mareyeurs pourront dans une phase ultérieure procéder s'ils le souhaitent à la mise en caisse sous glace du poisson de pêche fraîche transformé.

Le projet au port de pêche industrielle et sur les trois débarcadères de pêche artisanale concernés devrait intégrer dès l'origine un espace ouvert aux projets des opérateurs de la filière autour de la halle à marée et des parkings attenants. L'accès aux complexes ainsi constitués ne sera autorisé qu'aux seuls mareyeurs agréés et aux titulaires d'une concession de "premier établissement" liée à l'exploitation des magasins autour de la halle.

Promoteur

Une société privée regroupant armateurs à la pêche industrielle, mareyeurs et port de pêche (qui doit rester autonome par rapport au P.A.C.) pourrait en être dans un premier temps le promoteur.

Le capital de la société pourrait ensuite être ouvert aux autres opérateurs du port.

Des groupements d'intérêt économique, constitués par des coopératives de pêcheurs et mareyeurs, pourraient prendre en charge la gestion des infrastructures des débarcadères de pêche artisanale.

Délai souhaitable de réalisation

Le projet du port de pêche de Conakry est inclus dans celui du nouveau port de pêche de la Coronthie dont le délai de réalisation est de 5 à 7 ans. Bien que les sociétés COFREPECHE, LACKNER et PARTNER réalisent actuellement une étude détaillée du port de Coronthie, il a semblé souhaitable de faire au niveau du S.D.I. des propositions et d'évaluer l'investissement correspondant, ceci dans l'attente des résultats des études ci-dessus mentionnées ; l'équipement en halle à marée des débarcadères de pêche artisanales non touchés par le projet BAD-BADEA devrait à notre sens être réalisé à court terme.

IV.1.2 - Marché et besoins

Marché visé

Dans le cas de la halle à marée du port de pêche de Conakry, le marché visé est celui des armateurs guinéens et étrangers (présents dans la ZEE). Ses ressources seront constituées du paiement, par les mareyeurs, d'une taxe de sortie sur la valeur de la production achetée : les services (utilisation des grues de déchargement dans le cas du port de pêche de Conakry) seront facturés aux intéressés ; l'incitation au débarquement est générée par :

- la médiation, par la société de gestion de la halle, de la rencontre de l'offre et de la demande ; le caractère déroutant de la commercialisation directe au port telle qu'elle se déroule actuellement, est ainsi évitée. La commercialisation sous criée est également une alternative à la vente de gré à gré pour les sociétés - SOGUIPECHE, COGIP - disposant d'infrastructures à terre ;
- la hausse des prix, dans un premier temps du moins, qui devrait suivre l'instauration de la vente aux enchères ; ce phénomène haussier n'est cependant que conjoncturel et peut s'estomper à partir d'un certain niveau de production débarquée. Il appartient cependant aux Autorités de limiter cette hausse par des interventions judicieuses sur le marché : (mesures incitatives, gestion de stocks régulateurs...).
- la normalisation du marché du frais résultant du calibrage et du pesage des lots ;
- les prestations de services fournies par le port et la halle ;
- Concurrence éventuelle : elle proviendra de Dakar essentiellement ; les services offerts peuvent partiellement compenser le caractère contre-incitatif, pour les débarquements, du paiement en monnaie locale.

IV.1.3 - Disponibilité de matières premières

A court terme, il apparaît raisonnable d'estimer à 23 000 tonnes les débarquements à Conakry, frais et congelé confondus ; on ne prend alors en considération que le niveau moyen des débarquements entre 1975 et 1987, et ceux théoriques des navires de SOGUIPECHE et des unités importées du Brésil sur la base de 250 jours de mer par an ; il ne semble pas irréaliste de penser que la barre des 30 000 tonnes pourra être franchie d'ici 3 ans, lorsque la Guinée se sera dotée à la fois des capacités de surveillance qui lui font pour le moment défaut et aura étoffé sa flotte de pêche artisanale avancée.

Les enquêtes du Centre de Recherche Halieutique de Boussoura sur un certain nombre des 29 débarcadères de Conakry et des îles de Loos relatives à l'évaluation des captures de la pêche artisanale permettront d'évaluer précisément les débarquements qui y ont lieu.

IV.1.4 - Estimation du coût de réalisation d'une halle de poissons

Cette estimation a été faite dans le cadre du SDI. Il s'agit d'une évaluation sans études techniques détaillées. Ultérieurement, il sera tenu compte des études en cours COFREPECHE et LACKNER and PARTNERS.

A - Estimation de la part locale

Pour une halle aux dimensions suivantes, 150 x 30 x 5 et un parking, le coût en génie civil (prix entreprise hors taxes) est de:

4500 m ² x 2200 FF/m ² =	9 900 000 FF
Groupe électrogène	38 000 FF
Parking	40 000 FF

soit un total de 9 978 000 FF
ou 1.33 milliards de GNF

L'estimation intègre les coûts de terrassements fondations, dallage caniveaux, charpente, façades, couverture, canalisations enterrées, éclairage.

B - Estimation de la part en devises

La part en devises comprend :

*L'ensemble des équipements de déchargement des navires.

- 5 grues hydrauliques déplaçables
le long du quai au moyen d'un treuil
de halage et dotée d'un moteur diesel
(capacité de charge 1 t. à 6 m.)
- paniers de déchargement de 90 l
- convoyeurs à bande
longueur 20 m.
- chariot élévateur à moteur
thermique (2,5 t. à 6 m.)
- transpalettes
- diables à fourche
- bacs à poisson
- palettes

*Les équipements des installations suivantes :

- Chambre froide 300 m³ (0°)
- Machine à glace ---> 3 t./j

Coût total prix usine 4 470 000 FF

Emballage, transport, frêt de port
FRANCE à sous palan Conakry 500 000 FF

Total hors taxes, hors douanes 4 970 000 FF

Les équipements ici proposés sont adaptés aux besoins qui nous semblent être ceux du port de pêche de Conakry à moyen terme.

C - Investissement total 14 948 000 FF

(Valeur février 1991) ou 2 018 000 000 GNF

IV.1.5 - Estimation du coût de réalisation de la halle des débarcadères de pêche artisanale

A - Estimation de la part locale

La halle à marée et le parking à camions attenants seront bordés d'un mur d'enceinte auquel pourraient s'adjoindre les futurs magasins de marée ; compte tenu de la méconnaissance des points d'eau sur le site, les données relatives à l'équipement de ce poste ne sont pas mentionnées.

Pour la halle aux dimensions suivantes 15 x 20, l'investissement en génie civil (prix entreprise hors taxe) est de $300 \text{ m}^2 \times 2565/\text{m}^2 =$ 770 000 FF

Groupe électrogène 15 000 FF

Total (valeur Février 1991) 785 000 FF
ou 106 000 000 GNF

B - Estimation de la part en devises

Equipements/hangar

- bacs à poisson

- machine à glace 1 t/j
(silo 2 t.)

- diables à fourches

Coût total prix usine 356 000 FF

Emballage, transport, fret de port
FRANCE à sous palan Conakry 31 000 FF

Total (valeur Février 1991) 387 000 FF

IV.1.6 - Besoins et sources de financement

Estimation des investissements (hall à marée port de pêche)

Ils se montent à 14 948 000 FF

Les bâtiments et groupe électrogène pourraient être financés localement. La part en devises totaliserait 4 970 000 FF

Estimation des investissements (hall à marée débarcadère)

Ils se montent pour les trois débarcadères à 3,52 MF, équipements inclus.

Les bâtiments et le groupe pourront être financés localement, soit 2.355 MF ; le solde constituera la part en devises.

Financement envisageable :

Plusieurs bailleurs de fonds peuvent être pressentis pour le financement du hall à marée du port de pêche industriel. C'est sur dons ou quasi dons que seront financés les équipements des débarcadères de pêche artisanale.

IV.1.7 - Nombre d'emplois créés

Pour la halle à marée du port de pêche industrielle il semble nécessaire de prévoir :

- 2 cadres
- 3 contremaîtres
- 30 manutentionnaires
- 2 crieurs
- 1 employé à la machine à glace
-
- 38 personnes

Pour les débarcadères

- 1 responsable de la halle, désigné par une structure tripartite associant pêcheurs, mareyeurs et SEP
- 1 responsable machine à glace
- 2 manutentionnaires
-

4

soit 12 personnes pour les trois débarcadères.

IV.2 - EQUIPEMENT EN PETITES UNITES DE GLACE ECAILLE DES DEBARCADERES DE
PECHE ARTISANALE (KAPORO, LANDREAH, DABONDI, KAMSAR) ET DE LA CRIEE
DU PORT DE PECHE DE LA CORONTHIE

IV.2.1 - Généralités

Les spécifications techniques des unités sont évoquées sur les fiches de projet "création de halle à marée sur 3 débarcadères de pêche artisanale" ; le projet nous semble néanmoins justifier une présentation particulière.

L'installation de caisses isothermes sur les pirogues n'en est qu'à une phase d'expérimentation. Cependant, eu égard aux succès rencontrés (Kaback) et aux facilités que procurera le chantier naval du projet ODEPAG, il est vraisemblable qu'un nombre croissant de pêcheurs désireront équiper de la sorte leur pirogue afin d'allonger la durée de leurs marées. La demande en glace sera donc stimulée et concrètement cette demande se fera au niveau des débarcadères de la pêche artisanale.

L'implantation de ces unités vise également la promotion de la demande en frais ; l'usage des frigos, par les détaillants ou semi-grossistes n'est rentable que si des volumes relativement importants (1 à 3 cartons de 20 à 25 kg) y sont stockés ; grâce à ces unités, des petites quantités (3 kg) conditionnées dans des boîtes en polyester hermétiquement closes pourront être conservées, sans danger pour le produit, pour la vente du lendemain et l'auto-consommation. La commercialisation sur des villes proches de Conakry sera également pourvue. Mais - compte-tenu de la lente évolution des habitudes alimentaires, du niveau de vie actuel et de l'absence de moyens domestiques de conservation - ce n'est qu'à long terme que l'on pourra constater un réel développement de la consommation en frais.

L'un des effets potentiels du projet, et ce n'est pas le moindre à notre sens, consiste en l'établissement par "la pratique" d'une norme de qualité frais : l'usage de la vente du poisson sur lit de glace dans les étals peut contribuer à élever le niveau d'exigence du consommateur et justifier une différence entre le prix du frais -sous la glace- et l'autre.

Il va sans dire que la contrainte essentielle à la diffusion de ce conditionnement du produit est le niveau du pouvoir d'achat. De fait les unités dont nous préconisons l'installation sont de puissance volontairement modeste. Le projet doit pour cette raison reposer sur une étude de marché. L'extension de ce parc de machines, si le test est concluant, doit reposer sur une étude centrée sur les habitudes alimentaires (contribution des différentes espèces de poisson à l'accomodement de la sauce) d'une part, sur les prix relatifs d'espèces les plus prisées en frais, en fumé et de la viande d'autre part.

Description du produit

La glace présente des écailles de 1,5 à 2,5 mm d'épaisseur. Elle est sèche car sous-refroidie à -7, -8°C ; elle a par ailleurs la propriété de ne pas altérer -déchirer la chair- du produit.

La glace est stockée dans des silos placés sous la machine ; elle est ensuite conditionnée dans des sacs plastiques de 1 kg, ou caisses en polyester de 3 kg.

Promoteur

L'organisation -producteurs, mareyeurs chargés de gérer la halle à marée-pourront gérer l'exploitation de la machine.

Délai souhaitable de réalisation

A très court terme, tant pour le port de pêche de la Coronthie comme pour les halles à marée des débarcadères de pêche artisanale.

IV.2.2 - Marché et besoins

Marché visé : La production est destinée à la consommation nationale.

Quantification du marché : Elle est pour le moment difficile à établir. L'étude sur la formation des prix des produits de la mer (US/GUI/89/203) devrait permettre de l'appréhender.

Concurrence éventuelle : inexistante, mais il faut tenir compte de la lenteur de modification des habitudes.

IV.2.3 - Disponibilité de matières premières

Matières premières : La consommation en eau est égale à la production de la fabrique de glace.

La qualité de l'eau est déterminante pour le bon fonctionnement de la machine ; la dureté doit être comprise entre 15 et 20 degrés français.

La consommation d'électricité avoisinera les 80 KW/h/t de production.

IV.2.4 - Présentation du projet

Les unités de 1 t/j de capacité seront localisées à Kaporo, Landreah, Dabondy pour Conakry, et Kamsar sur le site du nouveau port de pêche artisanale ; une unité de 3 t/j sera installée sur le site du port de pêche de la Coronthie.

Capacité annuelle de production

Sur la base de 250 jours de fonctionnement, la production de glace à Conakry atteindra 1 500 t. ; sur Kamsar elle sera de 250 t.

Procédé de fabrication

La glace est formée par ruissellement d'eau et évaporation d'un liquide frigorigène (fréon 12) sur la façade intérieure d'un cylindre. L'action d'une fraise permet le découpage en écaille recueillie en silo et en différents modes de conditionnements : bacs de 1,5, 3 kg, sacs en plastique de 1 kg.

Descriptif des équipements

Ils comprennent la machine (génératrice, armoire électrique), un silo et le support en fer.

IV.2.5 - Evaluation financièreA - Fabrique de glace au port de pêche de la Coronthie : 3 t./j

Part locale :	Groupe électrogène 15 kW	38 000 F.HT
Part en devises :	Fabrique 3 t/jour	295 000 F.HT
	Silo 6 tonnes	
	Support fer U	
	Emballage, transport	
	Frêt de port France à sous palan Conakry	43 000 F.HT
	TOTAL HORS TAXE HORS DOUANE	338 000 F.HT
	(valeur Février 1991)	ou 45 630 000 GNF

B - Fabrique de glace 1 t/j sur les débarcadères de pêche artisanale de :

Conakry (Kaporo, Landreah, Dabondi) et au port de pêche artisanal (en projet) de Kamsar.

Part locale :	Groupe électrogène 6 KW	15 000 F.HT
Part en devises :	Fabrique 1 t/j	202 000 F.HT
	Silo 2 t.	
	Support fer U	
	Emballage, transport, frêt de port France à sous palan Conakry	29 400 F.HT
	TOTAL HORS TAXE, HORS DOUANE	231 400 F.HT
	(valeur Février 1991)	ou 31 240 000 GNF

IV.3 - DEVELOPPEMENT D'UNE FLOTILLE DE PECHE ARTISANALE AVANCEE SPECIALISEE DANS LES CEPHALOPODES

IV.3.1 - Généralités

Présentation du projet -----

Le stock de céphalopodes de la ZEE guinéenne semble relativement préservé, puisqu'exploité en 1987 à 57 % du potentiel de captures estimé. Néanmoins la structure du stock n'est pas connue et la valorisation de la production, congelée à bord, devra viser prioritairement le marché japonais. Le projet "développement d'une flotille de pêche artisanale avancée" visant le stock de céphalopodes, comprend l'achat d'une quinzaine de chalutiers dont la longueur sera comprise entre 15 et 20 mètres. Le choix entre unités neuves et d'occasions remises à neuf sera fonction des conditions de financement en Europe et en Guinée et des résultats d'une étude de faisabilité souhaitée par le SEP. Il doit être conçu dès l'origine comme intégrant l'ensemble de la chaîne de production, des captures à la commercialisation.

Description du produit -----

Le(s) produit(s) seiche, poulpe, calmar, encornet sont congelés dans des cartons de 20 kg. Dans le cas de la seiche, seul le "blanc" est conservé : ce sont les tentacules qui pour les poulpes sont valorisées. Une étude de marché - centrée sur les débouchés à Las Palmas notamment - devra préciser les modalités de valorisation des espèces pêchées par ces unités :

Forme d'activité -----

Si les unités dont l'acquisition est préconisée relèvent du concept de "pêche artisanale avancée", leur activité n'en est pas moins de type industriel au sens où leurs composants techniques les différencient des unités artisanales piroguières. Le seul point commun entre unité artisanale de type "européen" ou japonais et artisanal piroguier est le mode de rémunération à la part, et non en fixe comme sur les navires de type semi-industriel ou industriel. Leur exploitation hors des 15 milles - voire entre 6 et 15 milles si la dérogation stipulée par le CRHB (Conférence Nationale des Pêches 31 Août - 2 Septembre 89) leur est accordée - c'est à dire en dehors des zones dévolues à la pêche artisanale, justifie leur acquisition.

L'activité de capture se pratique au chalut (maillage 25m dans le cul du chalut) avec des engins de 25, 20, 18 m de longueur de ralingue supérieure pour des moteurs d'une puissance de 400, 300 et 200 CV respectivement. Les navires effectuent des marées dont la durée est comprises entre 3 et 5 jours. L'engin est multispécifique ; l'étude de faisabilité qui pourrait être conduite par des organismes tels que le CEASM et devra associer le CRHB déterminera la distribution des espèces capturées par trait chalut.

Les céphalopodes font l'objet des différentes modalités de transformation évoquées plus haut, les espèces nobles (soles) et pélagiques pourraient être

conditionnées après éviscération dans des sacs en plastique (1 Kg) et disposées dans la calle à froid à - 25° C.

Promoteur

Pour que le projet atteigne ses objectifs à long terme de promotion d'un savoir faire en matière de gestion et d'exploitation de société d'armement à la pêche, l'association avec des partenaires extérieurs devra être privilégiée. L'incitation à l'investissement étranger devrait intégrer la détaxation sur les bénéfices réinvestis en Guinée.

Délai souhaitable de réalisation

La réalisation de ce projet est étroitement liée à celle d'un fonds d'appui à la pêche placé sous tutelle d'une banque guinéenne (ou relevant du crédit maritime). Les mises en oeuvre du fonds d'appui et celle du projet de développement d'une flotte de pêche artisanale avancée devront se suivre dans un intervalle très proche. La recherche de partenaires étrangers qui peut faire l'objet des termes de référence de l'étude de faisabilité, doit être engagée dès maintenant. La dimension formation du projet doit être définie de manière extrêmement rigoureuse et avec l'appui d'un organisme extérieur.

IV.3.2 - Marché et besoins

Marché visé

La production de céphalopodes trouvera ses débouchés à l'exportation ; l'étude de marché identifiera les modes de transformation à privilégier et les importateurs de Las Palmas désireux de travailler avec les sociétés d'armement à la pêche.

Il est d'ores et déjà possible d'affirmer :

- le congelé bord est seul valorisable à l'export,
- les débouchés du calmar et de la poulpe sont le marché japonais; dans le cas de la seiche, la variété "boligo" est plus rémunératrice que la variété "Illex"
- La seiche peut également viser les marchés européens, (Espagne) où les cours sont restés relativement stables en 1989 (6,2-6,5 \$/Kg)
- Les autres espèces capturées, dont une campagne de chalutage ultérieure en déterminera la structure, seront valorisées, en ce qui concerne les pélagiques, sur le marché intérieur.

Quantification du marché

Lors de l'étude de faisabilité un dimensionnement précis du marché sera effectué.

Concurrence éventuelle

Au regard de l'évolution récente du marché japonais des céphalopodes, la saturation des débouchés semble être un risque improbable; les armements guinéens devront cependant aligner leur prix de vente à Las Palmas sur ceux des sociétés mixtes mauritanniennes qui exportent également sur ces marchés.

Disponibilités de matière première

Eu égard aux données concernant la structure des stocks, les ressources ciblées ne font pas défaut.

Les consommations intermédiaires consistent en : essence, lubrifiant, eau, cartons d'emballage du poisson de 20 Kg et sacs plastiques.

- L'approvisionnement en gaz oil et lubrifiant pourra être assuré au port, voire auprès de la SOGUIPECHE.

Sur la base des conditions d'exploitation prévalant en Europe, un navire doté d'un moteur de 400 CV consomme entre 1 000 et 1 100 litres de gaz oil par jour de mer, et 266 700 litres de gaz oil par an pour 250 jours de mer; pour un navire de 300 CV, ces consommations se montent à 800 l/j de mer et 200 000 l/an.

- Les fournitures de caisses, à rabats (environ 30 000/an pour les 15 unités) seront le fait de la société guinéenne d'emballage.

IV.3.3 - Présentation du projet

Localisation

Les sociétés d'armement à la pêche seront domiciliées à Conakry. A moyen terme, il faudrait qu'elles puissent disposer de locaux sur le site du nouveau port de pêche de la CORONTHIE.

Provisoirement, le matériel nécessaire à l'entretien des engins de pêche (flotteurs, bobines de fil) se trouvera dans les magasins à l'extérieur de l'actuel port.

Capacité de production

Les navires ont une capacité de capture comprise entre 1,5 et 2 tonnes/jour. Pour les unités neuves, la capacité de production peut être multipliée par 1,5 ou 2.

Le tonnage de la production en congelé par marée est bien entendu fonction du volume disponible dans la calle en froid. La capacité du tunnel de congélation dont devront être dotés les navires est de 2 tonnes/jour.

Rapide descriptif des équipements

La longueur des navires oscille entre 15 et 20 mètres. Ils disposent d'un moteur d'une puissance de 300 ou 400 CV. Le tonnage brut est voisin de 45-50 tonnes le tonnage net de 15 à 16 tonnes.

Ils doivent être dotés de trois chaluts-deux complets et un en pièces et de 2 paires de panneaux. Dans le cas de navires de pêche fraîche à l'origine mais entièrement réhabilités et sous-garantie devront être ajoutés un moteur supplémentaire et un groupe de froid afin de réfrigérer la calle à poisson à 25° C.

Le matériel de navigation comprend radar, sondeur (vidéo), CB, voire pilote automatique.

IV.3.4 - Evaluation financière

Estimation des investissements

Ils se montent, convoyage compris entre 2 et 2,5 millions de FF -240 MFG et 300 millions de FG (valeur Février 1991)- pour les unités réhabilitées et 3,7 millions de FF (444 MFG valeur Février 1991) pour les bâtiments neufs (15 m).

Part locale

Elle est constituée par les bâtiments de la société.

Part en devises

On doit joindre aux montants notés plus haut le coût d'équipements téléphoniques (téléphone, fax) radio et véhicules de la société. Le montant de l'investissement total concernant les navires dépendra donc des options retenues - neuf ou réhabilité - des sociétés d'armement à la pêche.

IV.3.5 - Nombre d'emplois créés

En mer, à raison de 8 marins par navire, ils se montent à 120 personnes; la taille de la société déterminera le nombre d'emplois à terre.

IV.4 - AUTRES OPPORTUNITES

Les actions préconisées ci-après concernent le développement et l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques. Les investissements correspondants portent le plus souvent sur une assistance technique.

IV.4.1 - Etablissement d'un programme de gestion des ressources halieutiques

Présentation

La première Conférence Nationale des Pêches (août-septembre 1989) a prévu la mise en place de ce programme qui doit comporter deux volets :

- le suivi de la ressource et de son état d'exploitation
- la protection-surveillance des pêches.

Effets attendus

- éviter la surexploitation d'espèces comme le démersal
- valoriser les autres types de poisson

Responsable ou initiateur

Le Centre de Recherche Halieutique de Boussoura et le Centre National de Surveillance et Protection des Pêches sous tutelle du Secrétariat d'Etat à la Pêche.

Assistance technique

Oui

Délai

La composante protection surveillance des pêches est déjà lancée, la composante connaissance des ressources halieutiques devrait démarrer sous peu, le financement ayant été octroyé.

IV.4.2 - Amélioration de la gestion et de l'exploitation de la pêche fluviale: développement de la pisciculture

Présentation

Aujourd'hui la pêche fluviale produit 8 000 t/an. Mais, les méthodes d'exploitation ne tiennent pas compte de la fragilité de cette ressource et les méthodes de transformation (fumage) génèrent de très fortes pertes (30 à 40 %).

Une meilleure gestion permettrait un rendement supérieur et une stabilisation des revenus des pêcheurs fluviaux.

Une étude socio-économique de la pêche continentale devra être réalisée pour préciser les contraintes et proposer des actions d'aménagement.

Effets attendus

- meilleure satisfaction des besoins de la population
- amélioration des revenus des pêcheurs
- connaissance améliorée des potentialités

Responsable ou initiateur

Le Secrétariat d'Etat à la Pêche.

Assistance technique

Oui

Délai

Dans le cadre du développement de la filière pêche, une telle étude devrait être réalisée dans l'année à venir, afin que les actions préconisées puissent être intégrées dans le Plan de développement de la filière. Une première mission de consultation réalisée en Novembre-Décembre 1991 a permis de lancer un projet d'1 an financé par la F.A.O.

IV.4.3 - Développement de l'aquaculture marine : élevage de crevettesPrésentation

Un projet expérimental a été réalisé à Koba avec succès : il s'agit de produire des crevettes pour l'exportation ; La ferme pilote de Koba va passer au stade de production industrielle.

Le projet a pour composantes :

- 1 éclosérie de post-larves
- 1 ferme de grossissement (920 t de crevettes/an)
- 1 unité de conditionnement et stockage.

Cette expérience peut être renouvelée en d'autres sites.

Effets attendus

Génération d'un important flux de devises : environ 2 millions de dollars pour 920 tonnes.

Responsable ou initiateur

Un ou des privés. Le projet de Koba est financé sur mode privé par l'association SEPIA, FININTER, FPAI et aide du FAC.

Assistance technique

Délai : le projet de Koba est déjà en cours. D'autres projets pourraient être développés dès maintenant afin de permettre à la Guinée de se placer rapidement sur le marché international.

IV.4.4 - Promotion des exportations des produits de la pêche

Présentation

Les exportations recensées par le Port autonome de Conakry sont résiduelles (20 tonnes en 1989). Les Autorités guinéennes -et cela est regrettable- ont été longtemps assez peu au fait tant des activités des flottes industrielles dans leur ZEE que des débouchés potentiels de leurs ressources maritimes sur les marchés extérieurs. La croissance du volume des exports dépend de la mise en place du programme de surveillance financé par la Banque Mondiale, la C.C.C.E. et l'ACDI mais également de l'instauration d'une structure associant armateurs et représentants du SEP pour la pratique des marchés à l'export. Pour l'heure, la Nouvelle Sogui pêche exporte l'essentiel de sa production et des exportations de volume limité sont directement effectuées par des privés qui achètent le poisson à des pêcheurs artisans et le réexpédient par avion en Europe.

Effets attendus

Une structure oeuvrant pour la promotion des exportations permettrait :

- une valorisation plus régulière des produits de la pêche
- l'existence de débouchés réguliers
- la possibilité de négocier des tarifs compétitifs pour le frêt
- une coordination évitant l'auto-concurrence entre producteurs guinéens
- une meilleure connaissance des besoins du marché international.

Responsable ou initiateur

Cette structure pourrait être mise en oeuvre par la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne avec la participation effective d'acteurs de la pêche pouvant représenter éventuellement des mouvements coopératifs et du Secrétariat d'Etat à la pêche.

Assistance technique

Oui

Délai

Une étude de factibilité est en cours pour ce projet.

IV.4.5 - Organisation du mareyage

Présentation

Le statut de mareyeur devra être institué. Les catégories de mareyeurs doivent cependant être limitées afin de rendre aisée l'organisation de la profession.

L'on peut envisager de mettre en place deux statuts :

- Le premier concernerait les mareyeurs de type 1, dont la carte professionnelle serait délivrable annuellement par la Chambre de Commerce et de l'Industrie. Ceux-ci officieraient principalement en port de pêche de

Conakry ; leur carte serait délivrée sur la base d'un volume minimal d'achat à la criée et du versement d'une caution bancaire.

- Le second concernerait les mareyeurs de type 2 comprenant les détaillants de poissons, officiant sur les débarcadères de pêche artisanale ; l'octroi de la carte s'effectuerait sur proposition des pêcheurs ; leur carte leur serait délivrée, après examen par la Chambre de Commerce, (après versement d'une caution de mareyeurs domiciliée en fonds ou dans un organisme financier (structure villageoise affiliée au Projet Crédit rural).

L'intervention de l'Etat sur les prix du poisson ne doit pas prendre la forme du contrôle (dont il n'a pas les moyens). L'écrêtement de la courbe des prix sur Conakry peut s'effectuer par la gestion de stocks régulateurs, constitués en période d'abondance (saison sèche) et mis sur le marché en saison des pluies.

Effets attendus

- Organisation de la profession
- Développement de la solidarité au sein de la filière
- Meilleure implication des mareyeurs dans le circuit d'épargne et de crédit maritime.

Responsable ou initiateur

Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Guinéenne en relation avec le Secrétariat d'Etat à la Pêche.

Délai

L'étude de ces statuts peut être abordée dès à présent afin qu'à moyen terme l'ensemble des mareyeurs ait pu être structuré.

IV.5 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 1 : CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE POUR LA PROMOTION DES INDUSTRIES GUINEENNES DANS LA FILIERE PECHE : EQUIPEMENTS, MAINTENANCE, EMBALLAGE,...

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la libéralisation de l'économie nationale et, en particulier du désengagement progressif de l'Etat dans le secteur de la pêche, ce dernier conservant son rôle d'investisseur pour la mise en place des infrastructures et des équipements de base.

IV.5.1 - Justification

Le diagnostic approfondi de la filière a mis l'accent, face à l'abondance de la ressource halieutique, sur les nombreuses contraintes auxquelles se heurtent les investisseurs privés, notamment :

- l'insuffisance des infrastructures au port de Conakry (criée, plan d'eau, glace écaille, ...) à laquelle les opportunités d'investissement évoquées plus haut ont pour objet de remédier
- un savoir-faire embryonnaire en pêche industrielle
- l'inorganisation ou la mauvaise organisation de la commercialisation
- la difficulté à surveiller l'exploitation des eaux guinéennes qui implique des investissements lourds
- le manque de mesures incitatives pour l'approvisionnement des intrants et pièces de rechange
- la limitation des possibilités d'absorption du marché guinéen suite aux conditions difficiles de transport et au manque d'infrastructures.

IV.5.2 - Effets attendus

Les structures à mettre en place ont un double objectif :

- redéfinir le rôle de l'Etat qui, tout en se désengageant de son rôle quasi-monopolistique, conserve ses prérogatives en matière d'élaboration et application de la réglementation, de contrôle et surveillance des zones de pêche, de recherche et formation, de réalisation des infrastructures, ...
- promouvoir toutes les activités devant supporter l'exercice normal de la pêche industrielle en s'appuyant sur toutes les activités immédiatement rentables et en prenant directement en charge celles dont le niveau de rentabilité ne suscite pas l'intérêt des privés

Le projet de décret portant statuts de l'Office de Promotion de la Pêche Industrielle fixe les objectifs assignés à ce dernier et les effets attendus de sa mise en oeuvre, à savoir :

- Fructifier les actifs actuels et futurs détenus par l'Etat dans le secteur par le biais de la location-vente et la location-gérance à des structures privées et/ou mixtes ;

- Gérer ces actifs quand leur niveau de rentabilité ne suscite pas l'intérêt des privés ;
- Réaliser les programmes d'investissement relatifs à la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de la pêche industrielle en GUINEE ;
- Assister les opérateurs privés du secteur de la pêche industrielle dans la réalisation de leurs projets par la mise en place des garanties à l'acquisition des financements ;
- Assurer en s'appuyant autant que possible sur le secteur privé, l'approvisionnement du secteur en intrant et pièces de rechange ;
- Identifier les besoins en formation du secteur en rapport avec les programmes d'investissement publics et privés et formuler les mesures à prendre pour leur satisfaction ;
- Introduire, expérimenter et diffuser toutes les techniques susceptibles d'améliorer la productivité de la pêche et des industries qui s'y rattachent ainsi qu'à la qualité de leurs produits en collaboration avec les organismes nationaux ou étrangers compétents ;
- Apporter au Département des Pêches, les conseils techniques et commerciaux nécessaires aux études de planification en collectant sur le terrain les données techniques et économiques requises à cet effet.

IV.5.3 - Présentation

Compte tenu de l'importance des programmes d'investissements et de l'inorganisation actuelle des privés du secteur, la structure envisagée doit au départ être une société d'Etat.

Cependant, en fonction des moyens financiers ultérieurs et de la structuration de la filière, la structure pourrait évoluer à terme (5 ans environ) vers une Société Mixte.

L'Office de Promotion de la Pêche Industrielle est donc dans un premier temps une Société d'Etat dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

A - Mission de l'Office

L'OPPI sera à la fois :

- propriétaire des actifs actuels et futurs de l'Etat dans le secteur de la pêche qu'il aura la charge de fructifier par leur location-vente ou leur location-gérance à des structures privées ou mixtes ou par leur gestion directe quand il s'agit de domaines dont la rentabilité ne suscite pas l'intérêt des privés
- maître-d'oeuvre des programmes d'investissement destinés à fournir la base infrastructurelle nécessaire à l'exploitation rentable des ressources nationales justiciables de la pêche industrielle

- promoteur des opérateurs privés dans le domaine de la pêche industrielle par le biais du cautionnement des financements nécessaires.

B - Organisation

Intervenant comme un holding d'Etat, l'Office sera doté :

- d'un Conseil d'Administration, dans lequel seront représentés les départements ministériels compétents (Pêche, Agriculture et Ressources Animales, Industrie, Commerce et Artisanat, Economie et Finances, Plan, etc ...), les Associations Professionnelles de la pêche industrielle et le personnel de l'Office
- d'une Direction Générale comprenant :
 - . un Directeur Général, nommé par décret et assurant le fonctionnement de l'ensemble des services
 - . un Directeur Général Adjoint, qui assume les fonctions de chef du Service Administratif et Financier
 - . un Service Etudes et Crédit, chargé notamment de la recherche, la mise en place et le suivi des financements
 - . un Service Promotion pour la mise en oeuvre de la politique de promotion des investissements privés programmés par l'Office.

C - Gestion

- Les ressources de l'Office seront constituées par :
 - . les dotations en capital
 - . les crédits d'investissement alloués par l'Etat ou par les Aides extérieures (prêts, subventions, ...)
 - . les produits de ses activités
 - . les fonds provenant de la location et de la vente des actifs qu'il contrôle pour le compte de l'Etat
- Les charges de l'Office comprendront l'ensemble des frais de fonctionnement et d'investissement se rapportant à la gestion normale d'une Société Anonyme

Le contrôle de la gestion sera assuré par deux commissaires aux comptes, nommés par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances.

IV.5.4 - Mise en oeuvre

Sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à la Pêche, le programme de mise en oeuvre de l'Office doit observer le calendrier suivant (certaines de ses étapes étant en cours d'élaboration) :

- Signature du décret fixant les statuts de l'Office de Promotion de la Pêche Industrielle
- Désignation des membres du Conseil d'Administration
- Nomination du Directeur Général

- Fixation du capital initial de l'OPPI, après évaluation du patrimoine immobilier et mobilier de la SODEPI et des autres investissements réalisés par l'Etat dans le domaine de la pêche industrielle
- Proposition par le Directeur Général
 - . d'un projet de règlement intérieur
 - . d'un programme d'activité
 - . du budget prévisionnel pour le premier exercice à soumettre au Département de tutelle

IV.6 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 2 : MESURES D'APPUI EN FAVEUR DES INITIATIVES D'OPERATEURS PRIVES RELEVANT DE L'ARTISANAT ET DES P.M.E.

Face aux prérogatives de l'Etat, qui conservera un rôle d'investisseur et de promoteur, le secteur privé doit être en mesure d'assumer la gestion des installations mises à sa disposition et de disposer de moyens financiers adaptés.

IV.6.1 - Justification

Les principaux obstacles au développement de l'initiative privée ont été identifiés lors du diagnostic de la filière :

- absence de mécanismes de financement à l'armement, à la pêche industrielle et à l'affrètement
- inorganisation des trois composantes du secteur : production - transformation - commercialisation
- désintérêt des banques commerciales et carences des structures de financement du développement rural
- non-prise en considération de la spécificité du secteur de la pêche dans le présent Code des Investissements.

Ces contraintes constituent un frein à la fois à la privatisation des infrastructures et des activités de production, de transformation et de commercialisation et à l'émergence de nouvelles entreprises privées.

IV.6.2 - Effets attendus

Les instruments à mettre en oeuvre doivent permettre à l'Etat d'instaurer des facilités financières pour promouvoir les différents secteurs d'activités :

- . pour la pêche artisanale et semi-industrielle, il convient de drainer l'épargne afin d'engendrer l'accumulation de capital permettant l'achat des intrants produits localement, l'aide extérieure venant en complément pour l'acquisition des intrants en devises.
- . pour la pêche industrielle, il s'agit d'appuyer la constitution progressive d'une flotte nationale privée de pêche chalutière, notamment en favorisant la transformation des sociétés guinéennes de consignation/affrètement en de vrais sociétés de pêche - opérateurs économiques.

Ces dispositions devront aboutir :

- à une sélection d'opérateurs privés guinéens répondant aux critères de compétence et de sérieux requis, en vue de la reprise par ceux-ci de la gestion des actifs sectoriels de l'Etat

- à l'assouplissement des conditions liées à l'utilisation des lignes de crédit existantes, plus particulièrement en ce qui concerne les taux d'intérêt et le niveau des apports personnels
- à la recherche de financements pour la mise en place de nouvelles lignes de crédit en faveur des privés pour les activités à moyen et long termes.

IV.6.3 - Présentation

Instrument de la politique de l'Etat en vue de permettre la privatisation en faveur des opérateurs guinéens des activités de la pêche, le Crédit Maritime doit être positionné par rapport à l'ensemble du dispositif bancaire.

A - Définition du rôle

Le Crédit Maritime doit couvrir les investissements à court, moyen et long termes, la warrantage des stocks et la constitution de fonds de roulement. Il doit compléter les Banques commerciales et ses sources de fonds doivent provenir des dotations budgétaires, des subventions, des dotations des bailleurs de fonds et de lignes extérieures de crédit.

La fonction "crédit" doit être accompagnée de la mise en place d'une fonction "épargne" en matière de pêche industrielle : le rapport crédit/épargne devant être apprécié pour chaque type d'activité individuellement et non globalement.

B - Principes de fonctionnement

Le succès du Crédit Maritime doit reposer sur :

- . l'accès direct et libre au crédit
- . des programmes justiciables flexibles adaptables aux changements du contexte socio-économique
- . des délais très courts d'analyse des dossiers
- . d'une collaboration totale entre le Crédit Maritime, le S.E.P. et les bénéficiaires
- . des rapports clairs, juridiquement établis entre le Crédit Maritime et les banques commerciales
- . des conditions et mécanismes de suivi-supervision de l'utilisation du crédit clairement définis
- . une connaissance constante des taux d'impayés et la mise en oeuvre coercitive en cas de défaillance
- . la création de caisses locales sur la base d'un seuil de viabilité
- . une information complète et précise des bénéficiaires sur le calendrier et les procédures visant à l'auto-financement des dépenses d'opération.

Le Crédit Maritime doit permettre aux coopérateurs de définir et appliquer leurs propres règles d'organisation et de fonctionnement et de mesurer leur solidarité au sein des groupements d'intérêt économique.

C - Statuts

Compte tenu de son caractère à la fois bancaire et coopératif, le Crédit Maritime doit disposer d'un statut conciliant les dispositions des ordonnances portant réglementation sur ces deux types d'établissement.

La formulation juridique devra tenir compte, en outre, du rôle de tutelle et de contrôle joué respectivement par le Secrétariat d'Etat à la Pêche et la Banque Centrale de la République de Guinée.

D - Sources de financement

Le financement de la Caisse Nationale du Crédit Maritime peut être assuré par :

- . des ressources propres : dépôts et cotisation des adhérents
dépôts des sociétés coopératives
placements à terme
prises de participation en capital
- . des concours extérieurs : fonds de développement, provenant des
ressources budgétaires inscrites au titre du
S.E.P.
lignes extérieures de crédit
fonds du BARAF (secteur pêche)
fonds de garantie de l'Etat.

E - Organisation

La Caisse Nationale de Crédit Maritime doit disposer des organes suivantes :

- l'assemblée générale, base de l'organisation
- le conseil d'administration, élu, par l'assemblée générale
- le bureau, élu par le conseil d'administration
- les comités de crédit.

Son principe d'intervention sera basé sur :

- la sélection des bénéficiaires
- les critères d'éligibilité à définir
- le montant et le taux d'intérêt
- les modalités de remboursement.

IV.6.4 - Mise en oeuvre

La Première Conférence Nationale des Pêches tenue en Septembre 1989 avait mandaté le Secrétariat d'Etat à la Pêche pour la conception et la mise en oeuvre d'un Crédit Maritime en GUINEE.

Sur la base d'une étude de factibilité qui conclut sur l'intérêt d'un tel projet et en définit les caractéristiques, le Secrétariat d'Etat à la Pêche recommande la création de ce Crédit Maritime considérant que "c'est la seule façon de permettre la privatisation des activités sectorielles en faveur des

opérateurs économiques nationaux et de développer un secteur privé efficace dans les pêches et l'aquaculture".

Dans une première phase, il est recommandé d'établir un projet pilote à ampleur financière, géographique et technique limitée pour tester la viabilité effective du système. Ce projet pilote doit être complété par une étude de marché détaillée et de gestion ; il doit être accompagné d'un corps de législation spécifique pour la promotion dans le secteur pêche maritime.

Enfin, aux yeux du S.E.P., le Crédit Maritime pourrait être mis en oeuvre par la Banque Populaire Guinéo-Marocaine (récemment agréée) qui a marqué son intérêt pour le secteur de la pêche et dans l'appui aux petites et moyennes entreprises.

19475

(4 of 6)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 4 - FILIERE BOIS

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE BOIS

SOMMAIRE

=====

I	- LA CONFIGURATION	1
I.1	- Le cadre général	1
I.2	- Les activités	2
I.3	- Les acteurs	3
I.4	- Schéma d'organisation de la filière	4
II	- LE DIAGNOSTIC	6
II.1	- La structure de l'offre	6
II.1.1	- Les ressources (existant et potentiel)	6
II.1.2	- Les coûts	9
II.1.3	- La technologie	10
II.1.4	- Les atouts et les contraintes	12
II.2	- La structure de la demande	13
II.2.1	- Les besoins nationaux	13
II.2.2	- Le marché et le commerce	15
II.3	- L'environnement industriel	17
II.3.1	- Les approvisionnements	17
II.3.2	- Les infrastructures	18
II.3.3	- Les moyens de formation	18
II.3.4	- Le cadre institutionnel	18
II.4	- La synthèse du diagnostic	18
III	- L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	20
III.1	- Les objectifs de développement	20
III.2	- Les variables d'action	21
III.2.1	- Gestion des ressources forestières	21
III.2.2	- Développement des moyens de transformation	22
III.2.3	- Organisation de la filière et de son environnement	24
III.3	- Le calendrier de mise en oeuvre	25

SOMMAIRE (suite)

=====

IV	- LE PLAN D' ACTIONS	28
IV.1	- Installation d' une scierie mécanique de 10 à 15 000 m ³ /an	28
IV.2	- Création de scieries mobiles de 2 à 3 000 m ³ /an	31
IV.3	- Valorisation des chutes de sciage	33
IV.4	- Installation d' un centre de débit	35
IV.5	- La production de charbon de bois selon la méthode Casamance	36
IV.6	- Choix d' un engin pour transporter les grumes entre forêt et scierie	38
IV.7	- Recommandations liées à la transformation industrielle	39
IV.8	- Mesure prioritaire n° 1 : Mise en place d' un centre pilote de formation et de production	40

La GUINEE n'est pas un pays forestier au sens habituel du terme : la forêt dense tropicale qu'elle possède à son extrémité sud-est a été largement exploitée dans le passé et en partie défrichée pour laisser place à des cultures. Dans les autres régions, la savane est peuplée d'essences constituant une ressource disséminée mais intéressante.

De la dispersion de la matière première il résulte un relatif éparpillement des installations de première transformation tandis que la région de Conakry et quelques centres urbains de la GUINEE forestière rassemblent les rares unités industrielles appartenant à la seconde transformation et la majorité du secteur informel. Face à des ressources appauvries et une exploitation médiocre les besoins nationaux ne cessent d'augmenter : d'où la nécessité de gérer de façon cohérente et durable les ressources naturelles ou reconstituées et cela d'autant plus que les potentialités forestières, encore insuffisamment connues, sont sans doute inférieures aux hypothèses et aux espérances.

I - LA CONFIGURATION

Bien qu'occupant une place importante dans l'économie guinéenne, la sylviculture connaît aujourd'hui de graves dysfonctionnements. Les surfaces boisées ont diminué de près de 15 % au cours des quinze dernières années : les besoins en énergie domestique et artisanale expliquent une grande partie de la déforestation, notamment autour des centres urbains.

La politique forestière menée actuellement par les Pouvoirs Publics vise la reforestation et la mise en exploitation industrielle des réserves de chaque massif exploitable, tout en ménageant la nature ; il subsiste un espace suffisant pour créer et organiser une filière "BOIS" qui n'existe pas à ce jour.

I.1 - LE CADRE GENERAL

Le marché actuel est régi par un minimum de règle, la qualité des produits et les prix étant laissés à l'arbitraire. Chacun fabrique et commercialise comme il l'entend, en entretenant son réseau de relations et il n'existe aucune production dans le pays qui puisse être qualifiée d'industrielle, tant au niveau de la première que de la seconde transformation.

Mais les deux éléments justifiant l'approche par filière existent :

- un système économique dans lequel sont regroupées les différentes composantes allant de la ressource au produit fini : la matière première et son exploitation, le transport, le sciage, la menuiserie, le commerce, les taxes ..., la stabilité et l'efficacité du système dépendant de l'équilibre qui doit s'ajuster en permanence pour assurer la rentabilité de chaque opération
- un ensemble d'opérateurs techniques, économiques et sociaux : Etat, exploitants, scieurs, transporteurs, menuisiers, artisans, commerçants

utilisateurs ... et un ensemble de relations qui les lient entre eux : tutelle, complémentarité, concurrence, association, dépendance, clientèle ...

I.2 - LES ACTIVITES

La filière bois s'articule autour de deux activités parallèles distinctes et sans relations directes entre elles :

- * le bois d'oeuvre
- * le bois énergie

- le bois d'oeuvre intègre toutes les activités de transformation qui vont de l'exploitation forestière au sciage (1ère transformation) jusqu'à la fabrication des produits finis (2ème transformation).

Ces opérations de première et seconde transformation s'effectuent dans des régions assez éloignées l'une de l'autre et dans des conditions liées à leur localisation et aux besoins à satisfaire :

- . destiné à couvrir les besoins domestiques locaux, ceux des villageois et ceux des habitants des petites villes ou des quartiers périphériques des plus grandes villes, le sciage prédomine en zone forestière et approvisionne un marché dont la clientèle est très dispersée, peu monétarisée ou ayant un pouvoir d'achat limité et qui peut se satisfaire de produits assez disparates, non standardisés et peu finis : les produits doivent être le moins coûteux possible et disponibles près des lieux d'habitat ou de marché de cette clientèle
- . destinée à couvrir les besoins importants, régionaux ou nationaux des habitants des grandes villes, principalement de Conakry et ceux des entreprises de construction, la seconde transformation (notamment la menuiserie approvisionne une clientèle concentrée dont les besoins sont nombreux et qui recherche des produits en lots homogènes, standardisés (sciages, contreplaqués, ...) ou finis (meubles, ...)). Pour cette dernière disposant d'un pouvoir d'achat plus important, la qualité des produits a autant d'importance que leur prix.

Entre ces deux pôles souvent éloignés, le transport des sciages constitue un maillon important de la chaîne.

Dans le premier cas, les activités artisanales, locales et disposant de moyens rudimentaires obéissent à un cycle court qui explique leur adaptation à une exploitation et une valorisation des ressources forestières dispersées, tandis que, dans le second cas, les produits supportent relativement bien le coût du transport des lieux de production aux lieux de vente et de consommation.

- le bois énergie, de beaucoup le plus important en volume, se subdivise en deux catégories : le bois de feu et le charbon de bois.

Le bois de feu se présente sous la forme de morceaux de bois de 60 à 80 cm de long, de 2 à 6 cm de section ou diamètre, rond ou refendu. Il provient d'arbres ou de branchages et arrive façonné sur les marchés locaux.

Le charbon de bois est principalement consommé dans les centres urbains et principalement à Conakry, où il arrive en sacs de 50 et 100 kg chez des intermédiaires qui le revendent généralement au détail à la population.

Le bois énergie est destiné à être brûlé en l'état ou après carbonisation pour fournir les calories nécessaires à la cuisson domestique des aliments ou à d'autres usages (boulangerie, forge, briquetterie, ...).

I.3 - LES ACTEURS

Outre les exploitants forestiers, la profession des gens du bois comprend notamment :

- les scieurs (scieries mécanisées et scieurs de long) : une dizaine de scieries mécanisées sont réparties sur l'ensemble du territoire avec une concentration plus forte en Guinée Forestière, entre Kissidougou et N'Zérékoré. Ce sont généralement de petites installations, à l'exception de la scierie d'Etat de N'Zérékoré.

Les scieurs de long appartiennent au secteur informel et débitent le plus souvent à la tronçonneuse des équarris.

- les revendeurs de sciages

A l'exception de quelques points de vente plus importants à Conakry, le commerce de sciages est disséminé dans le pays, y compris dans la capitale et ses abords. On remarque au hasard de la circulation dans les villes de nombreux revendeurs à la planche. Ces derniers permettent aux menuisiers et artisans de s'approvisionner. A l'observation, on peut dire que presque tous ces sciages proviennent d'équipes de scieurs de long, et empruntent en totalité un circuit informel, de la forêt aux produits finis.

- Les menuisiers équipés de machines

Ces ateliers, assez nombreux dans le pays, ne sont pas tous recensés. On peut les estimer, en moyenne, entre 6 et 10 pour chacune des villes importantes et de 40 à 50 pour la ville de Conakry : soit, pour l'ensemble de la GUINEE, environ 150 à 200 ateliers. Ils produisent tous les articles en bois pour la menuiserie du bâtiment et l'ameublement.

- Les menuisiers artisans sans machine

On distingue habituellement et sans raison apparente des menuisiers d'une part, des menuisiers-tapissiers d'autre part. Les seconds sont davantage spécialisés dans la confection et l'habillage des carcasses de fauteuils et sièges.

Le nombre de ces artisans est difficile à cerner. Leur activité s'exerce sous abri précaire ou en plein air.

- Les charbonniers

Leur nombre n'est pas connu avec précision et le Groupe Stratégique n'a pu obtenir d'informations sur leur organisation..

- Les transporteurs et revendeurs de bois de feu et charbon de bois

La vente du charbon de bois en sac et du bois en tas se fait le long des routes principales et sur les marchés en ville : dans ce dernier cas (transport et demande plus forte), les prix sont plus élevés.

Dans le seul domaine de la transformation, il n'existe aucune entreprise importante significative, et celles que l'on cite habituellement en tant que telles sont pratiquement arrêtées, sinon totalement :

- . la scierie USZ de N'Zérékoré
- . l'usine de panneaux de Sérédou
- . la menuiserie SONFONIA.

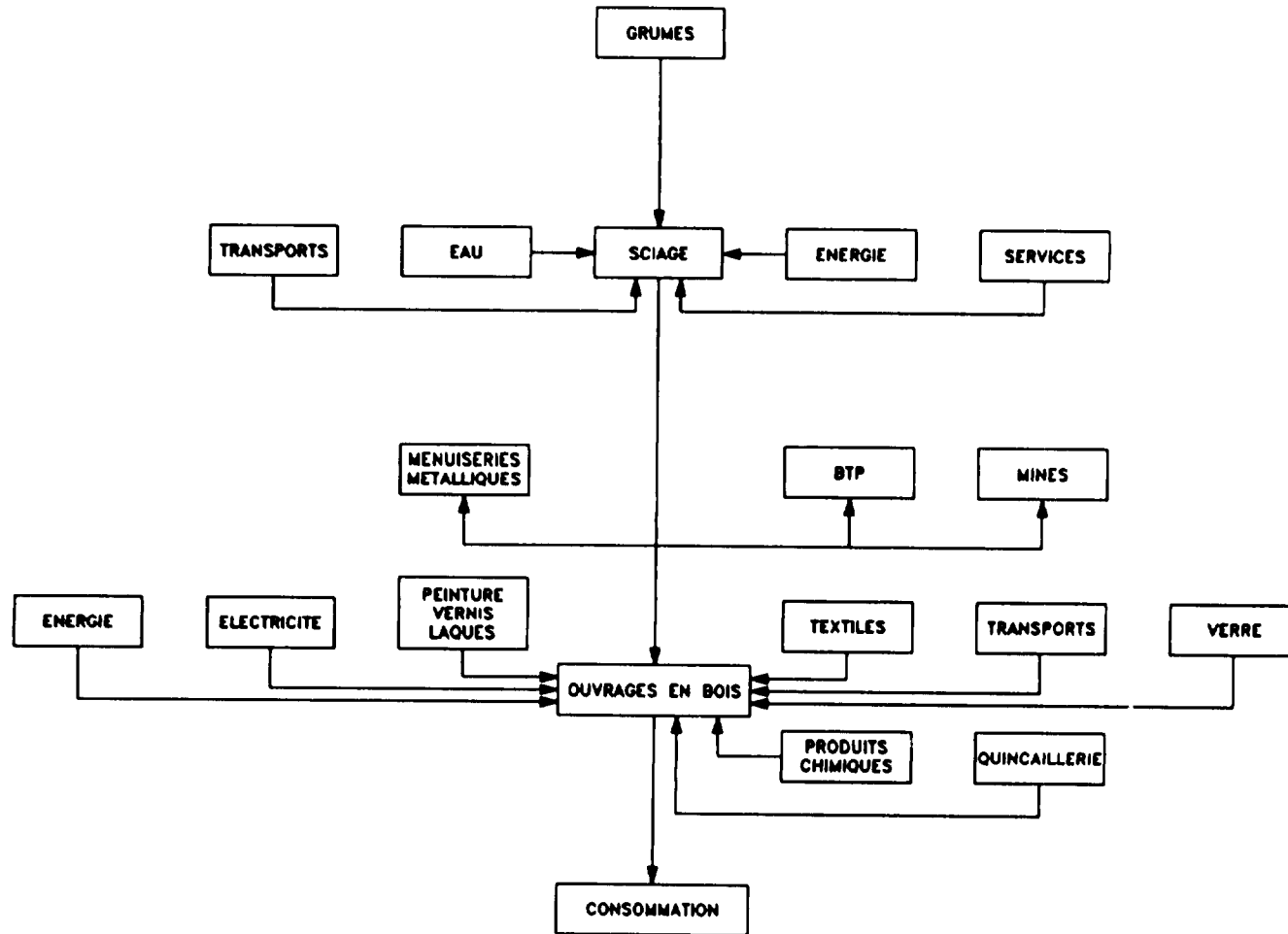
Aucune de ces trois usines créées à l'époque pour être des leaders n'ont été en mesure d'assurer une production satisfaisante. La scierie a fonctionné pendant quelques temps, mais en tournant toujours très au-dessous de ses capacités.

La politique forestière et son plan d'action proposés en 1988 constituent un point de départ pour la structuration et le dynamisme de la filière.

I.4 - LE SCHEMA D'ORGANISATION

La structure de la filière bois est présentée dans un schéma page suivante.

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA FILIERE



II - LE DIAGNOSTIC

La distinction opérée entre les deux composantes de la filière détermine l'appréciation des structures de l'offre et de la demande et justifie les axes de développement auxquels devra satisfaire la stratégie :

- d'une part, la sous-filière "courte" exploitant les ressources forestières dispersées et alimentant le marché local en produits peu coûteux : composée de petits opérateurs artisanaux à équipement rudimentaire, elle dispose d'une organisation et d'un contrôle décentralisés et déconcentrés dans une zone d'activités limitée et pour une clientèle uniquement locale.
- d'autre part, la sous-filière "longue" exploitant les ressources forestières concentrées en vue de satisfaire le marché national et industriel en produits homogènes standardisés ou finis : organisée en professions et contrôlée par les services nationaux, elle dispose d'équipements et de moyens financiers de type industriel et fournit une clientèle nationale.

II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

II.1.1 - Les ressources (existant ou potentiel)

Les ressources forestières guinéennes sont relativement éloignées de Conakry qui représente le centre principal de la seconde transformation et de la consommation. Les quantités sont en outre limitées, et l'importance des besoins en bois d'oeuvre peut justifier des importations de sciages par le port de Conakry.

Les forêts et zones boisées de GUINEE se répartissent comme suit :

- Les mangroves	250 000 ha
- La forêt dense	700 000 ha
- La forêt claire	1 600 000 ha

(Source : Direction Nationale des Forêts et Chasse - D.N.F.C)

auxquels s'ajoute la savane arborée sur 10 600 000 ha environ.

Si la forêt dense se trouve essentiellement dans la GUINEE forestière, région à laquelle elle a donné son nom, on trouve aussi du bois dans les autres régions en quantité moindre, mais cependant exploitable, ainsi :

- En Guinée Maritime, la forêt représente 8,3 % du territoire :

. les mangroves	: 250 000 ha
. le reliquat de forêt dense	: 50 000 ha

- En Moyenne Guinée, la couverture forestière est de 13,4 %.

. la forêt dense	: 50 000 ha
. la forêt claire	: 800 000 ha.

- En GUINEE forestière, la forêt ne dépasse pas 12 % de densité avec une forêt dense de 600 000 ha
- Enfin, la Haute Guinée possède 800 000 ha de forêt claire avec un taux de couverture boisée de 8,3 %.

Il y a lieu d'ajouter la ressource provenant de plantations et qui comprend en outre les essences résineuses introduites dans les zones d'altitude.

Selon les sources d'information, les chiffres diffèrent quant aux surfaces représentées par les plantations. Le chiffre de 10650 ha indiqué par le rapport annuel de la Direction Nationale des Eaux et Forêts paraît le plus plausible.

Au niveau de la transformation, ne sont présentées ici que les trois principales unités bien qu'en dépit de leurs capacités de production, elles ne couvrent qu'une faible partie de la production.

1) L'usine de panneaux de Sérédou

Cette unité décidée en 1962 a été installée en 1964 pour ne produire qu'en 1979 à 5 % de sa capacité maximale, avec du bois tandis qu'elle avait été prévue pour valoriser les déchets de l'usine de quinquina érigée à proximité. Elle a été totalement arrêtée en Mai 1985.

Cette usine semble avoir été réalisée en l'absence d'une étude sérieuse des débouchés pour les panneaux qui seraient fabriqués. A cela s'ajoute une erreur d'échelle. Une usine de fabrication de panneaux de particules est inadaptée à l'Afrique en général et à la GUINEE en particulier à plusieurs titres :

- Une chaîne de fabrication de panneaux de particules nécessite un fonctionnement en continu, c'est-à-dire en 3 équipes de 8 heures ; ce que l'environnement général guinéen rend difficilement possible. Des arrêts intempestifs perturbent la fabrication et le fonctionnement en 2 équipes au lieu de 3 conduit à des pertes importantes de bois et de colle, en obligeant des nettoyages quotidiens et complexes d'installations qui n'ont pas été conçues pour être arrêtées tous les jours en fonctionnant par à-coup.
- Les quelques panneaux fabriqués ont été vendus à des prix homologués probablement très inférieurs aux prix de revient réels. Cela en raison de la faible productivité mais aussi du coût de la colle importée et acheminée jusqu'à Sérédou., ainsi que des frais de maintenance élevés, notamment à l'intérieur du pays.
- Enfin, le panneau de particule n'a pratiquement pas de débouché en GUINEE. C'est un matériau qui ne pourrait intéresser que des fabricants très spécifiques de meubles tels qu'ils existent en Europe, ou des concepteurs de produits pour le bâtiment (sous-traitants, cloisons, etc ...) que le marché local ne peut encore absorber.

2) L'Usine de Sciage et Contreplaqués de N'zérékoré (U.S.C.Z.)

Comme pour la précédente, l'érection de cette usine, de loin la plus importante du pays en matière de transformation du bois, n'a probablement pas résulté d'une étude structurée et approfondie.

Résultat d'un protocole d'accord avec l'URSS en 1959, l'usine a été inaugurée en 1965, pour être arrêtée en 1985.

La capacité installée en m^3 grumes par an est de 50 000 m^3 , soit 15 000 m^3 de sciage. Cette capacité de production déborde largement les besoins nationaux et cette unité de sciage était conçue pour l'exportation.

L'usine comportait aussi une chaîne de fabrication de placages tranchés et une autre pour le déroulement de 15 000 m^3 /an et la fabrication de panneaux contreplaqués.

La scierie a tourné à un taux plus bas de sa capacité théorique de production, en raison du chantier forestier. L'installation est dans l'ensemble réputée ancienne.

Une unité de cette dimension pourrait exporter des produits forestiers provenant d'essences présentes dans les massifs, de forte valeur commerciale. Cependant, il faut préciser les dispositions en vigueur interdisant l'exportation des grumes ; par ailleurs, une étude analysera les conditions de compétitivité des sciages à l'export, compte tenu de l'enclavement de l'Unité.

L'atelier de menuiserie a été installé ces dernières années et aurait besoin d'une restructuration.

Dans l'enceinte de l'usine est entreposé depuis 1983 un lot de caisses destiné initialement à la scierie de Niandou où elles avaient été livrées en 1976. Il s'agirait d'une scierie neuve mais aujourd'hui dans un état de conservation inconnu. Sa capacité de production sans doute importante aurait également besoin d'être vérifiée.

3) L'usine de menuiserie de SONFONIA à 26 KM de Conakry

Prévue pour fabriquer toutes les sortes de meubles et de menuiseries, cette usine est totalement arrêtée. D'après des informations recueillies, les machines et le matériel seraient neufs et en bon état. Il y aurait suréquipement. Il semble ici aussi que la réalisation de cette unité n'a pas pris en compte les réalités.

L'hétérogénéité des productions prévues (mélange de menuiserie et de mobilier de tous types) ne peut que reproduire une sorte d'artisanat à très grande échelle, rendant difficile le fonctionnement correct d'une usine. Concentrer de telles fabrications en un seul point du pays pose des problèmes de transport et de distribution difficiles à résoudre.

Ce type d'usine doit au contraire laisser place à des petits et moyens ateliers répartis dans le pays et de gestion plus aisée, à la condition que la qualité des produits soit assurée.

II.1.2 - Les coûts

Pour le bois d'oeuvre, le prix d'achat des sciages dépend de plusieurs facteurs :

- la nature de l'essence : (acajou, lingué, samba, etc ...), les essences les plus recherchées étant évidemment vendues plus cher
- l'origine des bois : les sciages importés, mieux sciés et de meilleure présentation, sont d'un coût plus élevé que ceux en provenance des scieries du pays. Et les sciages obtenus par les scieurs de long sont meilleur marché
- le lieu de vente : à Conakry, le prix du bois est plus élevé que dans l'intérieur du pays, en raison principalement du transport.

Le tableau suivant présente les prix pratiqués selon le lieu, l'essence et l'origine des bois.

	Acajou et bois rouges	Iroko	Lingué	Samba	Fraké	Douka	Okoumé
Bois en provenance des scieurs de long vendus à Conakry							
- en madrier (22-30 x 14 cm) L = 4,5 cm	100 000	100 000	125 000	65 000			
- en planche (ép. 3 cm)	185 000			100 000			
Bois en provenance des scieries livré à Conakry aux menuiseries							
- en planche	190 000		275 000	160 000	225 000		
Bois importé vendu à Conakry							
- en planche (origine S.C.B.T.)	250 000			165 000*	250 000	400 000	400 000
Bois vendu à Kissigoudou							
- en planche (ex. usine)	110 000			60 000			

* Origine GUINEE - Valeur Février 1991

Pour le bois énergie, les constats suivants peuvent être faits :

- Le bois nature à Conakry : les prix sont au petit tas posé par terre : 100 FG minimum pour 3 ou 4 brins dont le volume approximativement calculé rendrait le bois à 30 - 35 000 FG/m³
- Le charbon de bois : la vente au sac de 100 kg est de 3 500 FG. Plusieurs sondages ont confirmé ce prix. La vente au détail se fait au contenu de mesures diverses à l'initiative de chaque revendeur : 75 FG la boîte type bonbon (diamètre : 13 cm et hauteur : 4 cm).

Il ressort que le prix au kg de la vente au détail est de l'ordre de 4 fois supérieur à celui pratiqué au sac.

Mais la vente au sac présente plusieurs inconvénients :

- . acheter un sac plein est un investissement non négligeable pour les petits budgets.
- . le fond du sac contient beaucoup de poussière de charbon non utilisable. Les charbonniers y déposent aussi en priorité les incuits et les morceaux moins présentables. Le prix du charbon au détail ne serait donc plus que de 2,5 à 3 fois supérieur à celui vendu en sac.

Le budget bois énergie d'une famille guinéenne oscille entre 8 000 et 10 000 FG par mois, le bois revenant moins cher mais étant d'usage moins pratique que le charbon de bois pour faire la cuisine.

II.1.3 - La technologie

- Première transformation :

L'exploitation forestière conduit essentiellement à la production de sciages. Ceux-ci sont obtenus selon deux processus, la production annuelle gravitant autour de 50 000 m³ :

- . Dans une scierie : on en dénombre une dizaine installée dans le pays, toutes vétustes, en mauvais état, et difficilement réhabilitables. Seulement 4 ou 5 fonctionnent, à temps partiel et dans des conditions précaires. La production globale des scieries devrait se situer autour de 8 000 à 10 000 m³/an.
- . En plein air par des scieurs de long dont le nombre reste une inconnue car ils ne sont pas recensés. Ils représentent pourtant la production de loin la plus importante des sciages consommés, soit 80 % à Conakry et près de 100 % dans les régions les plus reculées de l'intérieur du pays.

Leur production globale serait de l'ordre de 40 000 m³/an et peut-être davantage. Leur productivité est variable, la plupart travaillant aujourd'hui avec des tronçonneuses.

Il faut savoir que l'activité des scieurs de long est saisonnière. Ils agissent davantage en saison sèche, étant occupés par les tâches rurales en saison des pluies. Le prix des sciages varie au cours de l'année en raison de ce fonctionnement discontinu. Tout ce réseau de scieurs de long relève du secteur informel.

- Seconde transformation :

Elle est entre les mains d'entreprises de menuiserie de moyenne importance (maximum 30 personnes) et de nombreux artisans dispersés à Conakry et dans tout le pays.

Les plus importantes possèdent un atelier équipé de plusieurs machines. Il y en aurait peut-être 10 à 15 à Conakry qui soient un tant soit peu organisées.

Un sondage plus précis permettrait d'avancer le chiffre de celles moins importantes possédant une ou deux machines ; une combiné raboteuse-degaut et une scie circulaire sur table, ou un ruban beaucoup plus rare semble-t-il. Leur nombre peut être estimé entre 50 et 100.

Enfin les plus nombreuses, sans machine, produisent à la main. Elles sont plusieurs centaines et leur nombre varie en cours d'année, leur travail pouvant être occasionnel.

Parmi elles, il faut signaler celles que l'on nomme menuisiers-tapissiers et qui fabriquent des fauteuils. Ils recouvrent de tissus des carcasses faites de planches brutes coupées et assemblées généralement par simple clouage. On ne peut parler de performance technologique à aucun niveau de la filière tant les moyens de production apparaissent très limités, et les produits de qualité médiocre.

Corrolairement à ce constat, force est de constater peu d'exigence pour espérer obtenir mieux et élever la qualité. De même, les innovations de produits quelque peu originaux et les initiatives, même modestes prises dans cette direction sont extrêmement rares et l'enquête n'a pu en déceler.

L'examen des produits pris individuellement confirme ce constat :

Sciages : Les entreprises ne sont pas performantes, beaucoup s'en faut et les sciages obtenus ne sont pas compétitifs en prix avec ceux des scieurs de long.

La qualité des sciages est médiocre et il faut reconnaître que celle des scieurs de long est de niveau encore inférieur.

Meubles : Les moyens de production sont artisanaux, que les ateliers soient équipés de machines ou non. Rares sont les entreprises ayant quelques notions de gestion ou qui aient une stratégie.

Parmi les exceptions il faut cependant noter celles qui relèvent des missions ou qui, montées par elles et restées sous leur influence, ont conservé une structure d'organisation.

Les meubles commercialisés, parfois cossus de présentation et clinquants de vernis, présentent pratiquement tous des défauts qui les rendraient invendables dans un autre contexte. Autrement dit, dans la situation actuelle, hormis les questions d'équipement, une exportation de meubles s'avèrerait impossible. Mais le plus grave et qui empêche même une éventualité de la sorte, c'est que les défauts en question n'apparaissent pas aux yeux des utilisateurs, même si on les leur montre. Au-dessous de cette qualité de meubles qu'on peut désigner comme consommables localement, existe un mobilier beaucoup plus rustique, à destination exclusivement africaine. Il s'agit de meubles "caricaturés" faits de planches clouées pratiquement non rabotées ; tables bancales aux pieds dépareillés avec dessus fait de planches disjointes ; chaises qui leur sont assorties, avec dossier vertical dans le prolongement des pieds, etc ...

Ce mobilier rustique est évidemment produit et acheté par les ménages aux revenus modestes. Cependant, pour le même prix de revient et avec seulement un peu de soin on pourrait obtenir beaucoup mieux. Et quelques notions

d'organisation et de méthode permettraient de faire à la fois mieux et moins cher si la notion de coût était à prendre en considération.

D'une manière générale, la filière bois souffre de défaillances à tous les niveaux :

- . vétusté des équipements et du matériel
- . qualité médiocre des produits présentés
- . niveau de qualification professionnelle des intervenants très insuffisant
- . inorganisation du marché.

A cela s'ajoute que les intervenants de la filière ne disposent pas d'éléments de comparaison suffisants pour apprécier et corriger ces handicaps : aucune scierie de type européen qui puisse servir de référence du point de vue de l'organisation et la gestion n'étant venue s'installer pour juger de ce que doit être une unité de sciage normalement organisée. Le pays est insensiblement arrivé depuis l'indépendance à un niveau de médiocre qualité. Les responsables rencontrés sont conscients de cette situation mais il convient de créer l'environnement institutionnel et réglementaire indispensable pour améliorer le développement de la filière.

II.1.4 - Les atouts et contraintes

Au niveau de l'offre, la Guinée dispose de quelques atouts et de nombreuses contraintes :

• Les atouts :

Les bois guinéens ne sont pas sans intérêt car si les sciages sont de qualité moyenne, les essences sont bonnes et d'une forte valeur commerciale. Des bois de savane, semble-t-il, mériteraient d'être mieux pris en considération et il serait préférable pour certains d'en tirer des planches plutôt que du charbon de bois.

Parmi les principales essences, on peut citer :

- dans les forêts de savane et de galeries forestières : ACAJOU, BAHIA, IROKO, LINGUE, SAU (Berlinia Doka), SCANDAN (Olivera Daniella), VEVE,...
- dans les forêts denses : ACAJOU, AVODIRE, AZOBE, BAHIA, DABEMA, FRAMIRE, FROMAGER, ILOMBA, IROKO, NIANGO, SAMBA, SAPPELI, SAMBA, SIPO
- dans les mangroves : PALETUVIER (blanc et rouge).

La GUINEE offre une main-d'oeuvre abondante quoique non formée. C'est une potentialité à exploiter pour valoriser la ressource ligneuse. Mais bien entendu, une formation et peut-être davantage une éducation du goût seraient à prendre en considération.

• Les contraintes :

- L'éloignement entre la ressource et les centres de consommation : la principale zone forestière est à l'extrémité du pays tandis que Conakry, à l'opposé, est le principal centre de consommation

L'approvisionnement en bois de Conakry est tributaire des transports sur une longue distance, qui grèvent le prix des bois à l'arrivée.

- La ressource forestière est par ailleurs limitée, ce qui ne permet pas d'installer plusieurs scieries à forte capacité concentrées sur les massifs. Par contre, il existe du bois exploitable dans les autres régions du pays, mais plus dispersé.
- Toutes les installations de sciage, d'exploitation et de transformation du bois en Guinée sont vétustes.
- Le faible niveau de formation du personnel :

une partie significative du personnel n'est pas formé et s'il l'a été, c'est sur le tas. La notion de classement du bois est mal maîtrisée. Il en est de même du séchage pratiquement inconnu qu'il convient d'introduire et promouvoir pour améliorer la qualité des matériaux.

- La mauvaise qualité de sciage du bois comme celle des objets transformés est une constante à peine dénoncée, et tout le monde y est habitué.

II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

Comme indiqué plus haut, le développement de la filière "BOIS" doit être axé sur la satisfaction des besoins nationaux, ce qui n'exclut pas d'évoquer les aspects concurrentiels à l'intérieur de ce marché.

II.2.1 - Les besoins nationaux

Trois formes de bois consommé peuvent être identifiées :

- Bois d'oeuvre : exclusivement sous la forme de sciages
- Bois énergie : bois naturel et charbon de bois
- Bois de service : divers usages sous la forme de bois rond (marché totalement informel signalé pour mémoire).

Bois d'oeuvre

Le bois est utilisé sous forme de sciages pour le bâtiment, menuiserie et coffrage, et pour la fabrication des meubles. La consommation correspondante est estimée à 50 000 m³/an.

Ces sciages comprennent deux catégories :

- les sciages en provenance des scieries : 15 % de la consommation
- les sciages artisanaux sous la forme de madriers provenant des scieurs de long, et débités en planches par la clientèle des artisans ou des revendeurs urbains.

Ces sciages artisanaux représenteraient près de 80 % du marché. Les importations, de l'ordre de 5 %, complètent les besoins en sciages de

qualité: les bois proviennent d'autres Etats africains (GABON principalement).

Le marché des consommateurs peut être partagé de la façon suivante :

- Consommation urbaine : 35 000 m³
- Consommation non urbaine : 15 000 m³.

Le Programme de Redressement National préparé pour la réunion du Groupe Consultatif en mars 1987 aboutit pour l'an 2000 aux consommations du tableau ci-après qui reprend les trois premiers scénarios :

- 1 - Consommation ne suivant que les effets de la croissance démographique
- 2 - Effets de la croissance démographique + croissance de la consommation individuelle à raison de :
 - . 0,5 % par an pour la période 1987 - 1990
 - . 1,0 % par an pour la période 1990 - 2000.
- 3 - Consommation basée sur les estimations de 1987 + influence de la croissance générale de la consommation intérieure de + 5 % par an

En m ³ de sciage	zones urbaines	zones rurales	TOTAL
Consommation actuelle	35 000	15 000	50 000
Consommation en l'an 2000			
- Scénario 1	40 285	15 825	56 110
- Scénario 2	40 895	16 065	56 960
- Scénario 3	40 515	17 365	57 880

On peut être certain, au-delà des seules hypothèses émises en matière de consommation de bois d'oeuvre, que les besoins sont appelés à croître fortement dans les années à venir.

Liée au développement économique qu'on peut attendre du pays, la consommation de bois d'oeuvre risque aussi d'augmenter pour rattraper le retard actuel.

Bois énergie :

Les Services Forestiers admettent le chiffre de 7 500 000 m³ de bois consommé actuellement pour l'énergie.

Comparé au bois d'oeuvre, le volume de bois énergie est 150 fois plus important. Bien entendu, il ne s'agit pas des mêmes catégories et les qualités ne peuvent être comparées. Le bois naturel est consommé dans l'ensemble du pays où il fait l'objet de coupes et de ramassage par les populations pratiquement sans intermédiaire, femmes et enfants participant à cette opération. Le charbon de bois est consommé essentiellement à Conakry et

très peu dans l'intérieur du pays. Les consommations de bois énergie pour Conakry ont été estimées à :

- 430 000 m³/an de bois
- 446 000 m³/an transformés en charbon de bois, ce qui correspond à 50 000 tonnes de charbon.

Les besoins futurs prévisionnels qui sont de 11 300 000 m³ en l'an 2000 et de 18 500 000 m³ en 2025, suivent logiquement le taux d'accroissement démographique du pays.

Bois de service (pour mémoire, en raison de son appartenance au secteur informel)

Il s'agit de perches, poteaux, piquets, et des bois ronds en général utilisés en échaffaudage ou pour étayer les bâtiments en construction. En zone rurale, les bois servent aussi à la confection des cases et des charpentes, etc... On ne connaît pas les consommateurs, et les autorités forestières ont seulement établi des estimations de l'ordre de 275 000 m³ en équivalent bois rond. Les besoins futurs devraient également suivre l'accroissement démographique.

II.2.2 - Le marché et le commerce

Le marché guinéen des produits du bois n'est pas structuré et fonctionne selon le principe des échanges et de la loi de l'offre et de la demande.

Bois d'oeuvre

Les menuisiers fabricants de meubles s'approvisionnent auprès des revendeurs ou des scieurs de long.

A Conakry, les revendeurs de sciage passent des commandes pour le compte de clients ou pour approvisionner les stocks des scieurs de long qui leur livrent des madriers. Ces madriers sont débités en planches par le revendeur équipé d'une scie circulaire, ou par le menuisier lui-même s'il dispose d'une scie. Les ateliers plus importants et les entreprises passent aussi des commandes aux scieries. Ces dernières viennent livrer les planches à Conakry. Sauf exception, le transporteur vient de l'intérieur du pays, étant assuré au retour de pouvoir charger des matériaux et biens de consommation

Les produits finis, meubles surtout, sont exposés en plein air à la clientèle (l'offre est très supérieure à la demande).

Quelques prix à titre indicatif (exprimés en francs guinéens - valeur février 1991) :

	EN MAGASIN	EN BORD DE ROUTE	
	Grand luxe	Qualité courante	Qualité "caisse"
lit 3 places			170 000
lit 2 places	300 000 à 500 000	100 000 à 150 000	
lit 1 place		50 000 à 80 000	
armoire 4 portes		280 000	
armoire 3 portes		190 000	
table salle à manger y compris 4 chaises garnies	300 000 à 750 000	75 000	10 000
chaise		7 000	2 000
salon complet (canapé + 4 fauteuils)	400 000 à 800 000	300 000 à 400 000	

Bois énergie

A l'exception de Conakry, le bois de feu ne fait pas l'objet d'un véritable marché. C'est plutôt une "corvée" familiale de ramassage dans les villages, avec des coupes de branchages.

A Conakry seulement est organisé un marché, mais plus de 50 % de la consommation de bois énergie se fait sous la forme de charbon de bois.

Le réseau commercial est le suivant :

des charbonniers carbonisent du bois autour de Conakry dans un rayon de 30 à 150 km pour le compte de transformateurs revendeurs qui leur avancent les fonds en payant d'avance une partie de la production.

Le prix du sac de 100 kg au pied de la meule de carbonisation coûte près de 3.000 FG. Il est vendu à Conakry 3.500 FG

Le transport d'un chargement de charbon (environ 100 sacs) du lieu de carbonisation jusqu'à Conakry se discute sous un plafond de 120.000 FG.

La carbonisation telle qu'elle est faite en GUINEE a un rendement très faible, les meules étant très rustiques. On peut estimer le rendement actuel

à 15 % alors qu'il serait possible, pratiquement sans investissement, d'obtenir au moins 25 et même 30 %.

Il n'existe à priori aucune exportation de produits finis, pas davantage de sciages ou de grumes. Rappelons que le marché a été fermé à l'exportation des grumes, pour protéger la ressource qui doit prioritairement être réservée aux besoins du pays ou à l'exportation en produits scies.

II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

II.3.1 - Les approvisionnements

Les inputs sont limités aux outillages et pièces de rechange qu'il faut nécessairement importer, tandis que la matière première principale, le bois, vient pratiquement toujours du pays.

Sur les 50 000 m³ de sciages consommés par an, on ne relève guère plus de 3 000 m³ d'importation. Et encore, ces importations répondent-elles à une nécessité :

- une qualité de sciage sensiblement supérieure à celle des scieries et dont ont besoin les entreprises les plus importantes de Conakry,
- une moindre pression sur le potentiel forestier national qui est en partie menacé de surexploitation.

En outre, les importations de panneaux contreplaqués sont justifiées pour deux raisons :

- il n'existe pas d'usine de contreplaqué en exploitation en GUINEE (la chaîne de l'USCZ est arrêtée et difficilement réhabilitable)
- un recensement des essences disponibles devra permettre de voir si les ressources forestières seraient suffisantes pour alimenter une chaîne de déroulage. Par ailleurs, les besoins du marché guinéen devront être quantifiés.

Les quincailleries pour les meubles et le bâtiment font partie de la liste des produits importés, fréquemment de CHINE, et pour lesquels des substitutions ne sont guère possibles au delà des articles extrêmement sommaires : équerres de renforcement, pattes à scellement, peintures...

Il existe en GUINEE plusieurs usines de peinture et vernis, et ces produits sont normalement achetés localement.

La filière bois est suffisamment homogène et intégrée dans le pays avec des points communs pour que les échanges interprofessionnels, quoique informels, s'opèrent naturellement.

Il en est de même des relations de la filière avec la population, les métiers du bois ayant un caractère traditionnel dans le pays.

II.3.2 - Les infrastructures

- Le transport est surtout un problème de distance car le réseau routier, en particulier la route bitumée qui rejoint Sérédou à Conakry permet un accès facile en toute saison. Seul le tronçon Sérédou-Nzérékoré, piste en mauvais état avec un bac à traverser, est un obstacle pour desservir cette dernière ville. Des projets de réhabilitation de cette piste en route bitumée sont en cours.
- L'énergie électrique est tributaire de groupes électrogènes pour les unités autonomes, tandis que les menuisiers de Conakry possédant des machines sont raccordés au réseau. Les pannes et interruptions prolongées de courant dans la journée les amènent parfois à travailler la nuit.

II.3.3 - Les moyens de formation

- La carence de formation constitue un handicap majeur. Il existe théoriquement des C.F.P. (Centres de Formation Professionnelle) mais il apparaît qu'ils sont handicapés par :
 - . le manque de matière première, donc pas de travaux pratiques
 - . l'absence d'équipements
 - . le manque de formateurs déjà adaptés aux nouvelles techniques.

II.3.4 - Le cadre institutionnel

La filière bois est sous la tutelle de l'Office Guinéen du Bois, qui relève du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. En 1986, dans le cadre du Plan d'Action Forestier Tropical, géré par la F.A.O., une politique forestière nationale a été adoptée. Elle oriente actuellement les grandes options du développement du secteur forestier notamment celles concernant la filière bois qui a besoin aujourd'hui d'appui financier de la part des bailleurs de fonds.

II.4 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic approfondi de la filière bois a conduit aux constats suivants :

- les unités de sciage sont obsolètes et partiellement réhabilitables après expertise
- les scieurs de long opèrent sans contrôle et débitent des madriers dans des conditions précaires avec un mauvais rendement matière
- la qualité des sciages est très insuffisante
- les moyens de production existants ne peuvent répondre aux consommations prévisionnelles de bois d'oeuvre
- la production de meubles, quoique abondante, est le plus souvent de qualité médiocre, et relève généralement du secteur informel

- la carbonisation du bois est faite de façon ancestrale avec un rendement très faible et très probablement inférieur à 15 %. Ce rendement pourrait être amélioré pour atteindre 20 à 25 % et jusqu'à 30 % en appliquant la méthode Casamance.
- la consommation de bois de feu tend à dépasser les possibilités de régénération ligneuse dans les zones proches de Conakry, l'amélioration du rendement à la carbonisation étant une nécessité vitale pour la population.

Au delà de ces constats qui semblent accorder une faible place aux potentialités de transformation du bois, il importe de distinguer les deux composantes de la filière auxquelles devront satisfaire les objectifs de développement :

- . l'activité artisanale qui dispose de matériels rudimentaires et de faibles moyens financiers est la plus apte à exploiter et valoriser les ressources forestières dispersées (bois villageois, plantations familiales ou communautaires, concessions) : son organisation et sa gestion sont décentralisées et déconcentrées pour se trouver proches de la ressource et des consommateurs. Elle peut conserver son rôle essentiel d'approvisionnement, très souple et à coût modeste, de la majorité de la population à revenus limités et contribuer au développement social en créant de nombreux emplois dans le secteur informel.
- . l'activité semi-industrielle et nationale, composée d'exploitants professionnels, d'entreprises de première (scieries, charbonniers) et de seconde (menuiseries) transformation, de transporteurs et de négociants, est en mesure d'exploiter et valoriser rationnellement les ressources forestières concentrées et semi-concentrées (d'au moins 500 hectares) et dans les plantations industrielles : le suivi et le contrôle de cette activité doivent être organisés par professions afin que les Administrations aient des interlocuteurs représentatifs. C'est à cette condition que les performances techniques et économiques pourront être améliorées.

Par sa professionnalisation, son organisation et la formation de ses acteurs - en ayant en vue par assimilation les performances des grands pays producteurs de bois, tenant compte des ressources exploitables disponibles - cette activité peut contribuer plus efficacement que maintenant à la satisfaction des besoins nationaux et au développement économique du pays.

III - L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Les enseignements tirés du diagnostic font apparaître que, face à des ressources forestières importantes mais dispersées, coexistent une exploitation peu rationnelle, une transformation moyenne et des pertes à la transformation tandis que les besoins augmentent. Sans doute inférieures aux espérances, les potentialités de la Guinée soumises à une gestion rationnelle et durable doivent néanmoins être en mesure de constituer les bases d'une filière structurée.

Il s'agit de rechercher les objectifs de développement de la filière de nature à pallier les insuffisances les plus significatives telles que le diagnostic les a mises en évidence et à satisfaire aux objectifs de l'Etat tout en allant dans le sens des préoccupations des entrepreneurs qui sont pour l'essentiel de développer leur activité et leur profit.

III.1 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La GUINEE dispose d'un potentiel intéressant à valoriser mais en centrant son exploitation sur la demande du marché national. Les objectifs proposés dont il conviendra de vérifier l'aspect opérationnel, obéissent à cette orientation générale.

Valorisation des ressources forestières

La mise en place d'un plan de valorisation des ressources existantes et potentielles doit permettre :

- de réduire le processus de déforestation des forêts et des savanes tout en permettant, aux meilleures conditions possibles, la satisfaction des besoins en énergie des ménages,
- d'augmenter les ressources par le reboisement, la sylviculture naturelle et le classement de nouveaux boisements,
- de développer les actions d'aménagement forestier tant au niveau des plantations qu'au niveau des forêts naturelles
- d'utiliser ces dernières actions pour la mise en oeuvre d'un programme de formation et de vulgarisation et la mise en place de recherches appliquées (exploitation forestière de façon rationnelle pour revaloriser la filière).

Développement et amélioration de la première transformation

Cet objectif doit viser à :

- satisfaire les besoins locaux et nationaux qui sont loin d'être couverts à ce jour,
- améliorer la qualité et la présentation des produits tant pour en faciliter le transport que pour satisfaire plus précisément à la demande,

- adapter l'implantation de l'outil de production à la localisation et à la disponibilité des ressources.
- organiser les acteurs de la filière et structurer les professions représentées.

Développement et amélioration de la seconde transformation

Cet objectif doit viser à :

- intégrer les étapes de transformation de la filière tout en favorisant leur diversification
- substituer la production locale aux importations de produits élaborés,
- satisfaire à la fois les besoins locaux par la fabrication artisanale de produits courants et les besoins nationaux par la fabrication en série de produits courants
- fournir à la filière un savoir-faire et un cadre normatif
- susciter le développement technologique de la filière.
- préparer la GUINEE à affronter le développement du marché sous-régional à l'horizon 2000 et plus.

III.2 - LES VARIABLES D'ACTION

Cette étape consiste à identifier les points sur lesquels il est possible d'agir facilement pour atteindre les objectifs définis plus haut et ainsi de préciser les actions qui seront opérationnelles.

III.2.1 - Gestion des ressources forestières

Dans le cadre du développement de la filière et de ses capacités à fournir une matière première aux activités de transformation tout en satisfaisant aux besoins en bois de feu et de service, il importe d'adapter les actions aux objectifs d'exploitation et de valorisation des ressources forestières :

- Mettre en oeuvre un plan de reboisement

La délimitation, le classement et l'aménagement de 150 000 ha de forêt sont en cours dans le cadre du projet de gestion des ressources forestières. Il y aura lieu de procéder à un programme de reboisement, sur la base de 2 000 ha/an, comprenant à la fois des boisements de production rapide (bois de feu, bois d'oeuvre), l'agro-foresterie et la production de fourrage.

- Etablir un plan d'aménagement forestier

Ce dernier couvrira deux domaines :

- . l'aménagement des plantations : sur les 15 000 ha de plantations retenues généralement pour la GUINEE, 450 ha seulement bénéficient d'un plan d'aménagement dont l'exécution est en cours (pins de Dalaba).
 - . l'aménagement des forêts naturelles : au-delà du diagnostic de l'état des ressources avec une synthèse par région naturelle et l'établissement du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove Guinéenne, il s'agit à court terme de dresser le plan d'aménagement des deux principaux massifs de la Guinée Forestière : les forêts classées de Ziama (100 000 ha) et de Diecke (60 000 ha).
- Valoriser les ressources forestières dispersées

L'activité artisanale destinée à satisfaire les besoins domestiques locaux tant en bois de feu et de service qu'en bois de construction et de meubles est la plus apte à exploiter et valoriser les ressources forestières dispersées. Son organisation et son suivi doivent être décentralisés et déconcentrés pour se trouver proches de la ressource et du marché.

Il s'agit d'apporter un appui technique auprès des collectivités locales à travers les services forestiers préfectoraux.

- Valoriser les ressources forestières concentrées et semi-concentrées

Composée d'exploitants forestiers professionnels et destinée à satisfaire les besoins importants, régionaux ou nationaux, des habitants des grandes villes et ceux des entreprises de construction, cette activité est la seule à pouvoir exploiter et valoriser rationnellement les ressources concentrées et semi-concentrées (arbres bien conformés, exploitables dans les massifs forestiers et dans les plantations industrielles).

Il s'agit d'organiser les opérateurs par professions (syndicats, associations, ...) afin que l'Office Guinéen du Bois et les Administrations concernées aient des interlocuteurs représentatifs.

III.2.2 - Développement des moyens de transformation

Trois facteurs doivent être pris en compte pour définir cette variable d'actions : le niveau de transformation, la localisation, le choix des produits, étant entendu que le marché national est le premier visé. Les actions préconisées doivent contribuer à :

- développer et améliorer la première transformation

Les produits de lère transformation sont à orienter vers le marché intérieur qui n'est pas saturé tant au niveau local que national

- . au niveau artisanal, il s'agit de satisfaire les besoins individuels pour une population dispersée et au pouvoir d'achat limité : les produits assez disparates, non standardisés et peu finis doivent être le moins coûteux

possible et disponibles près des lieux d'habitat ou de marché de cette clientèle. A ce niveau, les artisans doivent bénéficier d'un appui technique.

- . au niveau semi-industriel, il s'agit de couvrir les besoins d'une clientèle concentrée, au pouvoir d'achat plus important : les produits présentés en lots homogènes ou standardisés supportent le coût du transport entre les lieux de production et de consommation.

Si la première catégorie, composée essentiellement de scieurs de long travaillant à la scie passe-partout et de petits commerçants et artisans installés dans les villages et bourgs ruraux, verra son activité confortée par des dispositions administratives (agrément, contrôle et suivi) ou techniques (appui aux collectivités, ...) la seconde catégorie implique un programme d'actions volontaristes portant sur :

- . l'augmentation des capacités de sciage afin de couvrir les besoins nationaux et locaux : de petites unités de type mobile pour l'exploitation des massifs dispersés qui pourront être installées à court terme avant d'envisager une importante unité de sciage pour l'exploitation des massifs concentrés (réhabilitation/extension ou création)
 - . l'amélioration des moyens d'exploitation et de transport des grumes pour un meilleur approvisionnement des scieries et un abaissement du prix de revient
 - . la valorisation des madriers actuellement resciés dans de mauvaises conditions par les menuisiers sur des scies circulaires à table
 - . la valorisation du bois brut non raboté par la fabrication de palettes qui pourraient être destinées notamment au transport et à l'exportation des fruits et légumes
- développer et améliorer la seconde transformation

Il s'agit également de satisfaire les besoins nationaux en substituant la production locale aux importations de produits élaborés et, pour cela, d'améliorer la qualité et la présentation des produits.

Dans ce domaine également, il y a lieu de distinguer :

- . le cadre artisanal où les besoins du marché se satisfont de produits non standardisés, peu finis et peu coûteux : l'objectif est de fédérer ces acteurs du secteur informel (le plus souvent disséminés) par petits groupes, de les encadrer, de les former et de les aider à investir de manière à leur permettre d'accroître de façon significative leur productivité et la qualité des produits fabriqués
 - . le cadre semi-industriel ou industriel où la mise en fabrication de séries relativement importantes de produits simples destinés à la consommation guinéenne (meublerie, menuiserie, éléments de charpente, ...).
- D'autres besoins satisfaits avec des matériaux différents ou grâce à des importations pourraient également faire l'objet de fabrications locales : mobilier d'administrations, d'écoles, d'hôpitaux, d'immeubles de moyen standing pour lesquels existe un marché très important dans les prochaines années.

Dans le même temps, il convient d'utiliser les bois les plus adaptés et les moins chers possibles pour ce type de fabrication de manière à abaisser au maximum les coûts (nécessité de recherche et de promotion d'essences pas ou peu connues).

Ces objectifs impliquent la mise en place de moyens de formation et d'assistance qui auront, en outre, pour objet de susciter auprès des menuisiers le goût du beau et de l'ouvrage bien fait avec effet d'entraînement sur les autres professions.

III.2.3 - Organisation de la filière et de son environnement

La filière est composée aujourd'hui de nombreux intervenants dont la dispersion professionnelle et géographique constitue un obstacle à son développement. Cet objectif doit viser à :

- mieux connaître les différentes professions

Actuellement un certain nombre d'entre elles qui fournissent la plus grande partie du marché (local ou national) ne sont pas recensées : cela concerne essentiellement les scieurs de long et les charbonniers qui doivent faire l'objet d'un recensement.

- structurer et contrôler la filière

Toutes les professions doivent être intégrées dans la structure existante, l'OGUIB, lequel devra être en mesure de suivre avec exactitude les volumes de bois débités. A cela s'ajoute la nécessité d'un contrôle des compétences (notamment des scieurs de long) assorti d'une formation complémentaire sur le tas de nature à améliorer les conditions de travail, la qualité des sciages et le rendement matières, très en dessous des normes acceptables.

- adapter la fiscalité forestière

Il convient de modifier profondément la fiscalité actuelle en substituant à la seule valeur fiscale actuelle du bois une valeur commerciale et marchande dont le produit doit revenir au propriétaire ou au gestionnaire de la forêt productrice.

- maintenir les possibilités d'importation de bois (dans un premier temps)

Cette disposition a pour objet de ne pas pénaliser le marché de la demande de bois pendant la réorganisation de la filière

- maintenir l'interdiction d'exportation des grumes

La Guinée n'ayant plus les ressources forestières suffisantes pour devenir un pays exportateur de bois et gagner ainsi des devises doit maintenir très fermement l'interdiction d'exportation de bois en grumes. Cette interdiction ne concerne pas le bois transformé.

III.3 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La stratégie consiste, rappelons-le, en un ensemble organisé d'objectifs associés aux moyens correspondants spécifiés en termes d'acteurs et, si possible, de coûts.

On a mis en évidence plus haut les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre : les actions les plus approfondies ayant été progressivement choisies après avoir éliminé les actions moins performantes, la stratégie proposée sera proche de la stratégie optimum par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel devrait évoluer la filière au cours des prochaines années.

On trouvera ci-après, sous forme synthétique, la stratégie qui se déduit des analyses précédentes.

Le premier tableau présente :

- . en colonne, l'ensemble des moyens considérés eu égard aux objectifs retenus
- . par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- . à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre.

Le tableau met en évidence les actions à entreprendre chaque année, les premières apparaissant dans chaque colonne étant les plus importantes à réussir.

Le second tableau fait apparaître, mentionnées en gras, la ou les phases où la réalisation de la variable d'action considérée commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filière.

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'aménagement forestier	Inventaire forestier Etablissement Plan aménagement Forestier	MARA DNFC	Plan Mesures d'accom- pagnement: protection, reboisement	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA
Developper, améliorer première transformation Projet N'ZEREKORE ou nouveau projet	1-privatisation ou 2-nouveau projet études localisation	MICA MARA	Etude de faisabilité	MARA OGUIB	Rech partenaires Etudes techniques	OGUIB CCIAG IND *	Mise en place projet	IND	Suivi contrôle	
Developper, améliorer première transformation Creation de petites scieries mobiles	1- Expertise petites scieries existantes 2-Etude projet scierie mobile étude localisation	OGUIB *	Mise en oeuvre projet 1	*	Mise en oeuvre projet 2	IND	Mise en oeuvre projet 3	IND		
Developper, améliorer deuxième transformation Appui technique auprès du secteur artisanal	Recensement des acteurs	MARA OGUIB	Mise en oeuvre d'une politique d'encadrement	MARA *	Suivi ,contrôle	MARA	Suivi ,contrôle	MARA		
Developper, améliorer deuxième transformation Mise en place de normes	Délimitation de normes	OGUIB INM	Publication	OGUIB MICA INM	Suivi ,contrôle	OGUIB	Suivi ,contrôle	OGUIB		
Valorisation des chutes de sciage		OGUIB	Etude de marche Etude de localisation faisabilité	OGUIB *	Recherche partenaires	CCIAG	Mise en place projet	IND		
Installation d'un centre de débit	Etude de faisabilité Recherche partenaires	OGUIB	Mise en oeuvre	OGUIB MARA						
Production de charbon de bois	Organisation de stages de formation Action de promotion	F MARA *	Vulgarisation de la formation	F MARA *	Vulgarisation de la formation	F *	Suivi ,contrôle	OGUIB	Suivi ,contrôle	OGUIB
Etude du transport des grumes	Choix des zones concernées	OGUIB *	Etudes de faisabilité	OGUIB *	Mise en oeuvre	IND				
Structurer les professions de Scieurs de long et Charbonniers	Recensements Creation de statuts	MARA OGUIB	Programmes de formation	F OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB
Création d'un centre Pilote de formation, promotion	Etude de définition	OGUIB	Etudes techniques Montage financier	OGUIB	Mise en oeuvre	OGUIB				

MARA : Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales

MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

OGUIB : Office Guinéen du Bois

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

F : Formation

* : Assistance technique

DNFC : Direction Nationale des Forêts et de la Classe

IND : Industriels

INM : Institut de Normalisation

et de Métrologie

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'aménagement forestier	Inventaire forestier Etablissement Plan aménagement Forestier	MARA DNFC	Plan Mesures d'accom- pagnement: protection, reboisement	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA	Mise en oeuvre Contrôle	MARA
Developper, ameliorer première transformation Projet N'ZEREKORE ou nouveau projet	1-privatisation ou 2-nouveau projet études localisation	MICA MARA	Etude technique et Etude de faisabilité	MARA OGUIB	Rech partenaires Etudes techniques	OGUIB CCIAG IND *	Mise en oeuvre projet	IND	Suivi contrôle	
Developper, ameliorer première transformation Creation de petites scieries mobiles	1- Expertise petites scieries existantes 2-Etude projet scierie mobile étude localisation	OGUIB * OGUIB	Mise en oeuvre projet 1	* OGUIB	Mise en oeuvre projet 2	IND	Mise en oeuvre projet 3	IND		
Developper, améliorer deuxième transformation Appui technique auprès du secteur artisanal	Recensement des acteurs	MARA OGUIB	Mise en oeuvre d'une politique d'encadrement	MARA *	Suivi , contrôle	MARA	Suivi , contrôle	MARA		
Developper, améliorer deuxième transformation Mise en place de normes	Définition de normes	OGUIB INM	Publication	OGUIB MICA INM	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB		
Valorisation des chutes de sciage		OGUIB	Etude de marché Etude de localisation faisabilité	OGUIB *	Recherche partenaires	CCIAG	Mise en place projet	IND		
Installation d'un centre de débit Production de charbon de bois	Etude de faisabilité Organisation de stages de formation Action de promotion	OGUIB F MARA *	Mise en oeuvre Vulgarisation de la formation	OGUIB MARA F MARA *	Vulgarisation de la formation	F *	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB
Etude du transport des grumes	Choix des zones concernées	OGUIB *	Etudes de faisabilité	OGUIB *	Mise en oeuvre	IND				
Structurer les professions de Sciurs de long et Charbonniers	Recensements Creation de statuts	MARA OGUIB	Programmes de formation	OGUIB F	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB	Suivi , contrôle	OGUIB
Création d'un centre Pilote de formation, promotion	Etude de définition	OGUIB	Etudes techniques Montage financier	OGUIB	Mise en oeuvre	OGHIB				

MARA : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
OGUIB : Office Guinéen du Bois

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
F : Formation
* : Assistance technique
DNFC : Direction Nationale de Forêts et de la Chasse

IND : Industriels
INM : Institut de Normalisation
et de Métrologie

IV - LE PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue. Le Groupe Stratégique s'est prononcé sur les actions à mettre en oeuvre. Elles comportent : des opportunités d'investissement, des actions d'organisation, des actions d'accompagnement.

IV.1 - INSTALLATION D'UNE SCIERIE MECANIQUE DE 10 A 15 000 M³/AN

Le choix devra être fait ultérieurement entre la réhabilitation et l'extension de l'unité existante de N'Zérékoré (en cours de privatisation) et la création d'une nouvelle scierie.

Ne sachant dans quelle mesure l'unité de N'Zérékoré fera l'objet d'une réhabilitation et extension, et tout chiffrage de réhabilitation nécessitant une expertise technique approfondie, il a semblé opportun d'évaluer la création d'une nouvelle scierie.

Cette scierie produira des planches répondant aux normes qui seront établies pour l'industrie du bois en Guinée.

IV.1.1. - Justification

Si la GUINEE veut conserver son patrimoine forestier, elle devra utiliser ce dernier de façon rationnelle, en valorisant les produits locaux et nationaux. L'unité sera donc destinée à la satisfaction des besoins du marché guinéen et notamment du grand centre consommateur de Conakry.

La consommation nationale guinéenne de sciages est estimée à 50 000 M³ en 1990 provenant des origines suivantes :

- scieries	=	7 500 M ³
- scieries de Long	=	40 000 M ³
- importations	=	2 500 M ³

Les besoins du marché à l'horizon 2 000 sont estimés devoir se situer entre 59 000 M³ et 62 000 M³.

Si l'on estime que les importations se maintiendront à 3 000 M³/an et que la production des scieurs de long pourra évoluer entre 40 000 m³ (actuel) et 30 000 m³ (envisagé), la production des scieries devra être comprise entre 16 000 ou 29 000 M³ (selon le niveau de production des scieurs de long) en l'an 2000.

Cette capacité pourra être satisfaite par une scierie de capacité importante (10 à 15 000 M³/an de sciages) et 3 petites scieries mobiles (2 à 3 000 M³/an de sciages).

Les scieurs de long seront les principaux concurrents des scieries mécaniques surtout si la profession se structure et améliore la qualité de sa production : la qualité des produits et l'organisation de la commercialisation joueront un rôle primordial.

IV.1.2 - Présentation du projet

Localisation

Si l'unité de N'Zerekore ne fait pas l'objet d'une réhabilitation-extension la nouvelle unité sera localisée en Guinée Forestière : la proximité de la forêt dense (600 000 ha) et la disponibilité d'essences répondant aux besoins justifient ce choix.

Capacité annuelle de production

La capacité annuelle de production sera fonction du nombre d'heures de travail et évoluera entre 10 et 15 000 M³ de sciages par an.

Procédé de fabrication

Le process est classique : après classification des grumes sur le parc à grumes et écorçage, la grume est amenée sur une chaîne mobile tractée où elle est découpée en planches selon les dimensions souhaitées avec délignage et mise à longueur.

Il s'agit d'un process semi-automatique ne nécessitant pas une main d'oeuvre très qualifiée.

Les équipements

L'installation comprend principalement :

- un parc à grumes avec portique de manutention
- un poste d'écorçage
- une chaîne d'amenée des grumes dans la scierie
- une scie de tête à ruban, avec chariot de chargement
- les chaînes de transfert et d'évacuation des bois sciés
- une scie à ruban de reprise avec chaîne d'amenée et d'évacuation
- une déligneuse circulaire avec table à rouleaux à l'entrée et à la sortie
- une scie circulaire à balancier pour coupe transversale à longueur des bois sciés
- les équipements complets d'aspiration des sciures sur chacune des machines y compris silo
- le matériel de manutention
- un atelier d'affutage complet
- un parc de stockage de sciages

La puissance installée de la scierie est de 300 KVA. Il faut donc prévoir un groupe électrogène de 350 KW ou un gazogène (voir action suivante).

Le bâtiment est un hangar simple d'une surface moyenne de 1 000 m² comprenant les bureaux, l'atelier mécanique, les aires de stockage représentant 2 500 à 3 000 m².

IV.1.3 - Evaluation financière

Part devises

- Equipements	10 500 000 FF
- Pièces d'usure pour un an	500 000 FF
- Emballage, transport, frêt du port français à sous palan Conakry	990 000 FF
	<hr/>
	11 990 000 FF

Part locale

- Bâtiment 1 000 M ² à 2 200 FF/M ² (sans dallage dans l'aire de sciage)	2 200 000 FF
Groupe électrogène	1 000 000 FF
	<hr/>
	3 200 000 FF

Une étude ultérieure permettra de déterminer la possibilité de remplacer le groupe électrogène par une chaudière avec turbo alternateur. Dans la situation actuelle nous avons estimé le coût d'un groupe électrogène acheté localement.

Coût Total (valeur Février 1991)	15 190 000 FF
	ou 2 050 000 000 GNF

Cet investissement ne comprend pas les engins d'exploitation forestière. A titre indicatif, le parc à mettre en place comprendrait :

- 2 débusqueurs : bull
- 2 débardeurs : à chaîne : bull
à pneus : skider
- 1 chargeur frontal
- 2 grumiers
- tous les engins de génie civil pour créer et entretenir les voies d'accès, pistes principales et secondaires ...

Délai de réalisation

Compte tenu de la situation de la première transformation du bois en Guinée, cette unité devrait être réalisée à moyen terme.

L'effectif à prévoir est de 30 personnes.

IV.2 - CREATION DE SCIERIES MOBILES DE 2 A 3 000 M³/AN

Il existe un nombre important de petites scieries en Guinée, mais la plupart du temps leur matériel est très vétuste et nécessiterait une réhabilitation importante.

Une expertise technique de l'ensemble de ces scieries serait préalable au choix des unités qui, par leur localisation et l'état de leur équipement, pourraient valablement bénéficier d'une opération de réhabilitation.

Ainsi est-il apparu préférable de présenter un projet de petite scierie mobile pouvant se déplacer en fonction de l'état des ressources forestières.

Cette scierie produira des planches répondant aux normes qui seront établies pour l'industrie du bois en GUINEE.

IV.2.1 - Justification

Le potentiel forestier de la GUINEE qui renferme d'importantes ressources dispersées justifie la création de scieries mobiles facilitant la revalorisation de ces ressources.

Les unités seront essentiellement destinées à la satisfaction du marché guinéen et notamment des centres de consommation de proximité.

On se référera à l'action précédente pour la quantification des capacités en fonction du marché.

IV.2.2 - Présentation du projet

Localisation

Une petite unité mobile pourrait être installée dans chacune des régions suivantes : Haute Guinée, Moyenne Guinée et Guinée Maritime, sur des sites à définir à proximité des reboisements exploitables, en savane où se trouvent des espèces intéressantes pour le bois d'oeuvre, en zone de forêt claire, à proximité de centres de consommation ...

Capacité de production

La capacité annuelle de production de ces unités mobiles est de 2 000 à 3 000 m³ de sciages/an.

Procédé de fabrication

Ces petites unités mobiles sont de type rustique et ont un matériel simple et peu automatisé : la grume est fixée, c'est la scie qui se déplace. La manutention est essentiellement manuelle.

Les équipements

La scierie "mobile" ne nécessite qu'un abri relativement léger.
Des bâtiments en matériaux locaux sont suffisants, et peuvent être aisément montés par les locaux.

Les équipements comprennent :

- 1 machine de sciage = lame circulaire ou scie à bande qui se déplace (pour des scieries de petite capacité il recommandé d'utiliser la lame circulaire)
- 1 palan
- Engin de levage ou de manutention manuelle = tournebille, tireforts
- outillage mécanique d'entretien
- Equipement d'affûtage correspondant
- Groupe électrogène 100 KW ou un gazogène

N.B. : une étude technique préliminaire sur la valorisation des déchets de scierie par un gazogène devra permettre de déterminer la fiabilité d'un tel process et le coût comparatif avec une groupe électrogène

IV.2.3 - Evaluation financière

Part en devises

- Equipements	800 000 FF
- Pièces d'usure pour un an	10 000 FF
- Emballage, transport, fret	70 000 FF
	<hr/>
	880 000 FF

Part locale

- Abri	100 000 FF
- Groupe électrogène	250 000 FF
	<hr/>
	350 000 FF

Coût total (valeur Février 1991)	1 130 000 FF
	ou 166 000 GNF

Délai de réalisation

A court terme et en fonction des délais de mise en place du financement.

L'effectif à prévoir est de 10 personnes par scierie.

IV.3 - VALORISATION DES CHUTES DE SCIAGE

Présentation du projet

Lors du sciage des grumes, un certain nombre de chutes ont des dimensions permettant d'envisager une valorisation autre que la transformation en bois d'énergie (feu, charbon de bois...)

La fabrication de palettes requiert des planches en bois brut de dimensions limitées.

Actuellement, les palettes commercialisées sur le marché guinéen sont de fabrication artisanale et répondent généralement mal aux normes standard.

La création d'unités de fabrication de palettes intégrées ou accolées aux scieries permettrait la valorisation de ces chutes.

Les palettes sont produites à partir de coursons de scierie (bois courts). Les formats de palettes sont standardisés. Les plus répandues mesurent 1,20 x 0,80 m, 0,80 x 1 m et 1m x 1 m.

Délai souhaitable de réalisation

A moyen terme pour répondre à la demande qui sera générée par le redéploiement des exportations des fruits et légumes, et le développement industriel national.

IV.3.1 - Justification

Le marché visé est le marché national et notamment les lieux de consommation de proximité.

Le manque de statistiques détaillées ne permet pas de quantifier ce marché, mais il faut souligner que la faible importance de l'investissement permet d'envisager dans les premiers temps une activité ponctuelle selon la demande.

La matière première sera obtenue auprès des scieries.

IV.3.2 - Présentation du projet

Localisation

Dans un premier temps il s'agira d'implanter cette activité dans les plus grands sites de consommation afin d'éviter les transports inutiles. L'on peut citer :

Région de KINDIA-MAMOU : Région fruitière

Région de CONAKRY : Port maritime et zone de concentration d'industries

L'unité installée à Conakry pourrait fonctionner avec le centre de débit qui lui céderait les bois rebuts (présence de noeuds ou défauts d'épaisseur).

Les équipements et le process

Les équipements à prévoir sont très limités :

- une déligneuse circulaire pour mettre les bois aux sections des éléments constituant les palettes
- une tronçonneuse pendulaire pour couper à longueur les bois délignés.

L'assemblage des palettes se fait par clouage sur des gabarits avec un marteau ou un marteau pneumatique pour des séries importantes.

IV.3.3 - Estimation des investissements

Selon le matériel de clouage utilisé, les investissements à prévoir sont de 80 à 100 000 FF ou de 10 à 13,5 millions de GNF (valeur Février 1991).

IV.4 - INSTALLATION D'UN CENTRE DE DEBIT

Actuellement la majeure partie des madriers qui sont commercialisés à Conakry sont resciés dans des conditions difficiles par les menuisiers sur des scies circulaires à table, non prévues pour cette opération. La création d'un centre de débit à Conakry permettrait aux menuisiers d'acheter des planches directement adaptées à leurs besoins et ce, avec une meilleure finition.

Ce centre fournira des débits à dimension.

Délai souhaitable de réalisation

Un tel centre peut être très rapidement installé à Conakry compte tenu de l'importance des consommations de sciages.

IV.4.1 - Justification

Le marché visé est celui des menuisiers à Conakry. La présence d'un tel centre de débit permettra en outre de mettre plus rapidement en application les normes qui devront être établies pour les sciages.

IV.4.2 - Présentation du projet

Localisation

Le centre de débit pourrait être installé à proximité du principal centre de commercialisation du bois.

Equipement

Le principal équipement d'un tel centre est une scie à ruban. La scie à ruban de l'unité SONFONIA, aujourd'hui inutilisée pourrait être revendue en l'état à ce centre de débit.

Les équipements complémentaires suivants sont à prévoir :

- 1 palan
- 1 triqueballe (manutention manuelle)
- 1 petite machine d'affûtage.

L'estimation de la scie à ruban devra être faite sur les bases techniques et comptables.

IV.4.3 - Evaluation financière

Les équipements complémentaires sont estimés à 50 000 FF ou 6 750 000 GNF.

Un bâtiment couvert de 100 m² est estimé à 200 000 FF ou 27 000 000 GNF.
Ces évaluations sont des valeurs Février 1991.

IV.5 - LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS SELON LA METHODE CASAMANCE

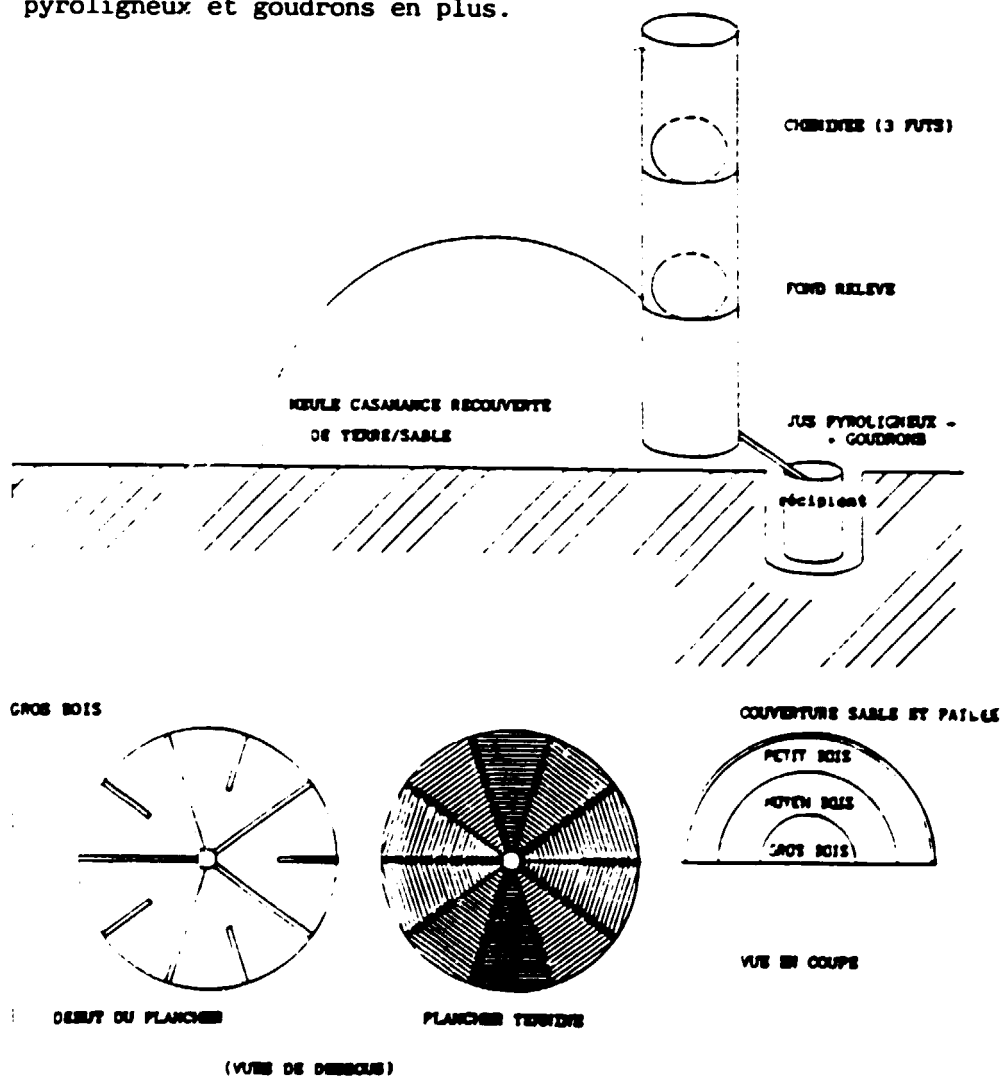
La meule en terre traditionnelle pour produire du charbon de bois encore utilisé en Guinée et aussi dans d'autres pays d'Afrique a un rendement à la carbonisation qui se tient entre 10 et 15%.

La meule casamance est une meule traditionnelle améliorée munie d'un plancher et d'une cheminée. Le plancher est fourni de bois disposé radialement sur le sol et sur lesquels sont placés circulairement des petits bois, ce qui assure une bonne circulation de l'air.

La cheminée métallique est fabriquée avec trois fûts de récupération soudés ensemble bout à bout, tandis que les fonds des fûts sont partiellement ouverts sur 20 cm environ pour permettre aux gaz chauds de se refroidir et de se condenser sous forme d'acide pyroligneux et de goudrons. Ces produits sont récupérés en pratiquant une petite ouverture en bas de la cheminée.

On récupère ainsi environ 3 litres de produit par stère de bois qui peuvent remplacer la créosote et servir au traitement des porteaux, piquets de clôture, et autres bois de construction à protéger dans l'habitat, etc...

Normalement, la méthode casamance permet d'obtenir des rendements de l'ordre de 20 % (théoriquement jusqu'à 25 % et même 30 %). C'est à dire un rendement pratiquement doublé par rapport à la méthode traditionnelle, avec les jus pyroligneux et goudrons en plus.



Le plancher joue un rôle très important parce qu'il assure l'aération de la meule.

Les gros bois sont placés en bas, puis les moyens et enfin les plus petits qui recouvrent la meule laquelle est ensuite recouverte d'herbe, de feuille, puis de sable ou terre.

La cheminée est placée en sens contraire de la direction du vent.

L'allumage se fait par le trou central en y jetant des braises. Après s'être assuré que le feu est pris, après 15 ou 30 minutes, on rebouche le trou central. On fait alors des trous que l'on contrôle autour de la meule, mais pas à côté de la cheminée (ce qui réduirait le tirage).

Au fur et à mesure de la carbonisation, la meule s'effondre. Si des trous apparaissent, il faut immédiatement les boucher avec des herbes et du sable.

La dimension des meules peut être très variable :

- rayon de 1 à 2 mètres : pour 5 à 12 stères de bois
- rayon de 2,5 à 3 mètres : pour 20 à 30 stères
- rayon de 5 mètres : pour 50 stères

Il est important de surveiller la carbonisation du début jusqu'à la fin.

Durée d'un cycle de carbonisation :

La phase de carbonisation dure environ 3 à 7 jours. Avec la préparation des bois avant et les travaux après et la mise en sac, il faut prévoir environ 15 jours.

Programme de formation :

Il faut prévoir 2 cycles soit 15 jours x 2 pour s'assurer de la bonne maîtrise du processus, le second cycle étant conduit par les charbonniers sous la surveillance du formateur.

IV.6 - CHOIX D'UN ENGIN POUR TRANSPORTER LES GRUMES ENTRE FORET ET SCIERIE

IV.6.1 - Paramètres à prendre en compte

- les volumes de grumes à transporter annuellement
- la distance entre la scierie et l'exploitation forestière et l'état éventuel de la route
- la régularité des trajets et les circuits empruntés (cas du regroupement du transport des grumes en provenance de plusieurs exploitations et devant desservir plusieurs scieries).

IV.6.2 - Exemple pour un grumier

Pour un chargement de 20 à 30 m³ minimum et une distance parcourue moyenne de 100 km/jour au minimum pour amortir le véhicule :

Distance à parcourir	Trajet effectué aller et retour	Volume minimum transporté
pour 75 km	150 km	14 - 20 m ³ /j
pour 50 km	100 km	20 - 30 m ³ /j
pour 25 km	50 km	40 - 60 m ³ /j
pour 12,5 km	25 km	80 - 120 m ³ /j

Si les trajets sont dispersés et les distances peu importantes (moins de 30 km par exemple) on aura intérêt à envisager l'emploi d'un ou plusieurs tracteurs agricoles tractant une remorque ou des essieux sur roues recevant ces grumes (1 à 3 grumes par chargement, soit 2 à 5 m³ par exemple).

La production de grumes par les petites scieries existantes étant faible, l'achat d'un grumier n'est envisageable que dans le cadre d'un groupement d'exploitants ou d'un chantier plus important.

IV.7 - RECOMMANDATIONS LIEES A LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

La stratégie et le programme d'action retenus supposent qu'un certain nombre de dispositions accompagnent leur réalisation, les recommandations suivantes peuvent être faites :

- Accélérer la mise en place d'une normalisation des produits industriels compatibles avec les normes internationales existantes.
- Mettre en place un système d'incitation à l'utilisation adéquate des espèces exploitées.
- Structurer et former la profession de charbonnier : donner des agréments et les fixer dans une zone spécifique pour pouvoir les orienter, la zone de coupe étant définie par les Eaux et Forêts.
- Mettre en place un dispositif d'encouragement à la modernisation et au rééquipement des industries existantes en leur accordant, par exemple, les mêmes avantages qu'aux industries nouvelles.
- Encourager la constitution d'organisations professionnelles capables de dynamiser le secteur des industries du bois.
- Promouvoir la transformation des déchets en forêt par la fabrication de charbon de bois et pyrolyse de bois après les études appropriées sur les choix technologiques et l'organisation de la commercialisation.
- Rechercher les moyens d'amélioration du secteur artisanal de l'ameublement (organisation et méthodes de travail).
- Stimuler la formation dans les entreprises, en particulier par des stages et une formation adéquate sur le tas.
- Former les scieurs de long, les artisans et les entrepreneurs nationaux dans les techniques du bois et la gestion d'entreprises.

IV.8 - MESURE PRIORITAIRE N° 1 : MISE EN PLACE D'UN CENTRE PILOTE DE FORMATION ET DE PRODUCTION :

L'une des insuffisances majeures de la filière "BOIS" est le manque de qualification du personnel : un besoin de formation apparaît tant au niveau des techniques et des méthodes que de la gestion.

IV.8.1 - Justification

Les enseignements tirés du diagnostic approfondi ont mis en évidence :

- la qualité médiocre des sciages
- le contrôle déficient et la précarité des opérations de débit
- la faiblesse de niveau du rendement matière
- la non-valorisation des chutes
- le rendement à la carbonisation très insuffisant
- la conception et l'esthétique des produits de seconde transformation.

Le programme d'actions préconisé plus haut ne peut être mis en oeuvre sans être accompagné de mesures déterminantes en matière de formation et de promotion : c'est le cas notamment des projets visant à améliorer les différentes étapes de transformation : sciage, débitage, menuiserie (artisanale ou semi-industrielle) ainsi que des actions (assistance technique ou investissement) portant sur l'amélioration des rendements et des valorisations, sur la structuration des professions, ...

L'ensemble de ces projets et appuis impliquent une action concertée en faveur de la formation et de la promotion et conçue dans un cadre institutionnel défini.

IV.8.2 - Effets attendus

De la mise en place du centre pilote on peut attendre les effets suivants :

- fournir à la filière un savoir-faire et un cadre normatif
- contribuer à la structuration de la profession aux différentes étapes de la transformation
- initier les futurs opérateurs et développer le goût du travail bien conçu et bien fait (choix des essences, respect des normes, présentation, ...)
- développer le sens pédagogique et communicatif
- préparer la constitution d'un "club de qualité"

IV.8.3 - Présentation

Le projet de mise en place d'un centre pilote de formation et de promotion doit s'inscrire dans les structures existantes pour lesquelles deux constats préalables doivent être faits :

- Parmi les six professions existantes au niveau de la filière (scieurs, revendeurs, menuisiers, artisans, charbonniers et transporteurs-revendeurs), seule la profession de menuisier bénéficie actuellement d'une formation structurée (écoles professionnelles) ou non structurée (apprentissage sur le tas), les cinq autres professions sont acquises par

la "routine" auprès de parents et amis ou par suite d'initiative personnelle.

- Il existe à ce jour 13 centres de formation professionnelle au niveau de la seconde transformation et localisés dans les préfectures suivantes : Conakry, Fria, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kissidougou, Guekédou, Kankan, N'Zerekore. Sur la base de 15 élèves par centre, on peut estimer que les centres existants forment annuellement 195 élèves qui, le plus souvent par manque de débouchés, restent sans emploi jusqu'à "perdre la main".

Il convient d'ajouter qu'il existe en GUINEE une loi sur la Formation Professionnelle continue et l'apprentissage et que toute création de centre de formation doit rentrer dans l'application de cette loi.

Sur la définition du Centre Pilote, le Groupe Stratégique a opté pour les caractéristiques suivantes :

- Orientations du centre :
 - . être un centre d'appui aux activités de la filière "BOIS"
 - . assurer la formation et la qualification des professionnels du bois
 - . assurer la promotion du bois et de ses dérivés
 - . mettre à la disposition des professionnels les meilleures méthodes de traitement et de travail du bois
 - . initier les professionnels du bois aux différentes techniques d'utilisation et d'entretien de l'outil de production
- Matières enseignées : calcul professionnel, dessin technique, technologie, gestion des P.M.E., travaux pratiques
- Corps professoral : constitué en priorité de vacataires rompus à la profession et possédant une grande expérience
- Recrutement : soit des élèves sortant des Centres de Formation Professionnelle à la recherche d'un premier emploi, soit des ouvriers et maîtres-artisans. Dans le premier cas, ils pourront être recrutés sur concours, dans le second cas, sur titres.
Les professeurs seront recrutés parmi les professionnels de la filière et parmi les cadre du M.E.F.
- Cadre juridique : établissement public à caractère industriel et éducatif, doté de la personnalité morale et de la tutelle financière. Son objet sera de développer le transfert de technologie au niveau de toutes les professions de la filière par la formation et le perfectionnement et de promouvoir les différentes possibilités d'utilisation des essences forestières.
- Sources de financement : les ressources du centre peuvent être constituées par les Subventions de l'Etat, les Fonds produits par les cessions de services fournis aux différents clients, les subventions des entreprises de la filière, la subvention éventuelle de l'ONFPP, ...
Dans un premier temps, les stagiaires peuvent bénéficier d'une formation gratuite incitatrice.

- Conditions techniques et humaines :

- . capacité d'accueil : le centre pourrait recruter un minimum de 15 stagiaires pour une durée de formation de 2 à 6 mois selon la cible concernée
- . matériel de formation : il pourrait être constitué de modèles adaptés aux contraintes du milieu, non sophistiqués mais pouvant refléter une technologie non reprochable
- . encadrement : la présence d'une assistance technique serait souhaitable pour le lancement du centre jusqu'à sa vitesse de croisière
- . ouverture à auditeurs extérieurs : les maîtres-artisans, maîtres d'apprentissage pourraient venir se réimprégner pour être initiés au respect des normes et développer leur sens pédagogique et communicatif

- Choix de la localisation : bien qu'initialement le choix du site pour accueillir ce centre se soit porté sur Sérédou, il est apparu opportun aux membres du Groupe Stratégique de prendre en compte deux critères, d'une part la distinction entre la formation liée à la production et à la première transformation, d'autre part les installations existantes et disponibles (pour des raisons budgétaires).

Le Groupe Stratégique s'est prononcé sur deux localisations :

- . à Sérédou : le centre de 1^{ère} transformation qui dispose d'équipements et d'une scierie à proximité. La formation et le perfectionnement porteront notamment sur la connaissance des essences, la recherche, le séchage, la valorisation des chutes et la promotion
- . à Conakry (Matoto) : le centre de 2^{ème} transformation qui dispose d'un matériel en bon état et d'une menuiserie complète et sera davantage orienté vers les techniques de travail du bois, les calculs et dessins, la technologie et la gestion.

IV.8.4 - Mise en oeuvre

- La mise en oeuvre du projet et son suivi appartiennent à l'Office Guinéen du Bois qui devra intervenir en concertation avec les autres Ministères ou Organismes exerçant leur tutelle sur les activités de la filière ou sur le domaine de la formation. On peut citer notamment :

- . le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- . le Ministère de l'Education Nationale
- . la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Guinée
- . l'ONFPP

- Trois phases sont à prévoir :

1^{ère} année : étude de définition des deux projets à engager par l'OGUIB avec assistance technique extérieur

2ème année : études techniques et montage financier (coopération internationale)

3ème année : mise en oeuvre du projet et recrutement des premières promotions.

- Parallèlement à la première phase, il appartiendra à l'OGUIB, dans le cadre du Groupe Stratégique, d'organiser la concertation avec les utilisateurs potentiels des centres de Sérédou et Matoto (entreprises, artisans, encadrement, professeurs, ...) afin de préciser les besoins (type et niveau des cours, durée de la formation par catégorie, ...) et d'identifier les moyens qui peuvent être rassemblés pour assurer le financement du projet. Des contacts seront engagés également avec les organismes de financement et de développement pour la fourniture de l'expertise et de l'assistance technique ainsi que l'acquisition et/ou la rénovation du matériel de formation.

Le résultat des études préalables et les recommandations devront être soumises à l'appréciation de l'Office National chargé de la formation professionnelle et du perfectionnement.

19475

(5 of 6)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 5 - FILIERE CORPS GRAS

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE CORPS GRAS

SOMMAIRE

I	- LA CONFIGURATION	1
I.1	- Le cadre général	1
I.2	- Les activités	2
I.3	- Les acteurs	2
I.4	- Schéma d'organisation de la filière	5
II	- LE DIAGNOSTIC	6
II.1	- La structure de l'offre	6
II.1.1	- Les ressources (existant et potentiel)	6
II.1.2	- Les coûts	7
II.1.3	- La technologie	8
II.1.4	- Les atouts et les contraintes	9
II.2	- La structure de la demande	9
II.2.1	- Le marché guinéen	10
II.2.2	- Le marché sous-régional	10
II.2.3	- Le marché international	12
II.3	- L'environnement industriel	13
II.3.1	- Les infrastructures	14
II.3.2	- Les services extérieurs	14
II.3.3	- Le cadre réglementaire	15
II.3.4	- L'intégration	15
II.4	- Les résultats et performances	15
II.5	- La synthèse du diagnostic	16
III	- L'ELABORATION DE LA STRATEGIE	17
III.1	- Les facteurs de compétitivité	17
III.2	- Les objectifs de développement	20
III.3	- Les variables d'actions	21
III.3.1	- Reconquête du marché intérieur	21
III.3.2	- Organisation de la filière et de son environnement spécifique	23
III.4	- Le calendrier de mise en oeuvre	24

SOMMAIRE (suite)

IV	- LE PLAN D' ACTIONS	27
IV.1	- Valorisation des amandes de palmistes par amélioration de la collecte : Equipements de concassage, transports...	27
IV.2	- Création d'infrastructures pour importation d'huile en vrac	29
IV.3	- Création de mini-huileries	32
IV.4	- Création d'une mini-savonnerie avec extraction	35
IV.5	- Amélioration de la connaissance du marché actuel et futur	41
IV.6	- Plan de réhabilitation et de développement des matières premières	42
IV.7	- Etablissement d'un plan d'amélioration des palmeraies familiales	43
IV.8	- Développement de plantations industrielles	44
IV.9	- Mise en place de normes	45
IV.10	- Mesure d'accompagnement n° 1 : Constitution d'un Comité Corps Gras	46
IV.11	- Mesure d'accompagnement n° 2 : Aménagement de la taxation sur les produits importés oléagineux	49

La filière "CORPS GRAS", qui va de la production d'oléagineux à la transformation et à la distribution d'huile de consommation et de savon, se présente dans un contexte fortement évolutif : ressources primaires importantes, marché national et international en expansion, conditions favorables à l'investissement, perspectives de restructuration et concurrence particulièrement vive.

I - LA CONFIGURATION

La filière est structurée autour des produits tirés du palmier à huile : huile et savon à froid obtenus par réaction de la soude. Les productions de savon à chaud, de stéarine, de glycérine et de sous-produits destinés à l'industrie pharmaceutique ne figurent pas aujourd'hui parmi les activités de la filière.

Le karité et le coton-graine, qui offrent un certain nombre de potentialités, ainsi que l'arachide ne s'inscrivent à ce jour que de manière marginale dans la filière.

I.1 - LE CADRE GENERAL

Plusieurs systèmes de production co-existent à partir d'une ressource - le palmier - constituée essentiellement d'une palmeraie de plantation ancienne, ayant fait l'objet d'un minimum de traitement et, jusqu'à présent, d'aucune régénération.

Au niveau villageois, le traitement de la noix - cueillette, concassage au moyen de pierres et extraction - correspond à la satisfaction en huile des besoins familiaux les plus immédiats (70 % environ du marché national). C'est également dans ce contexte que l'on rencontre de petites unités de production de savon, obtenu avec de la soude importée directement ou par les compagnies minières. Ces activités sont localisées en Guinée Maritime et en Guinée Forestière, régions de plantation.

A Conakry, l'huile provient essentiellement de l'importation et est destinée à la fois à la consommation des ménages et à la transformation par les principaux savonniers de Guinée. La concurrence encourue par la production nationale, aussi bien pour l'huile que pour le savon, y est d'autant plus vive qu'il existe :

- un déficit significatif de la ressource (50 % environ des besoins en équivalent huile, soit 35 à 40 000 tonnes)
- un niveau médiocre de compétitivité
- une technologie peu évoluée pour répondre à la gamme des besoins (une seule unité de production de savon en continu, à froid).

Entre ces deux situations, c'est à dire à l'intérieur du pays, il existe des unités d'huilerie-savonnerie dont les niveaux de développement et de perspective sont inégaux et fortement tributaires des contraintes du transport. On peut citer notamment : Macenta, Yomou, Kankan, Dabola, Dubreka, voire Bentley.

I.2 - LES ACTIVITES

Elles sont articulées autour de l'extraction d'huile, des matières grasses, de la savonnerie et comprennent :

- la cueillette des graines de palmier, coton, arachide et noix de karité.
- la transformation des graines en huile du type :
 - * Comestible :
 - de palme, à partir de la pulpe du fruit du palmier à l'huile
 - de coton, à partir du coton graine (pour être comestible cette huile doit être traitée)
 - d'arachide, à partir des graines
 - * Industriel :
 - de palmiste issue de l'amande centrale du fruit du palmier à huile dit "palmiste".
- la fabrication à froid, avec une huile de faible teneur d'acidité, de savon de ménage et de toilette
- la commercialisation du sous-produit : le tourteau
- la transformation de l'amande de la noix de karité, en graisse appelée beurre de karité, servant de base à la nourriture et à la fabrication de savon, de produits pharmaceutiques et cosmétiques.

Les consommations actuelles ne sont pas connues avec une grande précision et, pour les principales d'entre elles, les quantités généralement retenues sont les suivantes :

Huile de palme brute	: 40 000 tonnes
Huile de palmiste	: 7 500 tonnes
Arachide graine	: 55 000 tonnes
Graine de coton	: 1 000 tonnes
Savon	: 20 à 25 000 tonnes

I.3 - LES ACTEURS

L'activité de la filière s'exerce autour de trois catégories d'acteurs :

- la Société SOGUIPAH, à vocation industrielle et qui gère actuellement, dans le cadre de son assistance technique, la palmeraie industrielle de Nickoré près de Yomou.

La surface de cette dernière qui devait atteindre 5000 ha a été limitée, dans un premier temps, à 2500 ha et cela pour deux raisons :

- la totalité de la production d'huile ne pourrait être écoulee en Guinée Forestière
- le coût prohibitif des transports (éloignement et état des routes) interdit, dans les conditions actuelles, le transport de l'huile à Conakry malgré le fort déficit en corps gras de cette dernière.

Actuellement, l'Etat contrôle la totalité de la palmeraie, des plantations d'hévéas et de l'usine. L'ensemble doit être privatisé et SOGUIPAH serait prête à prendre en charge l'usine et les plantations jusqu'à concurrence de 51 %.

Le projet prévoit l'installation d'une huilerie et d'une savonnerie :

- la capacité théorique de l'huilerie est de 8000 tonnes/an mais, compte-tenu de la réduction de la surface de la palmeraie, la production sera limitée à 5000 t/an, réparties à parts égales entre l'huile de palme et l'huile rouge
- la capacité de production de la savonnerie est de 1300 tonnes/an.

Le financement du projet, exécuté en deux phases, est assuré conjointement par la CCCE (près de 70 %), la BAD, la Banque Mondiale, le FED et l'Etat guinéen.

- Les entreprises privées de transformation, en particulier :

* NOUVELLE SAVONNERIE ASKIA MOHAMED - ZI SONFONIA - CONAKRY

Activité principale : Production à froid de savon de ménage et toilette

En projet : Savon liquide, savon poudre, et extraction d'huile

Capacité installée : 3 500 t/an, à un poste de 8 heures.

* JOSEPH GABRIEL - NIGER - CONAKRY

Activité principale : Production à froid de savon de lessive, Extraction d'huile de palmiste et production de tourteaux (sous-produit)

Autres activités : Importation roues pour vélo

Capacités installées : Extraction d'huile : 800 t/an
Production de savon : 750 t/an
Tourteaux : 1 200 t/an

* HUILERIE SAVONNERIE LION - MACENTA

Activité principale : Fabrication de savon
Extraction d'huile de palmiste

Capacités installées : Extraction d'huile : 90 t/an
Production de savon : 160 t/an

* HUILERIE SAVONNERIE DE LA SAVANE - KANKAN

Activité principale : Production de savon de lessive

Capacité installée : 400 t/an

- Le secteur artisanal ou informel qui fournit à ce jour près de 70 % de l'huile de palme consommée dans le pays. Cette production d'oléagineux

provient de la palmeraie naturelle, des plantations situées en Guinée Maritime et en Guinée Forestière. Les acteurs du secteur informel fournissent également l'arachide graine et le coton fibre qui, après égrenage, est vendu comme coton graine.

* HUILERIE SAVONNERIE NANAMBA H.S.N. à Dubreka - en cours d'installation(Ibrahima Sidibé)

- Activité principale : Fabrication de savon
Production d'huile de palmiste
- Capacité installée : Extraction d'huile : 50 t/j (3 x 8)
Production de savon :
Année 1 = 4 t/j (1 x 8)
Années 2 et 3 8 t/j (2 x 8)
- Production prévue : Huile palmiste :
Année 1 = 3 000 t/an
Années 2 et 3 = 5 000 t/an

Savon de lessive :
Année 1 = 792 t/an
Années 2 et 3 = 1 584 t/an

Tourteaux (8 à 10 % d'huile)
Année 1 = 1 375 t/an
Années 2 et 3 = 2 750 t/an

II - LE DIAGNOSTIC

Comme le traduit son schéma d'organisation la filière "CORPS GRAS" est dominée par la production d'huile de palme provenant de la palmeraie naturelle, laquelle ne couvre pas la demande nationale estimée à 70 000 T/an (huile comestible et savon).

Les besoins non satisfaits sont assurés par les importations (officielles ou non) à hauteur de 15 000 tonnes pour l'huile (colza ou soja) et de 13 000 tonnes pour le savon : d'une manière générale, les produits importés sont vendus à un prix inférieur à celui des produits nationaux.

II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

II.1.1 - Les ressources (existant et potentiel)

Estimées à 40 000 tonnes, les ressources en oléagineux (palmeraie naturelle) sont localisées en Guinée Maritime et en Guinée Forestière. Mais la palmeraie est vieillissante, peu productive et son rendement s'affaiblit : d'où la nécessité d'identifier d'autres sources d'approvisionnement.

- la plantation industrielle de Yomou, mise en exploitation par la SOGUIPAH, résorbera une partie du déficit mais ne permettra pas de satisfaire la totalité des besoins nationaux et la Guinée devra continuer à faire appel aux importations. La création de nouvelles plantations en Basse Côte contribuerait à l'accroissement de la production nationale.

Les rapports de production à l'hectare varient d'une variété de corps gras à une autre : un hectare de palmeraie fournit autant d'huile que 7 à 8 hectares d'arachide ou 10 à 12 hectares de coton.

- La culture de l'arachide dans la région de Dabola s'avère nécessaire si l'huilerie doit reprendre un jour son activité. Actuellement la production d'arachide est consommée en arachide de bouche ou exportée au Mali.
- La capacité de traitement de l'unité de Dabola est de 5 à 10 000 tonnes de graines par an pouvant conduire à une production de 4 à 5 millions de litres d'huile raffinée à laquelle peut être associé un sous-produit (tourteau) pour l'alimentation du bétail et de produits résiduels de saponification. Mais la production de graine d'arachide ne dépasserait pas les 3 000 tonnes par an (estimation faite par le Groupe Stratégique en l'absence de statistiques).
- Le projet PDRHG de Kankan, en cours de réalisation, permettra d'obtenir après égrenage du coton fibre 12 à 13 000 tonnes par an de coton graine, soit 4 000 tonnes environ d'huile de coton non comestible. Le traitement du coton graine pourrait être assuré par l'unité de Dabola, le coût de l'huile ressortant majoré par le coût de transport.
- Le karité que l'on rencontre à l'état sauvage dans les régions subsahariennes de la Haute Guinée et dans la savane soudanienne et guinéenne fournit une graine ovale et une amande très riche en matières grasses (42 à 55%). La production de beurre de karité n'est pas connue : le

fruit est récolté par les femmes, une fois tombé au sol et le beurre est fabriqué manuellement, ce qui réduit la production tant en quantité qu'en qualité.

Le karité est une plante "sauvage" qui ne peut, dans l'état actuel de la recherche, faire l'objet de plantations. De plus, le ramassage de la quasi-totalité des graines de l'arbre provoque la lente disparition de ce dernier dans une région subsaharienne menacée à long terme de désertification. La densité des arbres ne permet pas d'envisager une importante industrialisation de l'extraction du beurre de karité.

Cependant le beurre de karité joue un rôle important dans l'économie locale et même régionale.

Un projet de valorisation (projet ONUDI) qui est en cours pour la semi-mécanisation de la production de beurre de karité peut apporter de nombreux changements et avoir un impact sur l'évolution socio-économique de la femme guinéenne.

II.1.2 - Les coûts

Le prix de vente de l'huile de palmiste d'origine locale doit être rapproché du coût des huiles importées et en fonction de leur origine et du conditionnement. Quelques données comparatives :

- . Amande de la graine de palmier décortiqué
75 FG/kg (octobre 1990)
- . Huile de palmiste industrielle
 - Vente locale : 475 FG/litre (1990)
 - Production SOGUIPAH : 420 000 FG/tonne départ usine.
- . Huile de palmiste, importée d'Indonésie
 - En vrac : 275 dollars US/tonne CAF Conakry
 - En fût : 420 dollars US/tonne CAF Conakry

auxquels s'ajoutent 25 % de droits de douane

- . Huile de palme, importée de Malaisie
 - En vrac : de 240 à 350 dollars US/tonne CAF
 - En fût : 450 dollars US/tonne CAF (qualité supérieure).

Si l'on compare les trois données suivantes :

- huile de palmiste importée et dédouanée : 63 à 90 000 FG/fût (200 litres)
- huile de palme rouge (SOGUIPAH) : 500 FG/litre
- huile d'arachide sur le marché : 1 000 FG/litre

il ressort que, dans les conditions actuelles et à Conakry, la production industrielle de savon à partir de l'huile locale ne peut être compétitive avec le savon importé sans une protection dûment calculée.

II.1.3 - La technologie

L'examen de l'outil et des capacités de production des unités existantes conduit aux constats suivants :

NOUVELLE SAVONNERIE ASKIA MOHAMED

Seule unité en activité disposant d'une installation continue pour la fabrication du savon à froid.

L'installation comprend une boudineuse, un groupe froid, une coupeuse, une marqueuse, une chaîne d'extraction d'huile de palmiste, un groupe électrogène, une chaudière, des moules et le matériel auxiliaire.

Sa capacité de production est limitée par la boudineuse à 1,5 tonne par heure.

L'installation est bien entretenue mais suite aux défaillances du secteur électrique, elle doit fournir son propre courant électrique, avec un groupe de 150 KVA.

JOSEPH GABRIEL

Sa production est orientée de préférence vers la fabrication d'huile de palmiste.

Son installation comprend une presse continue d'extraction à vis, des citernes de stockage d'huile, des cuves de saponification, des moules, une machine à couper les morceaux de savon et un groupe électrogène de 100 KVA.

L'équipement, en dehors de la presse qui est assez bien entretenue, est en médiocre état et accuse le manque d'entretien.

La capacité de production de la presse est de 800 t/an d'extraction d'huile de palmiste.

HUILERIE SAVONNERIE DE LA SAVANE

Petite installation orientée vers la fabrication presque artisanale de savon de lessive.

L'installation comprend une petite presse d'extraction d'huile de palmiste, des cuves, des moules, une découpeuse de pastilles.

Matériel soumis à un travail très dur, et sans entretien.

La capacité de production théorique est limitée par la presse mais elle peut atteindre 400 tonnes par an de savon lessive.

HUILERIE SAVONNERIE LION

La production est orientée vers l'extraction d'huile de palmiste de la production de savon de lessive.

L'installation comprend une presse continue d'extraction à vis de petite capacité, des cuves de saponification, des moules, une machine à couper les morceaux, une marqueuse de pastilles de savon et un groupe électrogène.

L'équipement est moderne, très récent (1987) et bien entretenu.

La capacité de production d'huile est limitée par la presse qui produit 300 litres par jour, soit 90 t/an. Savonnerie : 160 t/an.

Il ressort du diagnostic technique que les process d'extraction d'huile de palmiste et de production de savon froid, qui sont simples et faciles, ne nécessitent aucune technologie de pointe.

D'autres technologies conduisent à de meilleurs rendements mais sont plus sophistiquées : l'extraction avec process par solvant aurait un rendement de 45 %, à rapprocher de l'extraction par presse artisanale qui a un rendement de 35 %. Il faut cependant que les quantités à traiter soient suffisamment importantes pour justifier un tel process.

II.1.4 - Les atouts et contraintes

La Guinée dispose de conditions climatologiques et pédologiques tout à fait favorables à la production d'oléagineux.

En outre, l'étude comparative de la structure du prix de l'huile produite localement par rapport à celui des pays limitrophes est favorable à la Guinée (prix inférieur de 30 % environ) : à cela s'ajoute la non appartenance à la Zone Franc qui confirme cet avantage.

Cependant, les contraintes restent nombreuses :

- la palmeraie villageoise est vieillissante et doit être réhabilitée
- les plantations industrielles sont limitées
- les rendements de l'extraction artisanale sont très faibles
- le mauvais état des pistes ne permet pas de valoriser la majeure partie des noix de palmiste qui est brûlée, les villageois ne disposant pas de concasseurs
- le mauvais état du réseau routier entraîne un coût de transport élevé et une insécurité dans la fiabilité du transport
- le cordon douanier reste très perméable
- la filière souffre de la carence totale ou partielle en énergie électrique.

II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

Depuis le début du siècle, le marché mondial des corps gras a connu une évolution caractérisée par :

- une croissance continue en volume de la production et notamment des échanges
- une substitution, dès l'entre-deux guerres, des huiles d'origine végétale aux corps gras d'origine animale
- un bouleversement des positions relatives qu'occupaient les différentes huiles végétales, illustré par le net recul de l'huile de colza et les émergences successives de l'huile de soja (dans les années 50), de l'huile

de tournesol (dans les années 60) et de l'huile de palme (dans les années 70). Dans le même intervalle, les huiles de coton, d'arachide et de coprah ont vu leur part sensiblement régresser.

C'est dans ce contexte général que doit être appréciée l'évolution de la demande aux niveaux guinéen, sous-régional et international.

II.2.1 - Le marché guinéen

La consommation annuelle et par habitant de corps gras atteint seulement 6,5 kg en GUINEE : ce niveau est à rapprocher des consommations relevées dans d'autres pays africains tels que la COTE D'IVOIRE (11,4), le CAMEROUN (9,3), le GHANA (9,2) et le ZAIRE (7,4) alors qu'elle dépasse 25 kg dans les pays de l'Europe Occidentale et aux Etats-Unis.

Le partage entre les huiles alimentaires et non alimentaires d'une part et les savons d'autre part n'est pas significatif, les statistiques ne saisissant pas (même approximativement) la consommation de l'huile produite artisanalement dans les campagnes où chaque famille produit et consomme sa propre huile.

Les données officielles attribuent à la production guinéenne la répartition suivante :

- Huile de palme brute traditionnelle	: 40 000 tonnes
- Huile de palmiste (artisanale)	: 7 500 tonnes
- Arachide graine	: 55 000 tonnes
- Graine de coton	: 1 000 tonnes
- Savons	: 15 à 20 000 tonnes

Les statistiques douanières reflètent une forte croissance des importations officielles d'huile entre 1983 (3 100 tonnes) 1987 (9 000 tonnes) et 1988 (11 000 tonnes) soit un triplement en 4 ans.

A ce rythme de croissance, les estimations de consommation en huile végétale pour l'année 1995 passeraient à 70 000 tonnes dont 15 à 17 000 tonnes par la seule région de Conakry (contre 12 000 tonnes actuellement). On ne connaît pas avec précision la répartition actuelle de la consommation d'huile végétale à Conakry entre l'huile produite localement et l'huile importée.

L'hypothèse retenue est celle d'une progression globale de la demande au moins égale à la croissance démographique et celle du revenu per capita cumulées, soit entre 4 et 5 %.

Compte tenu des programmes en cours (palmeraie industrielle de Yomou, notamment) et malgré les résultats attendus, il ressort qu'à moyen terme la production locale ne pourra couvrir la demande nationale et qu'il sera nécessaire de poursuivre le recours aux importations (déficit national estimé à 20 000 tonnes en 1995), en particulier de produits raffinés.

II.2.2 - Le marché sous-régional

Il est limité aux pays voisins qui, disposant d'un pouvoir d'achat relativement faible, tentent de faire face à leurs besoins en huiles pour une production essentiellement artisanale.

Les tableaux suivants fournissent à la fois la production d'huile de palme dans la sous-région et les quantités d'huile importées et exportées par type de plantation (sources FAO).

PRODUCTION D'HUILE DE PALME (tonnes)

	1986	1987	1988
GUINEE	48 000	55 000	55 000
GHANA	35 000	35 000	35 000
MALI			
NIGER			
NIGERIA	760 000	730 000	750 000

IMPORTATIONS/EXPORTATIONS D'HUILES (ANNEE 1988)

IMPORTS	PALME	PALMISTES	SOJA	ARACHIDE	COLZA
BURKINA			1 250		530
GUINEE (1)			800		4 500
GHANA	600		6 700		1 300
LIBERIA	600		320		5 000
MALI	2 500		180		500
NIGER	9 000		1 300	500	100
NIGERIA	11 000		5		130
EXPORTS	PALME	PALMISTES	SOJA	ARACHIDE	COLZA
BURKINA					
GUINEE					
GHANA					
LIBERIA	5 000	1 400			
MALI				1 200	
NIGER					
NIGERIA	500	8 630			

Selon les statistiques de la FAO, les importations d'huile de palme au Nigeria ont fortement chuté au cours des dernières années (11 000 tonnes en 1988 contre 180 000 tonnes en 1986), traduisant la volonté de ce pays de devenir autosuffisant : le niveau d'importation reste, toutefois, relativement élevé, comparé aux autres pays de la sous-région. Les statistiques ne fournissent pas de données comparables pour les produits dérivés tels que les savons.

(1) Les statistiques officielles relevées à CONAKRY donnent pour 1988 des importations de 11 000 tonnes.

Il apparaît que le marché sous-régional est de taille suffisante pour absorber des quantités non négligeables, notamment à destination du Mali, du Burkina Faso et du Ghana.

II.2.3 - Le marché international

Au niveau mondial, les huiles les plus sollicitées par ordre d'importance sont les huiles de soja, de palme, de tournesol et de colza qui, à elles seules, interviennent pour 73 % de la production mondiale d'huiles végétales et pour 59 % de la production mondiale de corps gras. Le tableau suivant fournit en milliers de tonnes les productions mondiales.

Huiles végétales (000 T)

Soja	14 147
Palme	6 768
Tournesol	6 550
Colza	6 001
Coton	3 404
Arachide	3 254
Coprah	2 699
Divers	3 281
	<hr/>
Sous total	46 104 (70 %)

Huiles animales (000 T)

Marines	1 465
Terrestres	18 132
	<hr/>
Sous total	19 597 (30 %)

Total corps gras (000 T) 65 701

(Source : CCCE - Moyenne annuelle des années 83-87)

Dans les échanges internationaux, l'huile de soja est le produit dominant.

La seconde en importance est l'huile de palme, dont le développement continu de la production en Extrême-Orient, zone non consommatrice de ce type d'huile, dès la seconde moitié des années 60, se traduit par un développement massif des exportations et fut, pendant les années 1968-1975, le principal facteur de croissance du marché international des huiles végétales.

La concurrence entre l'huile de palme et l'huile de soja s'exerce à la fois sur les marchés importateurs des pays développés (marchés traditionnels), et sur les marchés importateurs des pays en voie de développement (nouveaux marchés).

Sur les nouveaux marchés, l'huile de palme n'est pas seulement une matière première de l'industrie des corps gras, industrie qui, dans la plupart des pays en voie de développement, est encore embryonnaire, mais est surtout un corps gras alimentaire employé couramment dans ce qui est l'utilisation quasi-exclusive des matières grasses dans ces pays : la cuisson des aliments.

Si l'on se limite aux quatre catégories d'huile les plus représentées dans le monde, les principaux pays producteurs figurent ci-après (en % de la production mondiale).

PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'HUILE (EN %)

H. de soja	H. de palme	H. de tournesol	H. de colza
USA 52	MALAISIE 59	URSS 28	CHINE 27
BRESIL 18	INDONESIE 18	ARGENTINE 16	CANADA 19
CHINE 11	NIGERIA 5	FRANCE 9	INDE 16
	C.d'IVOIRE 2	CHINE 8	FRANCE 9
	COLOMBIE 2	USA 6	
		ESPAGNE 5	
Total 81 %	86 %	72 %	71 %

(A noter que la Guinée ne fait pas partie des 15 principaux producteurs d'huile de palme)

On observe un mouvement très net vers la consommation des trois huiles les moins chères, c'est à dire, outre l'huile de palme, les huiles de soja et de colza. Aussi, le critère prix est-il un élément déterminant de la concurrence que se livrent sur les marchés ces trois huiles végétales et incite-t-il les pouvoirs publics des pays exportateurs (Etat-Unis, Canada, Brésil, Argentine, Malaisie) à poursuivre une politique d'aide à l'exportation particulièrement agressive qui peut pénaliser le développement de la production locale dans les pays en voie de développement.

On peut en conclure que la pénétration de l'huile de palme sur les marchés des pays en voie de développement, phénomène relativement récent, est très dépendante du cours relatif de l'huile de palme.

Géographiquement, la production mondiale des corps gras est très répartie, ce qui explique que les échanges internationaux représentent moins de 30 % de la production mondiale. Tous les pays du monde en sont consommateurs et essaient de développer sur leur territoire une source nationale d'approvisionnement.

II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Les unités existantes appartenant à la filière "CORPS GRAS" évoluent dans un contexte général dont il convient de mesurer l'impact sur le niveau actuel de la compétitivité de la filière. Outre l'évolution du marché international évoqué plus haut, l'environnement doit être apprécié au regard des critères présentés ci-après.

II.3.1 - Les infrastructures

D'une manière générale, les infrastructures actuelles constituent une entrave au développement des industries de la filière tant en raison de leur niveau présent qui affecte l'ensemble des activités industrielles qu'en raison des contraintes propres à l'intégration de la filière.

Au niveau des transports

Les palmeraies sont très dispersées dans la Guinée Maritime, les huileries et savonneries s'approvisionnent à partir des plantations et les savonneries doivent distribuer leurs produits dans l'ensemble du pays.

A tous les stades de la production, cette filière est donc très sensible à la qualité des transports et des communications.

Le coût du transport routier est de l'ordre de 130 FG/kg (Fin 1990) sur 1 000 kms. Telle entreprise assure que si les pistes assurant la liaison avec la route nationale étaient meilleures, elle pourrait aller s'approvisionner plus loin en graines de palmistes qui aujourd'hui restent inutilisées dans les villages.

Au niveau des télécommunications

Les déficiences du réseau téléphonique, pour les communications avec l'intérieur du pays, pénalisent l'organisation des approvisionnements.

Au niveau de l'énergie

L'absence de fiabilité et de sécurité dans la fourniture en électricité conduit les industriels de la filière à produire leur propre électricité au moyen de groupes électrogènes, ce qui obère fortement le prix de vente du produit fabriqué : c'est le cas notamment du savon.

II.3.2 - Les services extérieurs

Au niveau de la sous-traitance

Il existe une sous-traitance au niveau de l'entretien, cette maintenance est réalisée de préférence par le Centre Pilote et éventuellement par la Société LAG, qui fabriquent ou réparent localement le petit matériel.

Au niveau de la formation

En dehors des responsables de sociétés, il n'y a aucune formation pour le personnel ouvrier qui est simple exécutant.

Au niveau de la distribution

Cette dernière s'effectue à partir de l'entrepôt du fabricant où les acheteurs de Conakry et de l'intérieur du pays viennent s'approvisionner directement.

Au niveau des échanges extérieurs

Bien que disposant d'un niveau et d'une structure de prix favorables par rapport aux pays limitrophes, comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire, la filière n'a pas d'activité exportatrice.

Sur les produits importés, les commerçants adoptent une marge de 25 à 30 % ; en l'absence de paiement de droits de douane, cette marge peut atteindre 50 % ce qui permet à ces derniers de faire des opérations de dumping : le prix moyen de vente du savon était respectivement de 435 FG/kg et 425 FG/kg en septembre et octobre 1990.

II.3.3 - Le cadre réglementaire

Les entreprises de la filière sont confrontées aux conditions d'accès très dures aux crédits bancaires, dues en particulier au taux élevé de ces crédits.

Les formalités douanières ont été simplifiées puisqu'actuellement, outre la présentation des documents "classiques" (facture, attestation vérité, ...), seule une Déclaration Douanière d'Importation est demandée. Les délais sont tout à fait raisonnables.

Concernant les problèmes douaniers il faut toutefois souligner la "perméabilité" du cordon douanier, ce qui handicape fortement les industriels locaux, concurrencés par des produits souvent importés sans taxation.

Enfin sous sa forme actuelle, le Code du Droit Commun et Commercial ne facilite pas la poursuite des débiteurs insolvables.

II.3.4 - L'intégration

L'exploitation de la palmeraie s'effectue en Guinée Maritime et en Guinée Forestière, tandis que la production industrielle de savon intéresse les centres urbains tel que Conakry et Macenta : d'où l'apparence d'une certaine intégration économique entre le marché rural et les centres urbains.

Mais l'intégration des activités industrielles de la filière est quasiment inexistante : ainsi tel producteur d'huile de palmiste ne peut vendre sa production à telle savonnerie, le prix de vente ne permettant pas à cette dernière de fabriquer des produits concurrentiels avec les produits importés.

Il en est de même de l'intégration de la filière "CORPS GRAS" avec le tissu industriel guinéen si l'on excepte le faible recours à la Société Guinéenne d'Emballage (nombre de savonneries utilisent des emballages de récupération).

II.4 - LES RESULTATS ET PERFORMANCES

Compte tenu des difficultés énumérées précédemment, il est difficile de parler de performances pour les industries de la filière. Il convient de noter que dans les conditions actuelles :

- l'huile locale est chère
- l'huile importée est chère car elle est importée en fûts et supporte les taxes douanières

- l'énergie est coûteuse car elle est fournie par des groupes électrogènes
- le taux d'utilisation des équipements est très faible.

Selon un chef d'entreprise, le prix de commercialisation des savons devrait se situer autour de 650 GNF/kg. Or les coûts d'achat C.A.F. des différentes marques de savon importées, après dédouanement, sont, par pastilles de 200 g., les suivantes :

VENCEDOT (BRESIL)	: 86 FG/pastille, soit le kg 430 FG
TITAN	: 82 FG/pastille, soit le kg 410 FG
MAB (BELGIQUE)	: 153 FG/pastille, soit le kg 765 FG
COCK (POLOGNE)	: 102 FG/pastille, soit le kg 510 FG
LION (COTE D'IVOIRE)	: 122 FG/pastille, soit le kg 610 FG
VIVA (COTE D'IVOIRE)	: 123 FG/pastille, soit le kg 615 FG

A cela s'ajoutent la marge de l'importateur (30-35 %) et la marge du détaillant, le tout ne devant pas dépasser 50 %.

Il apparaît donc que l'application des taxes douanières et des mesures d'accompagnement permettrait aisément à l'industrie du savon d'être rentable en Guinée.

II.5 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic approfondi de la filière a permis de mettre en évidence un certain nombre d'atouts et de contraintes qui peuvent être résumés ainsi :

- la Guinée a un fort potentiel en palme et palmiste
- malgré des conditions naturelles très favorables, la production en matières premières oléagineuses est en déclin
- la production d'huile et de savon est encore relativement peu industrialisée : il n'y a pas de production d'huile raffinée, et seulement production à froid de savon.
- les unités de transformation qui fonctionnent n'utilisent qu'une très faible partie de leur capacité de production se heurtant notamment à des ruptures d'approvisionnement en matières premières.
- les industriels envisagent de suspendre leurs activités si la situation n'est pas mieux contrôlée. SOGUIPAH a déjà, d'ailleurs, limité momentanément la surface de ses plantations en palmiers à 2500 ha au lieu des 5000 ha prévus initialement.

La mise en valeur des atouts et la levée des contraintes constituent les axes de développement préalables à la définition de la stratégie proposée

III - L'ELABORATION DE LA STRATEGIE

Il s'agit ici de rechercher les objectifs de développement de la filière qui seraient notamment de nature à pallier ses insuffisances les plus significatives telles que le diagnostic les a mises en évidence.

Ces objectifs peuvent être des objectifs finaux ou des objectifs intermédiaires. De ce fait, certains éléments pourraient être considérés soit comme objectifs soit comme moyens pour atteindre des objectifs plus lointains, s'il s'agit d'objectifs intermédiaires.

Pour clarifier la démarche on se fixera une ligne de partage relativement claire entre objectifs et moyens : on retiendra pour cela comme objectif un élément qui requiert des actions multiples dont les résultats ne sont pas en général immédiats et faciles à retenir.

Avant de présenter les objectifs prioritaires à atteindre et les variables d'action, il convient de situer l'industrie des corps gras en Guinée sans le contexte international et, en particulier, de rechercher la position concurrentielle qu'elle peut occuper.

III.1 - LES FACTEURS DE COMPETITIVITE

En 1989-90, la production mondiale d'huile de palme a été de 15 millions de tonnes dont 75 % ont été assurés par la Malaisie et l'Indonésie (Malaisie plus de la moitié, Indonésie un peu moins du quart).

Le premier producteur africain est le Nigéria qui avec une production d'environ 750 000 tonnes se place en 3ème position. La Guinée ne fait pas partie des 15 principaux producteurs d'huile de palme.

Il apparaît bien que si les potentialités guinéennes (40 000 tonnes en palmeraie naturelle plus les plantations industrielles) sont un atout, elles ne permettent pas à la Guinée de se situer sur le marché mondial.

L'essentiel de la production (notamment malaisienne) étant exporté, l'huile de palme pèse d'un poids de plus en plus lourd dans le commerce mondial d'huile : elle représente à peu près un tiers des échanges mondiaux (6,0 millions de tonnes sur 15).

La concurrence entre l'huile de palme et l'huile de soja s'exerce à la fois sur les marchés importateurs des pays développés (marchés traditionnels), et sur les marchés importateurs des pays en voie de développement (nouveaux marchés).

Nous avons vu lors du diagnostic que la pénétration de l'huile de palme sur les marchés des pays en voie de développement, est très dépendante du cours relatif de l'huile de palme par rapport aux autres huiles végétales.

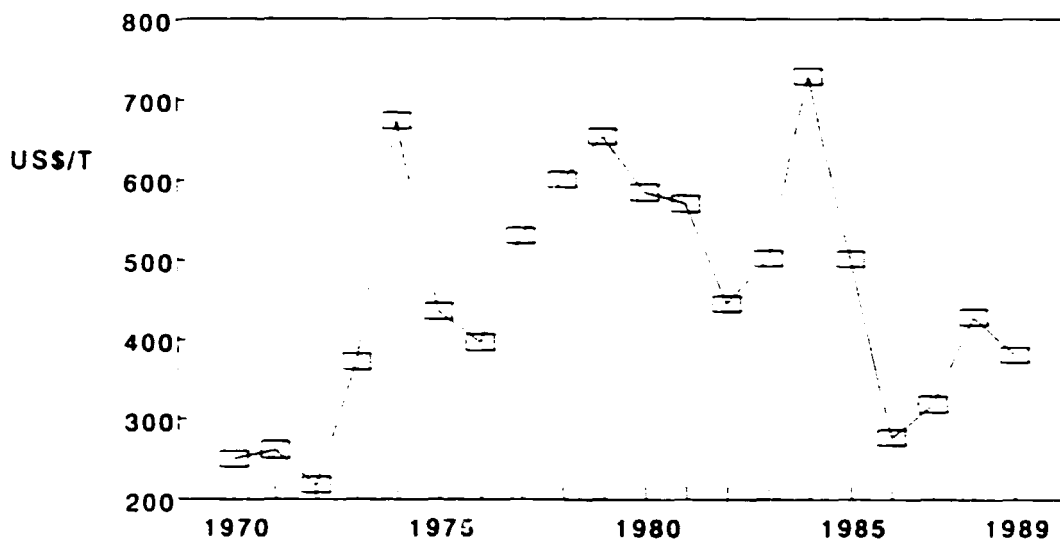
Mais le marché est surtout caractérisé par une très grande variabilité des cours, ce qui est un phénomène relativement récent.

En effet, de l'après-guerre à 1967, l'huile de palme bénéficia d'une grande stabilité des prix : autour d'une moyenne arithmétique de 231 US \$/tM

(dollars historiques) , les cours ont fluctué dans une fourchette inférieure à 10 %.

Depuis l'entrée en production de la Malaisie, malgré l'ouverture de nouveaux marchés, et compte tenu de la concurrence d'oléagineux à cycle annuel (soja, colza, tournesol...) le prix varie considérablement d'une année sur l'autre comme l'illustrent le graphique et les données ci-dessous.

evolution du cours des huiles de palme



Au cours des trois dernières années, les prix CAF des huiles de palme et palmiste malaisiennes ont évolué comme suit :

	HUILE DE PALME BRUTE	HUILE DE PALMISTE
CAF Mai 89	407 US\$/T	535 US\$/T
CAF Août 90	280 US\$/T	300 US\$/T
CAF Oct. 90	275 US\$/T	285 US\$/T
CAF Fév. 91	330 US\$/T	335 US\$/T

En Octobre 1990 les industriels considéraient que l'huile de palme et de palmiste étaient aux 2/3 de leurs prix de tendance sur le marché mondial soit respectivement environ 430 et 450 US\$/t et envisageaient d'ailleurs une hausse réelle pour 1991 et 1992 pour cause de récoltes réduites en Malaisie et aux Philippines et une diminution importante des stocks des autres huiles végétales.

Il est intéressant de situer les prix des huiles guinéennes de palme et de palmiste par rapport à ces données.

Actuellement, l'huile commercialisée en Guinée est à 80 % d'origine locale, la majeure partie de la production locale étant produite artisanalement.

Il existe une grande différence dans les prix des huiles selon l'origine et l'emballage.

- En mai-juin 1990 un industriel a acheté de l'huile de palme à un prix moyen de 112 000 GNF/t soit 187 US\$/t.
- au troisième trimestre 90 l'huile de palme achetée en quantités importantes sur le marché local pour une utilisation industrielle, était au prix de 404 000 FG/t soit 620 US\$/T. Le prix de l'huile de palme est élevé par rapport aux prix internationaux, cependant il faut souligner ici :

- * le faible rendement actuel de la palmeraie naturelle
- * les conditions d'extraction
- * les difficultés de transport.

Malgré toutes ces contraintes le prix guinéen est 15 % plus élevé que le prix de tendance du marché mondial après application des taxes douanières (25 %). Le coût du fret et les frais portuaires pratiqués en Europe de l'Ouest constituent une barrière. Il faut également souligner que le niveau de prix des huiles guinéennes sur le marché correspond aux 2/3 de celle des pays environnants. Ainsi, à titre d'exemple, l'huile de palme en Côte d'Ivoire est vendue sur le marché intérieur à 215 000 FCFA/T soit environ 860 US\$/T.

Certes dans les conditions actuelles, les prix guinéens sont-ils plus élevés de 50% que ceux du marché mondial, car suite aux achats spéculatifs liés à la situation du Liberia et aux rumeurs de protection, ainsi qu'à la concurrence acharnée sur les frêts, la barrière relative ne joue plus et la Guinée se trouve directement sur le "marché mondial". Cependant la réhabilitation de la filière permettrait d'améliorer les coûts de revient.

Les prix mentionnés précédemment font apparaître que dans une situation "normale", avec un taux de protection raisonnable, l'huile de palme guinéenne pourrait être compétitive sur le marché local.

Il faut par ailleurs souligner que la majeure partie des ressources guinéennes relève de l'exploitation artisanale.

Le maintien et la création d'emplois, dont une large part en zone rurale, la création de valeur ajoutée restant en Guinée sont des atouts qu'il faut également prendre en considération lors de la définition d'une stratégie de développement de cette filière.

III.2 - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La Guinée dispose donc d'un potentiel intéressant à valoriser mais en le centrant sur la demande du marché intérieur et éventuellement des pays environnants. Il est possible pour la Guinée de reconquérir progressivement une partie de son marché intérieur estimé à 60.000 T d'équivalent huile végétale. Les objectifs proposés ci-dessous tiennent compte de cette orientation.

Reconquête du Marché Intérieur

Le développement de la filière corps gras doit permettre :

- d'assurer une meilleure satisfaction des besoins des populations des régions éloignées de Conakry
- d'introduire progressivement, à terme, l'accès pour la population guinéenne à des produits de qualité répondant aux normes et aux conditions de santé : huile adaptée aux multiples cuissons et supportant de fortes températures, huile raffinée pour les usages de la table, savons de qualité...
- de gérer au mieux les importations d'huile et de savons, celles-ci devant rester nécessaires à la fois pour combler le déficit de la production nationale, mais aussi pour maintenir la pression de la concurrence.
- d'améliorer la compétitivité de l'huile de palme guinéenne face aux importations, voire vis-à-vis du marché sous-régional
- de valoriser des ressources peu ou mal exploitées à ce jour

Organisation de la filière et de son environnement spécifique

L'organisation, la structuration de la filière sont indispensables pour aboutir à une meilleure utilisation des capacités existantes ce qui permettra de :

- abaisser les prix de revient
- augmenter la valeur ajoutée de la filière
- mieux couvrir les marchés locaux, par la production locale
- adopter une stratégie dynamique face aux importations
- dégager des capacités d'investissement
- faciliter le développement technologique de la filière.

III.3 - LES VARIABLES D'ACTION

Cette étape a consisté en l'identification des points sur lesquels il était possible d'agir facilement pour atteindre les objectifs mis en évidence précédemment, et donc d'identifier les actions qui seront opérationnelles.

III.3.1 - Reconquête du marché intérieur

Au cours de ses réunions le Groupe Stratégique a constaté que la reconquête du marché intérieur passait inéluctablement par la revalorisation de la ressource et le développement des moyens de transformation.

Les moyens identifiés et sélectionnés comme ayant l'impact le plus déterminant pour le développement de la filière sont :

a) La revalorisation de la ressource

- Améliorer la connaissance du marché actuel et futur

La production et la consommation d'huiles (brute et raffinée) matières grasses et produits dérivés (savons) ou sous-produits (tourteaux) ne sont pas connues avec précision. Il y a lieu de procéder à une enquête budget-consommation en milieu rural et urbain permettant d'analyser les consommations mais aussi l'évolution potentielle de la demande.

- Etablir un plan de réhabilitation et développement de la production des matières premières.

Une meilleure connaissance des potentialités guinéennes permettra d'adapter leur valorisation aux besoins (palme, palmiste, arachide, karité, coprah).

- Dresser un plan d'amélioration de la palmeraie villageoise ou familiale

A la suite de l'inventaire et en concertation avec les opérateurs locaux et autres partenaires, il s'agira de promouvoir l'utilisation de matériel végétal plus performant et mettre en place la distribution et le suivi de ce nouveau matériel végétal.

- Développer les plantations industrielles

Dans l'état actuel des potentialités, malgré les programmes en cours, il est clair qu'à moyen terme la production locale ne pourra couvrir la demande malgré la palmeraie industrielle de Youmou.

- Développer la valorisation des amandes de palmistes par amélioration de la collecte

Dans la palmeraie villageoise, des stocks de palmistes restent inexploités par manque de possibilités de transport, vers les unités disposant de concasseurs. Un recensement puis une étude d'amélioration des pistes seront à effectuer.

b) Le développement des moyens de transformation

Le développement des moyens de transformation se pose sous divers angles :

- l'angle régional ou localisation de ces moyens
- l'angle "choix de produit" c'est-à-dire une sélection des matières premières à valoriser tenant compte des disponibilités effectives ou prévisionnelles.

Les actions retenues dans le cadre du Groupe Stratégique sont les suivantes :

- **Créer les infrastructures de stockage au port pour importation d'huile en vrac**

Actuellement, la production guinéenne d'huile, huile de palme notamment, ne permet pas de satisfaire les besoins tant de la population que des industriels. Dans l'attente d'une meilleure valorisation des ressources naturelles, des infrastructures facilitant l'importation d'huile en vrac permettrait d'importer de l'huile à des prix d'environ 50 % inférieurs à ceux de la même huile en fûts.

Cette réduction du prix devrait avoir une incidence positive sur le prix de vente de l'huile de palme alimentaire, ainsi que sur le coût du savon.

- **Equiper le secteur informel en presses artisanales**

Le manque d'équipements artisanaux ne permet pas aux populations de la Guinée Maritime et de la Basse Côte de s'approvisionner aisément en huile ou en savon. Des équipements légers permettraient une rapide satisfaction des besoins de ces populations.

- **Installer des mini-huilleries pour valoriser les productions locales dans des régions aujourd'hui mal approvisionnées**

Ces unités permettront de valoriser des ressources existantes ou aisément obtenables mais en quantités limitées telles que :

- * les graines de coton de Kankan
- * l'arachide dans la région de Dabola

Il faut souligner qu'au cours des discussions du Groupe Stratégique de forts doutes ont été émis sur la viabilité de l'huilerie de Dabola. Aussi a-t-il été recommandé de prendre des mesures pour que le matériel ne se détériore pas et que le repreneur travaille avec une petite installation "mini-huilerie" dans l'attente d'un redéploiement de la culture de l'arachide.

- **Installer des mini-savonneries**

Pour les mêmes raisons que les mini-huilleries, ces unités pourront satisfaire des zones aujourd'hui mal approvisionnées et ce, à un coût relativement faible.

- Produire l'huile raffinée

Il existe déjà une demande d'huile raffinée mais très limitée. A moyen terme, la demande pourra justifier la création d'un atelier de raffinage.

III.3.2 - Organisation de la filière et de son environnement spécifique

La filière comporte aujourd'hui des intervenants aux activités liées selon le cas à la consommation finale ou à la transformation industrielle et il s'agit de structurer la filière afin de :

- lui assurer une meilleure cohérence interne
- l'organiser autour des industries existantes ou à créer
- adapter la politique fiscale à la spécificité de la filière
- faciliter le contrôle et le développement de la filière.

Les moyens spécifiés avec le groupe stratégique sont présentés ci-après :

- Constitution d'un Comité Corps Gras

Afin d'assurer une meilleure cohérence interne de la filière, il a été envisagé avec le groupe stratégique de mettre en place un Comité Corps Gras afin d'harmoniser les différents points de vue, d'entreprendre des actions de développement conjointes, de participer à la structuration de la filière notamment en étudiant les possibilités de redéploiement des unités en difficulté.

- Mise en place de normes

La mise en place de normes de qualité : huiles alimentaires, huiles industrielles... permettra d'organiser la filière, d'optimiser l'utilisation des produits, mais aussi de restreindre la concurrence.

- Aménagement de la taxation sur les produits importés oléagineux

Le renforcement des contrôles douaniers et la meilleure tenue des statistiques d'importation devraient faciliter le développement de la filière guinéenne "Corps Gras" mais aussi la perception effective des taxes et droits d'entrée.

Par ailleurs, l'huile importée industrielle subit aujourd'hui les taxes douanières puis les taxes liées à la production du savon, ce qui handicape la compétitivité des savons guinéens par rapport aux produits finis importés ne supportant que les taxes douanières.

Le niveau de taxation effectivement appliqué doit répondre à des exigences multiples, voire contradictoires :

- faible pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat de la population ni sur les coûts des matières premières des savons
- temporairement significatif pour favoriser le développement de la filière
- adapté aux variations des cours mondiaux plus amples que celles des coûts internes.

III.4 - LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La stratégie consiste, rappelons-le, en un ensemble organisé d'objectifs associés aux moyens correspondants spécifiés en terme d'acteurs et si possible de coûts.

On a mis en évidence dans le chapitre précédent les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre.

On notera que les moyens les plus appropriés ayant été progressivement choisis après avoir éliminé les moins performants, la stratégie proposée sera proche de la stratégie optimum par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel on pense qu'évoluera la filière au cours des prochaines années.

On trouvera ci-après, sous forme synthétique, la stratégie qui se déduit des analyses précédentes.

Le premier tableau présente :

- en colonne l'ensemble des moyens considérés eu égard aux objectifs retenus.
- par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre

Le tableau met ainsi en évidence les actions à entreprendre chaque année. Les acteurs les plus importants sont mis en évidence.

Le deuxième tableau fait apparaître, entourées en gras, la ou les phases où la réalisation du moyen considéré commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filière.

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Constitution Comité Corps Gras	Constitution Comité Elaboration statuts	IND CO CCIAG	Développement des activités	CCG						
Amélioration de la connaissance du marché actuel et futur	Etudes	CCG CCIAG MARA MICA	Etudes	CCG CCIAG MARA MICA						
Plan de développement des matières premières	Recensement	MARA *	Suite recensement Programation	MARA *	suite program- mation, mise en oeuvre	MARA *	Suivi et contrôle	MARA	Suivi et contrôle	MAHA
Amélioration des palmeraies villageoises			Choix zones prio- ritaires, promotion études	MARA *	Mesures incitatives Premières réhabilitations	MARA *	Poursuite Rehabilitation autres zones	MARA *	Poursuite Contrôle	MAHA
Développement de nouvelles plantations industrielles			Choix sites Etudes de faisabilité	CCG SOGUI	Recherche Partenaires	MARA CCG CCIAG	Mise en place projet(s)	P	Mise en exploitation	P
Valorisation amandes de palmiste	Etude des lieux de collecte possibles	* MARA CCG	Programation et mise en oeuvre	MARA CCG	Mise en oeuvre suivi	MARA CCG	Poursuite projets Contrôle	MARA CCG	Poursuite projets Contrôle	MARA CCG
Mise en place de normes	Definition des normes	INM CCG MSPP	Publication	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM
Importation d'huile en vrac	Etude faisabilité Montage financier et juridique	CCG CCIAG	Creation structures Réalisation	CCG IND	Approvisionnements Mise en exploitation	IND	Exploitation	IND		
Création de mini-huilleries	Etudes faisabilité montage financier	CCG P *	Appel d'offres Mise en oeuvre projet 1	P *	Exploitation Projet 1 Mise en oeuvre projet 2	P *	Exploitation Projet 2	P *		
Création de mini-savonneries	Etudes faisabilité montage financier	CCG P *	Appel d'offres Mise en oeuvre projet 1	P *	Exploitation Projet 1 Mise en oeuvre projet 2	P *	Exploitation Projet 2	P *		
Aménagement de la taxation pour les produits importés	Diagnostic	CCG MICA MEF	Diagnostic et Propositions	CCG MICA MEF	Mise en oeuvre	MICA MEF				

MARA : Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales
MICA : Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
SOGUI : SOGUIPAH
* : Assistance technique
INM : Institut de Normalisation et Métrologie

CO : Commerçants
P : Privés
IND : Industriels

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Constitution Comité Corps Gras	Constitution Comité Elaboration statuts	IND CO CCIAG	Développement des activités	CCG						
Amélioration de la connaissance du marché actuel et futur	Etudes	CCG CCIAG MARA MICA	Etudes	CCG CCIAG MARA MICA						
Plan de développement des matières premières	Recensement	MARA *	Suite recensement Programation	MARA *	suite program- mation, mise en oeuvre	MARA *	Suivi et contrôle	MARA	Suivi et contrôle	MARA
Amélioration des palmerales villageoises			Choix zones prio- ritaires, promotion études	MARA *	Mesures Inciitatives Premières réhabilitations	MARA *	Poursuite Rehabilitation autres zones	MARA *	Poursuite Contrôle	MAHA
Developpement de nouvelles plantations industrielles			Choix sites Etudes de faisabilité	CCG SOGUI *	Recherche Partenaires	MARA CCG CCIAG	Mise en place projet(s)	P	Mise en exploitation	P
Valorisation amandes de palmiste	Etude des lieux de collecte possibles	MARA CCG *	Programation et mise en oeuvre	MARA CCG	Mise en oeuvre suivi	MARA CCG	Poursuite projets Contrôle	MARA CCG	Poursuite projets Contrôle	MARA CCG
Mise en place de normes	Definition des normes	INM CCG MSPP	Publication	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM	Contrôle application	INM
Importation d'huile en vrac	Etude faisabilité Montage financier et juridique	CCG CCIAG	Creation structures Réalisation	CCG IND	Approvisionnements Mise en exploitation	IND	Exploitation	IND		
Création de mini-huilleries	Etudes faisabilité montage financier	CCG P *	Appel d'offres Mise en oeuvre projet 1	P *	Exploitation Projet 1 Mise en oeuvre projet 2	P *	Exploitation Projet 2	P *		
Création de mini-savonneries	Etudes faisabilité montage financier	CCG P *	Appel d'offres Mise en oeuvre projet 1	P *	Exploitation Projet 1 Mise en oeuvre projet 2	P *	Exploitation Projet 2	P *		
Aménagement de la taxation pour les produits importés	Diagnostic	CCG MICA MEF	Diagnostic et Propositions	CCG MICA MEF	Mise en oeuvre	MICA MEF				

MARA : Ministère de l'Agriculture et Ressources Animales
MICA : Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MSPP : Ministère de la Santé Publique et de la Population

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne
SOGUI : SOGUIPAH
* : Assistance technique
INM : Institut de Normalisation et Métrologie

CO : Commerçants
P : Privés
IND : Industriels

IV. LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue.

Au cours des réunions du Groupe Stratégique, les actions présentées ci-après ont été retenues. Elles sont aussi bien des opportunités d'investissement que des actions d'organisation ou des actions d'accompagnement.

Ces actions, peuvent concerner les acteurs industriels comme des acteurs liés à l'environnement des entreprises.

IV.1 - VALORISATION DE L' AMANDES DE PALMISTES PAR AMELIORATION DE LA COLLECTE : EQUIPEMENTS DE CONCASSAGE, TRANSPORTS...

Description

Le manque d'équipements artisanaux ne permet pas aux populations des régions où poussent les palmiers - Guinée Maritime et Basse Côte - de s'approvisionner aisément en huile et savon.

Dans la palmeraie villageoise, des stocks de palmistes restent inexploités pour une part par manque de possibilités de transport, vers les unités disposant de concasseurs.

Aujourd'hui ces noix de palmiste sont souvent brûlées.

Un programme de création et d'amélioration des pistes rurales, s'appuyant sur les potentialités villageoises, les équipements de concassage et la proximité des marchés pourrait être entrepris.

Des équipements légers permettrait une rapide satisfaction des besoins de ces populations.

Un camion équipé de broyeur à percussion circulant dans un rayon déterminé permettrait de mieux valoriser les productions villageoises de palmistes. L'ensemble devra être équipé d'un petit groupe électrogène.

Effets attendus

- Meilleure satisfaction des besoins des populations locales.
- Possibilité de production d'huile de palmiste pour les industries transformatrices des grands centres urbains.
- Amélioration des revenus des populations rurales concernées.

Responsable ou initiateur

Le Comité Corps Gras en étroite collaboration avec les regroupements villageois et avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Délai de réalisation

Dès la première année, l'équipement du secteur informel devrait se faire progressivement.

Coût

Le coût d'une unité mobile complète (concasseur, groupe, camion) peut être évalué à 400.000 FF soit 53 980 000 NGF (valeur Février 1991).

Ces investissements pourraient se faire soit dans le cadre d'actions O.N.G. soit dans le cadre d'accords contractuels avec des unités de transformation industrielles.

IV.2 - CREATION D'INFRASTRUCTURES POUR IMPORTATION D'HUILE EN VRAC

IV.2.1 - Présentation du projet

Le Projet a pour but la création au Port de Conakry des infrastructures nécessaires pour permettre l'importation d'huile de palme en vrac, provenant d'Indonésie ou de la Malaisie, destinée pour :

- une partie à être commercialisée pour l'alimentation, après sa mise en bouteilles ou en jerricans et
- l'autre partie à être commercialisée en fûts pour la fabrication du savon.

Le manque actuel de réservoirs de stockage oblige à importer l'huile en fûts, à des prix supérieurs de 50 % environ au prix de la même huile en vrac.

Forme d'activité

Cette installation devra être exploitée soit par un industriel privé soit par les commerçants importateurs, soit par une gérance mixte (avec participation des producteurs et des commerçants). Les avantages de l'installation doivent pouvoir en effet bénéficier aux industriels et aux commerçants importateurs.

Délai souhaitable de réalisation

Compte tenu du déficit en oléagineux existant dans le pays, un court délai de réalisation pour cette installation serait très profitable à la profession.

Localisation

L'implantation s'effectuera dans le port de Conakry, le lieu sera à discuter avec les autorités portuaires.

Effets attendus

Cette réduction du prix de la matière première devrait avoir une incidence positive :

- d'une part sur le prix de vente de l'huile de palme alimentaire et
- d'autre part sur le coût du savon fabriqué, car il ne faut pas oublier que l'huile rentre à hauteur de 60/66 % dans le poids de savon. En outre l'utilisation d'huile de palme permettrait la production de savons de qualité autres que le savon de lessive.

Description du projet

Si les unités maintiennent un rythme de production en accord avec la capacité installée, la cadence d'approvisionnement sera de 1500 Tonnes toutes les 7 à 8 semaines.

Cuves

La capacité des cuves dépend d'une part du cycle de rotation des bateaux et d'autre part des tonnages minima transportés.

L'huile importée par lots de 1 500 tonnes sera stockée dans quatre cuves, installées au port de Conakry. La station de stockage comprendra quatre réservoirs de 500 T d'huile, chacun (550 M³). Elle inclura en outre les équipements nécessaires au réchauffage et à l'homogénéisation de l'huile stockée avant son transport à l'usine, et au chargement du camion citerne.

Pour le mouvement de l'huile, l'installation comportera deux groupes moto-pompes (l'un en service, l'autre en réserve) volumétriques.

L'intérieur des cuves au niveau des tuyauteries de vidange sera chauffé pour le réchauffage de l'huile en cas de besoin. L'ensemble devra être clôturé par un grillage métallique.

L'importation annuelle d'huile de palme sera de 8 à 10 000 tonnes/an environ. 75 % soit de 6 à 7 500 tonnes, seront destinés à l'usage domestique et les 25 % restants à usage industriel.

L'huile à usage domestique sera conditionnée en bouteilles PVC de 0,5 et 1 litre et en jerricans de 2 litres, en polyéthylène, avec capsules en polyéthylène.

La production d'huile conditionnée sera par jour de :

- bouteilles de 0,5 l. : 12 000 litres soit 1 500 l./h.
- bouteilles de 1 litre : 8 000 litres soit 1 000 l./h.
- jerricans de 2 l. : 800 litres soit 100 l./h.

Les bouteilles en PVC seront produites dans l'unité de conditionnement et les jerricans de 2 litres seront achetés localement.

Equipement

L'équipement de l'unité de conditionnement comprendra :

- trois réservoirs de 10 t. de capacité chacun, soit 11 m³. L'huile de palme contenue dans les cuves sera réchauffée pour obtenir une bonne homogénéisation.
- deux groupes moto-pompes, pour le transvasement de l'huile.
- une machine de remplissage et bouchage rotative volumétrique (cadence soit 10 800 bouteilles/heure).
- un appareil de remplissage semi-automatique :
- une machine d'extrusion soufflage pour la fabrication de corps creux en thermoplastique (bouteilles de 0,5 et 1 l. de capacité en PVC).
- autres matériels :
 - un compresseur
 - installation de tuyauteries et vannes
 - et différents matériels de contrôle (laboratoire).

Nombre d'emplois créés

Une telle installation créera 21 emplois dont :

- 2 Cadres
- 13 Techniciens et ouvriers qualifiés
- 6 Ouvriers non qualifiés

IV.2.2 - Evaluation financière

Estimation des investissements :

Part devises

Cuves, réservoirs, machines de remplissages automatiques et semi-automatiques, machine d'extrusion, camion citerne, laboratoire...)

coût estimatif : 5 262 000 FF Prix FOB sous palan Conakry
hors taxes et hors douane

Une partie du matériel (cuves, réservoirs...) pourrait être fabriquée localement.

Part locale

1050 m2 de plateforme - Bâtiment de conditionnement (900 m2), groupe électrogène.

coût estimatif part locale : 3 215 000 ff

total estimation investissements (valeur Février 1991)

Part en devises	: 5 262 000 FF
Part locale	: 3 215 000 FF
Soit	: 8 477 000 ou 1 145 000 000 GNF

IV.2.3 - Echéancier de mise en oeuvre

- Une étude de faisabilité, pouvant être financée par les organismes internationaux, devra être réalisée à très court terme. Elle permettra notamment de dimensionner et d'étudier les conditions de rentabilité d'un tel équipement puis de proposer un montage financier et un statut juridique (S.A., G.I.E...) ;
- Etude et Rédaction des spécifications techniques
- Appel d'offres
- Réalisation

IV.3 - CREATION DE MINI-HUILERIES

Ces unités permettront de valoriser des ressources existantes ou aisément obtenables mais en quantités limitées dans un rayon limité par le coût et le temps de transport notamment en Moyenne et Haute Guinée. On citera en particulier :

- l'arachide dans la région de Dabola
- les graines de coton de Kankan.

On trouvera ci-après la présentation succincte du projet de Dabola. Il est prévu qu'à Kankan la mini-huilerie soit jumelée avec une mini-savonnerie. On présentera ci-après le projet de création d'une mini-huilerie à Dabola.

IV.3.1 - Présentation du projet de Dabola

Généralités

Actuellement l'approvisionnement en huile comestible dans la Moyenne et Haute Guinée, se fait de préférence avec des produits importés et avec la production artisanale.

Or, considérant la situation de l'unité existant actuellement à Dabola (manque de matières premières), le Groupe Stratégique a conclu que des mesures de sauvegarde du matériel devaient être prises, dans l'attente de production de matières premières en quantités suffisantes et que parallèlement l'implantation d'une mini-huilerie devait être envisagée.

Dans ce contexte l'installation d'une mini-huilerie dans la cité de Dabola répond aux conditions requises et analysées par le Groupe Stratégique.

Bien que la mini-huilerie soit installée dans une zone productrice d'arachide, afin qu'elle puisse être approvisionnée d'une façon convenable et régulière, la relance de la culture de l'arachide doit intervenir comme première mesure, pour s'assurer la matière première, sous forme d'arachide décortiquée, ou sous forme d'arachide en coque.

Capacité annuelle de production (250 T/an d'activité)

Utilisant le plus petit modèle de presse traitant environ 3 t. ou 5 t. d'amandes par 24 heures selon que l'on travaille en pression unique ou en pré-pression, la capacité de traitement horaire serait de 125 - 210 Kg/h. Nous retenons une capacité de traitement de 200 Kg/h qui produit avec une amande qui contient approximativement 50% d'huile :

- 57 % de tourteaux soit 114 kg/h, avec 4 % d'huile.
- 43 % d'huile brute, soit 86 kg/h.

Temps de qté fonctionnement	Quantité d'arachides en coque décortiquées en kg	Quantité d'amandes triturées en kg	Quantité d'huile brute en kg	Quantité de tourteaux en kg
H/Jour H/An				
8 h. 2000 h.	570.000	400.000	172.000	228.000
16 h. 4000 h.	1.140.000	798.000	430.000	454.000
24 h. 6000 h.	1.710.000	1.197.000	514.000	682.000

Surface de culture

Avec un rendement moyen de 750 kg d'arachides coques/ha la relance de la culture d'arachides suppose les surfaces minimales suivantes :

- pour 514 t. d'arachides coques à décortiquer : 760 ha
- pour 1 028 t. d'arachides coques à décortiquer : 1 520 ha
- pour 1 542 t. d'arachides coques à décortiquer : 2 280 ha.

Procédé de fabrication

Les différentes phases du process sont :

Le décorticage : effectué au moyen de croisillons batteurs dans une cage cylindrique horizontale, le mélange amande coque étant ensuite séparé par des Tamis.

l'extraction :

L'amande d'arachide ne présente pas une grande dureté aussi suffit-il d'un broyage sommaire pour en extraire l'huile. Ce broyage se réalise au moyen d'un concasseur à deux cylindres cannelés produisant des morceaux d'amandes de la grosseur d'un grain de blé. La pâte est ensuite chauffée puis envoyée à une presse continue.

L'huile extraite sort par les parois de la presse en forme de grille. Les tourteaux, c'est-à-dire ce qui reste de la pâte, avec plus ou moins d'huile, selon le degré d'extraction, sont déchargés en aval de la presse.

Une dernière extraction de l'huile qui reste sur les tourteaux s'effectue dans un filtre presse. Les huiles provenant du filtre presse et de la presse, sont mélangées et acheminées par une pompe de transfert vers la cuve à huile.

L'installation comprend :

- Un décortiqueur à croisillons batteurs
- Un ensemble d'extraction constitué par :
 - un ensemble préparation mécanique,
 - un ensemble préparation thermique,
 - un ensemble pression,
 - 1 groupe électrogène d'appoint de 80KVA installé dans un container

Nombre d'emplois créés : 17

IV.3.2 - Evaluation financière

Part devises :

Equipements Prix FOB + formation sur place

Total estimatif hors taxes et hors douane.... 1.512.000FF

Part locale :

- Groupe électrogène Coût estimatif : 237.000FF

Investissement total estimatif

-Part devises 1.512.000FF

-Part locale 237.000FF

TOTAL.....1.749.000FF
Valeur Février 1991 236 000 000 GNF

IV.3.3 - Mise en oeuvre

- Une étude de faisabilité, éventuellement financée par les organismes internationaux, devra être réalisée à très court terme pour étudier les conditions de rentabilité
- Appels d'offres
- Réalisation

IV.4 - CREATION D'UNE MINI-SAVONNERIE AVEC EXTRACTION

Généralités

La production guinéenne de savon est nettement inférieure à la demande.

Le déficit est comblé avec les importations provenant des pays comme la Côte d'Ivoire, Turquie, Pologne et autres.

Compte tenu de cette situation, le projet a pour but de créer et implanter des mini-savonneries dans des régions à forte consommation et disposant de la matière première. Deux projets ont été envisagés :

- l'un à Kankan à partir de l'huile extraite du coton graine,
- l'autre en Guinée Maritime à partir d'huile de Palmiste

IV.4.1 - Projet à Kankan

Le marché guinéen de la savonnerie étant déficitaire, la totalité de la production de cette mini-savonnerie sera absorbé par le marché intérieur.

Matières premières disponibles

L'huile de coton s'extrait de l'amande contenue dans la coque du coton graine. L'huile brute de coton n'est pas consommable sans trituration et raffinage préalable de l'huile.

L'huile de coton, s'extrait de l'amande après concassage de la graine. La production peut s'étaler sur 12 mois avec un bon stockage de la graine.

La production de coton graine prévue dans le Projet CFDT pour 1990, était de 15.000 T, mais cette production n'a été en 1990 que de 4500 T.

Les prévisions pour 1993 sont de 10.000 T de coton fibre soit environ 5 200 T coton graine, ce qui permettrait l'extraction de 880 T d'huile.

Les prévisions à long terme, à l'horizon 2000, sont d'une production de 25.000 T de coton fibre, ce qui permettrait la production de 2.210 T d'huile.

Capacité annuelle de production (250jrs/an d'activité)

1) Extraction

Selon le degré d'extraction souhaité la capacité de traitement horaire serait de : 250 Kg/H, avec un tourteau contenant 15% d'huile, ou de 150 Kg/H, avec un tourteau contenant 8% d'huile, nous retenons cette dernière capacité 71% de tourteaux, avec 8% de matière grasse, soit 106,5 Kg/H.

Une seule ligne produit 261 T d'huile brute avec 6.000 heures de travail par an ce qui implique la Trituration de 1 650 T de coton graine, quantité inférieure à celle disponible à la sortie de l'égreneur de la CFDT. L'installation d'une deuxième ligne permettrait de doubler les capacités de traitement et assurer une production de 520 T d'huile brute par an.

Temps de qté fonctionnement	Quantité de coton graine décortiqué en kg	Quantité d'amandes triturées en kg	Quantité d'huile brute en kg	Quantité de tourteaux en kg
H/Jour H/An				
8 h. 2000 h.	550.000	300.000	87.000	213.000
16 h. 4000 h.	1.100.000	600.000	174.000	426.000
24 h. 6000 h.	1.650.000	900.000	261.000	639.000

2) Savonnerie

La mini-savonnerie est une ligne complète de fabrication de savon qui peut produire 250 Kg/Heure, de savon en morceaux à partir de matières premières de qualité courante.

Sa capacité annuelle de production doit suivre le rythme de production de l'huilerie. Sur la base de 250 jours de travail sa production sera :

8 heures/jour, ou 2.000 heures/an - 500 T/An
 16heures/jour, ou 4.000 heures/an - 1000 T/An

Procédés de fabrication

1) Mini-huilerie

Après décorticage et trituration, la pâte d'amandes obtenue est chauffée avant de passer dans une presse continue.

L'huile extraite sort par les parois de la presse en forme de grille. Les tourteaux, sont déchargés en aval de la presse.

Une dernière extraction de l'huile qui reste sur les tourteaux s'effectue dans un filtre presse.

2) Mini-savonnerie

Le réacteur de saponification provoque la saponification des matières premières lors de l'incorporation des additifs tels que sodium, silicate, agents chimiques spéciaux dans la masse de savon encore liquide.

Ce savon est refroidi puis récupéré sous forme d'une couche pâteuse qui est bien mélangée dans un mélangeur, avant de le transporter vers une boudineuse qui raffine et extrude un savon sous forme de barre.

Les pains de savon découpés sont ensuite mis sous presse pour produire les pastilles.

Les équipements

1) Mini-huilerie

L'installation de la mini-huilerie comprend 1 Concasseur et 1 ligne d'extraction. L'ensemble entre dans un container de 20 pieds (1 container par ligne d'extraction).

2) Description de la mini-savonnerie

La mini-savonnerie est une unité complète autonome entrant dans un container de 40 pieds pour son transport.

L'unité comprend un générateur électrique, une chaudière, un groupe refroidisseur d'eau, un compresseur et toutes les machines requises pour la saponification, le séchage et la finition du savon.

3) Puissance électrique

Pour la puissance installée deux options ont été envisagées :

Option A : 1 seule ligne d'extraction d'huile. En ce cas la puissance installée globale est de 98 Kw et il faut prévoir 2 groupes électrogènes de 80 Kw.

Option B : 2 lignes d'extraction d'huile. La puissance installée globale est alors de 170 Kw et il faut 1 groupe de 150 KVA et un groupe de 80 KVA.

Evaluation financièreOption A :

Part devises
 Equipements FOB Conakry
 Installation et mise en route inclus : 3.736.000 FF

Part locale
 Bâtiment 300 m² (prix entreprises hors douane)
 Hors taxes : 1.170.000 FF
 Groupes électrogènes 400.000 FF

Total estimatif Option A 4.906.000 FF
 (Valeur Février 1991) ou 662.000.000 GNF

Option B :

Part devises :
 Coût FOB Conakry
 Installation et mise en route inclus 5.056.000FF

Part locale 1.370.000FF
 Bâtiment 300 m² (prix entreprise, hors douanes)
 hors taxes 770.000FF
 3 Groupes électrogènes, achetés sur place
 et installés dans trois 600.000FF

Total estimatif Option B.....6.426.000FF
 (Valeur Février 1991) ou 867.000.000GNF

Nombre d'emplois créés

Option A :

- Mini-huilerie : 13
- Mini-savonnerie : 17

--

Total main d'oeuvre : 30 personnes

Option B :

- Mini-huilerie : 23
- Mini-savonnerie : 17

--

Total main d'oeuvre : 40 personnes

Mise en oeuvre

- Une étude de faisabilité, éventuellement financée par les organismes internationaux, devra être réalisée à très court terme pour étudier les conditions de rentabilité
- Appel d'offres
- Réalisation.

IV.4.2 - Projet en Guinée MaritimePrésentation du Projet

L'objet du Projet est l'exploitation de la palmeraie naturelle de la Guinée Maritime et des plantations villageoises en Basse Côte pour l'obtention d'huile de palme, pour alimenter en matières premières une mini-savonnerie (savon de ménage et savon de toilette).

Ce projet pourrait être installé dans la région de BOKE. Une étude devra confirmer la localisation.

Matières Premières disponibles

Les statistiques de la production de palmeraie villageoise ne sont pas très fiables, mais on peut tabler sur une disponibilité de plus de 15 000 T/an, une grande partie de cette graine n'est actuellement pas utilisée par manque de concasseurs à percussion et de routes et pistes d'accès aux palmeraies pour évacuer le produit.

Capacité annuelle de production (250 J/an d'activité)

A) Extraction

Selon le degré d'extraction souhaité, la capacité de traitement horaire serait de 275 à 350 kg/H, avec un tourteau contenant 15% d'huile ou de 175 à 200 kg/H avec un tourteau contenant de 6 à 8% de matière grasse.

Nous retenons cette dernière capacité qui produit :

43% d'huile brute, soit 86 kg/heure

53% de tourteaux avec 6 à 8% de matière grasse, soit 106kg/h

Temps de quantité fonctionnement		Quantité d'amandes triturées en Kg	Quantité de l'huile brute en Kg	Tourteaux avec 6% à 8% de graisse en Kg
H/Jour	H/An			
08H	2000H	400.000	152.000	248.000
16H	4000H	800.000	304.000	496.000
24H	6000H	1.200.000	456.000	744.000

B) Savonnerie

La mini-savonnerie est une ligne complète de fabrication de savon qui peut produire 250 kg/h de savon en morceaux à partir de matières premières de qualité courante. Sa capacité annuelle sur la base de 250 jours de travail à 8 heures/jour sera de 500 tonnes/an.

Procédés de fabrication

Les process de fabrication sont similaires à ceux décrits dans le projet Kankan.

Les équipements

Ces équipements sont identiques à ceux présentés dans le projet Kankan.

Pour ce projet, la puissance installée sera de 95 Kw et nécessitera l'installation de 2 groupes électrogènes de 80 KVA chacun.

Evaluation financière

Part devises

Conakry (formation installation et
mise en route incluses)2.886.000 FF

Part locale

Bâtiment de 300 m²(prix entreprise, hors
taxes, hors douanes): 770.000 FF

2 Groupes électrogènes achetés sur
place et installés dans des containers 400.000 FF

COUT TOTAL ESTIMATIF EN PART LOCALE.....1.170.000 FF
(valeur Février 1991)

Investissement total

Part devises	2.886.000 FF
Part locale	1.170.000 FF

COUT TOTAL ESTIMATIF.....	4.056.000 FF
(valeur Février 1991)	ou 548.000.000 GNF

Nombre d'emplois créés :

Mini-huilerie : 13
Mini-savonnerie : 17
--
TOTAL.....30 personnes

Mise en oeuvre

Cette mini-huilerie et mini-savonnerie qui représente un investissement relativement modéré et un effectif moyen peut constituer les bases d'une PME.

- Une étude de faisabilité, éventuellement financée par les organismes internationaux, devra être réalisée à très court terme pour étudier les conditions de rentabilité
- Appel d'offres
- Réalisation

IV.5 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU MARCHE ACTUEL ET FUTUR

Description

Le manque de statistiques fiables concernant tant la production que la consommation handicape la structuration de la filière, les industriels ainsi que les commerçants n'ayant pas de moyens pour dimensionner le marché. Il y aura lieu de procéder à une enquête budget-consommation tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Elle devra permettre d'analyser la consommation :

- d'huiles brutes et raffinées
- la consommation des autres matières grasses : graines d'arachide, beurre de karité...
- la consommation des produits dérivés : savon...
- la consommation des sous-produits : tourteaux

Cette enquête devra faire la part de l'auto-consommation et des achats sur le marché. On devra également étudier les tendances d'évolution de la consommation d'une part et de la répartition entre l'auto-consommation et les achats sur le marché d'autre part. Enfin, cette enquête aura également pour objectif de déceler les conditions d'utilisation de l'huile brute, de l'huile raffinée, et du beurre de karité.

Effet attendus

- Connaissance plus précise du marché
- Meilleure adaptation entre type de demande et qualité des productions
- Optimisation régionale des moyens de production.

Responsable ou initiateur

Le Comité Corps Gras qui regroupe les principaux acteurs de la filière avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'Artisanat Guinéenne.

Assistance technique

Oui

Date de réalisation

La première année.

Mise en oeuvre

- Liste des tâches - Programmation
- Recherche de financement auprès des organismes internationaux
- Mise en place d'une équipe d'enquête et d'une assistance technique
- Enquête
- Analyse résultats, et suivi du Comité Corps Gras
- Publication des résultats

IV.6 - PLAN DE REHABILITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES MATIERES PREMIERES

Description

La mise en oeuvre d'une politique de développement et de gestion des ressources en matières premières oléagineuses.

Un inventaire en milieu rural permettra de mettre en évidence :

- les potentialités des palmeraies familiales traditionnelles tant dans les conditions de valorisation actuelles (moyens de récolte, transport, transformation) que dans des conditions améliorées ;
- les ressources en karité, et les possibilités et conditions de développement
- les surfaces utilisables pour le développement et la création de palmeraies industrielles ;
- les surfaces cultivables en arachides ;
- les projets de développement du coton en vigueur en Guinée ;
- les infrastructures indispensables pour que ces surfaces soient aisément exploitables ;
- les mesures d'accompagnement facilitant la promotion de ce plan.

Un document spécifiant ces données devra être rédigé et publié. Il est important qu'une cellule suive le développement de la mise en valeur des ressources oléagineuses et en mesure l'efficacité, de manière à ce que les réajustements nécessaires puissent le cas échéant être opérés.

Effets attendus

- Utilisation optimale des ressources
- Meilleure coordination entre les programmes de réhabilitation et développement et les travaux d'aménagement du réseau de transport à court et moyen terme
- Meilleure coordination entre lieux de production de matières premières et lieux de transformation.

Responsable ou Initiateur

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Assistance Technique

Oui.

Délai de réalisation

3 ans - Le recensement doit être lancé dès la première année.

IV.7 - ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'AMELIORATION DES PALMERAIES FAMILIALES

Description

A la suite de l'inventaire et en concertation entre les opérateurs locaux et les services techniques des zones concernées il faudra lancer des opérations de réaménagement et de réhabilitation des sols et des plantations existantes dans ces périmètres déterminés.

Il s'agira de promouvoir l'utilisation de matériel végétal plus performant et mettre en place la distribution et le suivi de ce nouveau matériel végétal. Il est important de souligner que si les palmeraies familiales ont un rendement moindre que les plantations industrielles, celles-ci offrent de nombreux avantages notamment :

- * flexibilité du secteur informel
- * moindre utilisation d'engrais donc d'inputs importés
- * moindres charges financières
- * adaptation plus facile aux variations de prix.

Le développement des palmeraies familiales autour d'unités existantes ou de mini-huileries programmées pourra générer la création de "nucleus estate" facilitant par là même la valorisation des produits (Sidibé, projet Benti, Projet Soguipah...).

Effets attendus

- Amélioration des rendements
- Amélioration des revenus des populations concernées, donc fixation des populations
- Limitation des importations.

Responsable ou initiateur

Les opérateurs locaux sous l'impulsion du Comité Corps Gras et avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Assistance Technique

Oui

Délai de réalisation

Dès la fin de l'inventaire, soit dès la deuxième année lancement d'opérations d'amélioration.

IV.8 - DEVELOPPEMENT DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES

Description

Dans l'état actuel des potentialités, malgré les programmes en cours, il est clair qu'à moyen terme la production locale ne pourra couvrir la demande malgré la palmeraie industrielle de Yomou.

Dans une première étape il s'agira d'étendre la palmeraie de Yomou à 5000 ha (surface initialement prévue) puis de sélectionner un ou des sites offrant des qualités pédologiques et climatiques permettant une culture intensive.

A l'exemple de SOGUIPAH, il sera possible de relier un programme de plantations industrielles à un programme de plantations familiales organisé autour d'un pôle de collecte et de traitement comprenant des apports d'intrants et des garanties d'écoulement contractuelles.

Effets attendus

- Optimisation des ressources
- Limitation des importations

Responsable ou Initiateur

Les opérateurs locaux, SOGUIPAH notamment sous l'impulsion du Comité Corps Gras et avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales.

Assistance Technique

Oui

Délai de réalisation

Dès l'inventaire, c'est-à-dire à partir de la 2ème année, les premières études de faisabilité devront être réalisées.

Il est certain que la privatisation de la SOGUIPAH sera un élément déterminant dans cette politique de développement des plantations industrielles.

Le statut de la SOGUIPAH devra être précisé dans les tout prochains mois.

IV.9 - MISE EN PLACE DE NORMES

Description

Actuellement, aucun texte normatif concernant les différents produits oléagineux n'a été publié.

La mise en place de normes permettra de définir les huiles et les savons selon leurs composants, ainsi que les différents types d'utilisation :

- huile industrielle
- huile alimentaire à chaud
- huile alimentaire à froid
- savon de ménage
- savonnettes...

Effets attendus

La familiarisation de la population avec les normes ne pourra qu'être progressive. Cependant elle permettra de :

- mieux cerner et de limiter la concurrence des produits importés, celle-ci ne pouvant plus s'exercer que sur des produits répondant aux mêmes normes ;
- d'habituer la population et ceci à des fins de santé, aux usages spécifiques des différents produits de la filière.

Responsable ou Initiateur

L'Institut National de Normalisation sous l'autorité du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat et en relation avec le Comité Corps Gras.

Délai de réalisation

Analyses et études à démarrer dès la première année. Le délai de réalisation prévisible est de 1 an.

IV.10 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 1 : CONSTITUTION D'UN COMITE CORPS GRAS

IV.10.1 - Justification

La filière Corps Gras dispose en Guinée d'un fort potentiel en produits oléagineux (palme et palmiste) mais actuellement la production ne couvre pas la demande nationale estimée à 70 000 t/an.

Malgré des conditions naturelles favorables la production en matières premières est en déclin, la transformation de ces mêmes matières premières est encore relativement peu industrialisée, les capacités existantes ne sont pas bien rentabilisées, les productions actuelles sont concurrencées par des importations souvent illicites.

Or, au cours des réunions tenues avec le Groupe Stratégique, il est ressorti que le programme d'action préconisé pour remédier à cette situation ne pourrait être valablement suivi que s'il y avait concertation entre les différents acteurs.

C'est dans cet objectif de cohérence que le Groupe Stratégique a étudié la création d'un Comité Corps Gras.

IV.10.2 - Effets attendus

La création d'un tel Comité permettra de :

- fournir à la filière un cadre de cohérence permettant d'orienter son évolution
- acquérir une réelle connaissance tant des ressources comme de la demande en produits oléagineux (type de produits, coûts)
- coordonner les actions de développement tout en s'attachant à privilégier les acteurs guinéens
- améliorer la satisfaction de la demande tant domestique qu'industrielle.

IV.10.3 - Présentation

a - Attributions

Le Comité Corps Gras réunira l'ensemble des acteurs de la filière, c'est à dire :

- les producteurs de matières premières : SOGUIPAH, CFDT, coopératives...
- les huiliers
- les savonniers
- les importateurs

mais, de par leur diversité, leurs intérêts peuvent diverger.

Aussi a-t-il été convenu au cours des séances du Groupe Stratégique que le Comité ne pourrait fonctionner que par consensus, les actions à entreprendre devront être reconnues dans l'intérêt de toute la branche et devront être adoptées à la majorité absolue.

Le Comité aura les fonctions présentées ci-après par ordre de priorité :

- Rôle d'information : recueil et diffusion des données concernant le marché national (qualités, prix par régions, quantités commercialisées...) comme le marché international (prix, tendances d'évolution...)
- La défense des intérêts communs avec des objectifs limités mais réalistes
- Constituer un organisme représentatif pouvant être l'interlocuteur privilégié de l'Etat et/ou des collectivités locales
- Etre un lieu de concertation et rencontre entre les différents acteurs.

b - Modalités de fonctionnement

Le Comité Corps Gras réunira l'ensemble des acteurs de la filière. Toutefois, compte tenu du nombre élevé d'importateurs présents sur le marché guinéen, le Groupe Stratégique a estimé nécessaire de limiter à 2 ou 3 grands importateurs les représentants de cette activité au sein du Comité. Le MARA et le MICA auront chacun, à titre d'observateur permanent, un représentant.

Le Comité pourra en outre inviter comme observateur "ponctuel" pour des questions spécifiques, un représentant de tout autre ministère.

Le Comité ne pourra entreprendre des démarches que si l'ensemble des représentants est d'accord.

Le Comité aura une présidence tournante par catégorie d'acteurs : producteurs, huiliers, savonniers, importateurs. La présidence sera renouvelée tous les deux ans, toutefois, à la majorité des 2/3 une présidence pourra être reconduite pour une nouvelle période de deux ans. Le président sera élu par l'ensemble des membres du Comité.

Le Comité sera doté d'un Secrétariat Général tenu par une personne de la profession qui fera bénéficier le Comité de ses moyens de travail. Le Secrétaire Général assurera :

- le secrétariat,
- la tenue et la diffusion des procès verbaux des réunions,
- la parution d'un bulletin mensuel d'informations sur le cours des matières premières sur le marché mondial, le cours des matières premières et des produits finis en Guinée.

Le Groupe Stratégique a observé que dans un premier temps le Comité n'aura pas besoin de locaux propres puisque le Secrétariat Général est tenu par un professionnel ayant ses propres moyens de travail.

Les besoins de financement pour frais de fonctionnement seront donc très réduits. Le Groupe Stratégique a estimé les frais à 6 millions NGF/an. Ils couvriront essentiellement les frais d'élaboration et de transmission du bulletin.

Lorsque le Comité aura atteint un rythme de fonctionnement normal, les frais de fonctionnement seront couverts par les cotisations des membres. Dans un premier temps, avant que la notoriété et le bien-fondé du Comité ne soient reconnus, les besoins financiers devront être couverts par :

- les cotisations qu'il sera possible d'obtenir notamment auprès des membres du Groupe Stratégique
- les recours à des financements extérieurs comme : les project Preparation Funds (Banque Mondiale) via la CCIAG.

Par ailleurs, il est possible que dans le cadre des ressources pour la restructuration de l'Industrie dont dispose la C.C.I.A.G. il soit envisageable d'obtenir à court terme une enveloppe pour couvrir les frais de fonctionnement du bulletin.

IV.10.4 - Mise en oeuvre

Le Groupe Stratégique a souligné l'urgence de la constitution du Comité.

Le Comité devra ensuite très rapidement publier son premier bulletin d'informations, qui sera un élément de promotion auprès des membres, notamment auprès des importateurs qui doivent y trouver leur intérêt.

Il s'agira donc de rapidement mettre en place à l'intérieur du pays, un système de collecte de données. Cette collecte pourra être effectuée par l'intermédiaire des représentants régionaux du MARA. Ces services devront faire l'objet d'une gratification.

Les autres données seront recueillies auprès des importateurs et par abonnement à la revue spécialisée Oil World.

Calendrier de mise en oeuvre

Lors des dernières réunions (avril 1991) du Groupe stratégique il a été décidé que :

- SOGUIPAH qui assure la présidence du Groupe Stratégique prendra dans les prochaines semaines l'initiative de la convocation des membres du Groupe Stratégique pour la constitution du Comité.
- Convocation du Comité pour l'élaboration et l'approbation du règlement intérieur : unanimité des décisions, maintien du secret des sources d'information, modalités de versement des cotisations...
- SOGUIPAH a proposé et le Groupe Stratégique a accepté d'assurer le Secrétariat Général du Comité.

Dès la constitution du Comité, celui ci procédera à :

- * un recensement des possibilités de versement des cotisations des membres
- * une recherche de financement auprès de la C.C.I.A.G. et des organismes de financement internationaux.

IV.11 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 2 : AMENAGEMENT DE LA TAXATION SUR LES PRODUITS IMPORTES OLEAGINEUX

IV.11.1 - Justification

Le diagnostic approfondi a mis en évidence un certain nombre de contraintes extérieures qui handicapent le bon développement des industries du secteur :

- le manque de matière première oléagineuse qui ne permet pas aux industriels du secteur un travail régulier toute l'année ce qui induit des prix élevés
- le manque d'huile pour la consommation domestique qui est compensé par des importations d'huile de qualité souvent inadaptée à l'usage (huiles froides pour fritures...)
- l'huile importée à destination industrielle subit les taxes douanières plus la T.C.A. de 10 % et lors de la transformation elle supporte à nouveau les T.C.A. ce qui handicape la compétitivité des savons guinéens par rapport aux produits finis importés ne supportant qu'une fois la T.C.A.
- les huiles produites en Guinée et utilisées dans l'industrie de transformation supportent quant à elles toutes les taxes locales
- les importations de savons souvent de qualité moindre, échappent en partie aux taxes et proviennent souvent d'exportateurs pratiquant des prix de dumping.

Le programme d'actions préconisé pour le développement de la filière ne peut être mis en oeuvre sans être accompagné de mesures déterminantes permettant de créer un environnement économique et fiscal incitatif. En effet, pendant sa période de croissance l'industrie des corps gras nécessite un soutien et ponctuellement d'une certaine protection. Actuellement la protection réelle dont bénéficient les acteurs de la filière est de 15 % c'est à dire les droits de douane. Par ailleurs, le cordon douanier étant "perméable", cette protection n'est pas toujours effective.

IV.11.2 - Effets attendus

L'aménagement de la taxation sur les produits importés oléagineux permettra :

- une incitation à la valorisation des productions locales
- une meilleure utilisation donc rentabilité des équipements industriels existants
- un soutien pour le redéploiement de la filière Corps Gras, qui, à long terme pourra s'étoffer avec de nouvelles activités (raffinage, glycérine...)
- l'attraction de nouveaux investisseurs
- un meilleur contrôle des importations qui pourra se concrétiser par des recettes supplémentaires pour l'Etat.

IV.11.3 - Présentation

Le problème de la taxation dépasse largement le cadre de la filière mais il ne peut être résolu qu'en fonction de la spécificité de chaque filière concernée.

Le niveau de taxation effectivement appliqué doit répondre à des exigences multiples voire contradictoires :

- * faible pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat de la population ni sur les coûts de production de produits finis lorsque les industriels doivent recourir momentanément à des importations de matières premières.
- * significatif pour aider à la relance de la production locale de matières premières
- * temporairement significatif pour aider le redéploiement de la filière ou d'une unité industrielle spécifique
- * souple pour absorber les variations des cours mondiaux plus amples que celles des coûts internes.

L'aménagement de la taxation pourrait porter sur :

- des taxes douanières différenciées selon les produits :
 - * huile végétale pour consommation domestique (raffinée, non raffinée...)
 - * huile brute pour transformation industrielle
 - * autres matières premières entrant dans le processus d'industrialisation
 - * savons.
- La révision des modalités de paiement de la T.C.A. facilitant la récupération de celle-ci lorsque le produit aura été importé et fera l'objet de transformation, donc de création de valeur ajoutée en Guinée
- une détaxation temporaire ou partielle des matières premières momentanément indispensables pour la filière Corps Gras, après justification sur l'impossibilité d'approvisionnement en matières premières d'origine locale.

Il a été mis en évidence, au cours des réunions du Groupe Stratégique que l'aménagement de la taxation (mode et niveau) sera le résultat d'un arbitrage entre les différents intérêts.

Mais l'objectif devra toujours être de privilégier la production de matière première plutôt que la transformation de matière première importée.

IV.11.4 - Mise en oeuvre

La mise en oeuvre de l'aménagement de la taxation comportera deux étapes :

- une première étape, la plus lourde, qui consistera en l'analyse de la situation présente, des conséquences pour la filière et le budget de l'Etat de toute modification de la taxation et le choix d'un nouveau système de taxation
- une deuxième étape qui sera celle des mesures d'application.

Une fois constitué le Comité des Corps Gras rassemblera des représentants de toutes les activités de la filière.

Le Comité devra donc être l'initiateur de la mise en oeuvre de l'aménagement de la taxation et faire une ou des propositions à l'Administration.

Si, compte tenu des divergences d'intérêt des différents secteurs de la profession, il n'est pas possible d'obtenir le consensus au niveau du Comité c'est au niveau de l'Administration que l'arbitrage devra être réalisé.

Les études visant à élaborer un projet d'aménagement de la taxation devront comporter notamment :

- Déterminer les prix de revient des différents produits : locaux et importés
- Analyser les marges
- Etudier la sensibilité du prix de revient aux modifications de taxation
- Analyser l'impact économique pour les différents secteurs de la profession des mesures proposées au niveau du budget de l'Etat.

Parallèlement, l'Administration devra étudier les possibilités de renforcement du cordon douanier, conditions indispensable pour l'application des mesures qui seront retenues.

Calendrier de mise en oeuvre

- Dès la constitution du Comité Corps Gras (1er semestre 1991) celui-ci devra désigner des membres chargés de coordonner les réflexions et études au sein du Comité ;
- Des propositions devront être faites à l'Administration début 1992.

19475

(6 of 6)

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

**SCHEMA DIRECTEUR
D'INDUSTRIALISATION**

**VOLUME III - STRATEGIES ET PLANS D'ACTION
DES FILIERES PRIORITAIRES**

TOME 6 - FILIERE TRANSFORMATION DES METAUX

JUIN 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FILIERE TRANSFORMATION DES METAUX

SOMMAIRE

=====

AVERTISSEMENT	1
A - MAINTENANCE	2
A.I - LA CONFIGURATION	3
A.II - LE DIAGNOSTIC	4
A.II.1 - La structure de l'offre	4
A.II.1.1 - L'approvisionnement (existant et potentiel)	4
A.II.1.2 - La technologie	5
A.II.1.3 - Atouts et contraintes	6
A.II.2 - La structure de la demande	7
A.II.3 - L'environnement industriel	7
A.II.3.1 - Les infrastructures	7
A.II.3.2 - Le cadre réglementaire	7
A.II.4 - Synthèse du diagnostic	7
B - LA TRANSFORMATION DES METAUX	9
B.I - LA CONFIGURATION	10
B.I.1 - Le cadre général	10
B.I.2 - Les activités	10
B.I.3 - Les acteurs	11
B.I.4 - Le schéma d'organisation	13
B.II - LE DIAGNOSTIC	15
B.II.1 - La structure de l'offre	15
B.II.1.1 - Les ressources (existant et potentiel)	15
B.II.1.2 - Les coûts	15
B.II.1.3 - La technologie	16
B.II.1.4 - Atouts et contraintes	17

SOMMAIRE (suite)

B.II.2	- La structure de la demande	17
B.II.3	- L'environnement industriel	18
B.II.3.1	- Les infrastructures	18
B.II.3.2	- Les services extérieurs	18
B.II.3.3	- Le cadre réglementaire	19
B.II.4	- Les résultats et performances	19
B.II.5	- La synthèse du diagnostic	20
C	- LA FORMATION PROFESSIONNELLE INDUSTRIELLE	21
C.I.	- LA CONFIGURATION	22
C.I.1	- Définition et activités	22
C.I.2	- Les acteurs	22
C.II	- LE DIAGNOSTIC	25
C.II.1	- Adéquation offre-demande en formation technique	25
C.II.2	- Les projets de développement	27
C.II.3	- La synthèse du diagnostic	28
III	- LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	29
III.1	- Le contexte international et national	29
III.2	- La définition des objectifs	30
III.3	- Les variables d'action	31
III.4	- La stratégie retenue	33
IV	- PLAN D' ACTIONS	36
IV.1	- Création d'une unité de tréfilage	36

SOMMAIRE (suite)

IV.2	- Création d'une petite fonderie (fonte grise)	40
IV.3	- Création d'une unité d'électrodes de soudure	44
IV.4	- Quantification et évaluation du marché de la ferraille	47
IV.5	- Développer les activités de récupération	48
IV.6	- Mettre à profit le savoir-faire et l'équipement des sociétés existantes	49
IV.7	- Mettre en place un cadre normatif	50
IV.8	- Harmoniser le tarif douanier et renforcer l'efficacité du cordon douanier	51
IV.9	- Mesure d'accompagnement n° 1 : création d'un Centre de Conception de pièces industrielles	52
IV.10	- Mesure d'accompagnement n° 2 : Constitution d'une banque de données sur les possibilités de formation et programmation des formations complémentaires non encore dispensées en GUINEE	56

AVERTISSEMENT

Bien que ne répondant pas avec rigueur à la notion de filière telle que définie dans les termes de référence, la TRANSFORMATION DES METAUX a été retenue comme prioritaire par le Comité National du SDI qui lui a donné la composition suivante :

- A - La maintenance
- B - La transformation des métaux proprement dite
- C - La formation professionnelle

Chacune de ces activités dispose d'une organisation et d'un fonctionnement qui lui sont propres et justifient une présentation séparée. Les propositions de stratégie sont par contre présentées toutes ensemble compte-tenu des liens inévitables existant entre ces différents secteurs.

A - LA MAINTENANCE

=====

A.I - LA CONFIGURATION

La maintenance ne peut pas, à proprement parler, être intégrée dans le cadre d'une filière basée sur un processus de production allant de la matière première à un produit fini. Cependant il existe une certaine cohérence et un certain nombre de problèmes communs qui conduisent à considérer cette activité comme un ensemble devant être traité de façon unitaire.

A.I.1 - LE CADRE GENERAL

La maintenance peut être qualifiée de secteur d'appui à l'activité industrielle mais compte tenu de son importance dans le tissu industriel du pays et de ses contraintes propres telles que la formation du personnel ou l'approvisionnement en pièces de rechange, elle mérite un traitement particulier dans l'analyse même du système industriel.

A.I.2 - LES ACTIVITES

Son existence commence avec l'ensemble des activités industrielle, agricole, minière, navale et de transport, qui nécessitent de la maintenance pour le bon fonctionnement de l'outil de production.

Bien que les limites d'intervention du secteur ne soient pas clairement définies, il convient de distinguer :

- l'entretien préventif
- la réparation ou entretien curatif
- l'approvisionnement en pièces de rechange soit importées, soit produites localement

A.I.3 - LES ACTEURS

L'activité de ce secteur s'exerce autour de trois grandes catégories d'acteurs :

- les installations industrielles à vocation spécifique de maintenance et mécanique générale
 - . Centre Pilote de Technologie Industrielle à Conakry qui dispose de deux ateliers (l'un de mécanique générale, l'autre d'électromécanique) pouvant produire une large gamme de pièces usinées. Le centre effectue également le bobinage de moteurs et exécute des opérations de maintenance dans des usines extérieures.
 - . Les Ateliers de GUINEE (LAG) qui dispose d'ateliers d'électro-mécanique, de mécanique générale et de soudure.
 - . U.S.O.A. à Mamou qui dispose d'un atelier de mécanique générale avec des installations de traitement thermique. Ce centre est équipé pour produire du petit matériel agricole (bien que ne le faisant pas actuellement)
- les entreprises grandes consommatrices de maintenance qui effectuent elles-mêmes leur maintenance et peuvent effectuer des travaux extérieurs.

On peut citer en particulier:

- . pour les mines et l'énergie :
CBG, FRIGUIA, OBK, AREDOR, AURIFERE DE GUINEE, ENELGUI
 - . pour l'agricultue :
Projet ODRIK
 - . pour le transport maritime :
LE PORT AUTONOME
 - . pour le transport ferroviaire :
L'OFFICE DU CHEMIN DE FER
 - . pour les travaux publics et la construction :
COCHERY BOURDIN CHAUSSEE, ASTALDI GUINEE, NORD FRANCE, JEAN LEFEBVRE,
AFRICOF
 - . pour le transport routier et urbain :
EGUITRAM, SOGETRAG
 - . pour la pêche industrielle :
SOGUIPECHE
 - . pour l'ensemble des grandes industries guinéennes :
SOBRAGUI, BONAGUI, ENTAG, SOGUIPLAST
- les artisans du secteur informel (artisans mécaniciens, électriciens...) qui effectuent une grande partie de la maintenance pour de petites installations.

A.II - LE DIAGNOSTIC

A.II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

A.II.1.1 - L'approvisionnement (existant et potentiel)

Comme il a été dit, la filière a aussi comme activité l'approvisionnement en pièces de rechange et la fabrication sur place, dans la mesure du possible, de ces mêmes pièces.

L'entretien préventif comme l'entretien curatif est consommateur de pièces de rechange. La plus grande partie de ces pièces est importée et provient directement du fournisseur de l'équipement. Un certain nombre de ces pièces pourrait être fabriqué sur place, sous-traité par les utilisateurs, notamment par les compagnies minières. De timides essais de sous-traitance effectués par ces compagnies n'ont pas été tous concluants, du fait d'une part du non respect des délais d'exécution, et d'autre part de la qualité du travail effectué par du personnel de sous-traitance qui manquait de la qualification technique nécessaire. Cependant malgré ces échecs et les prix plus élevés, il se dessine une ligne d'ouverture possible, dans les compagnies minières, vers la sous-traitance des travaux mécaniques : chaudronnerie et fabrication de pièces pour des engins mécaniques.

Les achats en pièces détachées représentent un volume monétaire très important.

A titre d'exemple en 1989, une société de T.P. a importé l'équivalent de 1.500.000.000 FG en pièces détachées et pièces moteur. 25 % environ de ces pièces, d'une valeur de 375 millions de FG, pourraient être fabriqués sur place.

Les achats en pièces de rechange (hors consommables) de deux compagnies minières ont atteint respectivement 10,233 M de FG et 5,4 M de US \$.

Il est à souligner l'importance que les compagnies minières attachent aux pièces de rechange et à leur bonne exécution. Un simple arrêt d'une installation d'extraction, faute de pièces, entraîne des pertes évaluées à 1 M de US \$ par jour.

A.II.1.2 - La technologie

L'examen du secteur conduit à la constatation suivante :

L'entretien préventif avec remplacement systématique des pièces n'est que très rarement pratiqué sauf dans les grandes compagnies minières, de travaux publics et de transport urbain, où certaines pièces d'usure bénéficient d'un remplacement périodique avant la rupture et ceci suivant les cadences de remplacement préconisées par les constructeurs de l'équipement. Dans l'ensemble c'est donc la réparation qui est pratiquée, après constatation de la déficience du matériel en question.

L'entretien préventif et de réparation se heurte à :

- un manque de formation des techniciens et mécaniciens
- un non respect des délais d'intervention préventive, indiqués par les constructeurs dans les plannings de maintenance.
- des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées.

En ce qui concerne les installations existantes le diagnostic a permis d'effectuer les constats suivants :

- Centre Pilote :

Il est assez bien équipé avec un matériel en bon état qui lui permet d'effectuer une large gamme de pièces usinées. Une installation de soudure électrique lui permet de faire toute sorte de pièces en chaudronnerie.

Cependant le manque de stock de différents types d'acier et de différents calibres handicape lourdement l'efficacité du Centre.

- U.S.O.A.

L'outil de production d'origine chinoise est ancien (1973) et la production n'est pas compétitive. Outre l'obsolescence du matériel, l'unité doit avoir recours - faute de fourniture d'énergie par le réseau - à la production de sa propre énergie avec 2 groupes électrogènes de 500 KVA chacun.

Il existe un projet de modernisation avec de nouvelles technologies évalué à 10 M de FF.

- LA NOUVELLE SOGUIPECHE

Elle dispose d'un atelier mécanique très complet avec un équipement neuf installé. L'atelier est fonctionnel mais la société recherche le personnel qualifié pour cet atelier.

- SOCIETES MINIERES ET DE TRAVAUX PUBLICS

Elles font en général leur entretien elles-mêmes et de façon satisfaisante. Cependant quelques pièces usinées sont sous-traitées au Centre Pilote, et certaines constructions métalliques sont réalisées par U.S.O.A. et CONMETAL.

- OFFICE DE CHEMIN DE FER

Les ateliers sont efficaces mais le manque de pièces de rechange se fait sentir.

La maintenance est le secteur où l'on rencontre un maximum d'encadrement par des spécialistes expatriés ou locaux hautement qualifiés. Le niveau technologique le plus élevé se trouve dans les centres miniers, suivi du Centre Pilote, pour la fabrication et usinage des pièces. Le manque d'équipements de fonderie (fonte/acier et non ferreux), de machines d'usinage classique pour petites séries, d'équipements thermiques (chromage dur notamment) ne permet pas d'avoir une filière technique complète.

A.II.1.3 - Atouts et contraintes

Il existe en Guinée un marché pour la maintenance, aussi bien dans le domaine de la réparation que dans celui de la production de petites séries de pièces de rechange.

Les principales contraintes de ce secteur proviennent :

- de la difficulté de s'approvisionner en aciers spéciaux,
- d'une carence des installations, en aval de la mécanique pour les traitements thermiques de surface et de rectification et en amont des équipements de fonderie (fonte/acier et non ferreux),
- d'une impossibilité d'immobiliser un capital très important pour la constitution d'un stock d'aciers conséquent,
- d'un manque de laboratoire d'analyse et d'essais mécaniques (utilisant la norme ISO)
- d'un manque de personnel qualifié.

Cependant il faut souligner que les prix sont compétitifs quand il s'agit de séries de pièces de conception très simple et que la main-d'oeuvre, dans ce cas précis, est tout à fait adaptée.

A.II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

Les principaux consommateurs de maintenance sont :

- le parc du matériel routier
- le parc du matériel de chemin de fer
- l'équipement maritime (pêche, cabotage)
- le matériel de carrières et mines
- les équipements agricoles
- les équipements industriels
- les moteurs techniques
- les groupes électrogènes.

Le marché de la maintenance prédomine dans les centres miniers. Si l'on exclut ces derniers, l'essentiel de la maintenance (80 % environ) s'exerce dans la région de Conakry.

A.II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

A.II.3.1 - Les infrastructures

L'environnement doit être apprécié au regard des critères suivants :

Au niveau de l'énergie

Le secteur est consommateur d'énergie, surtout pour la production de pièces de rechange. Les irrégularités d'approvisionnement obligent à utiliser des groupes électrogènes qui produisent une énergie plus chère. Cette différence de coût est répercutée sur le prix de la pièce qui atteint un niveau de prix de revient plus élevé et moins compétitif vis à vis des pièces importées.

Au niveau des télécommunications et transports

Les déficiences du réseau de télécommunications conduisent à un réel cloisonnement des activités.

A.II.3.2 - Le cadre réglementaire

Les entreprises de la filière sont confrontées aux conditions d'accès très dures aux crédits bancaires, dues en particulier au taux élevé de ces crédits.

Les délais d'obtention des licences se sont assouplis (présentation de DDI) ainsi que les modalités de dédouanement aux frontières et au port.

A.II.4 - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Le secteur maintenance comporte 3 types d'activité distincts :

- l'entretien préventif généralement quasi-inexistant en Guinée si ce n'est dans les sociétés minières pour lesquelles tout arrêt d'une journée entraîne des pertes considérables.

- la réparation ou entretien curatif très handicapée par :
 - . le manque de pièces de rechange
 - . le manque de personnel technique qualifié
- l'approvisionnement en pièces de rechange soit importées soit produites localement :
 - . les importations de pièces sont très limitées par les difficultés d'accès aux devises, les délais, les modalités de dédouanement
 - . la fabrication de pièces complexes est fortement handicapée par :
 - * le manque de formation de main-d'oeuvre qualifiée
 - * le coût élevé consécutif à l'approvisionnement énergétique et à la limitation des séries.

Certaines unités existantes ont généralement un équipement techniquement satisfaisant mais insuffisant : manque d'équipements de fonderie et d'équipements thermiques, machines d'usinage classique pour petites séries. Le personnel d'exécution manque de formation.

B - LA TRANSFORMATION DES METAUX

=====

B.I - LA CONFIGURATION

L'activité de transformation des métaux est peu représentée en Guinée et ne peut constituer à elle seule les bases d'une filière prioritaire : d'où son intégration dans une filière mixte. Cependant, l'importance de la demande de biens de consommation intermédiaire en métaux ferreux et non ferreux n'est pas négligeable ; aussi cette activité s'articule-t-elle autour des capacités de transformation de produits semi-finis et des importations des produits finis.

B.I.1 - LE CADRE GENERAL

Compte tenu de la faible activité du secteur des industries métalliques autres que l'aluminium et du fait qu'un certain nombre d'entreprises traitent aussi bien les métaux ferreux que les métaux non ferreux, l'ensemble de ces activités ont été réunies dans la même filière.

La filière s'articule donc autour :

- du secteur minier d'extraction de bauxite, et première transformation
- de la transformation des produits semi-finis de l'aluminium
- de la transformation des autres produits semi-finis.

L'extraction de bauxite et la transformation en alumine échappent à cette étude car il n'y a pas à proprement parler d'industrie métallurgique.

En l'absence d'une production nationale de base (acier, aluminium...), les entreprises du secteur se limitent soit à consommer les produits en l'état (comme le fer à béton), soit à les transformer (comme la fabrication des clous, fenêtres, toitures). L'ensemble de ces inputs est importé.

B.I.2 - LES ACTIVITES

Dans ses deux composantes - ferreux et non ferreux - la transformation des métaux intéresse, directement ou à sa périphérie, les branches suivantes :

- fabrication d'ouvrages en métaux :

- . produits de la tréfilerie : fer à béton et clous (Fe)
- . fûts (Fe) et boîtes métalliques (Fe et Al)

- fabrication d'éléments de construction métallique :

- . charpente métallique, citernes, ouvrages métalliques (Fe)
- . menuiseries métalliques (Fe et Al)
- . huisseries en acier (Fe)

- construction et réparation de matériel roulant et maritime :

- . réparation des bateaux de pêche et matériel ferroviaire (Fe)

- mobilier métallique :

- . construction de meubles (Fe et Al)

- outils à main et quincaillerie :
- . quincaillerie et boulonnerie (Fe, Al, Cu, Zn)
- . petit outillage agricole et industriel (Fe)
- . articles de ménage (Al)

Ce secteur apparaît donc tourné principalement vers les approvisionnements en matières premières et en produits manufacturés des différentes branches appartenant aux activités des BTP, des mines et du transport.

D'après les statistiques du Port Autonome de Conakry, de la Douane (sous certaines réserves) et les entretiens avec les acteurs du secteur, la Guinée aurait importé en 1989 (importations officielles ou non) :

- métaux ferreux :
19 à 20.000 tonnes (dont fer à béton : environ 12.000 tonnes)
- métaux non ferreux :
7 à 8.000 tonnes
- électrodes :
3,5 à 4 millions d'unités

B.I.3 - LES ACTEURS

Les principaux acteurs de la filière, présentés dans le tableau ci-dessous, sont soit transformateurs, soit consommeurs et transformateurs, soit uniquement revendeurs.

- transformateurs :
- . POINTES DE KALOUM :
produits de la tréfilerie, clous
- . U.S.O.A :
constructions métalliques, chaudronnerie, électrodes
- . FAGG :
tôlerie couverture
- . SOGUIFAB :
tôlerie couverture, articles de ménage
- . SIMALU :
construction et menuiserie métallique
- . VAG :
construction, menuiserie métallique
- . CONMETAL :
chaudronnerie, construction métallique, électrodes
- . SOCOBA :
construction et menuiserie métallique
- . ALU GUINEE
constructions et menuiseries métalliques

- consommateurs et transformateurs :

- . COCHERY BOURDIN CHAUSSEE :
produits tréfilerie (fer à béton, clous), chaudronnerie, électrodes
- . STE NOUVELLE SOGUIPECHE :
construction métallique, électrodes, menuiserie métallique
- . AFRICOF :
produits tréfilerie (fer à béton, clous)
- . CBG :
chaudronnerie, construction métallique, électrodes, produits de la tréfilerie (fer à béton)
- . FRIGUIA :
chaudronnerie, construction métallique, électrodes
- . SALGUIDIA
ferblanterie
- . OBK :
chaudronnerie, construction métallique, électrodes
- . AREDOR :
produits de la tréfilerie (fer à béton), chaudronnerie, électrodes, construction métallique
- . OFFICE DU CHEMIN DE FER :
électrodes, construction métallique
- . SOGUILUBE
lubrifiants et emballages (fûts métalliques)

- revendeurs et fabricants :

- . SOGEDI/AIR LIQUIDE :
matériel de soudure (commercialisation des électrodes), production de gaz industriels et médicaux et d'ouvrages en métaux
- . REEM-GUINEE
fabrique et vend : oxygène, acétylène, gaz carbonique
- . GAZ OBK (unité intégrée ne faisant pas la commercialisation)
produit oxygène industriel pour ses propres besoins, à raison de 40 m³/h à 150 bars en bouteilles de 6 m³.

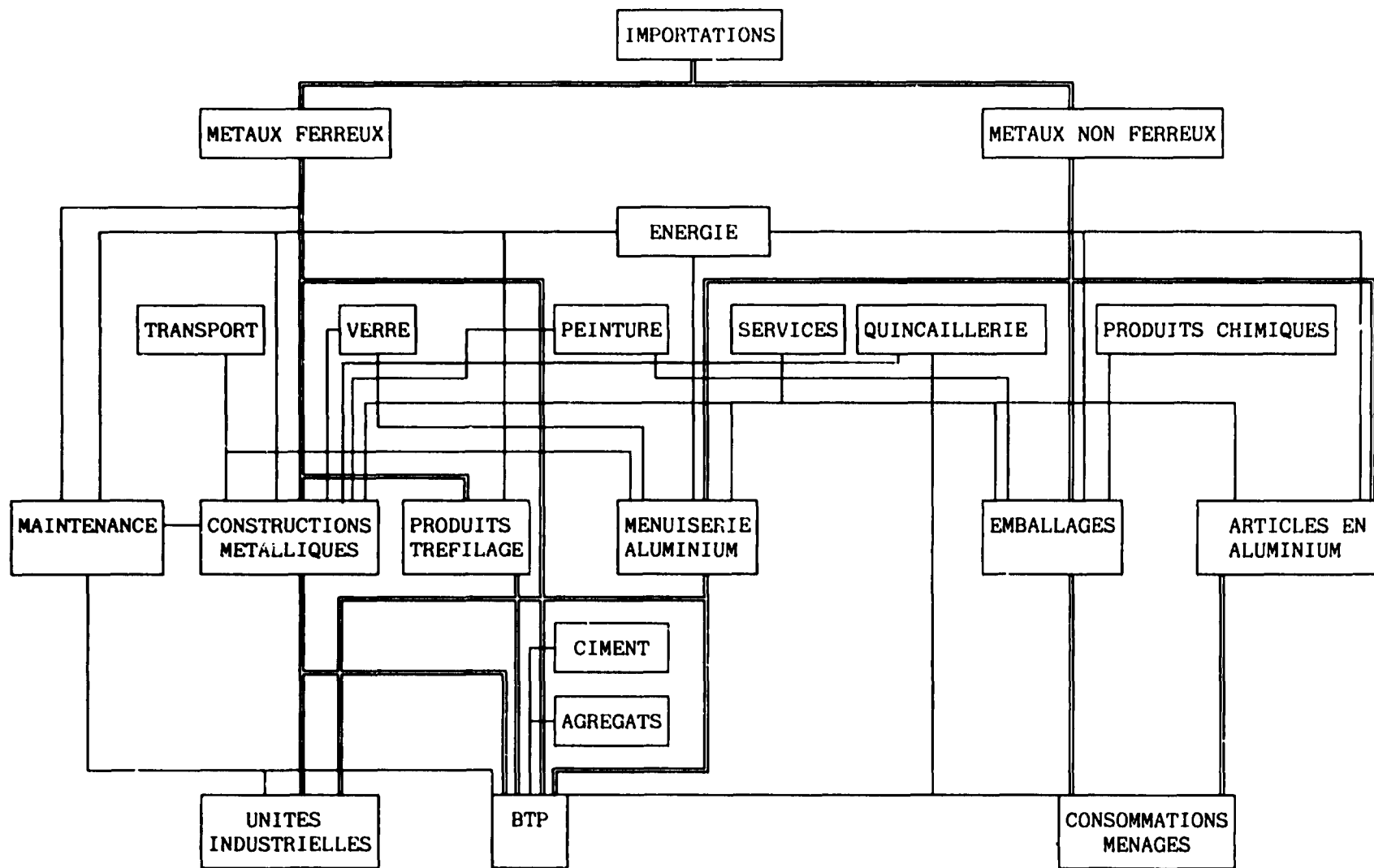
Les sociétés du secteur minier sont d'importantes consommatrices de produits métalliques qu'elles importent directement à des conditions douanières privilégiées.

B.I.4 - LE SCHEMA D'ORGANISATION

Le schéma d'organisation ci-après fait apparaître les deux principales branches de la filière :

- métaux ferreux
- métaux non ferreux

Les traits renforcés font ressortir les activités spécifiques de la filière transformation des métaux. Les traits fins font apparaître toutes les implications avec les autres secteurs industriels guinéens.



B.II - LE DIAGNOSTIC

B.II.1 - LA STRUCTURE DE L'OFFRE

B.II.1.1 - Les ressources (existant et potentiel)

Les ressources se trouvent en amont du secteur sous forme de bauxite, alumine, fer.

Bien que la Guinée dispose de très importantes potentialités en réserves de minerais ferreux et non ferreux, aucune sidérurgie de transformation n'existe dans le pays.

La transformation de l'alumine en aluminium s'effectue à l'étranger. Pour le minerai de fer, l'extraction n'a pas encore débuté.

En l'absence de cette sidérurgie, le secteur est tributaire de l'extérieur pour son approvisionnement en inputs, en particulier des pays de la CEE, de la Côte d'Ivoire et du Cameroun.

L'hypothèse pourrait être retenue d'installer une unité de transformation de l'alumine en aluminium de 215 à 230.000 tonnes/an, taille minimale d'une unité de transformation. Mais le coût très élevé de l'installation et la quantité très importante d'énergie nécessaire dans le processus de transformation rendent très peu probable l'installation d'une telle unité dans un avenir immédiat, voire à moyen terme.

B.II.1.2 - Les coûts

Les coûts pour les différents matériaux utilisés par le secteur (source : Ministère de l'Urbanisme et l'Habitat, Mai 1990) sont les suivants :

- fer à béton, diamètre 6 à 20 mm
selon diamètre 150.000 à 320.000 GNF/t
- clous, diamètre 1,8 à 4 mm 1.300 GNF/kg
- charpente métallique
fer plat, profilé, cornière 500 à 700 GNF/kg
- tôles noires en 10/100
dimensions 105x157, 98x179, 100x200 .. 11.600 à 12.500 GNF/u
- tôles noires en 15/100
dimensions 93x157, 100x200 12.500 à 16.500 GNF/u
- couverture en bacs de 80, en zinc 1.200 à 3.000 GNF/m¹
- couverture en tôle ondulée de 23/100
dimension 80 x 200 2.800 GNF/u
- couverture en tôle ondulée de 28/100
dimensions 80x200, 80x400 3.300 à 6.600 GNF/u
- menuiserie métallique (panneau) 30.000 à 50.000 GNF/m²

- menuiserie alu :
 - fenêtres sans vitre, le m² 100.000 GNF/m²
 - portes sans vitre, le m² 130.000 GNF/m²

B.II.1.3 - La technologie

L'équipement de production est en général récent (entre 3 et 5 ans), exception faite de SOGUIFAB et U.S.O.A., et en bon état

SOGUIFAB fabriquant des couvertures et bacs en acier et aluminium avec un équipement qui a plus de 20 ans est en mesure de produire dans des conditions relativement satisfaisantes et utilisant la totalité de la capacité installée. Ce matériel d'une maintenance facile, robuste et en bon état est adapté à une production de technologie simple.

U.S.O.A., avec des installations lui permettant la fabrication d'une large gamme de produits, a un équipement datant de 1973, néanmoins en état de marche et adapté aux travaux de mécanique, d'entretien, de chaudronnerie et de traitement thermique.

La société a un centre de formation professionnelle où sont formés des ouvriers provenant d'autres sociétés. Cette société n'a bénéficié d'aucune subvention extérieure.

Le niveau technologique diffère d'une société de transformation à l'autre, la plupart de ces sociétés travaillant ou ayant travaillé en collaboration avec des sociétés étrangères qui leur ont cédé le procédé de fabrication.

Sur le plan technologique proprement dit, le niveau est bon dans les unités qui n'ont pas beaucoup d'usinage : menuiseries et huisseries métalliques.

Dans certaines sociétés de construction métallique, le niveau est assez bas :

- mauvais enroulage de la tôle,
 - soudures très irrégulières et non continues
 - carence de fonds bombés
- (Ceux-ci sont fabriqués avec deux ou trois morceaux de tôle mal soudés).

Dans les compagnies minières bénéficiant d'un bon encadrement, la qualité du travail est satisfaisante.

Si l'on excepte les sociétés minières et sur la base d'un poste de 8 heures, les capacités installées seraient de 20 000 t/an.

Le taux d'utilisation moyen des équipements serait de 40 %. Les chiffres précédents ne reflètent pas la vraie demande du marché estimée selon les différentes sources à 25 000 tonnes pour l'année 1990. Malgré l'importance de la demande, les usines travaillent à un faible niveau de leurs capacités.

Enfin, un certain nombre de petits artisans et même d'ouvriers qui ont suivi des cours de formation se sont spécialisés dans la fabrication de portes et fenêtres en métaux ferreux avec tous leurs éléments soudés. Ces artisans concurrencent par leur bas prix les entreprises fabriquant ce même matériel.

B.II.1.4 - Atouts et contraintes

La filière transformation des métaux est peu développée en Guinée. Cependant, il faut souligner que :

- les prestations sont satisfaisantes pour la réalisation de pièces de conception simple si les matières premières sont disponibles
- la main-d'oeuvre sait travailler selon les normes AFNOR.

Toutefois de lourdes contraintes handicapent la filière :

- les matières premières sont importées
- les circuits d'approvisionnement sont longs (problèmes douaniers, transitaires défaillants...).
- il n'y a pas de fonderie permettant de faire de la récupération de métaux
- le cordon douanier reste très perméable
- la filière souffre de la carence totale ou partielle en énergie électrique.

B.II.2 - LA STRUCTURE DE LA DEMANDE

L'ensemble du marché guinéen des métaux ferreux et non ferreux est en nette progression, entraîné par l'essor des activités de la construction notamment dans le bâtiment.

Les perspectives de croissance moyenne sont de 5 à 10 % par an assurées par la relance de la construction qui devrait entraîner une relance de la production.

Le marché guinéen en 1990 a été estimé à :

- 18 000 à 20 000 T.de tôles pour couverture
- 4 000 à 5 000 T de profilés.

Ces besoins sont satisfaits par :

- la production locale : 7 à 8 000 tonnes/an
- les importations de tôles de Côte d'Ivoire (axe N'Zerekoré - Kankan) : 7 000 tonnes
- les importations pour les marchés officiels.

Il existe donc un marché potentiel qui pourrait être satisfait sans investissement supplémentaire (seulement 40 % des capacités sont utilisés d'une manière générale et 20 % dans le domaine de la construction métallique) si des mesures de commercialisation et d'assainissement des approvisionnements étaient mises en application.

B.II.3 - L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Les unités existantes évoluent dans un contexte général dont il convient de mesurer l'impact sur le niveau actuel d'activité et de compétitivité de la filière.

Cet environnement doit être apprécié au regard des critères ci-dessous présentés.

B.II.3.1 - Les infrastructures

- Les transports

Les défaillances du transport routier et ferroviaire dues à l'état des véhicules et des routes pénalisent ce secteur surtout dans le domaine de la sous-traitance que les compagnies minières pourraient déléguer à des sociétés privées de maintenance et qui sont presque dans leur totalité implantées dans la région de Conakry.

- Les télécommunications

Les difficultés de communication avec l'intérieur de la Guinée, et même entre Conakry et sa banlieue, continuent à pénaliser cette activité ; et ceci malgré les améliorations récentes du réseau. Il est évident que ces difficultés de communication par un réseau inefficace constituent un lourd handicap pour le développement du secteur.

- Energie

Les industries du secteur sont des consommatrices importantes d'énergie. Les irrégularités dans la fourniture font que les unités du secteur sont obligées de produire leur propre énergie avec des groupes électrogènes à des coûts notamment supérieurs à ceux du réseau. Cette différence de prix est répercutée sur le coût des produits.

B.II.3.2 - Les services extérieurs

La sous-traitance

Les entreprises de BTP et les compagnies minières seraient favorables à une sous-traitance soit par contrat, soit en régie pour certains travaux de construction métallique et de certaines pièces de rechange non vitales pour les installations. Les essais effectués dans le passé n'ont pas été concluants et les compagnies n'ont pas confiance dans la qualité de la sous-traitance locale. Par ailleurs, les clauses des appels d'offres, rédigées par les consultants internationaux, ne laissent aucune chance aux sociétés guinéennes qui ne peuvent remplir les conditions exigées pour y participer.

La formation

On constate que dans les entreprises du secteur, les ouvriers manquent de qualification et de formation théorique.

B.II.3.3 - Le cadre réglementaire

L'Etat a un rôle à jouer sur l'organisation, le fonctionnement et les performances de la filière. Celle-ci se heurte à un certain nombre de contraintes qui découlent du cadre institutionnel en vigueur en particulier :

- complexité de la fiscalité
- complexité des procédures d'importation
- taxes douanières élevées et différentes selon les sociétés.

Les sociétés minières ont une situation privilégiée pour l'importation des inputs, la taxe douanière étant seulement de 5,6 % de la valeur CAF.

Un fabricant local qui doit importer les matières premières, supporter 20 à 30 % de taxes douanières et les frais bancaires, ne peut s'implanter facilement dans ces sociétés.

B.II.3.4 - L'intégration

Exception faite de la compagnie minière FRIGUIA, il n'y a aucune intégration entre les différents acteurs du secteur.

La compagnie minière FRIGUIA qui sous-traite des travaux de chaudronnerie à des anciens employés en retraite constitués en petites PME travaillant dans l'enceinte de l'usine dans des locaux ou hangars appartenant à la compagnie constitue le seul cas bien précis d'intégration d'un sous-traitant avec une société du secteur.

B.II.4 - LES RESULTATS ET PERFORMANCES

D'après les enquêtes effectuées auprès de 2 entreprises du secteur, les comptes de branche élaborés pour le TEI font ressortir les pourcentages suivants de valeur ajoutée :

- construction métallique : 36 %
- couvertures métalliques : 44 %
- menuiseries métalliques : 32 %

Cependant, compte tenu des difficultés énumérées précédemment, il est difficile de parler de performances pour les industries de la filière.

Il convient de noter que dans les conditions actuelles :

- la compétitivité des productions est handicapée par :
 - . l'énergie coûteuse fournie par les groupes électrogènes
 - . le faible taux d'utilisation des équipements
 - . la concurrence des importations frauduleuses (prix, qualité, régularité...)
- les sociétés guinéennes ne peuvent remplir les conditions exigées dans les clauses d'appel d'offres, rédigées par les consultants internationaux

B.II.5 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

La filière transformation des métaux est actuellement très peu développée : on ne trouve pratiquement que des activités relevant de la seconde transformation des métaux : tôles, clous, menuiseries métalliques...

Hormis les sociétés minières effectuant pour elles-mêmes des travaux de transformation des métaux, la très grande majorité des unités relevant de ce secteur se situe en région de Conakry.

Toutefois, le secteur informel est très actif dans le domaine de la 2ème transformation des métaux (ferreux et non-ferreux).

La capacité de production est estimée à 20 000 tonnes mais le taux d'utilisation moyen des équipements ne dépasse pas 40 %. Le marché actuel estimé à 25 000 tonnes est donc essentiellement couvert par des importations officielles ou non.

La fourniture en matières premières toutes importées, est handicapée par la lourdeur des démarches administratives et douanières.

Enfin, l'ensemble de la filière est fortement pénalisé par l'irrégularité de la fourniture en énergie électrique, les carences en matière de maintenance (difficultés d'approvisionnement en pièces détachées, matières premières, incidence fiscale, crédit bancaire) et le manque de main d'oeuvre qualifiée.

C - LA FORMATION PROFESSIONNELLE INDUSTRIELLE

=====

C.I - LA CONFIGURATION

C.I.1 - DEFINITION ET ACTIVITES

La formation professionnelle est un ensemble de mesures et de méthodes destinées à former des travailleurs ou de futurs travailleurs dans les divers secteurs de la vie économique.

L'apprentissage constitue un mode de formation professionnelle de première importance. Il accueille des jeunes pour les préparer aux emplois d'ouvriers et demeure, pour un certain nombre de professions, le seul mode de préparation à la vie professionnelle.

La qualité de l'apprentissage demeure très liée à son organisation même, variable d'une spécialité à l'autre et d'un centre à l'autre.

Pour être effectif et obtenir un bon résultat, l'enseignement doit être pratique et théorique à la fois.

Les centres de formation professionnelle, soit instituts, soit entreprises, dépendant ou non de leurs ministères de tutelle respectifs, doivent assurer aux universitaires une formation pratique et aux apprentis et ouvriers une formation pratique et théorique.

La mise en place d'un plan de formation dans les centres est une opération délicate et décisive, d'abord pour les stagiaires en formation, indépendamment de leur niveau, et en second lieu pour l'entreprise qui doit les recruter et où ces stagiaires appliqueront les connaissances acquises lors de leur formation.

Le plan ou programme de formation mis au point par chaque centre consiste en la mise en oeuvre d'une politique de formation définie dans le cadre des objectifs fixés par le centre pour former un personnel qui puisse donner satisfaction aux entreprises qui les recruteront après leur formation.

La durée de formation varie selon le niveau exigé de chaque stagiaire lors de l'entrée au centre et aussi selon la spécialité choisie.

Le but des centres de formation professionnelle doit être la constitution d'un potentiel humain, adapté quantitativement et qualitativement aux niveaux de compétences requises par les entreprises guinéennes.

Les centres de formation doivent bénéficier d'un budget de formation : c'est l'effort financier que doit consentir l'Etat pour réaliser sa politique de formation.

Il paraît logique de prévoir la participation des entreprises, bénéficiant de la formation pour leur personnel, aux frais de fonctionnement des centres.

C.I 2 - LES ACTEURS

Le tableau ci-après énumère les centres de formation existant à Conakry et hors Conakry. Le tableau fait apparaître aussi les ministères de tutelle respectifs et les spécialités enseignées.

Le système de formation et perfectionnement pour l'enseignement technique et professionnel se compose aujourd'hui de centres de formation professionnelle recrutant au niveau de la dixième année et dispensant en 3 ans une formation C.A.P. Ils dépendent de divers organismes de tutelle sans coordination entre eux, à savoir :

- 13 relèvent du Ministère de l'Education
- 3 relèvent du Ministère des Affaires Sociales
- 3 relèvent du Ministère des Transports et Travaux Publics
- 4 relèvent du Ministère des Ressources Naturelles, de l'Energie et de l'Environnement par l'intermédiaire des Sociétés Minières
- 2 relèvent du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- 2 relèvent du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

(cf. tableau page suivante).

Outre ces centres de formation niveau C.A.P., l'on trouve :

- l'Ecole Nationale Supérieure d'Enseignement Technique préparant à des formations type C.A.P., ainsi qu'à l'enseignement technique (formation et perfectionnement d'enseignants),
- l'E.N.A.M. (Ecole Nationale des Arts et Métiers) recréée en 1987, recrutant sur baccalauréat complet et réussite à un concours d'admission et dispensant des brevets de technicien supérieur après 3 ans de formation,
- L'Université pour la formation d'Ingénieur, cette formation étant beaucoup trop théorique et non adaptée aux exigences de l'industrie.

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

CONAKRY

N°	CENTRE	Acti- vité	Tutelle	Spécialités
1	Maritime	oui	M.A.R.A	Navigation Construction navale Mécanique navale
2	CEPERMAG	oui	M.A.R.A	Machinisme Agricole
3	Ratoma	oui	Ministère de l'Education	Electricité, Plomberie Chaudronnerie, Batiment
4	Matoto	oui	Ministère de l'Education	Electricité, Plomberie Travx. Publics, Batiment Mécanique automobile Constr. métallique
5	Donka	oui	Ministère de l'Education	Electricité, Plomberie Chaudronnerie, Batiment Mécanique automobile Mécanique générale
6	CEPERTAM	oui	Ministère Aff. Sociales (ONFPP)	Mécanique automobile Tolerie
7	C.N.P.G	oui	Ministère Aff. Sociales (ONFPP)	Comptabilité, Gestion Secretariat
8	O.I.C Guinée	oui	Ministère Aff. Sociales (ONFPP)	Menuiserie, Batiment Secretariat
9	O.B.K	oui	Minist. Ress. Energie Envir.	Electricité Machines Outils
10	Port Autonome	oui	Minist. Transp. Travx. Publics	Spécialités Portuaires
11	Sogetrag	oui	Minist. Transp. Travx. Publics	Mécanique Automobile Entretien Mécanique Auto Ecole
12	Chemin de Fer	non	Minist. Transp. Travx. Publics	Spécialités Ferroviaires
13	SANOYAH	non	M.I.C.A	Spécialités Textiles
14	Centre Pilote	oui	M.I.C.A	Mécanique Electricité Dessin industriel
15	ENELGUI	oui	M.R.N.E.E	Electricité Mécanique

HORS CONAKRY

N°	CENTRE	Acti- vité	Tutelle	Spécialités
1	KINDIA	oui	Ministère de l'Education	Electricité, Plomberie Chaudronnerie, Menuiserie Mécanique Automobile
2	MAMOU	mal	Ministère de l'Education	Batiment, Menuiserie
3	FARANAH	mal	Ministère de l'Education	Batiment, Menuiserie Plomberie
4	KISSIDOUGOU	non	Ministère de l'Education	Batiment, Menuiserie
5	GUECKEDOUGOU	non	Ministère de l'Education	Batiment, Menuiserie
6	N'ZEREKORE	oui	Ministère de l'Education	Chaudronnerie, Batiment Mécanique automobile Mécanique générale Electricité, Menuiserie
7	HO-CHI-MINH (Kankan)	oui	Ministère de l'Education	Chaudronnerie, Batiment Electricité, Menuiserie
8	BORDO (Kankan)	mal	Ministère de l'Education	Chaudronnerie, Menuiserie Electricité, Menuiserie Mécanique Automobile
9	BOKE	oui	Ministère de l'Education	Mécanique Automobile Batiment, Menuiserie
10	LABE	oui	Ministère de l'Education	Mécanique Automobile Electricité, Menuiserie Chaudronnerie, Plomberie Maçonnerie
11	C.B.C KAMSAR	oui	Minist. Ress. Nat. Energie Environ.	Mécanique générale Electricité
12	FRIGUIA	oui	Minist. Ress. Nat. Energie Environ.	Mécanique générale Electricité, Soudures Machines Outils
13	U.S.O.A	oui		Mécanique générale Chaudronnerie

A cette organisation générale s'ajoutent :

- le Centre Pilote ENTA, qui avait initialement un rôle d'atelier et qui a actuellement un rôle de formation. Il dispense une formation pratique sans formation théorique. Ses équipements sont relativement limités.
- les formations des entreprises privées dont deux matières sont actuellement en service : mécanique auto-diesel et électrotechnique. La première promotion ne sortira qu'en 1991, mais des élèves ont déjà reçu des propositions d'embauche après le stage pratique effectué en entreprise.
- les formations de compagnies minières : parmi les trois compagnies visitées, seules FRIGUIA et CBG ont leur propre centre de formation ; la troisième, OBK, doit rééquiper son centre pour pouvoir assurer la formation.

C.II - LE DIAGNOSTIC

C.II.1 - ADEQUATION OFFRE-DEMANDE EN FORMATION TECHNIQUE

Des études réalisées en 1989 par la SODETEG et le BIT-PNUD auxquelles s'ajoutent les entretiens avec les industriels et une enquête réalisée par un expert national (dans le cadre du S.D.I.) ont permis de constater :

- la faiblesse du nombre d'ouvriers/employés qualifiés arrivant tous les ans sur le marché car on est en présence d'une atrophie complète de ce type de formation. En effet aucune formation technique ne démarre avant la fin de la 10ème classe. les manques sont particulièrement sensibles en machines-outils, maintenance électricité moteurs, électricité industrielle, mécanique de précision, soudeurs...
- l'inadaptation des formations généralement dispensées. Jusqu'à maintenant l'appareil productif n'étant pas consulté pour définir les profils de formation, le personnel formé est mal accepté par l'appareil productif guinéen, ne présentant pas le niveau requis :
 - . dans les centres de formation C.A.P. le manque de matériel ne permet pas une formation pratique approfondie,
 - . au Centre Pilote au contraire c'est la formation théorique qui fait défaut
- la nécessité d'augmenter les promotions de techniciens supérieurs pour les formations existantes et de développer des spécialisations pour chacune de ces filières
- l'insuffisance de sélection dans les organismes de formation

Les besoins exprimés à court terme et moyen terme sont :

- . conducteurs d'engins de chantiers : importants besoins à court et moyen terme,
 - . conducteurs poids lourds : quelques unités à court terme, une dizaine par an à moyen terme,
 - . électromécanique, réfrigération : une dizaine par an à court et moyen terme,
 - . électromécanique, bobinage : quelques unités par an à court et moyen terme,
 - . électronique : une dizaine par an à court terme et une vingtaine à moyen terme.
- perfectionnement du personnel d'exécution
 - formation de techniciens supérieurs dans les filières suivantes aujourd'hui inexistantes :
 - . maintenance industrielle
 - . chaudronnerie
 - . conducteur de travaux, métreur et dessinateur.

Les centres les plus actifs et les mieux équipés sont :

FRIGUIA

Les ouvriers sont formés au niveau C.A.P. dans les domaines de l'ajustage, électricité industrielle, mécanique auto. Une formation plus avancée est donnée en électronique, chaudronnerie, machine outil, instrumentation et régulation pneumatique. Au niveau des cadres, la formation se fait en séminaires et stages à l'étranger. 15 cadres par an sont formés. Formation gratuite sauf pour les stagiaires de l'extérieur qui doivent prendre en charge leur formation.

CBG

L'unité occupe une place de choix par :

- sa structure de formation
- sa capacité de formation
- le nombre de formateurs
- l'équipement pédagogique
- le budget de formation.

La formation est spécialisée selon les départements et le niveau :

- maintenance et production
- maîtrise et cadres
- administratifs

Le recrutement est fonction du niveau de qualification:

- apprentis : ils sont recrutés après sélection nationale
durée de formation 2 ans
pris en charge à 100 %
- cadres : ils sont recrutés sur diplôme et tests
(frais de formation à leur charge)
- administratifs : recrutés après test psychotechnique et
examen d'aptitude professionnelle

Une formation de stagiaires venant de l'extérieur est prévue.

En ce qui concerne les autres Centres de Formation Technique il est paradoxal de constater que les centres les mieux équipés sont malheureusement les moins fréquentés.

A titre d'exemple l'ENAM dont tous les équipements sont neufs a un taux de fréquentation de 69 % alors que le CFP Donko, dont le parc est très vétuste, affiche un taux de remplissage de 127 %.

C.II.2 - LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Plusieurs actions de restructuration de la formation professionnelle sont en cours :

- le projet BIT/ONFPP qui étudie la restructuration de l'action de l'ONFPP par :
 - . la création d'un Fonds National de Qualification Professionnelle alimenté par une contribution versée par les industriels mais non inscrite au budget de l'Etat,
 - . le développement de centres mobiles pour répondre aux besoins ponctuels,
 - . le développement de la formation en entreprise
- le développement de l'ENAM (financé par le FED) par :
 - . la création d'une filière mécanique générale et maintenance
 - . le développement de spécialisations dans le cadre des formations existantes :

- engins de chantier et poids lourds
- froid et climatisation
- électronique

- la création d'un I.U.T. à Conakry qui délivrerait des diplômes de type D.U.T (Diplôme Universitaire de Technologie) donnant une maîtrise assez large dans une discipline donnée et permettant d'assurer certaines fonctions de conception et d'encadrement.

C.II.3 - LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Malgré un potentiel non négligeable les lacunes à combler sont importantes tant au niveau quantitatif que qualitatif. Une restructuration de l'ensemble du système de formation professionnelle s'avère nécessaire ainsi qu'une concertation permanente entre les représentants des secteurs productifs et les responsables de la formation technique professionnelle.

III - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le diagnostic approfondi des 3 secteurs de la filière "Transformation des Métaux" a fait apparaître une inadaptation de chacun de ces secteurs aux besoins du marché guinéen, chacun des secteurs ayant des répercussions sur les deux autres secteurs de la filière.

Il s'agit donc ici de rechercher les objectifs de développement de cet ensemble pouvant notamment pallier les insuffisances les plus significatives telles que le diagnostic les a mises en évidence.

Un objectif est un élément qui requiert des actions multiples dont les résultats ne sont pas en général immédiats ni faciles à obtenir.

Avant de présenter les différents objectifs proposés, il convient de replacer les activités de la filière par rapport au contexte international et national.

III.1 - LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

L'environnement international est défavorable à la filière tant en amont qu'en aval. D'une part celle-ci s'approvisionne à l'extérieur pour la totalité de ses matières premières, d'autre part la concurrence exercée au niveau des produits finis est assez vive au niveau des prix mais surtout au niveau de la qualité, de la fiabilité et de la régularité de l'approvisionnement des produits.

Le contexte international

Bien que possédant des ressources naturelles, les unes en cours d'exploitation (bauxite) les autres non encore exploitées (fer), la Guinée ne dispose aujourd'hui d'aucune industrie de production sidérurgique de base. Etant donné la concurrence internationale, la taille d'une telle unité de production augmente régulièrement, ceci afin de réduire l'investissement par tonne de production, ainsi que les coûts d'exploitation : frais généraux, main-d'oeuvre.

Les investissements globaux (infrastructures, unité de traitement) induits par une telle réalisation, la difficulté de réunir un tour de table financier et les garanties suffisantes compromettent lourdement le développement de la filière "Transformation des Métaux" dans sa partie amont.

Il faut préciser qu'une telle décision sera, en outre, directement affectée par la situation mondiale du marché de l'aluminium et de l'acier. Il est clair que le marché guinéen étant capable d'absorber une telle production, l'intégration de la filière est avant tout liée à l'évolution du marché mondial.

Le contexte guinéen

Le contexte économique guinéen actuel obère la compétitivité de produits finis guinéens :

- tissu industriel très restreint et donc difficulté de produire des articles en séries suffisamment importantes

- manque de formation du personnel technique
- difficulté d'accès aux devises
- manque d'énergie électrique conduisant à l'utilisation de groupes électrogènes, et donc d'une énergie plus coûteuse.

Compte tenu de cet environnement tant international que guinéen, la concertation au niveau du groupe stratégique a abouti à proposer un développement progressif de la filière adapté aux contraintes existantes et évitant, en particulier, tout projet d'envergure qui nécessiterait un important apport d'énergie.

III.2 - LA DEFINITION DES OBJECTIFS

L'évolution de l'ensemble de la filière "Transformation des Métaux" aura un réel impact sur le contexte industriel guinéen compte tenu de l'intégration des différents secteurs de la filière dans le tissu industriel guinéen.

Les objectifs proposés ci-dessous en tiennent compte :

- Satisfaire aux besoins importants du marché industriel national

Le développement de la filière "Transformation des Métaux" doit permettre :

- . de développer la production de pièces détachées, en Guinée, afin de limiter le handicap de l'accès aux devises et de résorber le fort déficit en pièces détachées de base
- . de promouvoir la maintenance et donc une meilleure rentabilisation des équipements existants
- . d'améliorer la fiabilité de la production industrielle guinéenne
- . d'utiliser la totalité des capacités de production aujourd'hui disponibles.

- Structurer le développement de la filière par une meilleure intégration

Cet objectif doit viser à :

- . favoriser la diversification des activités tout en intégrant les étapes de transformation de la filière
- . substituer des productions à valeur ajoutée locale aux importations de produits élaborés
- . susciter le développement technologique de la filière
- . favoriser la valorisation de ferrailles aujourd'hui inexploitées.

- Mobiliser les ressources humaines en les portant à un niveau technologique satisfaisant

Le développement et le renforcement de la formation professionnelle doivent viser à :

- . offrir aux industriels un personnel qualifié leur permettant de limiter le recours à l'assistance technique étrangère
- . faciliter la promotion de la maintenance
- . réduire les coûts de production
- . fournir à la filière un savoir-faire et faciliter le développement technologique de la filière.

III.3 - LES VARIABLES D'ACTION

Cette étape consiste à identifier les points sur lesquels il est possible d'agir facilement pour atteindre les objectifs définis plus haut et ainsi de préciser les actions qui seront opérationnelles.

Il va de soi que les moyens mis en évidence peuvent agir sur plusieurs objectifs.

. Promouvoir la maintenance et mettre à profit le savoir-faire et l'équipement des sociétés existantes

L'activité de maintenance préventive est encore fort souvent méconnue, seule l'activité de réparation étant généralement pratiquée. En outre l'activité de réparation est fortement dépendante des importations de pièces détachées, dont certaines relativement simples pourraient être fabriquées en Guinée.

Il s'agit de rechercher une meilleure valorisation des équipements et du personnel de ces unités privées en aidant ces sociétés à développer à l'extérieur leurs activités de maintenance.

. Créer un système normatif

Celui-ci permettra à l'ensemble des acteurs d'avoir des éléments de référence et facilitera l'intégration de la filière dans l'ensemble de l'économie guinéenne. En outre, il facilitera le contrôle de la concurrence.

. Renforcer l'efficacité du cordon douanier

Afin de donner aux unités existantes la possibilité d'utiliser la totalité de leur capacité de production. En effet, aujourd'hui, le taux moyen d'utilisation des équipements est de 40 %. L'utilisation à pleine capacité permettrait de réduire les coûts de production.

. Quantifier et évaluer le marché de la ferraille

Le développement en amont de la filière ou la diversification des produits permettra une substitution de productions locales à valeur ajoutée restant en Guinée aux importations en devises.

Cette intégration en amont portera sur la production de produits qui pourront ensuite être à nouveau transformés industriellement.

Il en va ainsi :

- du fil de fer qui pourra être utilisé par le BTP, pour fabriquer les clous ou des grillages par exemple
- de la fonte grise qui peut être utilisée pour la fabrication de pièces pour outillage.

. Diversifier les activités de transformation des métaux

Aujourd'hui en Guinée les activités de transformation des métaux sont très limitées et concernent essentiellement la production de tôles ondulées et de huisseries métalliques.

La Guinée dispose d'un potentiel humain et d'un marché permettant d'envisager le développement d'autres activités telles que :

- la fabrication des pièces détachées
- la fabrication d'électrodes
- la fabrication de pièces injectées en aluminium, cette activité ne pouvant être développée qu'à moyen ou long terme.

. Développer la récupération des huiles industrielles, métaux (plomb ...)

La récupération est une industrie encore aujourd'hui peu répandue en Guinée mais qui peut porter sur nombre de produits :

- métaux : plomb, aluminium, ...
- plastiques
- huiles industrielles usagées
- pneus
- etc ...

. Créer une banque de données sur la formation professionnelle en Guinée

La Guinée dispose d'un potentiel de formation qui toutefois :

- répond mal aux besoins du marché
- n'a pas toujours les moyens nécessaires

la création d'une banque de données permettra de centraliser toutes les informations utiles pour les industriels comme pour les personnes recherchant une formation.

. Réorganiser et développer la formation professionnelle

Une meilleure connaissance des potentialités guinéennes permettra d'adapter les programmes aux besoins, notamment par :

- un renforcement de la formation pratique ou théorique selon le centre concerné
- une diversification des programmes de formation technique.
- une organisation de la formation théorique et pratique en entreprise.

III.4 - LA STRATEGIE RETENUE

La stratégie consiste, rappelons-le en un ensemble organisé d'objectifs associés aux moyens correspondants spécifiés en termes d'acteurs et, si possible, de coûts.

On a mis en évidence plus haut les objectifs et les moyens les plus importants à mettre en oeuvre : les actions les plus approfondies ayant été progressivement choisies après avoir éliminé les actions moins performantes, la stratégie proposée sera proche de la stratégie optimum par rapport à l'objectif général et à l'environnement dans lequel devrait évoluer la filière au cours des prochaines années.

On trouvera ci-après, sous forme synthétique, la stratégie qui se déduit des analyses précédentes.

Le premier tableau présente :

- . en colonne, l'ensemble des moyens considérés en égard aux objectifs retenus
- . par ligne et s'étalant dans le temps une décomposition des moyens en tâches élémentaires sommaires (l'unité étant l'année)
- . à chaque tâche élémentaire est associé le responsable ou l'entité responsable de sa mise en oeuvre.

Le tableau met en évidence les actions à entreprendre chaque année, les premières apparaissant dans chaque colonne étant les plus importantes à réussir.

Le second tableau fait apparaître, mentionnées en gras, la ou les phases où la réalisation de la variable d'action considérée commencera à avoir un réel impact sur le développement de la filière.

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Mettre à profit le savoir faire et les équipements des sociétés existantes	Recensement des disponibilités Promotion	IND CCIAG								
Mise en place de normes	Choix et définition des normes	MICA INM CCIAG	Publication	INM	Contrôle application	INM	Contrôle applicatio	INM		
Harmonisation du tarif douanier et renforcement du cordon douanier	Diagnostic et mise en oeuvre	MEF MICA CCIAG								
Quantification et évaluation du marché de la ferraille	Enquête recensement	* MICA	Etudes d'évaluation et de prix de revient	* MICA						
Création d'une unité de tréfilage	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offres	* IND	Mise en route et exploitation	IND				
Création d'une petite fonderie	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offres	* IND	Mise en route et exploitation	IND				
Création d'une unité d'électrodes de soudure	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offre	* IND	Mise en route	IND				
Développer les activités de récupération	Recensement et quantification des disponibilités	MICA	Etudes de faisabilité éventuelles	*	Recher. partenaires	CCIAG	Mise en oeuvre Projet 1	IND	Mise en oeuvre Projet 2	IND
Création d'un centre de conception de pièces industrielles	Recherche de financement	MICA CPTI	Mise en oeuvre structures debut activité	MICA CPTI IND	Recherche contrats Conception pièces Mise en activité	CPTI IND	Recherche de partenaires étrangers	CPTI IND		
Constitution d'une Banque de données sur la formation Professionnelle	Mise en oeuvre structures- Recherche Financement	CCIAG ONFPP	Recherche finance- cement Recensement	ONFPP CCIAG IND	Mise en route	ONFPP CCIAG IND				

MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

INM : Institut de Normalisation et Métrologie

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

CPTI : Centre Pilote de Technologie Industrielle

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

IND : Industriels

* : Assistance technique

ONFPP : Office National de la Formation Professionnelle Permanente

MOYENS	ANNEE 1		ANNEE 2		ANNEE 3		ANNEE 4		ANNEE 5 et +	
Mettre à profit le savoir faire et les équipements des sociétés existantes	Recensement des disponibilités Promotion	IND CCIAG								
Mise en place de normes	Choix et définition des normes	MICA INM CCIAG	Publication	INM	Contrôle application	INM	Contrôle applicatio	INM		
Harmonisation du tarif douanier et renforcement du cordon douanier	Diagnostic et mise en oeuvre	MEF MICA CCIAG								
Quantification et évaluation du marché de la ferraille	Enquête recensement	* MICA	Etudes d'évaluation et de prix de revient	* MICA						
Création d'une unité de tréfilage	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offres	* IND	Mise en route et exploitation	IND				
Création d'une petite fonderie	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offres	* IND	Mise en route et exploitation	IND				
Création d'une unité d'électrodes de soudure	Etude de marché faisabilité	* IND MICA	Etudes techniques Appel d'offre	* IND	Mise en route	IND				
Développer les activités de récupération	Recensement et quantification des disponibilités	MICA	Etudes de faisabilité éventuelles	*	Recher. partenaires	CCIAG	Mise en oeuvre Projet 1	IND	Mise en oeuvre Projet 2	IND
Création d'un centre de conception de pièces industrielles	Recherche de financement	MICA CPTI	Mise en oeuvre structures debut activité	MICA CPTI IND	Recherche contrats Conception pièces Mise en activité	CPTI IND	Recherche de partenaires étrangers	CPTI IND		
Constitution d'une Banque de données sur la formation Professionnelle	Mise en oeuvre structures-Recherche Financement	CCIAG ONFPP	Recherche financie- cement Recensement	ONFPP CCIAG IND	Mise en route	ONFPP CCIAG IND				

MICA : Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

INM : Institut de Normalisation et Métrologie

CCIAG : Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne

CPTI : Centre Pilote de Technologie Industrielle

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

IND : Industriels

* : Assistance technique

ONFPP: Office National de la Formation Professionnelle Permanente

IV - PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions consiste en une spécification plus détaillée des moyens à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie retenue : ces moyens peuvent concerner aussi bien les acteurs industriels que les acteurs liés à l'environnement.

Les actions retenues, par le Groupe Stratégique sont de différents ordres : des opportunités d'investissement, des actions d'organisation, des actions d'accompagnement.

IV.1.- CREATION D'UNE UNITE DE TREFILAGE

IV.1.1 - Cadre général

Le projet a pour but de créer une unité de tréfilage pour satisfaire les besoins du marché guinéen, en fils de fer de divers diamètres.

Il n'existe en Guinée aucune industrie sidérurgique secondaire qui puisse laminier, tréfiler et façonner des produits en acier, à partir des lingots de laminage destinés surtout à la fabrication de fer à béton, de fil de fer, de tiges métalliques et de profilés légers.

La production de ces produits en acier exige une installation de laminage-tréfilage.

Malgré la création de 30 à 50 postes de travail, les investissements nécessaires à une telle installation, sont très lourds et les besoins énergétiques pour son fonctionnement très importants, ne pouvant pas à court terme être assurés par le réseau électrique actuel.

Compte tenu des contraintes précédentes, il paraît plus logique, dans un premier temps, d'installer uniquement une ligne de tréfilage à froid qui permettra de produire

- . du fer à béton lissé ou cranté entre 12 et 6 mm de diamètre
- . du fil de fer de 5 à 1,8 mm de diamètre.

Forme d'activité

L'exploitation d'une unité de tréfilage convient bien à une exploitation de type PMI, compte tenu d'un certain nombre de facteurs :

- investissements relativement modérés
- personnel peu nombreux
- écoulement assuré

Délai souhaitable de réalisation

A court terme.

Responsable ou initiateur

Les industriels avec l'appui du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat.

IV.1.2 - Marché et besoins

Marché visé

La ligne de tréfilage à froid produira des fils de fer de divers diamètres pour satisfaire uniquement le marché guinéen.

Ce n'est que lorsque un laminoir ininterrompu avec une production variée (tôles, tiges, fil de fer, profilés ...) aura été installé à plus long terme que le marché des exportations pourra être visé.

Consommation nationale

Les importations officielles ou non, de fer à béton ont été en 1989 de 12 000 T environ, diamètre de 6 à 12 m/m (la majeure partie de 6,8 et 10 mm et un peu de 12 mm), quelques centaines de tonnes pour diamètres supérieurs à 12 mm et 400 T. environ de fil de fer pour la fabrication de clous.

Les prévisions de la demande pour la période 1991/2005, doivent être mises en rapport avec la croissance du PNB, le nombre d'habitants, les investissements et l'activité de l'industrie des travaux publics, le plus gros consommateur d'acier.

Les augmentations de la production de ciment, matériau complémentaire de l'acier pour le bâtiment et les travaux publics, suggèrent des taux de croissance annuels moyens de 5 à 5,5 %.

Pour la prévision de la demande d'acier à partir de 1991, le taux de croissance adoptée est de 5 %. Sur cette base l'ensemble du marché de l'acier, notamment le fer à béton et le fil de fer, serait de :

Estimation de la demande en T/AN				
	1992	1995	2000	2005
Fer à béton pour tréfilés de 6 à 12 mm	13 200	13 900	17 700	22 600
Fer à béton entre 18 et 10 mm	500	600	800	1 000
Fil de fer (électrodes)	400	500	700	950
Fil de fer (clous)	500	600	750	1 000
	14 600	15 600	19 950	25 550

Disponibilité de matière première

Les quantités à importer de fil de fer à tréfiler pour les prévisions 1992, seraient de l'ordre de :

- fil d'entrée de 12 mm diamètre 13 200 T
- fil de fer de 4 mm 500 T
- fil de fer de 7 mm (électrodes) 400 T

Les principaux pays producteurs sont : France, Allemagne, Espagne

IV.1.3 - Présentation du projetLocalisation

Le projet sera localisé de préférence à Conakry, zone industrielle ou dans sa région.

La disponibilité régulière d'énergie électrique, sera une des raisons prioritaires pour le choix du lieu d'implantation, notamment sur une zone industrielle bénéficiant d'infrastructures adéquates.

Capacité annuelle de production

Les capacités annuelles moyennes seront :

- 8 h/jour x 250 j/an = 9 600 T./an
- 10 h/jour x 250 j/an = 12 000 T./an
- 14 h/jour x 250 j/an = 16 800 T./an
- 16 h/jour x 250 j/an = 19 200 T./an.

Procédé de fabrication

La matière première utilisée est le rond (12,7 et 4 mm de diamètre) appelé "fil d'entrée ou fil de provision".

La première opération consiste à dérouler le fil des Bottes, en le faisant passer, par l'épi de dévidage et par le dérouleur.

Le fil tiré par l'enrouleur de la tréfileuse pénètre dans une machine à décalaminer puis par les galets de la tréfileuse, qui d'une façon dégressive réduisent sa section, selon les réglages effectués par la machine.

Rapide description des équipements

Chaque ligne comprend :

- un épi de dévidage
- un dérouleur de fil pour reprise de Bottes
- une décalamineuse
- une tréfileuse.

Bâtiment production

L'installation des deux lignes 12 à 6 et 18 à 10 mm diamètre, en parallèle, nécessite une surface totale de 300M².

Ces surfaces comprennent une première zone de stockage, avant équipements pour la matière première, et d'une deuxième en aval de ceux-ci pour les produits finis.

IV.1.4 - Evaluation financièreEstimation des investissements

A) Part devises

- Equipements	700 000 FF
- Produits consommables	40 000 FF
- Pièces d'usure pour un an	60 000 FF.
Coût estimatif départ France	800 000 FF
- Montage, formation sur place, frais de séjour,)	
voyages, emballage, transport jusqu'à FOB du port)	185 000 FF
français à sous palan Conakry, assurances)	
<u>TOTAL ESTIMATIF PART DEVICES</u>	<u>985 000 FF</u>

B) Part locale

- Groupes électrogènes achetés sur place, et montés sur dalle en béton, raccords électriques, le tout en état de marche	175 000 FF
- Hangar de 300 M ² (15 x 20 m - Prix entreprises hors taxes)	770 000 FF
<u>TOTAL ESTIMATIF PART LOCALE</u>	<u>875 000 FF</u>

TOTAL ESTIMATION INVESTISSEMENT : (Valeur Février 1991)

- Part en devises :	985 000 FF
- Part locale :	875 000 FF.

1 860 000 FF ou 251 000 000 GNF.

IV.1.5.5 - Nombre d'emplois à créer

- Conducteur des lignes	: 1
- Manoeuvres fonctionnement	: 4
- Administratifs	: 1
- Gardiennage	: 2
TOTAL	: 8 emplois.

IV.2 - CREATION D'UNE PETITE FONDERIE (FONTE GRISE)

IV.2.1 - Cadre général

Le projet a pour but la création d'une petite fonderie qui aurait pour objectif de :

- répondre aux besoins en pièces pour outillage agricole, maritime, mines, BTP et marché domestique
- valoriser les gisements de ferraille de toutes sortes existant en Guinée
- économiser les devises
- fournir des postes de travail significatifs.

Le manque d'une petite unité de fonderie oblige à importer la totalité des pièces utilisées dans les domaines cités ci-dessus et ne permet pas aux industriels locaux d'obtenir des contrats de sous-traitance avec les constructeurs d'équipements étrangers pour fabriquer sur place certaines séries de pièces des équipements vendus en Guinée.

La fonderie permettra d'obtenir des pièces métalliques à partir d'un métal fondu par coulée dans un moule. On peut citer :

Pièces à usage domestique

Coudes, tuyaux, siphons WC, baignoires, fer à repasser, marmites de ménage.

Pièces à usage industriel

Roues de pompes, turbines, corps de pompes, pistons, cylindres de pain, chemises pour tracteurs, carters, coudes d'échappement, presseoirs à huile, décortiqueurs à main et électriques, moulins d'arachide.

La composition de la fonte pour ces produits variera selon l'utilisation, soit perlitique (résistance aux efforts mécaniques) soit graphitique (fonte malléable).

Localisation

Le projet sera localisé de préférence à Conakry sur une zone industrielle ou dans sa région. La disponibilité régulière d'énergie électrique serait une des raisons prioritaires pour le choix du lieu d'implantation.

Délai souhaitable de réalisation

L'importance de la consommation électrique conduit à proposer une réalisation à moyen terme. Toutefois la création pourrait être accélérée, dans le cas où le problème d'approvisionnement en énergie serait résolu.

Responsable ou initiateur

Industriels en relation étroite avec le Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, et l'appui d'assistance technique.

IV.2.2 - Marché visé

Le marché visé est dans un premier temps le marché guinéen.

Cependant des exportations de pompes à eau pourraient se faire, à plus longue échéance, à destination des pays voisins tels que Sierra Leone, Mali, etc...

Consommation nationale

Les besoins en pièces moulées, usinées et ayant été soumises à des traitements de surface (si nécessaire) ont été recensés en 1987. Par secteur d'utilisation, les tonnages sont les suivants :

Industries légères :

- Agriculture	: 2 349 tonnes
- Pêche	: 1 tonne
- Habitat	: 920 tonnes
- Articles ménagers	: 125 tonnes
- Sobragui	: 4 tonnes
- Chemin de fer	: 125 tonnes

Sous total Industries légères : 3 524 tonnes

- FRIGUIA	: 325 tonnes
- CBG	: 200 tonnes
- OBK	: 300 tonnes

Sous total Industries minières : 825 tonnes

Total général : 4 349 tonnes

Une étude précise du tonnage devrait être engagée pour déterminer parmi cet ensemble les pièces qui peuvent se faire localement, et celles qui devront continuer à être importées vu la technicité de la pièce.

IV.2.3 - Disponibilité en matières premières

L'implantation d'un tel projet exige la garantie d'approvisionnements en ferraille.

Il n'y a pas de recensement exhaustif du gisement de ferraille existant en Guinée ni de son renouvellement. Actuellement seules quelques campagnes de ramassage de ferraille ont été réalisées pour la vente à l'exportation. Toutefois en 1987 ont été recensés 40 000 tonnes, uniquement dans la société minière CBG. On peut estimer d'après les quantités communiquées lors de la réunion du G.S., que les réserves dans toute la Guinée sont de l'ordre de 150 à 160 000 tonnes.

Des études faites en Côte d'Ivoire et autres pays africains permettent d'estimer que le prix rendu usine de la ferraille locale peut être de l'ordre de 500 F./t. soit un niveau intéressant.

La faisabilité du projet est donc très sensible à la part des approvisionnements locaux.

IV.2.4 - Présentation du projet

Capacité de production

En comparaison avec les autres pays africains de caractéristiques similaires à la Guinée une production de 3 T/jour, soit environ 600 T/an serait à envisager dans un premier temps. Seule une étude de marché permettra de dimensionner avec plus de précision l'installation.

Descriptif sommaire des équipements

L'installation comportera :

- un four de fusion rotatif (source d'énergie, fuel, gaz)
- un petit four électrique à induction (fusion du fer coulé avec charge froide, ou pour réglage des composants de la fonte).
La consommation électrique est élevée. La puissance installée 400 kW
- un chantier de moulage
- un chantier de sable

ainsi que les équipements suivants : malaxeur, broyeur, tamiseur, 2 ponts roulants

La fonderie sera installée dans deux hangars mitoyens de 50 mètres de longueur et 15 m de largeur soit = 1 500 M².

L'installation sera équipée d'un groupe électrogène d'appoint de 100 KVA.

IV.2.5 - Evaluation financière

Estimation des investissements

A - Part devises - Equipement

Prix estimatif hors taxes et hors douane	:	15 750 000 FF
Pièces de rechange		1 133 000 FF
Emballage, mise à FOB et frêt du port français à sous palan Conakry		1 490 000 FF
Montant, supervision et frais		5 458 000 FF
Total estimatif part devises		23 831 000 FF

B - Part locale (prix entreprise, hors douane, hors taxes)

Bâtiment de l'ensemble des installations de la fonderie

prix entreprise, hors taxes,
hors douane

3 847 500 FF

groupe électrogène installé

250 000 FF

Coût total estimatif en part locale

4 097 500 FF

Investissement total :

Part devises

: 23 831 000 FF

Part locale

: 4 097 500 FF

COÛT TOTAL ESTIMATIF
(Valeur Février 1991)

: 27 928 500 FF ou
3 800 000 000 GNF

IV.2.6 - Emplois créés

Données sur l'emploi, hors administration :

Nombre de personnes pouvant être recrutées (installation de base) : 50.

IV.2.7 - Mise en oeuvre

Avant toute réalisation, une étude de marché et de factibilité devra être menée au cours de laquelle les ressources en matières premières seront précisées (quantité, coûts...) ainsi que les conditions de rentabilité du projet.

IV.3 - CREATION D'UNE UNITE D'ELECTRODES DE SOUDURE

IV.3.1 - Cadre général

Actuellement la Guinée importe la totalité de ses électrodes ; aucune fabrication n'existant en Guinée.

Cette unité viendrait s'inscrire en aval de l'unité de tréfilage qui pourrait lui fournir le fil.

Une telle unité pourrait produire les 3 principaux types d'électrodes les plus demandés sur le marché guinéen selon la répartition suivante (à confirmer lors de l'étude de faisabilité)

- électrodes type rutile : 80 %
- électrodes type basique : 10 %
- électrodes type rutile à grand rendement : 10 %

Cette unité pourrait être réalisée à moyen terme, après l'unité de tréfilage.

Pour l'implantation de l'unité, en l'absence d'étude de factibilité détaillée, il semble opportun de recommander la région de Conakry et plus particulièrement une zone industrielle pouvant assurer une fourniture régulière en énergie électrique, et cela pour deux raisons :

- un des plus gros centres consommateurs
- lieu d'implantation également préconisé pour l'unité de tréfilage.

IV.3.2 - Marché et besoins

Trois types de marchés peuvent être visés :

- le marché guinéen
- le marché sous-régional : des contacts avec des fournisseurs d'électrodes confirment l'intérêt d'un tel marché aujourd'hui approvisionné par des produits européens.
- le marché africain en général

Le marché guinéen

La consommation nationale guinéenne d'électrodes de soudure est estimée en 1990 à 4 millions d'unités (évaluation faite à partir des données transmises par les importateurs).

Ce chiffre ne tient pas compte des électrodes importées directement par les Compagnies Minières : CBG, FRIGUIA, OBK, AREDOR, AURIFERES DE GUINEE.

A titre d'exemple la Compagnie OBK a importé en 1990, 30 740 T. d'électrodes qui représentent 730 000 unités environ.

La production de bauxite de cette compagnie a été en 1990 de 3 millions de tonnes contre 11 millions pour CBG. Compte tenu du ratio production/consommation, les besoins de CBG doivent se situer aux environs de 2 millions d'électrodes par an.

Pour les autres compagnies la consommation annuelle doit se situer entre 3 et 3,5 millions d'unités.

Le marché guinéen d'électrodes doit se situer entre 7 et 7,5 millions/an (Compagnies Minières + Marché National).

Compte tenu d'un taux de progression moyen de 6 % (taux légèrement supérieur à celui adopté pour la prévision de demande d'acier : 5 %) et afin d'intégrer les besoins générés par le développement de la maintenance et du marché que représentent ces compagnies minières, on peut estimer à l'horizon 2000 les besoins en électrodes de soudure pour le seul marché intérieur à 12 000 000 d'unités.

le marché sous-régional

Dans le cadre des études pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Industrialisation il n'était pas envisageable de procéder à une étude des besoins en électrodes des pays voisins de la Guinée. Cependant, nombre de ces pays ne disposent pas d'unités de fabrication et pourraient importer de Guinée.

IV.3.3 - Présentation du projet

Capacité annuelle de production

Une production de 40 000 000 d'électrodes par an représente un faible tonnage souvent considéré comme minimal.

Néanmoins les contacts pris avec les fournisseurs de matériel pour la construction d'une telle unité sont très positifs, certains désirant s'installer dans un pays africain pour irriguer à partir de cette implantation les pays voisins.

Une étude du marché guinéen, des pays limitrophes et de l'Afrique occidentale sera entreprise par le futur partenaire étranger.

Se référant aux usines à l'arrêt ou en difficulté le problème n'inquiète pas ce dernier ; cependant pour le Maroc il précise que deux usines sont en fonctionnement et que malgré tout le pays continue à importer.

Procédé de fabrication

Le fil laminé en acier doux provenant de l'unité de tréfilage passe dans une machine à couper où il est redressé et mis à longueur. Les baguettes coupées sont stockées dans un container.

Les baguettes sont ensuite envoyées à la machine d'extraction où elles sont enrobées.

Selon le type d'électrodes produits, les composants (tous importés) de la pâte varient.

Les électrodes sont enfin soumises aux finitions : nettoyage des extrémités, graphitage, contrôle, séchage, emballage.

Rapide descriptif des équipements

- Equipement de dressage et coupe de baguettes
- Installation de pesage
- Ligne de malaxage
- Ligne d'extrusion et compactage
- Installation de séchage
- Emballage
- Un laboratoire comprenant le matériel pour les essais chimiques et le matériel pour les essais mécaniques.
- Un atelier mécanique d'entretien
- Equipements de manutention

La puissance électrique nécessaire varie en fonction de la capacité du four elle-même conditionnée par l'importance de la production. Elle variera entre 400 et 700 CV.

Le bâtiment de production aura une superficie totale en rez de chaussée de 2 400 m² et un étage de 300 m² destiné aux bureaux et vestiaires.

Nombre d'emplois créés

Le nombre total d'emplois créés est de 38 personnes soit :

- 5 administratifs
- 33 productifs

Initiateur ou Responsable

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat avec les industriels et le recours à l'Assistance Technique.

IV.3.4 - Evaluation financière

Estimation de la part en devises

- Equipements	4 900 000 FF
- Pièces d'usure pour un an	200 000 FF
Coût estimatif départ France	5 100 000 FF
- Emballage, transport, fret du port à sous palan Conakry	1 000 000 FF
Total	6 100 000 FF

Estimation de la part locale

- Bâtiment y compris VRD	8 500 000 FF
COUT TOTAL (valeur Février 1991)	14 600 000 FF
	ou 1 970 000 000 GNF

IV.4 - QUANTIFICATION ET EVALUATION DU MARCHE DE LA FERRAILLE

Description

L'enquête effectuée en 1987 a permis de recenser plus de 40 000 T de ferraille, la plupart dans la Société C.B.G., la poursuite de l'enquête dans le reste du territoire national, a permis de chiffrer la ferraille existante entre 150 et 160 000 tonnes.

Il est probable qu'aujourd'hui ce stock de ferraille se situe aux environs de 250 000 tonnes.

Une étude détaillée des conditions de ramassage, des coûts prévisibles, du renouvellement de ce gisement devra être menée. Cette ferraille pourra être notamment utilisée dans la fonderie proposée et par le secteur informel.

Effets attendus

- . Economie de devises
- . Diversification des productions à partir des ferrailles récupérées.

Responsable ou Initiateur

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Délai

L'enquête peut être lancée dans les meilleurs délais.

IV.5 - DEVELOPPER LES ACTIVITES DE RECUPERATION

- L'industrie employant des matériaux de récupération est l'une des plus florissantes dans beaucoup de pays de la Région et constitue un des créneaux favoris des PME, PMI.

En particulier, la récupération des métaux, des huiles, des pneus, en vue de leur transformation sur place est l'un des secteurs vers lequel tous les efforts doivent être portés, de par les avantages à tirer de ces petites entreprises de transformation.

Effets attendus

- limitation des devises par réincorporation de ces produits dans l'industrie guinéenne
- développement de PME - PMI et donc création d'emplois.

Initiateur

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat en relation avec la Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture.

Délai

Des études sur les produits réutilisables dans l'industrie guinéenne peuvent être entamées dès maintenant.

IV.6 - METTRE A PROFIT LE SAVOIR-FAIRE ET L'EQUIPEMENT DES SOCIETES EXISTANTES

Description

En Guinée, 3 unités privées (USOA, LAG, SOGUIPECHE) disposent d'équipements et d'encadrement technique tout à fait satisfaisants permettant d'envisager le développement de la maintenance en prévoyant deux volets :

- . maintenance extérieure
- . production de pièces de rechange.

Le Centre Pilote d'ENTA, bien équipé également, présente la particularité d'être un organisme d'Etat ayant vocation de formation. Cependant, suite à la quasi-inexistence de subventions, le Centre Pilote est également amené à fabriquer des pièces de rechange. Cette situation persistera tant que le statut et la situation financière du Centre Pilote n'auront pas été réglés.

Déroulement

Les unités privées auront à faire connaître leurs capacités de maintenance, auprès des industriels.

Des équipes d'intervention rapide à l'extérieur devront être créées ainsi qu'un service de réfection-réparation de pièces accessibles à l'ensemble des industriels.

Effets attendus

La création de ces services de maintenance permettra :

- . une meilleure utilisation des capacités de production guinéennes (intervention rapide, ...)
- . une économie de devises
- . une meilleure rentabilisation des équipements des 3 unités concernées.

Responsable ou initiateur

Les sociétés privées précédemment mentionnées devront initier cette action. Il est toutefois nécessaire de prévoir une coordination qui pourrait être assurée au sein d'un groupement sous l'égide de la Chambre de Commerce.

Délai de réalisation

Immédiat, compte tenu de l'actuelle situation du secteur de la maintenance

IV.7 - METTRE EN PLACE UN CADRE NORMATIF

Description

Actuellement il n'existe en Guinée aucun système de normes officielles, il faudrait officialiser l'un des 3 systèmes utilisés dans les différents pays européens : ISO, AFNOR, DIN, ...

Effets attendus

La normalisation permet :

- . de limiter les investissements
- . de mieux rentabiliser les équipements : plus grandes séries de pièces, ...
- . d'améliorer la qualité des pièces : degré de précision, performance, ...
- . d'assurer une plus grande homogénéité des pièces.

Responsable ou Initiateur

L'Institut de Normalisation et Métrologie sous l'Autorité du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Délai de réalisation

Etudes à démarrer dès la première année.

IV.8 - HARMONISER LE TARIF DOUANIER ET RENFORCER L'EFFICACITE DU CORDON DOUANIER

Description

Certaines sociétés importent actuellement avec un tarif douanier préférentiel.

Par ailleurs, il est estimé que plus de la moitié des pièces consommées en Guinée entrent dans le pays sans transiter officiellement par la douane.

Une harmonisation des taxes douanières sur la base d'une réduction permettrait de rendre le secteur plus compétitif et de s'implanter dans les sociétés minières.

En outre le renforcement des contrôles douaniers et une meilleure tenue des statistiques d'importation devraient limiter les fraudes et faciliter la perception effective des taxes et droits d'entrée.

Effets attendus

- . Meilleure utilisation des capacités de transformation existantes
- . Amélioration de la compétitivité des produits guinéens.

Responsable ou Initiateur

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture guinéenne.

IV.9 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 1 : CREATION D'UN CENTRE DE CONCEPTION DE PIECES INDUSTRIELLES

IV.9.1 - Justification

Les enseignements suivants ont été tirés du diagnostic :

- un entretien préventif, quasiment inexistant, dans l'ensemble des installations industrielles, exception faite des Sociétés minières et de quelques sociétés de BTP importantes,
- un entretien curatif très handicapé par manque de pièces de rechange et de personnel technique qualifié,
- un approvisionnement en pièces de rechange réduit, les importations étant limitées par les contraintes financières (coût du crédit trop élevé) et administratives,
- une fabrication locale très limitée et réalisée dans des unités à vocation spécifique de maintenance et de mécanique, mais handicapées, les unes par manque de formation du personnel, les autres par les équipements et des coûts souvent élevés, surtout pour des petites séries,
- le manque d'installations de fonderie qui ne permet pas la production locale de pièces fondues et usinées, soit en fonte grise soit en acier.

En conclusion, la filière de transformation des métaux est très peu développée et ne comporte que des activités de deuxième transformation.

Le programme d'actions préconisé dans la stratégie retenue ne peut être mis en oeuvre sans être accompagné de mesures déterminantes permettant un développement cohérent de la filière.

Pour cette raison, lors des réunions du Groupe Stratégique, la création d'un Centre de conception de pièces industrielles a été retenue comme prioritaire.

En outre, tout récemment les autorités sensibilisées par ce problème ont pris la décision par Décret n°91/030 PRG/SGG du 26.01.1991 de restructurer l'ancien Centre Pilote de Technologie Industrielle et de lui affecter la réalisation des tâches suivantes :

- concevoir et vulgariser les technologies appropriées par l'adaptation d'équipements importés et par le développement de technologies endogènes ;
- réaliser les prototypes de machines et d'équipements et promouvoir l'esprit d'entreprise à travers des séances de démonstration ;
- promouvoir des techniques et méthodes pour l'entretien et la réparation locale des équipements des petites et moyennes entreprises, artisanales et industrielles ;
- développer les activités de formation en relation avec d'autres services nationaux de formation spécialisés dans les domaines d'intervention portant sur :

* l'apprentissage, sur le tas, dans les domaines de la fabrication, exploitation et de la maintenance;

- * le recyclage et la reconversion, en cours d'emploi, des ouvriers et cadres techniques des secteurs industriel et artisanal ;
- * la formation d'artisans et de créateurs d'ateliers ou d'entreprises pour les métiers relatifs à la construction mécanique et à l'électromécanique.

- participer aux activités des Centres Régionaux Africains et Organismes Internationaux en matière de conception, de vulgarisation et de fabrication technologique ;
- subsidiairement, sans que ce soit au détriment de ses activités principales, notamment dans le cadre de ses activités de formation en cours d'emploi et d'apprentissage, le centre peut, à titre onéreux apporter son assistance aux Petites et Moyennes Entreprises, aux artisans et aux unités industrielles dans la fabrication de machines, d'outillages simples et de pièces de rechange.

Compte tenu de ces atouts favorables, la création d'un Centre de conception de pièces industrielles devra se faire dans le cadre des attributions du C.P.T.I.

Les tâches et les conditions de fonctionnement du Centre seront précisées ci-après.

Il est nécessaire que des accords de coopération ou de sous-traitance puissent être passés entre le Centre et les constructeurs de matériel de Travaux Publics, des mines, de machinisme agricole, de façon à ce que la conception de certaines pièces de rechange ou de sous-ensembles soit déléguée au Centre.

Par ailleurs, le Centre pourrait concevoir et réaliser des pièces pouvant servir à améliorer les équipements des secteurs, notamment BTP, mines, matériel agricole et mécanique navale.

Le Centre produira des plans de toutes les pièces conçues par son bureau d'études et de celles que les industriels lui ont remis pour étude.

Ainsi sera constituée une base de données techniques qui pourra être un élément de référence permanent pour toute réalisation ultérieure ou modification.

IV.9.2 - Effets attendus

- Accélérer l'évolution technologique de la filière du fait de l'accès à de nouvelles techniques et méthodes pour la conception de pièces et de sous-ensembles ;
- Réduire les coûts de production en limitant les importations et l'appel à une main d'oeuvre expatriée ;
- Limiter les dépenses en devises ;
- Instaurer les limites entre les dépannages préventif et curatif, avec une valorisation du potentiel humain et technologique ,
- Réduire les temps d'attente en fourniture de pièces.

IV.9.3 - Mise en oeuvre

La mise en oeuvre des structures nécessaires à la création du Centre de Conception de pièces industrielles implique l'installation d'équipements complémentaires à ceux déjà en place dans le C.P.T.I.

Il paraît nécessaire dans une première étape de bien identifier les équipements installés en déterminant leurs caractéristiques techniques et leurs performances. D'après une première constatation effectuée sur place, le Centre de Conception de pièces industrielles devra pouvoir disposer en plus des installations mécaniques déjà existantes au C.P.T.I. des équipements suivants :

- un laboratoire de métallurgie
- un centre de calcul et documentation
- une salle de dessin et de conception de pièces
- une banque de données.

Une deuxième étape qui devra être lancée avant la fin du montage des équipements et des installations précédentes aura pour objet de :

- recenser l'ensemble des pièces de rechange susceptibles d'être conçues et fabriquées sur place, pour les industriels installés en GUINEE
- concevoir la création des équipements simples et de sous-ensembles pour substituer ces derniers aux produits importés
- obtenir des contrats de sous-traitance avec les fournisseurs étrangers d'équipements travaillant en Guinée
- constituer un stock de matériel permettant la fabrication de pièces dans des délais raisonnables.

Le financement d'une telle structure devra être envisagé en deux phases :

- l'appel à un financement international pour la phase de démarrage et l'assistance technique nécessaire : financement d'équipements, formation, constitution de stocks de matières premières, études de sélection de pièces à concevoir au centre,
- en seconde phase l'autofinancement par la vente des services vendus.

Une source de financement complémentaire pourra provenir des cotisations annuelles, permettant d'accéder au centre de documentation et d'être informés des publications disponibles du Centre, (plans de pièces, etc...).

Compte tenu de la multiplicité des fonctions attribuées au C.P.T.I., son fonctionnement ne pourra être assuré qu'avec la mise en place d'une comptabilité.

Celle-ci permettra de dégager la rentabilité de chacune des fonctions et notamment du Centre de Conception de pièces industrielles. Si apparemment les activités sont complémentaires et utilisent des équipements communs, chaque unité devra être en mesure de prouver sa viabilité.

Aussi la gestion de chaque unité doit-elle être autonome.

IV.9.4 - Les opérateurs concernés

Les opérateurs concernés sont :

- les sociétés minières installées en Guinée
- les entreprises de BTP travaillant en Guinée soit nationales ou internationales
- les sociétés étrangères installées en Guinée qui vendent des équipements et des engins pour les sociétés minières et de BTP
- les sociétés guinéennes PME et PMI
- les sociétés de transport agricoles et navales.

IV.9.5 - Responsable ou initiateur

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Centre Pilote de Technologie Industrielle

IV.9.6 - Assistance technique

Une assistance technique paraît nécessaire avec le concours de deux ou trois expatriés, pour mettre en route les installations du Centre de conception et former le personnel.

Une formation à l'étranger de 2 ou 3 mois, pour le responsable du laboratoire métallurgique est à prévoir.

IV.9.7 - Calendrier de mise en oeuvre

Année 1 : Recherche de financement

Année 2 : Mise à disposition des structures de mise en oeuvre, et acquisition des équipements
la première phase

Année 3 : Recherche de contrat de sous-traitance et de conception de pièces avec un partenariat national et étranger
Mise en activité du Centre.

IV.10 - MESURE D'ACCOMPAGNEMENT N° 2 : CONSTITUTION D'UNE BANQUE DE DONNEES
SUR LES POSSIBILITES DE FORMATION ET PROGRAMMATION DES FORMATIONS
COMPLEMENTAIRES NON ENCORE DISPENSEES EN GUINEE

IV.10.1 - Justification

La GUINEE est un pays disposant d'un fort potentiel humain, mais avec une insuffisance de ressources humaines nationales techniquement qualifiées. Cette insuffisance constitue l'une des contraintes les plus fréquemment relevées dans les diverses branches industrielles du pays.

Cette situation découle des imperfections du système d'orientation générale, qui n'accorde pas assez d'importance à la formation professionnelle. L'ordonnance 0/91/026 du 11 Mars 1991 veut remédier à la situation existante et modifie certaines dispositions du Code du Travail, afin de développer la formation continue et l'apprentissage et organiser la participation de l'Etat au financement des actions de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnelle.

Il conviendra donc de mettre en place un programme de formation aux emplois industriels qui tienne compte des besoins exacts de l'industrie en effectifs et en spécialités et qui permettra de fixer les priorités de formation.

Il faudra aussi associer les principaux utilisateurs du personnel formé dans le système d'éducation et de formation à l'élaboration des programmes. Actuellement dans la plupart des centres de formations spécialisés du pays, la formation théorique fait défaut, ceci ayant pour conséquence de baisser le niveau professionnel et d'entraîner une fréquente inadéquation entre la formation et l'emploi.

Une concertation entre le monde du travail et les centres de formation est indispensable, de manière à faire correspondre les objectifs de la formation aux besoins des milieux industriels, mais aussi à prendre en compte les réalisations en matière de formation dans les entreprises.

D'après une étude du PNUD "Appui à la formation professionnelle et à l'emploi", les besoins en formation professionnelle, à moyen terme, entre 1991 et 1994, par branche d'activité et niveau professionnel sont les suivants :

SECTEUR	BRANCHE	NIVEAU PROFESSIONNEL		O.S.	TOTAL BRANCHE	TOTAL SEC- TEUR
		1991/ 1992	AT			
Primaire :	Agriculture		154	10 155	17 515	27 824
	Pêche		7	368	640	1 040
Secondaire :	Agro-alimentaire		45	448	378	863
	Bois		8	900	1 054	1 962
	Textile/cuir		12	1 417	1 676	3 105
	Métal/mécanique		5	643	753	1 401
	Eau/Electricité		112	163	74	349
	B.T.P.		222	890	453	1 547
Tertiaire	Commerce		82	6 174	7 197	13 453
	Transport		152	2 259	1 470	3 831
		TOTAL	799	23 417	31 186	

AT : Agents techniques
O.Q : Ouvriers qualifiés
O.S : Ouvriers spécialisés.

Source : ONFPP et BIT-PNUD

Il apparaît que les besoins en formation sont très importants, dépassant les capacités d'accueil des Centres existants à Conakry et hors Conakry, et dont le recensement a été opéré dans le cadre de l'étude. En effet, il convient de préciser que l'enquête a porté exclusivement sur la formation de la main-d'oeuvre impliquée directement dans les activités de maintenance ou de production pour l'industrie manufacturière, minière, les transports, le BTP, la pêche et l'agriculture.

La formation dispensée par ces Centres qui dépendent de divers organismes de tutelle, intéresse les domaines suivants :

- . mécanique-auto ;
- . électromécanique ;
- . génie mécanique et électrique
- . génie civil ;
- . bâtiment ;
- . secrétariat ;
- . mécanique ;
- . construction navale et pêche
- . techniques automobiles et mécaniques ;
- . machinisme agricole.

Le recensement n'est pas exhaustif et ne porte que sur les centres spécialisés : l'ENAM, l'ENSET, le CEPERTAM, le CPTI, le CFP Donka, le CFP

Maritime, l'OIC/GUINEE et le CEPERMAG et pour les Centres intégrés à des entreprises : ENELGUI, SOGETRAG, CBG et FRUIGUIA.

La mise en place d'une Banque de Données permettra une meilleure adéquation de la formation professionnelle aux besoins des entreprises.

Il y a lieu de rappeler ici, que plusieurs études ont déjà été réalisées sur la formation professionnelle en GUINEE notamment par la SODETEG, SERETE, B.I.T AGENCE CANADIENNE et ATLANTA INSTITUTE, pour le compte de plusieurs départements ministériels (Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, Ministère de l'Education Nationale, Secrétariat d'Etat à la Pêche, ...).

Actuellement, la Société SAINFORMEX organise avec les entreprises des plans de formation avec le MICA et l'ONFPP.

La création d'une Banque de Données permettra également de regrouper les résultats de toutes ces études, et donc une meilleure cohérence et centralisation de l'organisation de la formation

IV.10.2 - Effets attendus

Le système actuel de formation professionnelle a des lacunes au niveau de la formation dispersée dans les Centres, qui ne couvrent que certaines spécialités classiques, comme la mécanique, l'électricité, le génie civil, ... et ceci au niveau OS, OQ, CAP, BTS (à l'ENAM).

Il y a donc lieu de développer à court terme les spécialités non encore enseignées en GUINEE : froid, air comprimé, mécanisme, électronique, informatique, dessin industriel.

Les autres effets attendus sont :

- la création de postes de formateurs
- la dynamisation du milieu industriel
- l'amélioration de la qualité des produits et donc une réduction des coûts
- le respect des normes de formation au niveau des élèves ainsi qu'au niveau du personnel technique formateur.
- une meilleure valorisation du potentiel humain et technique.

IV.10.3 - Mise en oeuvre

Il sera nécessaire de définir le rôle des structures à mettre en place pour la création de la Banque de Données.

La Banque de Données dépendra soit de l'Office National de la Formation Professionnelle Permanente, soit de la CCIAG, qui fait également partie du Conseil Supérieur d'Administration de l'ONFPP occupe par ailleurs la Présidence du Fonds National de Développement Professionnel.

Le contrôle au niveau technique pourra être réalisé par le CPTI.

Parmi les tâches à réaliser lors de la mise en oeuvre figurent :

- Inventorier tous les Centres de formation professionnelle existant en GUINEE, tout en faisant ressortir :
 - . Nom de l'Etablissement
 - . Type de gestion
 - . Statuts
 - . Activités développées
 - . Equipement humain en formateurs avec évaluation (qualité, niveau)
- Consulter les industriels pour connaître leurs besoins
- Rassembler et centraliser toutes les études effectuées pour la formation professionnelle au niveau des différents Ministères
- Créer à partir du recensement exhaustif une base de données informatisées concernant :
 - . les formations dispensées dans les Centres existants
 - . les capacités d'accueil
 - . le nombre d'élèves par Centre
 - . le nombre d'élèves par formateur et spécialité
 - . le niveau exigé à l'entrée du Centre
 - . le niveau obtenu à la sortie
 - . la durée de formation
 - . les heures de formation pratique et théorique
 - . les moyens de formation (description du matériel et équipement, état de fonctionnement etc)
 - . le coût de la formation.
- Définir (formation - équipements - coûts ...) les nouvelles spécialités à fournir par les Centres existants ou à créer.

Une promotion de la Banque de Données devra être engagées auprès des étudiants qui finissent leurs études secondaires ainsi qu'auprès des industriels.

La Banque devra avoir un budget de fonctionnement.

Il faudra étudier avec la CCIAG et l'O.N.F.P.P. les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement :

- . participation ou prise en charge par la C.C.I.A.G. qui gère déjà un fonds de fonctionnement obtenu auprès d'un organisme international et qui, par la suite, aura son propre budget
- . participation ou prise en charge par l'ONFPP.

Un financement extérieur, auprès des bailleurs internationaux, devra être recherché, à titre de don par la CCIAG, pour couvrir les frais d'installation (ordinateurs, assistance technique).

IV.10.4 - Les opérateurs concernés

Les opérateurs concernés sont :

- Les Centres de formation professionnelle relevant des Ministères
- Les Centres de formation professionnelle des Compagnies minières
- Les Entreprises qui assurent déjà la formation professionnelle
- Les Ecoles et Lycées
- Les Ministères jouant le rôle de tutelle sur le Centre
- Les Bailleurs de Fonds, à travers la CCIAG et les Autorités guinéennes.

IV.10.5 - Responsable ou initiateur

- L'Office National de la Formation Professionnelle Permanente (ONFPP)
- La Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture Guinéenne (CCIAG).

IV.10.6 - Assistance technique

Le concours d'un expatrié pour la mise en route et l'encadrement, pendant un an, du personnel qui suivra le déroulement de la Banque de Données est jugé nécessaire.

IV.10.7 - Calendrier de mise en oeuvre

- Année 1 : Création de la Banque
Recherche de financement (installation)
- Année 2 : Recherche de financement (fonctionnement)
Début des tâches prévues dans la mise en oeuvre (recensement, ...)
- Année 3 : Mise en activité de la Banque.